



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 148 • NUMÉRO 360 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 28 novembre 2018

—

Présidence de l'honorable Geoff Regan

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 novembre 2018

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1405)

[Traduction]

Le Président: Puisque nous sommes mercredi, nous allons maintenant chanter *Ô Canada*, qui sera entonné par le député de Peace River—Westlock.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LES TRANSPORTS

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, depuis hier, les passagers peuvent traîner des couteaux dans les avions. On doit cela au ministre des Transports, comme on lui doit la destruction de terres protégées à Mascouche pour construire un aéroport, et ce, malgré l'avis d'à peu près tout le milieu. On lui doit aussi la perte d'un gros contrat au profit d'une compagnie allemande et au détriment des travailleurs de La Pocatière.

Le bilan du ministre des Transports, un ministre du Québec, fait dur. Ce n'est pas très reluisant et ce n'est pas très édifiant.

Cette semaine, une délégation historique de la Côte-Nord est venue à Ottawa pour le rencontrer afin de régler une fois pour toutes la question du prolongement de la 138 et de sortir les gens de la Basse-Côte-Nord de l'isolement et de la précarité. Les gens de la Côte-Nord méritent d'être respectés par ce gouvernement. Le ministre a l'occasion de faire quelque chose de bon pour eux et le Québec, pour une fois.

Il serait à peu près temps, non?

* * *

[Traduction]

GARDE-RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

M. William Amos (Pontiac, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de saluer le travail extraordinaire de Meredith Brown, de l'organisme Garde-rivière des Outaouais. Mme Brown quittera ses fonctions de garde-rivière après plus de 15 ans de travail exceptionnel.

Garde-rivière des Outaouais est un organisme caritatif à but non lucratif qui s'est donné comme mission d'être le champion public du bassin versant de la rivière des Outaouais. Ses mots d'ordre:

sensibiliser le public, recueillir les plaintes des citoyens et trouver des solutions aux problèmes qui touchent le bassin versant de la rivière.

Meredith Brown s'est mise au service de la cause publique. Elle travaillait sans relâche pour la protection et la restauration du bassin versant de la rivière des Outaouais. Sous sa direction, l'organisme est passé de 1 à 10 employés et compte désormais sur des centaines de bénévoles. Les activités de financement vont mieux que jamais, et les relations avec la nation algonquine se sont nettement améliorées.

Merci, donc, à cette électrice de Pontiac pour son excellent travail, son dévouement et sa détermination à protéger le droit des citoyens de nager et de pêcher dans la rivière des Outaouais et d'y puiser leur eau. Nous avons besoin de gens comme Meredith Brown pour assurer l'intégrité écologique des habitats naturels de l'ensemble du Canada.

Au nom de tous les habitants de la capitale nationale, merci Meredith. *Meegwetch. Thank you.*

* * *

LE TEMPLE DE LA RENOMMÉE AGRICOLE DU COMTÉ DE KENT

M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, en compagnie du député de Lambton—Kent—Middlesex, j'ai assisté à une cérémonie au Temple de la renommée agricole du comté de Kent. Cette année, Robert Kerr et Art Schaafsma ont été intronisés, tandis que George et Ruth Bieber ont été honorés à titre posthume. Je n'ai pas assez de temps pour énumérer toutes les réalisations de ces personnes. Je me contenterai donc de dire qu'elles sont exceptionnelles.

J'ai visité l'Ukraine, où la terre végétale a une profondeur de 10 pieds. Toutefois, le volume des récoltes de ce pays est bien inférieur à celui du comté de Kent. La différence, ce sont les gens, comme ceux qui ont été intronisés au Temple de la renommée et qui ont aidé à faire du comté de Kent l'une des régions agricoles les plus productives au monde.

Je profite de l'occasion pour féliciter Robert Kerr, Art Schaafsma ainsi que George et Ruth Bieber, de même que les centaines d'agriculteurs, d'hier et d'aujourd'hui, qui ont contribué à la riche histoire agricole du comté de Kent.

*Déclarations de députés***NASEEHA**

M. Omar Alhabra (Mississauga-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les problèmes de santé mentale transcendent les frontières ethniques et culturelles. Beaucoup trop de jeunes issus des communautés culturelles souffrent en silence. Aujourd'hui, je tiens à parler à mes collègues de Naseeha, un organisme qui offre du soutien aux jeunes.

Naseeha est un mot arabe qui signifie « conseil ». Cet organisme a été fondé il y a 10 ans par Yaseen et Summayah Poonah. Au début, il s'agissait d'un service d'écoute téléphonique. Des jeunes musulmans recevaient le soutien de bénévoles qui les écoutaient sans porter de jugement et sans chercher à leur faire honte. Aujourd'hui, Naseeha emploie des conseillers professionnels et offre un service d'écoute téléphonique sept jours sur sept. L'organisme répond à des dizaines de milliers d'appels de partout au Canada et du monde entier, de la part de personnes issues de tous les milieux. Les appels portent sur toutes sortes de problèmes, comme la dépression, l'intimidation, le suicide, la violence familiale, la radicalisation, les défis intergénérationnels et les questions d'identité. Naseeha est un précieux partenaire pour des entités comme le Centre de toxicomanie et de santé mentale, des conseils scolaires et la ligne d'aide Jeunesse, J'écoute.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration, les employés et les bénévoles de leur excellent soutien.

* * *

*[Français]***DEUX MÉDECINS DE FAMILLE HONORÉS**

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskaing, NDP): Monsieur le Président, la Dre Lianne Gauvin, de Hearst, a reçu le Prix de l'enseignante communautaire de l'année du Collège des médecins de famille de l'Ontario, qui reconnaît l'excellence du travail effectué par un superviseur en médecine familiale auprès des étudiants et des résidents en médecine familiale.

La Dre Gauvin a été nommée par ses étudiants, qui font l'éloge de son empathie exemplaire envers ses patients.

● (1410)

[Traduction]

Dans les régions rurales et dans le Nord du Canada, les médecins de famille jouent un grand rôle dans la santé de la population. C'est donc fantastique lorsque leur excellent travail est reconnu, comme dans le cas du Dr Dieter Poenn. Le Collège des médecins et chirurgiens l'a nommé médecin de famille de l'année. Il s'agit de la plus haute distinction décernée à un médecin de famille qui a un effet significatif dans la vie des patients. Ce prix ne surprend pas les collègues du Dr Poenn, qui témoignent de sa compétence en tant que médecin, meneur et pédagogue, et soulignent qu'il est aussi coroner dans la région.

Veuillez vous joindre à moi pour remercier la Dre Gauvin et le Dr Poenn de leur dévouement, et les féliciter pour leur prix.

* * *

LE JOUR DE L'INDÉPENDANCE DE L'ALBANIE

Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui est le Jour de l'indépendance de l'Albanie.

*[La députée s'exprime en albanais.]**[Traduction]*

Après 500 ans de règne ottoman, l'indépendance de l'Albanie a été proclamée le 28 novembre 1912. Ce jour-là, le drapeau albanais a été hissé à Vlora. Voilà pourquoi ce jour est aussi appelé le Jour du drapeau.

[Français]

Le jour de l'indépendance de l'Albanie est habituellement célébré en portant du rouge, qui représente la couleur du drapeau et des habits traditionnels albanais.

[Traduction]

Des activités et des cérémonies ont lieu en Albanie et partout dans la diaspora, au cours desquelles il y a de la musique et de la danse traditionnelles albanaises.

En ce jour, je souhaite saluer les Albanais de l'ensemble du pays, notamment l'Albanian Canadian Community Association de Toronto et l'Albanian-Canadian Excellence Society ainsi que les Albanais dans le monde entier qui célèbrent leur identité nationale.

*[La députée s'exprime en albanais.]**[Traduction]*

* * *

LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE

M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Monsieur le Président, du 25 novembre au 10 décembre auront lieu les 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe. Il est tragique que ce fléau soit encore si courant au Canada en 2018. On nous rappelle tous les jours dans les médias et les collectivités que nous pouvons et devons faire mieux. De toute évidence, chaque membre de la société a un rôle à jouer pour mettre un terme à la violence fondée sur le sexe.

Je veux prendre un instant pour attirer l'attention de la Chambre sur la maison WIN d'Edmonton, qui fait un travail formidable pour aider les femmes et les enfants qui fuient la violence familiale. La maison WIN offre un endroit sûr, des services d'urgence et des programmes complets offrant aux victimes du soutien et des moyens de s'en sortir. J'ai eu l'occasion de visiter ses installations récemment. Je remercie le personnel de leurs efforts et du refuge sécuritaire qu'il a créé.

Grâce à des organismes comme la maison WIN, les victimes n'ont pas à se laisser définir par leurs expériences. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que la violence fondée sur le sexe devienne une chose du passé.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mme Kamal Khera (Brampton-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, les habitants de Brampton-Ouest s'inquiètent vivement de la récente hausse de violence liée aux armes à feu. Cet été, avec mes collègues de Brampton, j'ai témoigné devant la Commission des services policiers de Peel et fait connaître les préoccupations des gens de nos circonscriptions, pour qu'on modifie les politiques de manière à refléter les commentaires de la collectivité.

Je veux que les habitants de Brampton-Ouest sachent que l'actuel gouvernement ne prend pas ce genre de nouvelle à la légère. Nous agissons pour que les services de police disposent des ressources et des outils nécessaires à la lutte contre la violence liée aux armes à feu. Le ministre de la Sécurité publique a d'ailleurs annoncé un investissement de 86 millions de dollars à cette fin récemment. Ce financement, les projets de loi sensés relatifs aux armes à feu et notre travail auprès des services de police de Peel forment un plan global pour que tous les gens de Brampton se sentent en sécurité dans leur collectivité.

* * *

LA SITUATION AU YÉMEN

M. Sven Spengemann (Mississauga—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec le coeur lourd que je prends la parole afin d'attirer l'attention de la Chambre sur la crise humanitaire qui sévit encore au Yémen. Selon un rapport récent de l'organisme Aide à l'enfance, 85 000 enfants de moins de cinq ans seraient morts de faim depuis le déclenchement des hostilités, il y a trois ans, tandis que 14 millions de personnes sont encore menacées par la famine. En période de guerre et de conflit, ce sont souvent les pans les plus vulnérables de la population, dont les femmes, les enfants et les aînés, qui souffrent le plus.

Aujourd'hui, j'exhorte mes collègues de tous les partis et des deux Chambres, ainsi que tous les parlementaires du monde, à faire tout ce qu'ils peuvent pour attirer l'attention sur cette souffrance inadmissible, à parler des réseaux d'aide humanitaire, à multiplier les appels à un cessez-le-feu, et à soutenir les efforts des Nations unies, plus particulièrement ceux de l'envoyé spécial de l'ONU, Martin Griffiths, qui a notamment négocié l'établissement d'un point d'accès où l'aide sera fournie.

La situation tragique du Yémen met en cause tout ce qui nous définit en tant qu'êtres dotés d'une conscience morale. Il faut mettre fin à cette souffrance.

* * *

PETER KLEIN

M. Dan Albas (Central Okanagan—Similkameen—Nicola, PCC): Monsieur le Président, Peter Klein, né Horst Klein, s'est éteint le matin du mercredi 7 novembre 2018, à l'âge de 84 ans. Il laisse dans le deuil sa tendre épouse, Christa, ainsi que ses trois enfants, Daniella, Dagmar et Christopher.

Plus jeune, Peter est devenu maître pâtissier. Peter et Christa se sont finalement établis à Westbank, où ils ont démarré leur propre entreprise, Peter Klein Fine Cakes and Pastry Ltd.

Malgré les difficultés d'affaires et les problèmes de santé, Peter est toujours demeuré pâtissier. Son plus grand honneur était de confectionner, chaque année, le gâteau de la fête du Canada, dans le cadre de l'événement Westside Daze. Au grand plaisir de tous les participants, il confectionnait un énorme gâteau de six pieds sur quatre pieds, sur lequel il reproduisait le drapeau canadien avec du glaçage blanc et des fraises. Il a fait cela pendant 12 ans, ce qui lui a valu l'amour de sa collectivité ainsi qu'une Médaille du jubilé de diamant. Pendant les dernières années où il a fait ce gâteau, il a formé la personne qui lui a succédé, Anja Dumas, qui compte poursuivre cette importante tradition.

Au nom de la collectivité, des membres du club Rotary local et du comité de l'événement Westside Daze, je lui souhaite de reposer en paix. Peter est un ami qui me manquera. C'était assurément un

Déclarations de députés

Canadien exceptionnel. Je lui suis reconnaissant de tout ce qu'il a fait pour moi et pour la collectivité.

* * *

• (1415)

LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE

Mme Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, les 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe de l'ONU ont lieu du 25 novembre au 10 décembre. Le thème de la campagne TOUS UNIS de cette année est #ÉcoutezMoiAussi et #Orangerlemonde.

La violence fondée sur le sexe peut prendre plusieurs formes. La violence sexuelle et le harcèlement, la violence familiale, l'utilisation du viol comme arme de guerre, les attaques contre les femmes défenseurs des droits de la personne, la violence contre la communauté LGBT, la vulnérabilité particulière des femmes autochtones, racialisées et handicapées, la violence cybersexuelle et la traite des femmes et des filles n'en sont que quelques exemples.

Cette année, j'aimerais attirer une attention particulière sur la campagne Coeur bleu de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime qui lutte contre la traite des personnes.

[Français]

Chacun de nous doit agir pour mettre fin au silence et à l'impunité. Durant les 16 jours d'activisme, joignons-nous au mouvement mondial contre la violence fondée sur le sexe.

* * *

[Traduction]

RICHMOND HILL

M. Majid Jowhari (Richmond Hill, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le privilège d'accueillir aujourd'hui le conseil jeunesse de ma circonscription à Ottawa, ici pour la journée, pour comprendre de première main la façon dont le gouvernement fonctionne. Ce sont de jeunes Canadiens intelligents, motivés et bienveillants qui ont choisi de s'engager et d'agir.

La semaine dernière, ils se sont joints à moi lorsque j'ai établi un partenariat avec la Commission de la santé mentale du Canada pour accueillir le sommet La tête haute. C'est le premier partenariat de la sorte au Canada et encore une fois, Richmond Hill est à l'avant-garde. L'initiative La tête haute vise à mettre fin aux préjugés associés à la maladie mentale en collaborant avec des écoles et en invitant les jeunes à raconter leurs expériences de vie.

Ce fut l'occasion parfaite pour ces jeunes de tisser des liens avec d'autres militants pour la jeunesse, qui sont bien conscients de la nécessité de mettre fin à la stigmatisation et d'aider les personnes qui souffrent de troubles mentaux. Je leur souhaite de nouveau la bienvenue.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, lundi soir, j'ai pris la parole à la Chambre pendant le débat d'urgence portant sur l'annonce de la fermeture de l'usine GM située à Oshawa. Environ 2 800 travailleurs syndiqués et non syndiqués perdront leur emploi en raison de cette fermeture.

Déclarations de députés

Les villes de St. Thomas et de London, le canton de Southwold et le comté d'Elgin se sont retrouvés dans une situation semblable lorsque Ford a annoncé la fermeture de l'usine d'assemblage de St. Thomas, à Talbotville. La collectivité a subi un autre coup dur lorsqu'elle a appris que l'usine de camions Sterling fermerait ses portes et que l'entreprise quittait le Canada.

Ces pertes d'emplois ont touché des familles de partout dans la région. Elles ont touché non seulement les travailleurs de ces usines, mais aussi les transporteurs d'autos, les employés de cafétéria et les fournisseurs secondaires. Les différents ordres de gouvernement doivent collaborer afin de soutenir les familles d'Oshawa.

J'encourage vivement le gouvernement à collaborer avec les députés de tous les partis à la recherche de solutions pour les travailleurs et les familles de la région d'Oshawa.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ PAOLETTI GRACIOPPO THERRIEN

M. Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je tiens à souligner le travail de Paoletti Gracioppo Therrien, société de comptables professionnels agréés dont l'équipe est présente sur la Colline du Parlement. En 1983, Giovanni Paoletti, Santo Gracioppo et Benoît Therrien ont fondé cette société qui est aujourd'hui incontournable dans le paysage comptable dans la région du Grand Montréal.

[Traduction]

Pour ceux qui recherchent un service dynamique, personnalisé et de qualité, la société Paoletti Gracioppo Therrien est tout indiquée. Grâce à sa gamme de services et à son travail sans compromis, la période des impôts devient un charme plutôt qu'une corvée. Au-delà de ses services personnalisés et de son travail passionné, Paoletti Gracioppo Therrien soutient des oeuvres de bienfaisance et redonne à la communauté de mille et une façons.

Grazie à Giovanni Paoletti, Santo Gracioppo et Benoît Therrien pour l'excellent travail qu'ils accomplissent depuis 35 ans. Nous leur souhaitons encore un long succès.

* * *

• (1420)

LE MASSACRE DE NANKIN

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, le 13 décembre, ce sera le 81^e anniversaire du massacre de Nankin. Pour dénoncer les crimes contre l'humanité et contribuer à ce qu'un tel massacre ne se reproduise jamais, je demande au gouvernement de déclarer le 13 décembre de chaque année la journée commémorative du massacre de Nankin. Jusqu'à 300 000 personnes ont été tuées. On estime que 200 000 femmes de territoires occupés d'Asie ont été lurrées ou forcées à l'esclavage sexuel par l'armée impériale japonaise.

Les Nations unies reconnaissent 19 pays où la violence sexuelle est employée comme tactique de guerre. Si nous pouvons apprendre du passé et nous engager à empêcher qu'un tel massacre se répète, l'humanité en ressortira gagnante.

Les membres de l'Ordre du Canada Joy Kogawa et le Dr Joseph Wong, d'Alpha Canada, Satoko Norimatsu, de l'organisme Japanese Canadians Supporting Nanjing Massacre Commemorative Day, la Canadian Alliance of Chinese Associations, le National Congress of Chinese Canadians, les centres culturels chinois de Vancouver et du Grand Toronto, la Korean Senior Citizens Society du Grand

Vancouver, la Canada Philippines Solidarity for Human Rights, de même que près de 40 000 pétitionnaires de partout au pays appuient la désignation du 13 décembre journée commémorative du massacre de Nankin.

J'espère que tous les députés l'appuieront également.

* * *

**LA PATINOIRE EXTÉRIEURE COMMÉMORATIVE
CANADA 150 GORD-BROWN**

L'hon. Lisa Raitt (Milton, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner une activité de financement qui aura lieu ce soir, organisée par Centraide Leeds & Grenville et célébrant notre cher collègue, l'ancien député de Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, Gord Brown.

Centraide Leeds & Grenville fait équipe avec le projet de la patinoire extérieure commémorative Canada 150 Gord-Brown pour offrir aux amateurs de hockey l'occasion d'amasser des fonds afin d'aider à améliorer la vie de membres de la collectivité. Gord avait réellement pour vision de créer une vie meilleure pour les citoyens de Leeds & Grenville, alors aidons-le tous à réaliser cette vision.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, compte tenu de la crise que vit présentement la communauté francophone de l'Ontario, les groupes minoritaires de langue officielle ont des raisons de se demander si leurs droits vont être remis en question chaque fois qu'un nouveau gouvernement arrive au pouvoir.

[Français]

Au cours de l'évolution de notre société canadienne, nos prédécesseurs ont, à juste titre, convenu de protéger et de promouvoir les minorités linguistiques où qu'elles se trouvent d'un océan à l'autre.

La Loi sur les langues officielles du Canada est un outil incontournable en ce sens.

[Traduction]

Or, s'il n'existe pas de volonté politique pour en assurer l'application ou si la majorité refuse d'en faire un principe fondamental, une loi, si stricte soit-elle, n'a aucune utilité.

[Français]

Au-delà de la Loi, je me tourne vers tous mes collègues de la Chambre pour qu'ils saisissent l'importance de valoriser les deux langues officielles afin qu'elles ne fassent plus seulement l'objet d'inquiétude de la part de la minorité, mais qu'elles fassent plutôt la fierté de tout un peuple, celui du Canada.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Français]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Andrew Scheer (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a conclu un mauvais accord pour nos agriculteurs, des droits sont imposés sur le bois d'oeuvre, l'acier et l'aluminium, il y a une crise dans nos secteurs pétrolier et gazier, et maintenant, il y a un recul accéléré de l'industrie automobile canadienne. Tout cela a lieu sous le gouvernement de ce premier ministre.

Au lieu de se lever pour offrir ses platitudes habituelles, quand le premier ministre se lèvera-t-il pour se battre pour les travailleurs canadiens et pour les industries qui les emploient?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, depuis le début, nous nous battons pour protéger nos travailleurs et nos industries au pays.

Nous avons créé le plus haut taux de croissance économique du G7 en 2017. Nous avons créé le plus bas taux de chômage en 40 ans. Dans le dernier énoncé économique, nous avons répondu à la demande des industries du pays et nous avons fait un investissement de 14 milliards de dollars pour les aider à investir, au cours des années à venir, dans nos emplois et dans notre réusite dans ce pays.

Nous allons continuer d'écouter les travailleurs et de travailler avec eux et les industries pour bâtir un meilleur Canada.

* * *

[Traduction]

LA TARIFICATION DU CARBONE

L'hon. Andrew Scheer (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ce sont les politiques libérales qui nuisent à la capacité des entreprises d'investir au Canada et de créer des emplois. En Ontario, ce sont les politiques libérales qui ont entraîné d'énormes hausses des coûts de l'énergie, un obstacle auquel nos concurrents étrangers n'ont pas à faire face. À cause des augmentations des charges sociales imposées par les libéraux, il en coûte plus cher aux employeurs du Canada de garder les emplois ici. Voilà à présent qu'il devient plus difficile d'investir au Canada en raison de la taxe sur le carbone. Nous le savons parce que le gouvernement l'avoue. Le premier ministre va-t-il accorder aux autres entreprises les exemptions qu'il a accordées aux grands émetteurs industriels?

• (1425)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous nous soucions des aînés, nous nous préoccupons des futurs aînés, et c'est pourquoi nous avons bonifié le Régime de pensions du Canada pour les générations à venir, une chose à laquelle les députés d'en face s'opposent, notre collègue vient de l'indiquer.

Nous agissons. Nous avons baissé l'impôt des petites entreprises pour les appuyer. Nous avons investi dans un programme de déduction pour amortissement accéléré qui va aider nos entreprises à être plus concurrentielles.

En ce qui concerne la tarification de la pollution, les Canadiens savent bien que, pour créer l'économie de demain et les emplois de demain, il faut se préparer à faire la transition. C'est ce que nous faisons.

L'hon. Andrew Scheer (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ce sont les politiques du premier ministre qui font fuir le secteur de l'automobile hors du pays. Il sait qu'il est plus difficile de

conserver les emplois au Canada à cause de sa taxe sur le carbone, car il l'a dit lui-même. C'est pourquoi les libéraux ont accordé une exemption considérable aux grands émetteurs industriels.

Les travailleurs d'Oshawa se battent pour conserver leur emploi. Le moins que le premier ministre puisse faire, c'est de les aider à se battre. Abrogera-t-il la taxe sur le carbone afin de maintenir les emplois du secteur de l'automobile du Canada au pays?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous continuons d'investir dans les entreprises et les travailleurs des quatre coins du pays. Bien entendu, nous sommes de tout coeur avec les travailleurs d'Oshawa qui doivent faire face à cette fermeture, mais nous continuons à les appuyer et nous continuerons à les défendre.

Par souci de clarté, le meilleur moyen de créer des emplois pour l'avenir est de prendre des mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques et pour appuyer les économies et les familles afin qu'elles prospèrent au cours de la transition vers l'économie à faibles émissions de carbone. Voilà ce que nous faisons. Les députés d'en face n'ont aucun plan: ils font plutôt de la politiciaille.

L'hon. Andrew Scheer (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre devra mettre son chapeau de professeur pour nous expliquer la logique de cette mesure.

Pour les grands émetteurs industriels, la taxe sur le carbone fera disparaître des emplois, alors ils ont besoin de grandes exemptions pour les protéger des concurrents étrangers. Cependant, cette même taxe va d'une certaine façon créer des emplois dans le secteur de l'automobile. Cela n'a aucun sens. La taxe sur le carbone est une mauvaise chose pour tous les travailleurs canadiens. Maintenant que nous avons vu les répercussions de cette politique, qui nous fait perdre les emplois et les investissements de l'avenir, le premier ministre fera-t-il ce qui s'impose? Annulera-t-il sa taxe sur le carbone?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, bien sûr, nous sommes tous de tout coeur avec les travailleurs et nous avons l'intention de les appuyer. Je souligne que lorsque je me suis entretenu avec le premier ministre de l'Ontario, nous avons convenu de mettre de côté la partisanerie afin de mieux nous concentrer sur les façons d'appuyer les familles qui souffrent et qui s'inquiètent à cause des décisions prises par GM.

En ce qui concerne la taxe sur le carbone, c'est-à-dire la tarification de la pollution, nous savons qu'en faisant en sorte que la pollution ne soit pas gratuite, cela nous permettra de faire des progrès pour protéger les emplois, notre avenir et l'environnement pour les générations à venir.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. J'ai entendu un certain nombre d'interventions, y compris de la part du député de Barrie—Innisfil. Je lui demande de faire preuve de retenue et de ne pas oublier que nous prenons la parole quand c'est notre tour.

Le chef de l'opposition a la parole.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Andrew Scheer (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les effets désastreux des politiques du gouvernement ne se sont pas fait sentir seulement dans le secteur automobile, mais également dans le secteur de l'énergie du Canada.

Questions orales

C'était la décision du premier ministre de torpiller le projet Northern Gateway, qui aurait ouvert l'accès aux marchés asiatiques. C'était sa décision de torpiller le projet d'oléoduc qui aurait permis d'acheminer les ressources énergétiques de l'Ouest vers les marchés de l'Est du Canada. En conséquence, l'Alberta fait face à d'énormes pertes d'emplois.

Le premier ministre sait que quatre grands projets de pipeline ont été réalisés sous le gouvernement conservateur. Pour sa part, il préfère éliminer progressivement le secteur de l'énergie. A-t-il toujours eu l'intention d'éliminer graduellement le secteur de l'énergie avant les prochaines élections?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nos efforts ont toujours montré que nous comprenons que la croissance économique et la protection de l'environnement doivent aller de pair, et c'est ce que nous continuerons de faire.

[Français]

Je tiens à souligner que cela fait 14 jours que le gouvernement conservateur de l'Ontario a sabré les services aux francophones. Cela fait 14 jours que le chef de l'opposition ne me pose pas de question sur cet enjeu important. Nous trouvons que c'est extrêmement important d'en parler et de se mettre debout pour protéger les francophones.

C'est pour cette raison que je suis très content de pouvoir m'asseoir avec le chef de l'opposition pour en parler plus tard.

* * *

• (1430)

[Traduction]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, la fermeture annoncée de l'usine GM est dévastatrice pour les familles des 2 500 travailleurs touchés et la région. Toutefois, ce ne sont pas uniquement les travailleurs et les familles d'Oshawa qui se préoccupent de leur avenir, mais tous les travailleurs canadiens de l'automobile.

Le premier ministre ne doit pas se contenter d'exprimer sa déception. Il doit faire preuve de leadership et élaborer une stratégie nationale, comme celle proposée et préconisée par le député de Windsor-Ouest, s'il veut non seulement que l'industrie automobile canadienne survive, mais aussi qu'elle prospère. Le fera-t-il?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, nous continuons de défendre les intérêts des travailleurs de l'usine GM, ainsi que ceux de tous les travailleurs canadiens du secteur de l'automobile. Nous savons que ce secteur est essentiel à notre croissance économique nationale. C'est pourquoi nous nous sommes battus si fort pour lui durant la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Plus précisément, depuis novembre 2015, le gouvernement a investi 389 millions de dollars dans 37 projets entrepris par le secteur canadien de l'automobile, ce qui a généré au total près de 4,1 milliards de dollars en investissements dans ce secteur. Voilà le travail que nous faisons depuis trois ans en vue d'appuyer les travailleurs canadiens de l'automobile.

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, ce n'est pas là une stratégie. Le gouvernement tente simplement de résoudre le problème à coup d'argent.

[Français]

Ce qu'il faut comprendre, c'est que cette semaine, c'est GM. Or d'autres fermetures pourraient survenir. C'est pourquoi le gouvernement fédéral doit mettre en place une stratégie concertée pour sauvegarder les emplois. Il doit aussi s'assurer que l'industrie automobile canadienne prend le virage vers la construction de véhicules électriques et de véhicules hybrides.

Le premier ministre a exprimé sa déception, mais maintenant il doit faire preuve de leadership.

Va-t-il convoquer au moins un sommet sur l'avenir de l'industrie automobile avec les syndicats, avec l'industrie, avec les provinces, ainsi qu'avec les maires des municipalités et des communautés dont l'économie dépend de l'industrie automobile?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, cela fait trois ans qu'on travaille avec les syndicats, avec les industries, avec les travailleurs, avec les communautés, justement pour attirer des investissements. Cela fait 4,1 milliards de dollars que nous avons investis dans le secteur automobile, ici au Canada, parce que nous croyons dans l'avenir des travailleurs et de notre industrie.

Nous allons toujours mettre la qualité du travail des Canadiens à l'avant-plan et c'est pour cette raison que nous attirons des investissements de partout dans le monde.

Mme Karine Trudel (Jonquière, NPD): Monsieur le Président, la fermeture de l'usine GM à Oshawa est une terrible nouvelle pour des milliers de familles. Les travailleurs et les travailleuses sont en colère.

Comment se fait-il qu'un gouvernement donne des milliards de dollars de notre argent à une compagnie sans avoir la certitude qu'en retour, les emplois d'ici vont être protégés?

Le premier ministre va-t-il se battre pour conserver les emplois à Oshawa ou va-t-il continuer à donner des cadeaux aux grandes entreprises sans rien demander en retour?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous allons absolument continuer à nous battre. Lorsque j'ai parlé à la PDG de GM, je lui ai rappelé que GM a une longue et fière histoire à Oshawa grâce aux travailleurs qui ont tout donné ce qu'ils avaient pour un emploi qu'ils aimaient.

Comme je l'ai dit aux représentants des travailleurs, hier, nous serons là pour soutenir les travailleurs et leurs familles, qui traversent une période difficile. En même temps, nous élaborons un plan pour l'industrie qui sera axé sur de nouvelles initiatives liées à la technologie, au talent, à l'infrastructure et aux consommateurs.

[Traduction]

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Monsieur le Président, hier, le ministre a demandé à la Chambre de l'écouter attentivement. Toute la semaine, les gens d'Oshawa ont été à l'écoute, et tout ce qu'ils peuvent en conclure, c'est que le gouvernement libéral ne fera rien pour sauver leurs emplois.

Le premier ministre n'a pas de mal à gaspiller 14 milliards de dollars pour garnir les poches des PGD des grandes sociétés, mais il ne veut rien faire pour aider les travailleurs de l'automobile d'Oshawa et les milliers d'autres personnes dont l'emploi est menacé en raison de la fermeture de l'usine.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas demandé la tenue d'une réunion d'urgence avec des représentants syndicaux, des représentants du monde des affaires et d'autres élus pour tenter de sauver ces emplois? Pourquoi les libéraux choisissent-ils de ne rien faire?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si le député d'en face avait de meilleures relations avec le monde syndical, il saurait que je me suis entretenu avec Jerry Dias hier. En effet, j'ai eu une excellente discussion avec les syndicats au sujet des prochaines étapes pour défendre les emplois de GM et pour appuyer les travailleurs canadiens.

Nous continuerons de collaborer avec les représentants syndicaux et, effectivement, avec les représentants de l'industrie, les travailleurs et les dirigeants locaux d'un bout à l'autre du pays, mais surtout avec ceux d'Oshawa pour le moment, afin que tout soit mis en oeuvre pour protéger ces familles.

* * *

• (1435)

LE DÉPUTÉ DE BRAMPTON-EST

L'hon. Lisa Raitt (Milton, PCC): Monsieur le Président, vendredi dernier, le premier ministre a annoncé la démission immédiate du député de Brampton-Est. Nous avons d'abord entendu dire que cette démission était liée à des problèmes de santé du député, mais il s'agit apparemment de problèmes liés au jeu.

Nous avons également appris que le commissaire à l'éthique avait renoncé à son enquête en raison de l'annonce du premier ministre quant à la démission du député. Hier, le Président a cependant confirmé que le député n'avait pas offert sa démission. Par conséquent, le commissaire à l'éthique a repris l'enquête. De son côté, la GRC a réclamé l'accès aux dossiers relatifs à cette enquête.

Quand le premier ministre a-t-il appris que le député de Brampton-Est faisait l'objet d'une enquête de la GRC?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député nous a dit qu'il avait des problèmes à régler et il a fait une déclaration publique à propos de son intention de démissionner. Nous avons convenu que sa décision de démissionner était la bonne.

L'hon. Lisa Raitt (Milton, PCC): Monsieur le Président, nous sommes contents d'avoir eu une explication claire quant à la décision du député. Ce que nous voulons savoir, cependant, c'est quand le premier ministre a appris que la GRC menait une enquête sur le député.

Un article du *Globe and Mail* aujourd'hui rapporte que le député a questionné publiquement, un peu plus tôt, cette année, de hauts responsables de la GRC et d'autres organismes d'application de la loi sur leur manière d'enquêter sur le blanchissement d'argent. À la même époque, la GRC enquêtait sur sa participation à des jeux d'argent à hauteur de millions de dollars et cherchait à déterminer l'origine des fonds.

Le député a été exclu de ce comité le 19 septembre. Quand le premier ministre a-t-il appris qu'il était sous la surveillance de la GRC?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons eu connaissance des difficultés que vit le député la semaine dernière quand il est venu nous voir pour nous parler de sa dépendance au jeu.

Il est aussi important pour nous que tout le monde comprenne bien que la GRC décide des enquêtes qu'elle doit ouvrir de manière tout à fait indépendante, sans en avvertir les politiciens ni leur prodiguer des conseils.

[Français]

M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, *The Globe and Mail* nous a appris cette semaine que le

député libéral de Brampton-Est a non seulement joué des millions de dollars dans les casinos — nous nous demandons tous où il a pris cet argent, en passant —, mais il a également été sous enquête de la GRC pendant plusieurs mois. La situation est extrêmement préoccupante, elle est même troublante. C'est une autre histoire de député libéral pris dans des histoires qui sont assez loufoques.

La question que je pose au premier ministre est assez simple, et c'est la même que celle de ma consœur qui a parlé avant moi.

Quand a-t-il été mis au courant que la GRC enquêtait sur le député?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai appris la semaine passée les enjeux auxquels faisait face le député, et nous lui avons immédiatement recommandé d'agir. Nous sommes d'accord sur sa décision de se retirer de la Chambre et de se défaire de ses responsabilités en tant que député. Évidemment, la GRC va continuer son travail de façon indépendante de toute perception et de toute interférence de la part des politiciens.

M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, on parle ici d'un député libéral. Jusqu'à preuve du contraire, il n'a pas été exclu du caucus. Il faisait partie de la délégation qui s'est rendue en Inde, de ce désastreux voyage que le premier ministre avait organisé avec plusieurs députés — je tiens à le rappeler à tout le monde. Le député libéral avait même invité son ancien patron avec lui. Cela fait assez drôle comme histoire, quand on y pense. Il était membre du Comité permanent des finances et il posait des questions à la GRC sur la façon dont elle enquêtait sur le blanchiment d'argent. Le premier ministre nous annonce aujourd'hui qu'il connaît cette information juste depuis la semaine passée.

Peut-il nous confirmer la date?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai appris la semaine passée la situation à laquelle ce député faisait face. Par la suite, nous avons accepté la proposition du député de se retirer de la politique. Nous savons qu'il y a encore beaucoup de questions auxquelles la GRC cherche à répondre. Nous avons confiance que la GRC fera le travail approprié pour tout comprendre ce qui s'est passé.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DES MÉDIAS D'INFORMATION

L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, une semaine s'est écoulée depuis que les libéraux ont annoncé un vague plan de sauvetage temporaire et mal ciblé de plus de 600 millions de dollars en pleine année électorale pour l'industrie canadienne des médias, qui est en difficulté. Il n'est pas étonnant que les propriétaires et les éditeurs qui reçoivent des chèques et des primes de plusieurs millions de dollars et les grands dirigeants syndicaux partisans fassent l'éloge du plan de sauvetage, mais des dizaines de journalistes parmi les plus respectés du Canada l'ont dénoncé parce qu'il ternit l'image de leur profession en mettant en question leur indépendance.

Le premier ministre comprend-il maintenant à quel point le plan de sauvetage est inacceptable au cours d'une année électorale?

Questions orales

●(1440)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, une presse libre et indépendante est la pierre angulaire de toute démocratie. Nous en sommes conscients. Nous savons aussi que la transformation de l'industrie des médias, qui doit relever le défi du numérique, nécessite de nouveaux modèles pour favoriser un journalisme dynamique et indépendant. C'est pour cette raison que le gouvernement a décidé d'intervenir, de manière à défendre l'indépendance et la rigueur des journalistes et leur capacité à faire leur travail au Canada.

Nous savons que ce n'est pas en nous en prenant aux journalistes, comme le font les députés d'en face, que nous renforcerons la démocratie. Nous aiderons les journalistes à faire leur travail de façon indépendante.

L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, cette réponse montre clairement que le premier ministre ne comprend pas les réalités économiques et technologiques à l'origine de la crise que traverse le secteur canadien, libre et indépendant, de la presse écrite. Ce plan de sauvetage n'est pas un remède à long terme. C'est une solution temporaire qui ne tient pas compte, par exemple, des suggestions faites par le Forum des politiques publiques, comme celle de mettre fin aux déductions fiscales pour ceux qui font de la publicité sur les plateformes numériques étrangères ou de revoir le mandat du radiodiffuseur semi-privé du Canada.

Pourquoi le premier ministre n'écoute-t-il pas les journalistes indépendants du Canada?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la théorie de la conspiration que propagent les conservateurs est une insulte à l'intelligence des Canadiens et au professionnalisme des journalistes. Les conservateurs pensent que les journalistes canadiens peuvent être achetés; pas nous. Nous savons que leur travail est essentiel à notre démocratie. La France, la Suède, l'Allemagne, le Royaume-Uni et bien d'autres pays ont pris des mesures pour soutenir le secteur du journalisme sans compromettre son indépendance.

La presse écrite est en crise. C'est pour cela que nous prenons des mesures dès maintenant pour l'aider à s'en remettre et pour qu'elle reste forte et continue de défendre notre démocratie comme elle le fait toujours.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. La plupart des députés, quelle que soit leur allégeance, sont capables d'assister à la période des questions sans broncher, même s'ils entendent des propos qui leur déplaisent. Je suis certain que leurs collègues peuvent faire preuve d'autant de maturité.

Le député de Skeena—Bulkley Valley a la parole.

* * *

LE DÉPUTÉ DE BRAMPTON-EST

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre a nommé le député de Brampton-Est au comité des finances, une entité qui jouit d'un grand pouvoir. Or, alors qu'il siégeait à ce comité, le député a profité de l'accès qu'il avait à de hauts fonctionnaires du ministère des Finances et à des experts en blanchiment d'argent pour poser des questions fort troublantes. Je le cite:

Quels sont les moyens dont dispose CANAFE pour procéder au suivi de chaque opération de 10 000 \$? Si j'entends blanchir de l'argent, je vais éviter de faire des

virements de millions de dollars qui attireraient l'attention et je vais plutôt essayer de rester discret en ne virant que des montants de 10 000 à 15 000 \$.

Ces questions étaient à tel point inusitées qu'elles ont éveillé les soupçons de la GRC.

Le premier ministre — ou quelqu'un de son bureau — a-t-il trouvé ces questions troublantes au point de décider de faire enquête?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le député a fait part de ses intentions après nous avoir informés des difficultés auxquelles il était confronté. Comme je l'ai dit, nous acceptons la décision qu'il a prise de démissionner.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre plaide l'ignorance...

Le Président: À l'ordre. Apparemment, il y a eu des problèmes de son. L'audio fonctionne-t-il maintenant?

Le député de Skeena—Bulkley Valley a la parole.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, ces réponses ne sont pas satisfaisantes. Je ne crois pas que le premier ministre réalise la gravité de la situation. Il plaide l'ignorance, alors que, le 19 septembre, au beau milieu de l'étude sur le blanchiment d'argent du comité des finances, le premier ministre a retiré le député du comité en question. La GRC, le CANAFE et le commissaire à l'éthique mènent chacun une enquête sur le collègue et ami du premier ministre. Il a dit qu'il ne savait rien; il n'a rien fait.

Je pose la question encore une fois, est-ce que le premier ministre a retiré le député de Brampton-Est du comité des finances parce que ce dernier se servait de son poste pour éviter d'éventuelles poursuites?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, non, ce n'est pas le cas.

* * *

[Français]

LES FINANCES

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Monsieur le Président, avant la crise financière mondiale de 2008, le ministre Flaherty a remboursé près de 40 milliards de dollars de notre dette. Pour être juste, j'ajoute que les gouvernements libéraux auparavant ont fait exactement la même chose. Ces décisions nous ont préparés à la crise qui allait venir.

Maintenant, nous observons encore des problèmes dans les industries de l'énergie et de l'automobile, des augmentations des taux d'intérêt, des crises qui pourraient se produire à l'avenir.

Quel montant de notre dette nationale le premier ministre a-t-il remboursé?

●(1445)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lors de la crise de 2008, le gouvernement conservateur a dépensé des milliards de dollars dans l'économie canadienne, mais il n'a pas pu stimuler la croissance économique pour les Canadiens. Au contraire, le gouvernement conservateur de Stephen Harper a affiché le pire taux de croissance économique de tous les premiers ministres depuis R. B. Bennett lors de la Grande Dépression, il y a plusieurs décennies.

Nous savons qu'investir dans les Canadiens, investir dans les infrastructures et investir dans l'avenir est ce dont les Canadiens ont besoin.

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Monsieur le Président, il cherche maintenant à jeter le blâme sur les conservateurs pour la crise financière mondiale qui avait commencé à l'étranger, alors que le Canada avait été le premier pays à se relever et à équilibrer son budget.

À l'époque, les libéraux nous demandaient sans cesse de dépenser plus et plus rapidement. Ils voulaient un déficit encore plus imposant. Nous avons réussi à maîtriser le déficit, à équilibrer le budget et à faire en sorte que le Canada ressorte de la crise encore plus fort que jamais. La question est la suivante. Il avait promis que le budget s'équilibrerait de lui-même en 2019. Quand le budget s'équilibrera-t-il de lui-même?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, deux fois dans sa réponse le député d'en face a rappelé que les conservateurs avaient réussi à présenter un budget équilibré bidon juste à temps pour les élections. Pour arriver à cet équilibre, ils ont sabré dans les services aux vétérans, dans les ressources de l'Agence des services frontaliers du Canada ainsi que dans les possibilités et les programmes offerts aux Canadiens, en plus de faire des économies dans différents projets, comme la mise en oeuvre de Phénix. Ils sont arrivés à un équilibre bidon dont les Canadiens et les services ont fait les frais, et c'est pour cette raison que les Canadiens les ont mis à la porte.

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Monsieur le Président, il n'y avait essentiellement rien de vrai dans cette réponse, mais cela ne nous fera pas oublier la réalité.

Le premier ministre se plaît à parler du choix que les Canadiens ont fait aux dernières élections. Or, les Canadiens se sont fait dire que le budget serait équilibré en 2019. En toute bonne foi, ils ont compté sur le chef du Parti libéral pour qu'il tienne parole. Aujourd'hui, le déficit est trois fois plus important que promis, et il y aura des déficits pour un quart de siècle encore. Quand le budget sera-t-il équilibré?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs ont ajouté 150 milliards de dollars de déficit, et ce, sans parvenir à stimuler la croissance ou l'emploi.

Sous le gouvernement actuel, près de 600 000 emplois ont été créés au pays. Le Canada affiche le plus faible taux de chômage depuis 40 ans, et il a connu la plus forte croissance parmi les pays du G7 l'année dernière. C'est parce que nous avons fait des investissements pour soutenir la classe moyenne. Nous avons allégé le fardeau fiscal de la classe moyenne et haussé celui du 1 % le plus riche. Nous avons offert l'Allocation canadienne pour enfants, qui aide neuf familles canadiennes sur dix...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: J'entends des propos non parlementaires, et je demande aux députés de respecter les règles à cet égard.

Le député de Carleton a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Monsieur le Président, en véhiculant des faussetés sur notre bilan, le premier ministre ne parviendra pas à faire oublier aux Canadiens la promesse qu'il leur a faite durant la dernière campagne électorale. Il a déclaré que, si les libéraux étaient portés au pouvoir, le pays n'aurait que trois minuscules déficits temporaires. Depuis, le pays accumule plutôt de très lourds déficits. Cette année, il sera trois fois plus élevé que ce qu'avait promis le premier ministre. L'an prochain, alors que le budget était censé s'équilibrer par lui-même, le déficit sera encore plus élevé qu'à l'heure actuelle. Je pose une fois de plus la question.

Le premier ministre a promis que le budget s'équilibrerait par lui-même. Quand cela se produira-t-il?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, aux dernières élections, les Canadiens avaient le choix entre, d'une part, les conservateurs, qui s'étaient engagés à faire des coupes et à équilibrer le budget à tout prix, et, d'autre part, les libéraux, qui souhaitaient investir dans les collectivités et les Canadiens, appuyer les petites entreprises, alléger le fardeau fiscal de la classe moyenne et alourdir celui du 1 % le plus riche.

Les Canadiens ont fait le bon choix. Sous notre gouvernement, l'économie est en plein essor, il s'est créé 600 000 emplois et le taux de chômage a atteint un creux historique. L'économie se porte bien parce que nous investissons dans les Canadiens.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Fin Donnelly (Port Moody—Coquitlam, NPD): Monsieur le Président, nous avons appris cette semaine qu'il est impossible de nettoyer le déversement de 250 000 litres de pétrole au large de St. John's, qui constitue la pire fuite de pétrole qu'ait jamais connue Terre-Neuve.

Il se trouve que le prétendu Plan de protection des océans des libéraux ne protège pas les océans: il y a eu le *Marathassa*, le *Nathan E. Stewart*, et puis ce déversement. Pas étonnant que les Britannico-Colombiens ne font pas confiance aux libéraux pour ce qui est de Trans Mountain.

Le déversement à Terre-Neuve montre que les libéraux n'ont pas mis en place de moyens fiables pour la récupération du pétrole déversé. Les Canadiens veulent savoir: les libéraux estiment-ils que leur plan d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures est de calibre mondial?

● (1450)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons consenti des investissements historiques de 1,5 milliard de dollars pour le Plan de protection des océans. Nous allons travailler avec les collectivités locales, d'éminents scientifiques et les communautés autochtones et prouver que nous sommes capables de réagir aux déversements, de protéger les côtes et d'assurer ainsi la subsistance de ceux qui dépendent de celles-ci.

Certes, il y a toujours plus de travail à faire, mais il reste que nous avons investi intelligemment, en nous fiant à la science et en collaborant avec les provinces, les municipalités et les communautés autochtones pour assurer la protection des océans.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. François Choquette (Drummond, NPD): Monsieur le Président, la rencontre entre tous les chefs des partis pour discuter de la crise des services en français en Ontario est un pas dans la bonne direction.

Toutefois, même si on sait que les libéraux adorent les consultations, parler autour d'une table ne suffit pas. Il va falloir passer à l'action à un moment donné. C'est ce que les Franco-Ontariens veulent, et ce sont eux que le premier ministre doit écouter.

Est-ce que le premier ministre peut nous confirmer qu'il a l'intention d'agir et que cette rencontre n'est pas juste un écran de fumée?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes un gouvernement qui a régulièrement investi des sommes historiques dans nos communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Nous allons continuer de travailler avec les communautés partout au pays. Nous allons continuer de travailler avec les Franco-Ontariens, entre autres, pour défendre leurs institutions, pour défendre leurs communautés et pour assurer la réussite de leurs économies et de leurs communautés dans les années à venir.

Je suis très content de pouvoir m'asseoir avec les chefs des autres partis pour parler de la façon dont nous allons travailler sur cette question, parce que celle-ci en est une qui nous rassemble tous.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Gordie Hogg (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Monsieur le Président, récemment, j'ai rencontré des membres de la collectivité et des représentants de Conservation de la nature Canada. Tous étaient particulièrement préoccupés par la protection des terres, des eaux, des océans et de la faune.

À l'instar de nombreux citoyens de la Colombie-Britannique, j'ai récemment entendu la ministre de l'Environnement et du Changement climatique annoncer l'investissement de 7 millions de dollars pour l'agrandissement de l'aire de conservation Darkwoods, une aire emblématique du Canada située dans les Kootenays, en Colombie-Britannique.

Le premier ministre pourrait-il expliquer quelles autres mesures sont prises pour protéger notre nature, notre biodiversité, notre Canada?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Surrey-Sud—White Rock de ses efforts soutenus dans ce dossier et de son sens de la mode extraordinaire.

La semaine dernière, nous avons été ravis d'annoncer notre investissement de 7 millions de dollars dans l'agrandissement de l'aire de conservation Darkwoods. Cet investissement fait fond sur les mesures historiques que nous prenons pour protéger la nature au Canada, notamment les 1,3 milliard de dollars que nous consacrons uniquement cette année à la protection des terres, des eaux et de la faune.

Nous continuerons de travailler fort pour protéger notre patrimoine naturel pour nos enfants et nos petits-enfants.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, les nuages noirs s'accumulent de plus en plus dans le ciel économique du Canada.

Au cours des dernières semaines seulement, on a perdu 2 500 emplois en automobile, 3 000 emplois en aéronautique et 19 000 emplois uniquement dans le secteur de l'énergie en Alberta. De plus, les Canadiens investissent beaucoup plus aux États-Unis que les Américains investissent au Canada.

C'est cela, le bilan du premier ministre libéral, qui n'a pris aucune précaution pour faire face à cette réalité.

Qu'est-ce que le premier ministre va faire, plutôt que d'imposer la taxe libérale sur le carbone?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis préoccupé d'entendre non seulement un conservateur, mais un Québécois nous parler de sa préoccupation concernant notre leadership en matière d'environnement.

Nous savons que la façon de bâtir une économie plus forte pour l'avenir est de protéger l'environnement en même temps. Les Québécois, d'ailleurs, manifestent régulièrement leur appui concernant l'idée de mettre un prix sur la pollution. Ils veulent que nous en fassions encore plus, et c'est ce que nous allons faire.

Le député d'en face doit réfléchir à sa position, qui consiste à vouloir bloquer cela et à ne pas avoir de plan pour s'attaquer aux changements climatiques tout en faisant croître l'économie.

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux d'entendre le député de Papineau nous parler du Québec et de l'environnement. Je suis très fier des députés conservateurs et de former avec eux un parti qui, lorsqu'il était au gouvernement, a réussi à baisser de 2,2 % les émissions de gaz à effet de serre. Ça ne prend pas la tête à Papineau pour comprendre ça. Ce sont les faits eux-mêmes.

Pendant ce temps, alors que les nuages s'accumulent de plus en plus dans le ciel économique du Canada, la seule chose que propose le gouvernement libéral, c'est la taxe libérale sur le carbone.

Pourquoi agit-il ainsi?

● (1455)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si l'environnement est réellement au cœur des préoccupations du député de Louis-Saint-Laurent, je pourrais peut-être l'encourager à parler à son chef afin que celui-ci nous fasse part de son plan pour aborder les questions liées aux changements climatiques.

Les conservateurs n'ont aucun plan pour combattre les changements climatiques, et les Québécois s'attendent à plus, comme tous les Canadiens.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES NATURELLES

Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, les politiques du premier ministre viennent de faire perdre leur emploi à des milliers d'Ontariens travaillant dans le secteur de l'automobile. Elles ont mis au chômage plus de 100 000 Albertains qui ne voient toujours pas la lumière au bout du tunnel. Le premier ministre insulte les Albertains en disant qu'il ressent leur frustration et qu'il comprend leur anxiété, tandis que le ministre des Finances affirme suivre attentivement la situation.

La crise engendrée par les libéraux n'échappe pas du tout à leur contrôle, et ils seraient capables d'y remédier. À l'époque où le premier ministre est arrivé au pouvoir, trois entreprises voulaient construire des pipelines, mais elles sont toutes les trois parties. Cette crise a des conséquences néfastes sur les travailleurs et les familles dans toutes les provinces.

Au lieu de répéter des formules vides de sens, le premier ministre peut-il nous dire ce qu'il fera au juste pour réparer son gâchis?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je me suis rendu en Alberta avec plaisir la semaine dernière pour entendre moi-même les doléances des gens qui travaillent dans le secteur des sables bitumineux et des dirigeants d'entreprise de Calgary. Nous savons que nous avons du travail à faire ensemble, et nous allons nous en occuper.

Les gens que j'ai entendus m'ont demandé surtout la même chose qu'ils réclament depuis plus de dix ans, à savoir de permettre la vente de nos ressources sur d'autres marchés que celui des États-Unis. Pendant 10 ans, le gouvernement conservateur, qui se présente pourtant comme un grand ami de l'Alberta, a été incapable de répondre à cette demande prioritaire.

Nous voulons avant tout bien faire les choses, et nous tiendrons parole.

Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière à Calgary, plus de 2 000 Albertains ont dit au premier ministre de ne pas revenir tant qu'il n'aurait pas trouvé de solution au problème qu'il a lui-même créé.

Le premier ministre s'est opposé à l'oléoduc Northern Gateway et il a fait avorter le projet Énergie Est. Il a affirmé qu'en dépensant des milliards de dollars pour l'oléoduc Trans Mountain, on s'assurerait qu'il soit construit. Dans les faits, toutefois, il n'arrive pas à lancer la construction. Il a donné des fonds publics à une entreprise qui ira aux États-Unis concurrencer le Canada. Il a bloqué le pétrole canadien à l'intérieur de nos frontières et a coûté du même coup des milliards de dollars aux provinces.

Le premier ministre justifie l'utilisation de fonds publics pour bloquer les oléoducs canadiens. Sa taxe sur le carbone, une mesure qui tue l'emploi, et le projet de loi C-69 mèneront à un enlèvement permanent. Quand retirera-t-il le projet de loi C-69, une mesure anti-pipelines?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si la stratégie des conservateurs qui poussent les hauts cris et brandissent le poing donnait vraiment des résultats, M. Harper aurait réussi à faire construire 10 pipelines jusqu'à de nouveaux marchés, mais il n'a pas réussi.

Nous avons choisi de procéder autrement. Nous avons approuvé le terminal de LNG Canada en Colombie-Britannique, le plus important investissement fait par le secteur privé dans l'histoire du Canada. Nous avons augmenté la capacité d'exportation du projet Alberta Clipper. Nous avons approuvé le gazoduc de NOVA Gas, le remplacement de la canalisation 3, la mine d'apatite Arnaud, le projet de gaz naturel liquéfié Woodfibre et le terminal d'exportation du gaz propane sur l'île Ridley, pour ne nommer que ces projets-là. Nous faisons progresser les choses de la bonne façon pour l'Alberta.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je me croirais déjà à la partie de hockey de ce soir, où j'espère qu'il y aura autant de bruit. Il sera le bienvenu dans ce contexte-là.

La députée d'Abitibi—Témiscamingue a la parole.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NDP): Monsieur le Président, le remplacement du personnel de nuit par une station météorologique automatisée à l'aéroport de Rouyn-Noranda inquiète tout le monde.

Le système automatisé proposé par NAV CANADA n'est pas fiable à 100 %, notamment pour détecter la pluie verglaçante.

D'autres aéroports, tels que ceux de Windsor et de Bathurst, sont aussi visés.

À la suite d'une rencontre avec NAV CANADA hier, la mairesse de Rouyn-Noranda a déploré que le processus de consultation soit inadéquat aux régions.

Est-ce que le premier ministre va choisir la sécurité de la population et maintenir les services de nuit tant à Rouyn-Noranda qu'ailleurs?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit aux citoyens de Rouyn-Noranda quand j'y étais, il y a quelques mois, nous prenons très au sérieux leurs préoccupations. Nous nous engageons à ce que NAV CANADA continue les consultations pour prendre la bonne décision pour les citoyens de la place et pour assurer la sécurité et les services nécessaires.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Georgina Jolibois (Desnethé—Missinippi—Churchill River, NDP): Monsieur le Président, les libéraux se traînent les pieds pour achever le projet de route menant à Wollaston Lake. Les Dénésulines du lac Hatchet se battent depuis 30 ans pour que soit construite cette route toutes saisons et ainsi rendre leur communauté accessible. Sans cette route, les résidents doivent faire venir, par avion, la nourriture et les fournitures pour lesquelles ils paient déjà le prix fort. Les habitants du Nord méritent des réponses.

Pourquoi les libéraux ignorent-ils les Dénésulines du lac Hatchet et refusent-ils d'achever le projet de route menant à Wollaston Lake une fois pour toutes?

• (1500)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, aucune relation n'est plus importante pour le gouvernement que celle qu'il entretient avec les peuples autochtones. Voilà pourquoi nous établissons une véritable relation de nation à nation en partenariat avec eux. C'est aussi la raison pour laquelle nous prenons des mesures concrètes dans le cadre de projets concrets qui amélioreront leur situation, qu'il s'agisse de mettre fin aux avis d'ébullition, de construire de nouvelles écoles ou de construire des routes et des infrastructures communautaires.

Nous continuerons de travailler étroitement avec les communautés autochtones de l'ensemble du pays pour leur donner la possibilité de faire croître leur économie et de leur offrir les mêmes possibilités que tous les Canadiens.

* * *

[Français]

L'ÉTHIQUE

M. Pierre Paul-Hus (Charlebourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, les preuves dans les procédures judiciaires du vice-amiral Norman ont révélé que le président du Conseil du Trésor avait raconté deux histoires différentes concernant l'ingérence politique dans le dossier du navire *Asterix*. À la Chambre, il déclare que c'est son rôle de demander des questions à propos des contrats d'approvisionnement, mais en entrevue à la GRC, il dit que ce n'est pas sa *job*. Les deux versions de l'histoire ne peuvent pas être vraies.

Est-ce que le premier ministre a encore confiance en son président du Conseil du Trésor?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme il devrait bien le savoir, il serait inapproprié pour moi de commenter cette affaire, alors qu'elle est devant les tribunaux.

[Traduction]

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor n'est pas cohérent. Ce qu'il nous a dit est totalement différent de ce qu'il a dit à la GRC.

Nous ne demandons pas au premier ministre de parler d'une affaire qui est devant les tribunaux. Nous lui demandons si un ministre est encore digne de confiance et si ce dernier a dit la vérité.

J'ai une question simple pour le premier ministre. Le président du Conseil du Trésor bénéficie-t-il pleinement de son appui?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de dire que je donne ma confiance absolue à chaque membre de mon Cabinet, y compris au président du Conseil du Trésor.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Michelle Rempel (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, à la demande du premier ministre, le Canada vient de voter, aux Nations unies, contre huit mesures qui visaient à obliger Cuba à rendre des comptes, notamment en ce qui concerne la libération de prisonniers politiques, la promotion de l'égalité des sexes, les abus qui nuisent à la liberté de réunion et à la liberté d'expression, ainsi que l'interdiction du droit de grève des travailleurs cubains.

Ce faisant, le Canada s'est également opposé à ce que ces mesures soient prises pour les régimes iranien, syrien et nord-coréen. Quand le premier ministre va-t-il revenir sur cette position honteuse quant à ces votes?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous continuons d'être d'ardents défenseurs des droits de la personne partout dans le monde dans de très nombreux dossiers. Nous allons toujours veiller à ce que les décisions que nous prenons au sein de n'importe quel forum multilatéral, que ce soit à l'ONU ou ailleurs, promeuvent les intérêts des Canadiens et les valeurs des Canadiens.

Les Canadiens peuvent compter sur nous pour défendre les valeurs et les priorités qui nous tiennent à coeur.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

M. Peter Fragiskatos (London-Centre-Nord, Lib.): Monsieur le Président, dans ma ville, London, en Ontario, le Pillar Nonprofit Network soutient plus de 600 organismes sans but lucratif, entreprises sociales et innovateurs sociaux en les aidant à mettre des ressources et des connaissances en commun et à établir des liens entre les organismes sans but lucratif, les entreprises et les organismes gouvernementaux.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement fait pour appuyer les organismes comme Pillar ainsi que les nombreuses entreprises et organisations sociales du genre partout au pays?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de London-Centre-Nord de son excellent travail et d'avoir souligné le rôle important que l'innovation et la finance sociales jouent dans le développement de

solutions novatrices visant à répondre à des problèmes sociaux et des besoins communautaires urgents.

Le Groupe directeur sur la co-création d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale a recommandé la création d'un fonds de finance sociale en vue d'accélérer la croissance des entreprises sociales au Canada.

La semaine dernière, nous avons annoncé que 755 millions de dollars seraient consacrés à un fonds de finance sociale qui permettra de générer jusqu'à 2 milliards de dollars en activité économique et de créer et de maintenir jusqu'à 100 000 emplois au cours de la prochaine décennie.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, on apprend que, sous le premier ministre actuel, plus de 3 000 vétérans ont dû attendre plus d'un an pour obtenir une décision sur leur admissibilité à des prestations qui leur reviennent. C'est tout à fait inacceptable.

Le premier ministre a dit qu'il ne traînerait pas les vétérans devant les tribunaux. C'est pourtant ce qu'il fait. Il a dit qu'ils en demandaient trop. Il n'a pas respecté sa promesse sur les pensions. Le premier ministre manque à son devoir envers les anciens combattants depuis trois ans. Quand va-t-il cesser de blâmer les autres et assumer la responsabilité de ses échecs?

● (1505)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, nous n'avons pas de leçons à recevoir des conservateurs sur la façon de traiter les vétérans canadiens. Les conservateurs ont fermé neuf centres de services aux vétérans pour pouvoir créer un équilibre budgétaire fictif juste à temps pour les élections. Ils ont donné le moins possible aux vétérans tout en se servant d'eux pour leurs mises en scène destinées aux photographes.

Nous, nous avons investi plus de 10 milliards pour les anciens combattants au cours des trois dernières années. Nous nous sommes assurés d'améliorer les services, d'améliorer les mesures de soutien proposées aux familles et d'offrir aux vétérans les services dont ils ont besoin, y compris la pension à vie que nous nous étions engagés à mettre en place.

Nous allons continuer de défendre les intérêts des anciens combattants canadiens.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPDP): Monsieur le Président, cette année marque le 81^e anniversaire du massacre à Nankin. On estime que 300 000 personnes ont été tuées et qu'environ 200 000 femmes qui habitaient les territoires occupés par le Japon ont été soumises à l'esclavage sexuel, par la force ou par la ruse. Un des membres de ma famille m'a dit aujourd'hui que ma grand-mère et ma mère n'ont jamais cessé de parler de ce qui est arrivé et de dire à quel point c'était honteux qu'une grande partie du monde ne l'ait jamais su.

Au nom de la récipiendaire de l'Ordre du Canada Joy Kogawa et de près de 40 000 Canadiens, je demande si, oui ou non, le premier ministre proclamera le 13 décembre de chaque année jour commémoratif du massacre de Nankin?

Affaires émanant des députés

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il est certain que nous déplorons les événements horribles qui ont eu lieu à Nankin il y a 80 ans. Tous les Canadiens conviendront qu'il ne faut jamais oublier la perte de vie et la violence qu'ont dû affronter de nombreux citoyens. Nous ne devons jamais oublier ces actes terribles. La mémoire des victimes et des survivants doit être commémorée dans l'esprit véritable de la réconciliation.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, ces dernières semaines le gouvernement a signé quatre ententes relatives à des supergrappes partout au Canada.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre de quelle façon cette initiative importante va préparer les travailleurs canadiens talentueux pour les emplois novateurs d'aujourd'hui et demain?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Mont-Royal pour son travail acharné et de cette question importante. Nous entendons bien faire croître l'économie et créer des emplois dans la classe moyenne en transformant des idées en solutions concrètes.

Dans le cadre de l'Initiative des supergrappes d'innovation, nous faisons équipe avec des entreprises de toutes les tailles, des établissements universitaires et des organisations sans but lucratif.

Les cinq supergrappes devraient, ensemble, créer plus de 50 000 emplois pour la classe moyenne et faire croître l'économie canadienne de 50 milliards de dollars au cours des dix prochaines années.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, les conservateurs et les néo-démocrates ont collaboré pour essayer d'accélérer l'adoption d'un projet de loi qui luttera efficacement contre le prélèvement forcé d'organes. Le projet de loi a l'appui de libéraux bien en vue comme Irwin Cotler, mais le gouvernement a décidé de le retarder, ce qui réduit grandement les chances qu'il soit adopté.

Les victimes attendent depuis trop longtemps. Pourquoi les libéraux tardent-ils à agir à l'égard du prélèvement forcé et du trafic d'organes humains?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit d'une question que nous prenons très au sérieux. Évidemment, la protection des Canadiens est une question fondamentale pour n'importe quel gouvernement. Nous continuerons à collaborer avec toutes les parties intéressées pour faire avancer cette initiative importante.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Hunter Tootoo (Nunavut, Ind.): Monsieur le Président,
[Le député s'exprime en inuktitut.]

[Traduction]

Ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement qu'il dirige a refusé d'autoriser le gouvernement du Nunavut à devenir signataire de deux traités avec les Dénés. Ces

traités empièteront sur le pouvoir législatif du gouvernement territorial et le limiteront. Un statut d'observateur ne suffit pas. Le gouvernement du Nunavut doit être un participant à part entière de ces traités. Comme le premier ministre du territoire l'a dit, le gouvernement du Canada ne peut tout simplement pas imposer ces traités aux Nunavummiuts. C'est du jamais vu.

Le premier ministre expliquera-t-il à la Chambre pourquoi le gouvernement libéral a empêché le gouvernement du Nunavut d'être signataire de ces traités cruciaux?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est résolu à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones en concluant avec eux des traités modernes. Ces traités sont négociés confidentiellement entre les parties à la table de négociations. Nous espérons que les traités modernes répondront aux intérêts de tous les partenaires de négociation et seront conclus très bientôt.

Le Président: La députée de Vancouver-Est invoque le Règlement.

Mme Jenny Kwan: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour la motion suivante: Que la Chambre reconnaisse que, il y a 81 ans, les forces armées impériales du Japon ont violé de 20 000 à 80 000 femmes et filles chinoises et qu'environ 300 000 personnes ont été tuées; que, après le massacre de Nankin, le système d'esclavage sexuel militaire de l'armée japonaise s'est propagé rapidement et on estime que 200 000 femmes de la Corée, des Philippines, de la Chine, de la Birmanie, de l'Indonésie et d'autres territoires occupés par le Japon ont été piégées, kidnappées ou contraintes à travailler dans des bordels et de servir de « femmes de réconfort » à l'armée impériale du Japon; que, pour décrire les atrocités, des témoins oculaires de pays occidentaux se trouvant à Nankin ont parlé d'un « enfer sur terre »; que, en 2007, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion reconnaissant que les forces armées impériales du Japon ont utilisé des femmes comme esclaves sexuelles durant la Seconde Guerre mondiale et que, par conséquent, de l'avis de la Chambre, le gouvernement reconnaisse officiellement ces faits en déclarant le 13 décembre de chaque année jour commémoratif du massacre de Nankin au Canada.

• (1510)

Le Président: La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[Traduction]

LE COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS, DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 novembre, de la motion et de l'amendement.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 27 novembre, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement du député de Trois-Rivières à la motion M-177 sous la rubrique des affaires émanant des députés.

Affaires émanant des députés

Convoquez les députés.

● (1520)

[Français]

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 961)

POUR

Députés

Aubin	Barsalou-Duval
Beaulieu	Benson
Blaikie	Blaney (North Island—Powell River)
Boulerice	Boutin-Sweet
Brousseau	Cannings
Caron	Choquette
Cullen	Davies
Donnelly	Dubé
Duncan (Edmonton Strathcona)	Dusseau
Duvall	Fortin
Garrison	Gill
Hardcastle	Johns
Jolibois	Julian
Kwan	Laverdière
MacGregor	Malcolmson
Marcil	Mathysen
May (Saanich—Gulf Islands)	Moore
Nantel	Paupé
Plamondon	Quach
Rankin	Sansoucy
Ste-Marie	Stetski
Thériault	Trudel
Weir— 45	

CONTRE

Députés

Aboultatif	Albas
Albrecht	Aldag
Alghabra	Alleslev
Allison	Amos
Anandasangaree	Anderson
Arnold	Arseneault
Arya	Ayoub
Badawey	Bagnell
Barlow	Baylis
Bennett	Benzen
Bergen	Berthold
Bezan	Bibeau
Bittle	Blair
Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis)	Block
Boissonnault	Bossio
Boucher	Brassard
Bratina	Breton
Brison	Caesar-Chavannes
Carrie	Casey (Cumberland—Colchester)
Casey (Charlottetown)	Chagger
Champagne	Chen
Clarke	Cooper
Cuzner	Dabrusin
Damoff	DeCoursey
Deltell	Dhaliwal
Dhillon	Diotte
Drouin	Dubourg
Duguid	Duncan (Etobicoke North)
Easter	Eglinski
Ehsassi	El-Khoury
Ellis	Eyking
Eyolfson	Falk (Battlefords—Lloydminster)
Falk (Provencher)	Fergus
Fillmore	Finley
Finnigan	Fisher
Fonseca	Fortier
Fragiskatos	Fraser (West Nova)
Fraser (Central Nova)	Freeland
Fry	Fuhr
Gallant	Garneau
Genuis	Gerretsen
Gladu	Godin
Goldsmith-Jones	Goodale
Gould	Gourde
Graham	Hajdu
Harder	Hardie
Hébert	Hehr
Hogg	Holland

Housefather	Hussen
Hutchings	Iacono
Jeneroux	Joly
Jordan	Jowhari
Kang	Kelly
Kent	Khalid
Khera	Kitchen
Kmiec	Kusie
Lake	Lambropoulos
Lametti	Lamoureux
Lapointe	Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry)
Lauzon (Argenteuil—La Petite-Nation)	Lebouthillier
Lefebvre	Leslie
Levitt	Liepert
Lightbound	Lobb
Lockhart	Long
Longfield	Ludwig
Lukiwski	MacAulay (Cardigan)
MacKenzie	MacKinnon (Gatineau)
Maguire	Maloney
Martel	Massé (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia)
May (Cambridge)	McCauley (Edmonton West)
McColeman	McCrimmon
McDonald	McGuinty
McKenna	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo)	McLeod (Northwest Territories)
Mendès	Mihychuk
Miller (Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Sœurs)	
Monsef	
Morrissey	Motz
Murray	Nassif
Nater	Nault
Ng	Nicholson
Nuttall	Obhrai
Oliphant	Oliver
O'Regan	Ouellette
Paradis	Paul-Hus
Peschisolido	Peterson
Petitpas Taylor	Philpott
Picard	Poilievre
Poissant	Qualtrough
Raït	Ratansi
Raves	Reid
Rempel	Richards
Rioux	Robillard
Rodriguez	Rogers
Romanado	Rudd
Ruimy	Rusnak
Sahota	Saini
Sajjan	Samson
Sangha	Saroya
Scarpaleggia	Schiefke
Schmale	Schulte
Serré	Sgro
Shanahan	Sheehan
Shields	Shiple
Sidhu (Brampton South)	Simms
Sopuck	Sorbara
Sorenson	Spengemann
Stanton	Strahl
Stubbs	Sweet
Tabbara	Tan
Tassi	Tilson
Trost	Trudeau
Van Kesteren	Vandal
Vandenbeld	Vaughan
Vecchio	Viersen
Virani	Wagantall
Warawa	Warkentin
Waugh	Webber
Whalen	Wong
Wrzesnewsyj	Yip
Young	Zahid— 240

PAIRÉS

Aucun

Affaires émanant des députés

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion principale. Puis-je me dispenser d'en faire la lecture?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[La présidence donne lecture de la motion.]

• (1525)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 962)

POUR

Députés

Aboultaif	Albas
Albrecht	Aldag
Alghabra	Alleslev
Allison	Amos
Anandasangaree	Anderson
Arnold	Arseneault
Arya	Aubin
Ayoub	Badawey
Bagnell	Barlow
Barsalou-Duval	Baylis
Beaulieu	Bennett
Benson	Benzen
Bergen	Berthold
Bezan	Bibeau
Bittle	Blaikie
Blair	Blaney (North Island—Powell River)
Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis)	Block
Boissonnault	Bossio
Boucher	Boulerice
Boutin-Sweet	Brassard
Bratina	Breton
Brison	Brosseau
Caesar-Chavannes	Cannings
Caron	Carrie
Casey (Cumberland—Colchester)	Casey (Charlottetown)
Chagger	Champagne
Chen	Choquette
Clarke	Cooper
Cullen	Cuzner
Dabrusin	Damoff
Davies	DeCoursey
Deltell	Dhaliwal
Dhillon	Diotte
Donnelly	Drouin
Dubé	Dubourg
Duguid	Duncan (Etobicoke North)
Duncan (Edmonton Strathcona)	Dusseau
Duvall	Easter
Eglinski	Ehsassi
El-Khoury	Ellis
Eyking	Eyolfson
Falk (Battlefords—Lloydminster)	Falk (Provencher)
Fergus	Fillmore
Finley	Finnigan
Fisher	Fonseca
Fortier	Fortin
Fragiskatos	Fraser (West Nova)
Fraser (Central Nova)	Freeland
Fry	Fuhr
Gallant	Garneau
Garrison	Genuis
Gerretsen	Gill
Gladu	Godin
Goldsmith-Jones	Goodale
Gould	Gourde
Graham	Hajdu
Hardcastle	Harder
Hardie	Harvey
Hébert	Hehr
Hogg	Holland
Housefather	Hughes
Hussen	Hutchings
Iacono	Jeneroux
Johns	Jolibois
Joly	Jordan
Jowhari	Julian
Kang	Kelly

Kent	Khalid
Khera	Kitchen
Kmiec	Kusie
Kwan	Lake
Lambropoulos	Lametti
Lamoureux	Lapointe
Lauson (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Lauson (Argenteuil—La Petite-Nation)
Laverdière	Lebouthillier
Lefebvre	Leslie
Levitt	Liepert
Lightbound	Lobb
Lockhart	Long
Longfield	Ludwig
Lukiwski	MacAulay (Cardigan)
MacGregor	MacKenzie
MacKinnon (Gatineau)	Maguire
Malcolmson	Maloney
Marcil	Martel
Massé (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia)	
Mathysen	
May (Cambridge)	May (Saanich—Gulf Islands)
McCauley (Edmonton West)	McColeman
McCrimmon	McDonald
McGuinty	McKenna
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo)
McLeod (Northwest Territories)	Mendès
Mihychuk Soeurs)	Miller (Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Érables)
Monsef	Moore
Morrissey	Motz
Murray	Nantel
Nassif	Nater
Nault	Ng
Nicholson	Nuttall
Obhrai	Oliphant
Oliver	O'Regan
Ouellette	Paradis
Paul-Hus	Pauzé
Peschisolido	Peterson
Petitpas Taylor	Philpott
Picard	Plamondon
Poilevire	Poissant
Quach	Qualtrough
Raitt	Rankin
Ratansi	Rayes
Reid	Rempel
Richards	Rioux
Robillard	Rodriguez
Rogers	Romanado
Rudd	Ruimy
Rusnak	Sahota
Saini	Sajjan
Samson	Sangha
Sansoucy	Saroya
Scarpaleggia	Schieffe
Schmale	Schulte
Serré	Sgro
Shanahan	Sheehan
Shields	Shiple
Sidhu (Brampton South)	Simms
Sopuck	Sorbara
Sorenson	Spengemann
Stanton	Ste-Marie
Stetski	Strahl
Stubbs	Sweet
Tabbara	Tan
Tassi	Thériault
Tilson	Tootoo
Trost	Trudeau
Trudel	Van Kesteren
Vandal	Vandenbeld
Vaughan	Vecchio
Viersen	Virani
Wagantall	Warawa
Warkentin	Waugh
Webber	Weir

Affaires émanant des députés

Whalen
Wrzesnewskyj
Young

Wong
Yip
Zahid— 288

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LES NORMES DE PRESTATION DE PENSION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 23 novembre, de la motion portant que le projet de loi C-405, Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (régimes de pension), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 27 novembre, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-405 sous la rubrique des affaires émanant des députés.

● (1535)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 963)

POUR

Députés

Aboutaif	Albas
Albrecht	Alleslev
Allison	Anderson
Arnold	Barlow
Benzen	Bergen
Berthold	Bezan
Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis)	Bloch
Boucher	Brassard
Carrie	Clarke
Cooper	Deltell
Diotte	Eglinski
Falk (Battlefords—Lloydminster)	Falk (Provencher)
Finley	Gallant
Genuis	Gladu
Godin	Gourde
Harder	Jeneroux
Kelly	Kent
Kitchen	Kmiec
Kusie	Lake
Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Liepert
Lobb	Lukiwski
MacKenzie	Maguire
Martel	McCaughey (Edmonton West)
McColeman	McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo)
Motz	Nater
Nicholson	Nuttall
Obhrai	Paul-Hus
Poillievre	Raït
Rayes	Reid
Rempel	Richards
Saroya	Schmale
Shields	Shipley
Sopuck	Sorenson
Stanton	Strahl
Stubbs	Sweet
Tilson	Trost
Van Kesteren	Vecchio
Viersen	Wagantall
Warawa	Warkentin
Waugh	Webber
Wong— 81	

CONTRE

Députés

Aldag	Alghabra
Amos	Anandasangaree
Arseneault	Arya
Aubin	Ayoub
Badawey	Barsalou-Duval
Baylis	Beaulieu
Bennett	Benson
Bibeau	Bittle
Blaikie	Blair
Blaney (North Island—Powell River)	Boissomnault
Bossio	Boulerice
Boutin-Sweet	Bratina
Breton	Brison
Brosseau	Caesar-Chavannes
Cannings	Caron
Casey (Cumberland—Colchester)	Casey (Charlottetown)
Chagger	Champagne
Chen	Choquette
Cullen	Cuzner
Dabrusin	Damoff
Davies	DeCoursey
Dhaliwal	Dhillon
Donnelly	Drouin
Dubé	Dubourg
Duguid	Duncan (Etobicoke North)
Duncan (Edmonton Strathcona)	Dusseault
Duvall	Easter
Ehsassi	El-Khoury
Ellis	Eyking
Eyolfson	Fergus
Fillmore	Finnigan
Fisher	Fonseca
Fortier	Fortin
Fragiskatos	Fraser (West Nova)
Fraser (Central Nova)	Freeland
Fry	Fuhr
Garneau	Garrison
Gerretsen	Gill
Goldsmith-Jones	Goodale
Gould	Graham
Hajdu	Hardeastle
Hardie	Harvey
Hébert	Hehr
Hogg	Holland
Housefather	Hughes
Hussen	Hutchings
Iacono	Johns
Jolibois	Joly
Jordan	Jowhari
Julian	Kang
Khalid	Khera
Kwan	Lambropoulos
Lametti	Lamoureux
Lapointe	Lauzon (Argenteuil—La Petite-Nation)
Laverdière	Lebouthillier
Lefebvre	Leslie
Levitt	Lightbound
Lockhart	Long
Longfield	Ludwig
MacAulay (Cardigan)	MacGregor
MacKinnon (Gatineau)	Malcolmson
Maloney	Marcel
Massé (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia)	
Mathysen	
May (Cambridge)	May (Saanich—Gulf Islands)
McCrimmon	McDonald
McGuinty	McKenna
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McLeod (Northwest Territories)
Mendès	Mihychuk
Miller (Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Sœurs)	
Monsef	
Moore	Morrissey
Murray	Nantel
Nassif	Nault
Ng	Oliphant
Oliver	O'Regan

Affaires courantes

Ouellette
 Pauzé
 Peterson
 Philpott
 Plamondon
 Quach
 Rankin
 Rioux
 Rodriguez
 Romanado
 Ruimy
 Sahota
 Sajjan
 Sangha
 Scarpaleggia
 Schulte
 Sgro
 Sheehan
 Simms
 Spengemann
 Stetski
 Tan
 Thériault
 Trudel
 Vandenbeld
 Virani
 Whalen
 Yip
 Zahid — 205

Paradis
 Peschisolido
 Petitpas Taylor
 Picard
 Poissant
 Qualtrough
 Ratansi
 Robillard
 Rogers
 Rudd
 Rusnak
 Saini
 Samson
 Sansoucy
 Schiefke
 Serré
 Shanahan
 Sidhu (Brampton South)
 Sorbara
 Ste-Marie
 Tabbara
 Tassi
 Tootoo
 Vandal
 Vaughan
 Weir
 Wrzesnewskyj
 Young

[Traduction]

SANTÉ

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 21^e rapport du Comité permanent de la santé, intitulé « Projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur l'Agence du revenu du Canada (donneurs d'organes) ». Le Comité a étudié le projet de loi et convenu d'en faire rapport à la Chambre avec des propositions d'amendement.

Je tiens à féliciter le député de Calgary Confederation d'avoir déposé cette importante mesure législative.

À la suite de nombreux témoignages, le projet de loi C-316 a reçu l'appui unanime des membres du Comité. J'espère que tous les députés en tiendront compte ultérieurement.

Je tiens à remercier l'ARC d'avoir adopté une attitude positive qui nous a permis de franchir cette étape et de régler des problèmes. Je remercie également les membres du Comité de toute l'aide qu'ils nous ont apportée pour que le projet de loi puisse en arriver à ce stade aussi rapidement.

• (1540)

TRANSPORTS, INFRASTRUCTURE ET COLLECTIVITÉS

L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 26^e rapport du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, intitulé « Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019: crédit 1a sous la rubrique Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, crédit 1a sous la rubrique Autorité du pont Windsor-Détroit, crédits 1a, 5a et 10a sous la rubrique Bureau de l'infrastructure du Canada, crédits 1a, 5a, 10a, 15a et 20a sous la rubrique Ministère des Transports, crédit 1a sous la rubrique Office des transports du Canada ».

* * *

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPĐ) demande à présenter le projet de loi C-422, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (élection partielle).

— Monsieur le Président, je remercie mon collègue et ami le député de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques de son appui au projet de loi. Le simple fait de nommer correctement sa circonscription peut représenter une réussite.

Le projet de loi que je présente cet après-midi est à la fois très simple et important. Il exigerait simplement ce qui suit: dans les cas où un député n'est plus en mesure, pour quelque raison que ce soit, de remplir ses fonctions et de continuer à travailler au nom des Canadiens, le premier ministre ne pourrait plus exercer un pouvoir discrétionnaire sans limites pour déterminer le moment du déclenchement d'une élection partielle. Ainsi, les électeurs de la circonscription donnée auraient l'assurance, si le projet de loi était adopté, de pouvoir compter sur un représentant dans un délai raisonnable. Nous proposons que le premier ministre soit tenu de déclencher une élection partielle dans les 45 jours suivant la vacance d'un siège de député.

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

Je désire informer la Chambre que, en raison des votes par appel nominal différés, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 25 minutes.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

Le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau un document concernant la désignation de lieux pour l'application de la définition de « Cité parlementaire » conformément à l'article 79.51 de la Loi sur le Parlement du Canada.

* * *

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à neuf pétitions.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

M. Nick Whalen (St. John's-Est, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 22^e rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Le Comité a examiné le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019, le crédit 1a sous la rubrique « Commission de l'immigration et du statut de réfugié » et les crédits 1a, 5a et 10a sous la rubrique « Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration », et en a fait rapport.

Affaires courantes

Nous ne pensons pas qu'il s'agissait d'une question très préoccupante puisque, dans les années passées, des députés ont libéré leurs sièges et des élections partielles ont été déclenchées. Cependant, au cours des derniers mois, le premier ministre en poste a malheureusement fait de la politique avec le déclenchement des élections partielles. Si vous vous rappelez, monsieur le Président, cela a incité tous les partis de l'opposition à s'unifier pour demander au premier ministre de cesser de tergiverser, de permettre aux habitants de diverses circonscriptions d'être représentés conformément aux droits qui leur sont conférés par la Constitution et d'arrêter s'adonner à des jeux politiques avec le déclenchement d'élections partielles. Le projet de loi rendrait de tels jeux impossibles.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

MOTION PORTANT AUTORISATION DE SE DÉPLACER

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu discussion entre les partis. Je crois que, si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que je dépose une motion liée au déplacement des membres des comités permanents.

Je propose:

Que, relativement à son étude sur la Contribution du Canada aux efforts internationaux de maintien de la paix, sept membres du Comité permanent de la défense nationale soient autorisés à se rendre à Dakar (Sénégal) et à Bamako et Gao (Mali), à l'hiver ou au printemps de 2019, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Que, relativement à son étude sur Services partagés Canada, sept membres du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires soient autorisés à se rendre à Ottawa (Ontario), à l'hiver ou au printemps de 2019, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NDP): Monsieur le Président, depuis des semaines, des mois et des années, les Trifluviens attendent le retour du train avec impatience. Cependant, loin de se contenter d'attendre, puisque la réponse se fait attendre elle aussi, ils se mobilisent. Chaque semaine, c'est par dizaines que des citoyens de Trois-Rivières et des environs viennent ajouter leurs noms à la pétition.

La pétition demande au ministre des Transports d'accorder enfin le financement au projet de train à grande fréquence de VIA Rail qui aura pour effet de réduire les gaz à effet de serre et de permettre le développement économique de plusieurs régions au Québec et en Ontario.

Je suis fier de déposer cette autre tranche de la pétition en attendant une réponse favorable.

[Traduction]

LE MONUMENT À CHAMPLAIN

M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter.

La première est signée par un groupe de citoyens de ma circonscription, Simcoe-Nord, qui souhaitent attirer l'attention de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique sur le monument à Champlain situé dans le parc Couchiching. Ce monument a été retiré en 2017 afin d'être restauré, et il devait être réinstallé à l'été 2018. Or, ce n'est pas encore fait, et les pétitionnaires demandent aujourd'hui l'aide de la ministre afin que le monument soit de retour à sa place d'ici l'été prochain.

● (1545)

LE TRAFIC D'ORGANES HUMAINS

M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC): Monsieur le Président, les dizaines de citoyens qui ont signé la seconde pétition souhaitent attirer l'attention du Parlement sur les préoccupations que soulève le trafic international d'organes humains et sur les deux mesures législatives sur le sujet dont il est présentement saisi, c'est-à-dire le projet de loi C-350, et le projet de loi S-240 du Sénat.

Ils lui demandent de les étudier le plus rapidement possible afin qu'ils soient adoptés sans tarder.

LE LOGEMENT

Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, la pétition que voici a été lancée par Kate Chung au nom de la campagne Living in Place de l'organisme Older Women's Network. Les pétitionnaires souhaitent que les codes du bâtiment des provinces et du Canada soient modifiés de sorte que tous les immeubles d'habitation neufs respectent désormais le principe de la conception universelle et puissent être habités par des personnes de tout âge et de toute condition. Je remercie Mme Chung ainsi que Doris Power et Judi Gilbert de leur excellent travail dans ce dossier. C'est un plaisir pour moi de présenter cette pétition.

L'INITIATIVE EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

M. Garnett Genus (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions aujourd'hui. La première porte sur le problème qui touche l'initiative Emplois d'été Canada, et je sais que nous allons en discuter encore au cours des prochains mois. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à défendre la liberté de conscience, de pensée et de croyance en supprimant l'attestation du formulaire d'inscription à l'initiative Emplois d'été Canada. Plus précisément, ils font allusion à l'article 2 de la Charte des droits et libertés, qui, selon eux, oblige le gouvernement à respecter leur liberté de conscience, dans ce cas particulier.

Affaires courantes

LE TRAFIC D'ORGANES HUMAINS

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur le projet de loi S-240. Ce projet de loi, que le Sénat a adopté et renvoyé à la Chambre, vise à lutter contre le fléau du prélèvement forcé d'organes. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à appuyer les efforts visant à faire avancer l'étude de ce projet de loi le plus rapidement possible. Je sais que le gouvernement en a retardé l'étude à la première heure. Les pétitionnaires et moi espérons que l'étude de ce projet de loi progressera le plus rapidement possible.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NDP): Monsieur le Président, les postes de mouillage pour les navires de charge et les vraquiers — un mouillage gratuit, en gros, dans la mer des Salish — constituent une menace pour la pêche sportive et l'habitat des poissons et représentent la source d'une énorme pollution sonore et lumineuse pour les propriétaires riverains et un risque de marées noires dans le détroit de Plumper, des accidents impliquant trois vraquiers y ayant été évités de justesse. C'est pour ces raisons que je dépose deux pétitions à la Chambre.

Dans une pétition, les pétitionnaires de Ladysmith, Chemainus et Saltair demandent à Transports Canada de mettre un terme au mouillage à l'extérieur des ports dans la zone visée par le protocole provisoire et demandent au gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie globale afin de pallier les insuffisances du système qui font que le port Metro Vancouver est engorgé. Les exportations de marchandises en vrac ont augmenté de 40 % et le mouillage de 400 %. Il y a un problème.

Par ailleurs, les pétitionnaires de l'île Gabriola demandent qu'on ne procède pas à l'aménagement de cinq nouveaux postes de mouillage pour les navires de charge et les vraquiers le long des côtes de leur île.

LE TRAFIC D'ORGANES HUMAINS

M. Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je présente des pétitions signées par plusieurs centaines de Canadiens — similaires à celles présentées par mon collègue de Sherwood Park—Fort Saskatchewan —, qui demandent au gouvernement d'agir en ce qui concerne le projet de loi S-240, dont la Chambre a été saisie. Ces pétitionnaires demandent au Parlement du Canada d'agir vite en ce qui concerne la mesure législative proposée, afin de modifier le Code criminel et d'empêcher cet horrible acte qu'est le prélèvement d'organes humains à des fins mercantiles.

L'ENVIRONNEMENT

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NDP): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition au nom de résidents de la côte de la Colombie-Britannique. Ils demandent au gouvernement de collaborer avec les provinces, les municipalités et les communautés autochtones pour élaborer une stratégie nationale afin de lutter contre la pollution par les plastiques à l'intérieur et en périphérie des milieux aquatiques. Les pétitionnaires veulent une réglementation visant à réduire les rejets de débris de plastique par les déversoirs d'eaux pluviales, l'utilisation industrielle de microplastiques ainsi que l'utilisation par l'industrie et par les consommateurs des plastiques à usage unique. Ils voudraient aussi un financement annuel permanent et dédié pour le nettoyage de l'équipement de pêche désuet et pour des projets d'initiative citoyenne de collecte des plastiques et des débris le long des rives, ainsi qu'une campagne d'éducation et de sensibilisation sur ces enjeux.

Ils demandent également au gouvernement d'adopter ma motion, la motion M-151, sur laquelle le Parlement se prononcera la semaine prochaine et qui vise à établir une stratégie nationale pour lutter contre la pollution par les plastiques. Étant donné la quantité de plastiques qui affluent vers les côtes, les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire de cette question une priorité des plus urgentes.

• (1550)

LE TRAFIC D'ORGANES HUMAINS

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des centaines de Canadiens qui exhortent la Chambre à adopter le projet de loi S-240, parrainé par mon collègue, le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter le projet de loi S-240 afin d'interdire aux Canadiens de se rendre à l'étranger pour obtenir des organes qui ont été prélevés sans le consentement du donneur.

LES AIRES MARINES DE CONSERVATION

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NDP): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à nouveau au nom des merveilleux habitants de Cowichan—Malahat—Langford. Les pétitionnaires reconnaissent que la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne ont le nouveau mandat d'accroître la protection des zones marines et côtières du Canada. Ils reconnaissent aussi qu'il est nécessaire d'établir une aire marine de conservation dans la partie sud du détroit de Géorgie pour y protéger le milieu marin. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'établir une aire marine nationale de conservation dans la partie sud du détroit de Géorgie en consultant les Premières Nations, les gouvernements, les entreprises et les organisations non gouvernementales de la région ainsi que d'autres intervenants, et en obtenant leur appui.

LES ARMES À FEU

L'hon. Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, je suis ravie de présenter une autre pétition signée par des citoyens de ma magnifique circonscription, Haldimand—Norfolk, qui sont très préoccupés par le projet de loi C-71 du gouvernement libéral. Ils craignent que ce projet de loi ait pour seul effet de rétablir l'inefficace registre des armes d'épaule et de punir les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. Ils demandent au gouvernement d'investir plutôt davantage d'argent dans les agents de police de première ligne pour les aider à s'attaquer aux vraies sources de la violence liée aux armes à feu.

LE MASSACRE DE NANKIN

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NDP): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de milliers de Canadiens. En fait, au total, près de 40 000 citoyens ont signé cette pétition, que ce soit dans ce format-ci ou en ligne. D'ailleurs, certaines signatures n'ont pas encore pu être vérifiées en raison de la quantité impressionnante de formulaires de pétitions qui se trouvent dans une boîte dans mon bureau.

Affaires courantes

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire du 13 décembre de chaque année la journée commémorative du massacre de Nankin. Ils rappellent qu'en 1937, les forces armées impériales du Japon ont violé de 20 000 à 80 000 femmes et filles chinoises, et tué quelque 300 000 personnes. Des documents sur le massacre de Nankin ont été inclus dans le registre Mémoire du monde de l'UNESCO. Pour décrire les atrocités, des témoins oculaires de pays occidentaux se trouvant à Nankin ont parlé d'un enfer sur terre.

Après le massacre de Nankin, le système d'esclavage sexuel militaire de l'armée japonaise a pris rapidement de l'expansion. Quelque 200 000 femmes de la Corée, des Philippines, de la Chine, de la Birmanie, de l'Indonésie et d'autres territoires occupés par le Japon ont été piégées, kidnappées et contraintes de servir de « femmes de réconfort » dans des « stations de réconfort » pour l'armée impériale du Japon.

Les crimes contre l'humanité perpétrés pendant le massacre de Nankin, loin de n'être qu'un problème régional, constituent un enjeu de justice internationale souligné dans plusieurs provinces canadiennes à l'occasion de différentes activités commémoratives. Le Canada jouit d'une riche tradition humanitaire et s'est fait le champion de la paix. Il dénonce les atrocités commises à l'échelle mondiale et rappelle que les femmes et les enfants continuent d'être les premières victimes des conflits armés. Ainsi, vu le rôle traditionnel joué par le Canada, j'espère que le gouvernement va écouter la demande des pétitionnaires.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 1975.

[Texte]

Question n° 1975 — **M. Guy Lauzon:**

En ce qui concerne la décision du gouvernement de remplacer le mot « illégaux » par le mot « irréguliers » pour désigner les gens qui traversent illégalement la frontière, sur le site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, le 10 juillet 2018: a) quand ce changement a-t-il été ordonné; b) qui a ordonné ce changement; c) quel rôle le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté ou son cabinet ont-ils joué dans l'approbation de ce changement de terminologie; d) le Ministre ou quelqu'un de son cabinet a-t-il approuvé ce changement; e) ce changement est-il une réponse politique libérale, dans la foulée de l'attaque verbale menée le 9 juillet 2018 par le Ministre contre le premier ministre de l'Ontario ainsi que la ministre ontarienne des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, et ministre déléguée à la Condition féminine; f) si la réponse en e) est négative, à quelle date le ministère a-t-il décidé de faire le changement?

L'hon. Ahmed Hussien (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas ordonné le changement du mot « illégal » pour « irrégulier » sur le site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC. La décision d'uniformiser la terminologie a été prise par le ministère, afin de réduire au minimum la caractérisation erronée des demandeurs d'asile comme étant au Canada de façon illégale. Conformément aux lois canadiennes et internationales, jusqu'à ce qu'elle soit statué sur sa demande d'asile, ou si elle est reconnue réfugiée, une personne ne sera pas accusée d'une infraction fondée sur la façon dont elle est entrée au Canada. Les mises à jour du site Web ont été effectuées sur une base continue, et progressivement de l'automne 2017 à l'été 2018, pour tenir compte du fait qu'il n'est pas illégal pour une personne de présenter une demande d'asile au Canada après être entrée à un point quelconque de la frontière canado-américaine.

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, en outre, si les questions n°s 1976 à 1979 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: D'accord?**Des voix:** D'accord.

[Texte]

Question n° 1976 — **M. Martin Shields:**

En ce qui concerne Service correctionnel Canada, ventilé par année depuis 2008: a) quel est le nombre moyen de personnes détenues dans un établissement à sécurité maximale; b) quel est le nombre moyen de personnes détenues dans un établissement à sécurité moyenne; c) quel est le nombre moyen de personnes détenues dans un établissement à sécurité minimale; d) quel est le nombre moyen de personnes purgeant une peine dans la communauté; e) pour chacun des nombres de a) à d), quel pourcentage de la capacité ce nombre représente-t-il?

(Le document est déposé.)

Question n° 1977 — **Mme Rachael Blaney:**

En ce qui concerne l'Agence du revenu du Canada (ARC) et le Supplément de revenu garanti (SRG), au cours de la période depuis le 1^{er} janvier 2017: a) combien d'ainés âgés de 75 ans ou plus ont reçu le SRG au Canada; b) combien d'ainés admissibles âgés de 75 ans ou plus ne reçoivent pas le SRG; c) combien d'ainés admissibles âgés de 75 ans ou plus ont vu leurs prestations suspendues à titre temporaire ou permanent en attendant l'issue d'une enquête de l'ARC; d) pour quelles raisons l'ARC a-t-elle suspendu le versement de prestations du SRG, et quelle est la ventilation du nombre de cas selon la raison; e) combien d'ainés âgés de 75 ans et plus dont les prestations avaient été suspendues ont pu les recevoir de nouveau par la suite; f) quelle est la durée moyenne de la suspension des prestations dont il est question au point e); g) après la suspension dont il est question au point e), un paiement rétroactif est-il versé pour les prestations du SRG qui avaient été retenues; h) si la réponse en g) est affirmative, le paiement est-il versé à titre de somme forfaitaire; i) est-ce qu'il arrive à l'ARC de maintenir le versement des prestations pendant une enquête sur l'admissibilité continue?

(Le document est déposé.)

Article 52 du Règlement

Question n° 1978 — Mme Anne Minh-Thu Quach:

En ce qui concerne les tiques transporteuses de la maladie de Lyme et la maladie de Lyme au Canada: a) quel pourcentage de cas de maladie de Lyme serait déclaré; b) quel pourcentage de personnes traitées pour la maladie de Lyme présente le syndrome post-traitement; c) quel pourcentage de personnes non traitées pour la maladie de Lyme éprouvent des accès intermittents d'arthrite; d) quel pourcentage de patients dont la maladie de Lyme n'est pas traitée sont susceptibles de se plaindre de symptômes neurologiques des mois ou des années après avoir été infectés; e) d'après l'ensemble des données épidémiologiques recueillies depuis que la maladie de Lyme est devenue une maladie à déclaration obligatoire au Canada, quelles sont les données les plus récentes au sujet des cas de maladie de Lyme, ventilées par (i) province, (ii) mois, (iii) symptôme, (iv) incidence selon l'âge et le sexe; f) où se classe la maladie de Lyme (i) parmi les maladies à transmission vectorielle, (ii) parmi les maladies à déclaration obligatoire; g) est-il possible d'être atteint de plus d'une infection vectorielle et, le cas échéant, (i) les co-infections possibles font-elles l'objet d'une enquête et d'un suivi, (ii) le risque d'infections multiples par transmission vectorielle dépend-il du lieu géographique et, le cas échéant, quelles régions sont plus particulièrement à risque, (iii) quel est le taux de co-infection par province; h) depuis 2012, quelle est l'incidence du réchauffement climatique sur la maladie de Lyme, en particulier, (i) quelle est l'incidence du réchauffement climatique sur la propagation des tiques par province, (ii) quelle est l'incidence du réchauffement climatique sur la propagation de la maladie de Lyme par province; i) quelles sont les projections du gouvernement quant à l'incidence des changements climatiques sur (i) la propagation géographique des tiques en 2020 et 2050, (ii) la propagation des tiques au Canada, (iii) les infections humaines de la maladie de Lyme, (iv) la propagation des infections de la maladie de Lyme au Canada; j) quel traitement Santé Canada recommande-t-il dans ses lignes directrices pour soigner les personnes atteintes de la maladie de Lyme, et quel processus a-t-on utilisé pour élaborer ces lignes directrices; k) quels tests recommande Santé Canada pour diagnostiquer les cas de maladie de Lyme; l) quel est le pourcentage de précision des tests recommandés en k) à chaque stade de la maladie, soit lorsqu'un patient a une éruption de l'érythème chronique, lorsqu'un patient est au premier stade de manifestation de la maladie (de quelques jours à quelques semaines après une piqûre de tique), et lorsqu'un patient est au dernier stade de manifestation de la maladie (de quelques mois à quelques années après une piqûre de tique); m) quels tests de diagnostic de la maladie de Lyme sont disponibles et recommandés au Canada durant chacun des stades de développement de la maladie mentionnés en l); n) est-il possible de traiter les patients uniquement d'après les symptômes ou les résultats des tests doivent-ils être positifs; o) le gouvernement connaît-il des organisations qui recommandent des médecins capables de diagnostiquer la maladie de Lyme et de la traiter et, le cas échéant, où peut-on obtenir cette information; p) quel pourcentage de patients atteints de la maladie de Lyme réagissent bien aux antibiotiques; q) quel pourcentage de patients atteints de la maladie de Lyme éprouvent de la fatigue, des douleurs musculaires, des perturbations du sommeil ou de la difficulté à se concentrer même après avoir complété une antibiothérapie; r) quels travaux de recherche a-t-on entrepris en vue d'étudier les avantages et les risques d'une antibiothérapie de plus longue durée; s) quel suivi Santé Canada a-t-il fait pour s'assurer que les patients ont accès à une antibiothérapie de plus longue durée au besoin; t) quelles sont les recommandations et traitements, s'il en est, de Santé Canada relativement aux personnes qui présentent le syndrome post-traitement de la maladie de Lyme; u) les personnes en t) ont-elles accès à des moyens médicaux (médicaments ou autres) pour les soulager même si leurs symptômes ne sont ni connus ni écrits dans une nomenclature; v) s'il n'y a ni traitement ni recommandation, est-ce que de la recherche est en cours sur ce sujet afin d'aider les patients en t); w) quelles sont les ressources, s'il en est, que Santé Canada fournit aux cliniciens relativement au diagnostic, au traitement et aux tests; x) quelles sont les ressources, s'il en est, que Santé Canada fournit aux cliniciens pour l'éducation médicale permanente dans le domaine de la maladie de Lyme; y) quels formulaires d'attestation de cas, s'il en est, Santé Canada fournit-il relativement à la maladie de Lyme, et quand chacun de ces formulaires a-t-il été mis à jour la dernière fois par Santé Canada; z) quelles mesures précises de prévention de la maladie de Lyme prennent Santé Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, telles que, sans s'y limiter, (i) les programmes de recherche, (ii) les programmes de service, (iii) les programmes de sensibilisation de la population et des fournisseurs de soins de santé; aa) quelles ressources ont été consacrées à chacune des initiatives énumérées en z); bb) que fait Santé Canada, le cas échéant, avec les données de surveillance nationale de la maladie de Lyme, en particulier, (i) comment maintient-il ces données, (ii) que fait-il pour analyser ces données, (iii) quelles ressources a-t-il consacrées à ces activités; cc) à quelles enquêtes épidémiologiques sur la maladie de Lyme le gouvernement participe-t-il actuellement à quelque titre; dd) quelles ressources financières le gouvernement consacre-t-il aux études mentionnées en cc); ee) concernant des services de diagnostic et de laboratoire de référence étudiant la maladie de Lyme, est-ce que le gouvernement possède cette expertise, ventilé par organisme et par dépenses depuis 2015; ff) si la réponse en ee) est négative, est-ce que le gouvernement finance des provinces ou des organismes, ventilés par (i) nom des organismes, (ii) dépenses effectuées depuis 2015, (iii) type d'organisme (public ou privé); gg) est-ce que les provinces suivent les recommandations de Santé Canada en matière de diagnostic et si elles ne les suivent pas, pourquoi; hh) quelles mesures,

s'il en est, Santé Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada prennent-ils pour élaborer et éprouver des stratégies de contrôle et de prévention de la maladie de Lyme chez les humains?

(Le document est déposé.)

Question n° 1979 — Mme Anne Minh-Thu Quach:

En ce qui concerne le programme Emplois d'été Canada depuis 2013, ventilé par année: a) quels sont les critères utilisés par le gouvernement pour établir la liste des organismes non lucratifs, et des employeurs du secteur public et du secteur privé envoyé à chaque député de la Chambre des Communes; b) les critères en a) ont-ils changé; c) quelles sont les priorités du gouvernement dans le choix de ces employeurs; d) combien d'emplois ont été créés par ce programme, ventilés par (i) durée de l'emploi (6 semaines, entre 7 et 10 semaines, entre 11 et 15 semaines et 16 semaines), (ii) type d'employeurs, spécifiquement les entreprises individuelles, les organismes constitués en sociétés, les groupes communautaires, les chambres de commerce et les employeurs du secteur public; e) quels sont les budgets et les dépenses du programme Emplois d'été Canada?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, par ailleurs, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LE SECTEUR CANADIEN DU PÉTROLE ET DU GAZ

Le Président: La présidence a reçu un avis de demande de débat d'urgence de la part de la députée de Lakeland.

Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, je demande un débat d'urgence sur la crise énergétique au Canada. Il s'agit d'une urgence nationale. Elle touche tout le Canada et frappe de façon disproportionnée l'Alberta.

Le secteur pétrolier et gazier a déjà perdu plus de 100 000 emplois et plus de 100 milliards de dollars depuis 2015. Cela représente huit fois le PIB et plus d'emplois que le secteur entier de l'aérospatiale, ou presque autant d'emplois que tout le secteur de l'automobile, ce que tout autre gouvernement fédéral et tous les députés considéreraient, à juste titre, comme une urgence nationale.

L'écart de prix constant et de plus en plus grand associé au pétrole canadien risque d'entraîner la disparition de 20 000 autres emplois à compter de janvier 2019. Les gros producteurs œuvrant depuis des décennies en Alberta sont en train d'annuler des expansions et de réduire la production, et ils risquent de faire faillite. ATB Financial prédit que cette crise pourrait causer une récession au Canada, et la Banque du Canada a déjà déclaré qu'il n'y aura pas de nouveaux investissements dans le secteur de l'énergie au Canada après 2019.

Ordres émanant du gouvernement

Comme vous l'avez dit récemment lorsque vous avez décidé d'autoriser la tenue d'un débat d'urgence sur la fermeture de l'usine GM à Oshawa, les événements économiques qui coûtent des milliers d'emplois nécessitent la tenue d'un débat d'urgence. Cette crise dans le secteur de l'énergie constitue une telle urgence. Elle a déjà coûté leur emploi à 120 000 Albertains, et elle cause d'autres pertes d'emplois ailleurs au Canada sans qu'on puisse en voir la fin.

Pourquoi est-ce une urgence aujourd'hui? Au cours des 10 dernières années, Western Canadian Select a vendu son pétrole en moyenne 17 dollars américains de moins le baril que West Texas Intermediate. Ce mois-ci, l'écart a atteint 50 dollars américains, un nouveau sommet, niveau où il se maintient aujourd'hui, causant des ravages dans l'industrie et, par extension, dans l'économie canadienne. Tous les jours, cet écart fait perdre au Canada de 50 à 100 millions de dollars. Même le premier ministre a dit, jeudi dernier, qu'il s'agit d'une crise très grave. Cependant, elle est la conséquence directe de politiques du gouvernement fédéral, et c'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir de corriger la situation.

L'annulation par les libéraux de l'oléoduc Northern Gateway, qui aurait permis l'exportation vers les marchés de l'Asie-Pacifique, et le rejet par les libéraux du projet d'oléoduc Énergie Est, qui aurait garanti au Canada une indépendance énergétique et des exportations vers l'Europe, a désavantagé le Canada, surtout par rapport aux États-Unis, qui sont toujours non seulement le principal client du Canada en matière d'énergie, mais aussi son principal concurrent. Bien sûr, le projet d'expansion du pipeline Trans Mountain a été interrompu indéfiniment à cause de l'échec des libéraux. Il n'y a aucune date en vue quant au début de la construction même pour l'année prochaine, et pas une seule pelletée de terre n'a été soulevée au début de cette année, comme les libéraux l'avaient promis.

La capacité insuffisante des pipelines et le fait que le pétrole canadien soit enclavé en raison des politiques du gouvernement fédéral qui empêche la construction de pipelines voués à l'exportation sont les causes directes du prix inférieur obtenu.

Le secteur privé et les provinces ont prévenu les libéraux que leur projet de loi anti-pipelines, le projet de loi C-69, allait empêcher tout projet de pipeline au Canada à l'avenir. Tous les députés devraient s'en inquiéter, parce que c'est dans le secteur de l'énergie que l'on compte les plus importants investissements privés au Canada, que l'énergie représente la deuxième exportation en importance au pays, que le Canada compte les troisièmes réserves en importance au monde et que le pays est le quatrième exportateur de pétrole de la planète et son bilan en matière de développement énergétique responsable est tout simplement le meilleur qui soit.

La crise dans le secteur de l'énergie au Canada et les pertes d'emplois qui affligent non seulement l'Alberta, mais aussi l'ensemble des provinces dans tous les secteurs constitue une urgence nationale. Le premier ministre l'a affirmé. C'est pourquoi je soutiens qu'un débat d'urgence est nécessaire pour donner aux Canadiens les réponses qu'ils exigent et auxquelles ils ont droit.

●(1555)

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je remercie la députée de Lakeland de son intervention et je suis prêt à accéder à sa demande concernant la tenue d'un débat d'urgence plus tard ce soir.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Bill Blair (au nom de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada) propose que le projet de loi C-75, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Arif Virani (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui au nom de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada sur le projet de loi C-75, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

Ce projet de loi représente une étape clé de l'engagement du gouvernement à moderniser le système de justice pénale, à réduire les délais et à assurer la sécurité de tous les Canadiens. Les retards dans le système de justice pénale nuisent à la sécurité publique, minent la confiance du public dans l'administration de la justice, portent atteinte aux droits des accusés et n'offrent pas aux Canadiens une bonne optimisation des ressources.

Lorsque des poursuites sont suspendues à cause de retards, c'est le système de justice lui-même qui échoue. Les auteurs ne sont pas tenus responsables de leurs actes, les innocents n'ont pas la possibilité de blanchir véritablement leur nom et les victimes souffrent.

Le recours aux délais dans le système de justice pénale n'est pas nouveau. Au début des années 1990, des dizaines de milliers d'affaires ont été suspendues en raison de retards par suite de la décision historique de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Askov.

Comme nous le savons, les arrêts Jordan et Cody subséquents de la Cour suprême ont établi un nouveau cadre juridique pour évaluer les retards. Ce cadre prévoyait une période de transition pour l'évaluation des causes dans lesquelles des accusations avaient été portées avant la publication des décisions.

Étant donné que cette période prendra fin l'été prochain, nous n'avons pas de temps à perdre. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour augmenter l'efficacité de notre système de justice pénale.

Heureusement, nous disposons de nombreux rapports et études utiles, dont l'étude approfondie du Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles de juillet 2017, intitulé « Justice différée, justice refusée ». Après avoir entendu 138 témoins, le Comité a conclu que les causes des retards étaient nombreuses et variées. Il a lancé un appel aux acteurs du milieu juridique, y compris aux juges et aux ministres de la Justice et procureurs généraux fédéral, provinciaux et territoriaux, afin qu'ils prennent « des mesures décisives et immédiates pour s'attaquer aux causes des délais et moderniser notre système de justice ». Il a aussi invité la ministre de la Justice à faire preuve de leadership « pour entreprendre les réformes nécessaires ».

Je sais que la ministre se sent extrêmement privilégiée qu'on lui ait confié la responsabilité de régler ce problème urgent, qui était aussi un élément de la lettre de mandat que le premier ministre lui a remise. La ministre de la Justice a pris plusieurs mesures importantes pour améliorer le système de justice pénale. En tout, elle a déjà fait 240 nominations à la magistrature et promotions aux cours supérieures à l'échelle du pays. En 2017 seulement, la ministre a fait 100 nominations, soit plus que tout autre ministre de la Justice au cours des 20 dernières années. Cette année, elle est en bonne voie d'égaliser ou de dépasser ce nombre.

Parallèlement, les deux derniers budgets présentés par le gouvernement ont engagé des fonds pour un nombre sans précédent de nouveaux postes de juges qui sont nécessaires pour permettre aux tribunaux de traiter les charges de travail croissantes, y compris en matière criminelle. En tout, le gouvernement a créé 75 postes de juge au cours des deux dernières années.

De fait, plus tôt cette année, les juges en chef de l'Alberta et du Québec ont souligné que pour la première fois depuis longtemps, ils commençaient à observer des tendances positives à l'égard des retards. C'est un signe très encourageant. Les efforts considérables déployés par les juges, les tribunaux, les gouvernements et d'autres intervenants du système judiciaire portent leurs fruits.

J'utiliserai le reste du temps dont je dispose aujourd'hui pour parler de la réponse législative du gouvernement aux retards du système de justice pénale.

● (1600)

[Français]

Je tiens à remercier les membres du Comité permanent de la justice et des droits de la personne de leur examen approfondi de ce projet de loi.

Le Comité a entendu 95 témoins et s'est penché sur une quantité considérable de documents qui traitent d'un sujet extrêmement complexe, notamment 58 mémoires présentés par divers intervenants, dont des représentants de la police, de la Couronne, de la défense, des groupes d'aide juridique, des défenseurs des droits des victimes, des représentants de groupes autochtones et des académiciens.

La discussion sur l'admission de preuves de routine recueillies par la police dans le cadre de déclarations sous serment était particulièrement importante et notre gouvernement était à l'écoute.

Bien qu'elle ait eu une intention louable, nous admettons que notre approche, telle que proposée, aurait pu avoir des conséquences indésirables, en particulier pour les accusés non représentés.

Le Comité a dûment tenu compte de cette préoccupation, et nous avons accepté son amendement à ce sujet.

[Traduction]

Les réformes contenues dans ce projet de loi ont également été généralement bien accueillies par toutes les parties concernées. Certaines préoccupations ont été exprimées au sujet de la disposition qui prévoit l'inversion du fardeau de la preuve proposé dans le contexte de la violence entre partenaires intimes en raison de problèmes opérationnels que certains ont éprouvés avec ce qu'on appelle la mise en accusation double, c'est-à-dire lorsque tant l'auteur que la victime sont accusés après qu'une victime a dû utiliser la force physique pour se défendre.

Soutenir les survivants de la violence conjugale et veiller à ce qu'un plus grand nombre d'agresseurs soient traduits en justice faisait partie de notre plateforme de 2015, et les dispositions sur

Ordres émanant du gouvernement

l'inversion du fardeau de la preuve, qui visent exactement ces objectifs, ont été maintenues dans le projet de loi après l'étude en comité.

Nous savons que le problème n'est pas la loi elle-même, mais la façon dont elle a été appliquée, ce que la Cour suprême du Canada a confirmé plus récemment dans l'arrêt *Antic*. Il est important de souligner que les provinces et les territoires ont élaboré des politiques et de la formation dans ce domaine. Nous disposons d'un cadre juridique solide, mais un nombre disproportionné d'accusés autochtones, vulnérables et marginalisés se voient refuser leur libération sous caution. Ceux qui sont libérés sont tenus de respecter un trop grand nombre de conditions onéreuses et, dans un certain nombre d'administrations, on a largement recours aux cautionnements.

Le nouveau processus proposé dans le projet de loi C-75 parle d'audiences sur les renvois judiciaires. Il fournira une porte de sortie pour les infractions relatives à l'administration de la justice qui ne causent pas vraiment de tort à une victime. Cette proposition a été appuyée avec enthousiasme tant par les résidents de ma circonscription, Parkdale—High Park, que par des Canadiens d'un bout à l'autre du pays qui sont préoccupés par la surreprésentation disproportionnée des Autochtones et des personnes racialisées dans notre système de justice pénale.

Ce que nous avons présenté est un brillant exemple de ce que la Cour suprême du Canada réclamait, tout comme le comité sénatorial quand il recommandait dans son rapport « de faire évoluer la mentalité des intervenants du système de justice pénale: ils devront délaisser la culture de complaisance qui y règne au profit d'une autre, axée sur l'efficacité, la collaboration et l'équité ».

Mes collègues se rappelleront aussi que le projet de loi C-75 comporte deux propositions relatives aux enquêtes préliminaires. Premièrement, le projet de loi propose de limiter les enquêtes préliminaires pour les accusés adultes aux infractions passibles d'emprisonnement à perpétuité, par exemple le meurtre ou l'enlèvement. Deuxièmement, il permettra au juge qui préside l'enquête préliminaire de limiter les questions à examiner et le nombre de témoins à entendre à l'enquête préliminaire.

L'approche retenue dans le projet de loi C-75 en ce qui concerne les enquêtes préliminaires prend en compte l'examen approfondi de différentes options et les consultations sur celles-ci au fil des ans, ainsi que les meilleures données probantes disponibles. Il propose au bout du compte une approche équilibrée entre les différents intérêts en jeu. Il propose aussi une approche qui a été approuvée et appuyée par les ministres provinciaux et territoriaux de la Justice au cours de vastes consultations menées par la ministre auprès de ses homologues provinciaux et territoriaux.

Le reclassement des infractions est l'un des sujets sur lesquels le comité s'est particulièrement penché. Il entraînera des modifications à de nombreuses dispositions du Code, à la fois dans le but d'ériger en infractions mixtes des actes criminels actuellement passibles d'une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans ou moins et de créer une peine maximale uniforme de deux ans moins un jour en cas de déclaration sommaire de culpabilité.

Les homologues provinciaux et territoriaux de la ministre ont souscrit aux modifications visant le reclassement. Ils étaient fermement convaincus que ces modifications donneraient aux poursuivants la souplesse dont ils avaient grandement besoin pour tenir compte de la gravité des causes qu'ils ont à traiter.

Ordres émanant du gouvernement

Les modifications visant le reclassement sont d'ordre procédural. Elles modifient la façon dont on peut traiter une conduite qui ne justifie pas une peine applicable à un acte criminel. Il est déjà bien connu dans notre système de justice pénale que les procureurs évaluent les faits de l'affaire et la situation du délinquant afin de déterminer le type de peine à demander au tribunal.

Il est important de souligner que rien dans le projet de loi ne propose d'alléger les peines qui seraient imposées en vertu de la loi. Ces réformes ne modifieraient pas les principes fondamentaux de la détermination de la peine. Nous valorisons la diversité des perspectives et des connaissances que les nombreux témoins ont apportées à l'étude du Comité permanent de la justice.

Le reclassement des actes criminels passibles d'une peine d'emprisonnement maximal de 10 ans ou moins qui est proposée dans le projet de loi C-75 ne traite pas ces infractions moins sérieusement aux fins de la détermination de la peine.

Néanmoins, le point est important. Le comité de la justice a entendu des témoignages convaincants sur les infractions de terrorisme et d'encouragement au génocide. Le gouvernement reconnaît qu'il s'agit de crimes contre l'État, contre la société dans son ensemble, dans le but de promouvoir un objectif politique quand il s'agit de terrorisme. Dans le cas de l'encouragement au génocide, ce sont non seulement des crimes contre la société dans son ensemble, mais des crimes contre l'humanité.

Je le dis avec une certaine expérience dans ce domaine, en tant qu'ancien procureur du tribunal des Nations unies pour les crimes de guerre au Rwanda. Je sais qu'on ne connaît pas en droit de crime plus répréhensible que le génocide, qui préconise la destruction, en tout ou en partie, d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux.

Le comité permanent a recommandé à l'unanimité que ces infractions soient exclues de l'approche de reclassement du projet de loi C-75. Nous remercions le comité de son travail diligent à cet égard et nous souscrivons entièrement à cet amendement.

● (1605)

À cet égard, le gouvernement a proposé des amendements corrélatifs afin de corriger une erreur dans l'un des amendements du comité afin de donner suite à l'objectif du comité de retirer ces infractions de la liste des infractions qui étaient reclassées.

Nous avons également accueilli favorablement les modifications que le comité a proposé d'apporter à l'article 802.1 du Code criminel afin de permettre aux provinces et aux territoires d'établir des critères permettant à un représentant, c'est-à-dire un non-juriste, comme un étudiant en droit, un stagiaire ou un technicien juridique, de comparaître pour des infractions passibles de plus de six mois d'emprisonnement et pour permettre à un représentant de comparaître pour toute infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire aux fins d'un ajournement.

L'une des conséquences imprévues de la proposition de reclassement des infractions dans le Code criminel est que les représentants n'auraient pas pu comparaître pour la plupart des infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire sans l'autorisation des provinces et des territoires. Le comité de la justice a modifié utilement l'article 802.1 du Code criminel pour permettre aux provinces et aux territoires d'établir des critères pour la représentation des représentants à l'égard d'infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire assorties d'une peine maximale de plus de six mois d'emprisonnement, en plus du pouvoir actuel de créer des programmes à cette fin et d'autoriser la comparution d'un

représentant pour toute infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire aux fins d'un ajournement.

Cet amendement répondrait aux préoccupations concernant les problèmes d'accès à la justice. Il maintiendrait la souplesse des administrations tout en reconnaissant la diversité régionale dans la façon dont la représentation juridique est réglementée dans l'ensemble du Canada.

Sur ce point, je tiens à souligner que l'accès à la justice guide non seulement l'élément fondamental du projet de loi, mais aussi tous les efforts déployés par la ministre de la Justice et son ministère. La ministre a porté cette question à l'attention de ses homologues provinciaux et territoriaux afin qu'ils prennent rapidement les mesures législatives nécessaires pour établir les critères voulus sur cet enjeu important lié à l'accès à la justice.

● (1610)

[Français]

Je voudrais également parler des réformes proposées par le projet de loi C-75 concernant les jurés. Ces changements apporteront des améliorations importantes à notre processus de sélection des jurés, notamment en abolissant les récusations péremptoires pour les avocats de la Couronne et les avocats de la défense, en permettant à un juge d'écarter un juré afin de maintenir la confiance du public envers l'administration de la justice, en modernisant les récusations motivées, en habilitant le juge à décider de toute récusation motivée et en permettant à un procès de se dérouler avec le consentement des parties si le nombre de jurés est inférieur à 10, afin d'éviter les procès nuls.

La sous-représentation au sein des jurés, en particulier des peuples autochtones et des minorités visibles, est une préoccupation majeure. Ce problème est bien documenté depuis des années. Nous pensons qu'abolir les récusations péremptoires aura un effet significatif sur l'amélioration de la diversité au sein des jurés.

Les récusations péremptoires, qui donnent à l'accusé et à la Couronne le pouvoir d'exclure des jurés sans fournir de motif, n'ont pas leur place dans nos salles d'audience, étant donné le potentiel d'abus. Ce projet de loi verra le Canada se joindre à des pays comme l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande du Nord, qui les ont déjà abolies depuis 1988.

Il est important de garder à l'esprit que les lois et les processus provinciaux et territoriaux jouent un rôle important dans la détermination des candidats et des candidates aux fonctions de juré et des moyens utilisés pour établir une liste de jurés.

En tant que gouvernement fédéral, nous ne sommes qu'une pièce du casse-tête. Cependant, je suis ravi de constater que les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent sur un éventail de questions liées aux jurés afin de formuler d'autres recommandations sur la manière d'améliorer le système de jurés au Canada. Je suis convaincu que les questions soulevées lors de l'étude du projet de loi C-75 par le comité éclaireront ces réflexions.

J'ai également été heureux de voir que le comité était généralement favorable aux propositions plus techniques visant à réduire les délais et à améliorer l'efficacité du système, notamment en ce qui a trait à la suppression de l'exigence d'approbation pour les mandats hors province, à la clarification du pouvoir de signature des greffiers du tribunal et à la facilitation des comparutions à distance.

Ordres émanant du gouvernement

[Traduction]

Je tiens aussi à souligner l'appui unanime du comité concernant l'abrogation de l'article 159 du Code criminel, une proposition qui a été bien accueillie par la communauté LGBTQ, ainsi que l'amendement proposé en vue d'abroger les infractions de vagabondage et de maison de débauche qui avaient été invoquées dans le passé de façon abusive pour cibler des activités sexuelles consensuelles d'adultes. Ces amendements s'inscrivent dans l'important travail du gouvernement visant à lutter contre la discrimination à l'endroit des Canadiens LGBTQ2.

Fait important, le comité a aussi souscrit à la proposition contenue dans le projet de loi C-75 visant à abroger les infractions relatives à l'avortement que la Cour suprême du Canada avait déclarées inconstitutionnelles dans l'arrêt Morgentaler en 1988. Le gouvernement protégera toujours les droits reproductifs des femmes et leur droit de choisir quoi faire de leur propre corps.

Comme je l'ai déjà dit, le projet de loi C-75 propose des réformes exhaustives qui aideront à faire en sorte que le droit de l'accusé à être jugé dans un délai raisonnable soit respecté et que tous les intervenants du système de justice, y compris les victimes et les témoins, ne subissent aucun retard.

Par ailleurs, nous sommes profondément conscients de la nécessité d'une réforme de la détermination de la peine, y compris des peines minimales obligatoires, et nous avons entendu cet appel. La ministre demeure déterminée à promouvoir le changement.

Les tribunaux ont dit sans équivoque que de nombreuses peines minimales obligatoires posent de graves problèmes d'un point de vue constitutionnel. La ministre a clairement dit qu'à son avis, les juges devraient avoir le pouvoir discrétionnaire nécessaire pour imposer des peines appropriées au contrevenant qui comparait devant eux.

Cela dit, nous devons mettre en place une réforme de la détermination de la peine qui résiste à l'épreuve du temps. Les peines minimales obligatoires font l'objet de nombreux litiges. Il y a des cas où la Cour suprême a maintenu la peine minimale obligatoire et d'autres où elle ne l'a pas fait.

Nous voulons être sûrs d'avoir pris toutes les mesures nécessaires et d'avoir fait preuve de diligence raisonnable tout en poursuivant la réforme de la détermination de la peine afin que les changements que nous y apporterons résistent à l'épreuve du temps.

Les réformes audacieuses proposées dans ce projet de loi ont fait l'objet de discussions approfondies, de consultations et de collaboration avec les collègues provinciaux et territoriaux de la ministre. Nous allons accorder la priorité aux réformes législatives qui, selon nous, auraient le plus d'effet cumulatif sur la réduction des retards dans le système de justice pénale. Notre intention à cet effet demeure ferme.

Cette discussion et ces consultations ont fait l'objet d'un débat approfondi à la Chambre même. On y a débattu de ce projet de loi C-75 pendant 14 heures et 45 minutes. En 27 heures, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a entendu 95 témoins avec prolongation des séances. En tout, 28 députés des partis de l'opposition se sont prononcés sur ce projet de loi.

De plus, nous avons écouté les recommandations du comité permanent et les principaux intervenants qui tiennent à résoudre les problèmes des retards dans le système de justice pénale. Le projet de loi C-75 tel que modifié est le résultat de cet engagement et annonce le début du changement de culture que la Cour suprême réclamait dans ses arrêts Jordan et Cody. J'exhorte donc tous les députés à appuyer cet important projet de loi.

●(1615)

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais poser au secrétaire parlementaire une question sur la comparution pour manquement. Au comité de la justice, une préoccupation a été soulevée sur le fait que, dans ces comparutions, un manquement à une infraction administrative, à une ordonnance ou à une condition de mise en liberté sous caution ne serait pas inscrit dans le système du Centre d'information de la police canadienne.

Dans ma circonscription, St. Albert—Edmonton, nous avons assisté aux conséquences de ne pas avoir transmis cette information à un juge de paix, lorsque l'agent Wynn a été abattu par un contrevenant dont le casier judiciaire est extrêmement chargé; il avait en outre 38 accusations en instance pour défaut de comparaître. Maintenant, le projet de loi C-75 ne garantit pas que la totalité du dossier des contrevenants sera saisie dans le système du Centre d'information de la police canadienne. Que fait le gouvernement pour régler ce problème?

M. Arif Virani: Madame la Présidente, je remercie le porte-parole de l'opposition de sa contribution au débat d'aujourd'hui et à ceux du comité de la justice. Je tiens également à souligner la tragédie dont a été victime l'agent Wynn. Je sais qu'elle a très profondément affligé la collectivité de mon collègue. Mon collègue s'est exprimé, comme il convient de le faire, pour défendre les intérêts de ses électeurs à la Chambre.

Dans le cadre des infractions relatives à l'administration de la justice, la comparution pour manquement était bien pensée et bien planifiée. Elle visait à régler un problème très spécial du système, la surreprésentation des communautés marginalisées dans le système de justice pénale. Je parle des Autochtones, des gens de minorité visible, des personnes marginalisées, de celles qui souffrent de toxicomanie, etc. Nous avons constaté que ces gens souffrent et qu'ils sont excessivement criminalisés dans le système à cause de ce que nous appelons des infractions relatives à l'administration de la justice. Ainsi, le non-respect d'une condition de mise en liberté sous caution ou d'un couvre-feu entraîne une nouvelle accusation criminelle et produit un autre casier judiciaire, ce qui perpétue le cycle de criminalisation de ces gens.

C'est dans le but de mettre fin à ce cycle, de faire sortir ces gens du système et de régler les retards des tribunaux — dont le député d'en face a beaucoup parlé à la Chambre — que nous avons apporté les amendements. Les amendements sont là pour une raison. Nous sommes convaincus qu'en modifiant le projet de loi de cette façon, nous sommes sur la bonne voie pour régler ce problème de surreprésentation.

●(1620)

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, j'ai beaucoup de respect pour le secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice. Nous savons que de nombreux témoins qui ont comparu devant le comité ont affirmé que les peines minimales obligatoires avaient contribué à l'arriéré. Je sais que le secrétaire parlementaire en a parlé dans son intervention. S'il sait qu'il y a un problème et que cela contribue à l'arriéré dans notre système judiciaire, voilà ce projet de loi de 302 pages. Les libéraux ont eu l'occasion de corriger la situation ici même aujourd'hui.

Ordres émanant du gouvernement

Le député pourrait peut-être expliquer à la Chambre pourquoi les libéraux n'ont pas rectifié le tir et réglé ce problème maintenant, alors que des témoins entendus au comité ont affirmé qu'il faut remédier à la situation, que les peines minimales obligatoires ont doublé sous le gouvernement Harper, ce qui contribue à l'arriéré dans le système judiciaire.

M. Arif Virani: Madame la Présidente, comme je l'ai dit dans mes observations préliminaires, la question des peines minimales obligatoires est urgente. C'est une question dont la ministre a été saisie. Elle s'est engagée à y donner suite.

Nous sommes fondamentalement convaincus qu'il faut donner aux juges le pouvoir discrétionnaire d'appliquer la peine la plus appropriée compte tenu des circonstances entourant chaque cas. Nous croyons aussi fondamentalement à une réforme qui résistera à l'épreuve du temps, et non à une réforme fragmentaire qui serait constamment contestée devant les tribunaux. Il y a des peines minimales obligatoires qui ont été maintenues par la Cour suprême et il y en a d'autres qui ont été rejetées et qui ont été déclarées invalides.

Nous procédons à une étude et à une analyse approfondies de la question, afin de présenter à la Chambre et aux Canadiens une série de propositions qui s'attaqueront au problème dans son ensemble, de façon exhaustive, sensée et fondée sur des données probantes. Une telle approche résoudrait le problème que le député d'en face a signalé à juste titre au comité et à la Chambre et dont la ministre a été saisie.

M. Michael Cooper: Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au secrétaire parlementaire au sujet des nominations à la magistrature. Il a parlé du fait que le gouvernement nomme des juges, mais je dis que c'est trop peu, trop tard. Il peut citer les chiffres qu'il veut, et il a mentionné que le gouvernement crée de nouveaux postes de juge. La Loi d'exécution du budget de 2017 prévoyait un financement pour 14 nouveaux postes de juge en Alberta. Aujourd'hui, un an et demi plus tard, sept des 14 postes demeurent vacants. Peut-on dire mission accomplie?

M. Arif Virani: Madame la Présidente, le bilan est très clair, et je n'ai pas manqué de le souligner dans ma déclaration préliminaire. Le bilan du gouvernement est remarquable en ce qui concerne la nomination des juges. Y a-t-il eu un retard au début de notre mandat? Absolument. Pourquoi y a-t-il eu un retard? C'est parce que nous avons pris sur nous de réformer le système de nomination des juges pour qu'il prenne en compte l'expérience vécue des gens, pour qu'il prenne en compte le mérite qui avait été négligé jusque-là par le gouvernement précédent. Il en est résulté une magistrature diversifiée à l'image de la société qu'elle est appelée à juger.

Dans le bilan du gouvernement précédent, le pourcentage de femmes nommées était de 30 %. Dans notre bilan, il est de 56 %. De tous les juges que nous avons nommés, 3,1 % sont des Autochtones, 12 % sont issus des minorités visibles, 6 % sont de la communauté LGBTQ et 30 % sont bilingues. Il convient de souligner ce dernier point quand on songe aux menaces que des gouvernements conservateurs, à un autre palier, font peser sur le bilinguisme au Canada.

C'est un bilan que nous saurons défendre et qui s'applique à l'ensemble du pays, y compris l'Alberta, d'où vient le député.

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NDP): Madame la Présidente, nous avons entendu il y a quelques instants que la priorité du gouvernement était d'éliminer les peines minimales obligatoires. Je rappelle au député que les libéraux sont au pouvoir depuis plus de trois ans. À propos de se mettre au travail ou

d'énoncer des priorités, les libéraux devraient se mettre dans la tête qu'ils forment le gouvernement maintenant et qu'ils doivent passer aux actes.

Je suis très préoccupé par certaines dispositions que les libéraux semblent vouloir faire adopter à toute vapeur en comité. En ce qui concerne le renversement du fardeau de la preuve, certains témoins, dont Jonathan Rudin, d'Aboriginal Legal Services, ont signalé que ces dispositions pourraient en fait perpétuer la surreprésentation des femmes autochtones dans les prisons. Michael Spratt a fait ressortir les inquiétudes que suscite la limitation des enquêtes préliminaires. Des témoins ont soulevé des préoccupations. Les libéraux ne semblaient pas du tout disposés à s'en occuper le moins.

Enfin, les libéraux sont au pouvoir depuis maintenant trois ans. Ils n'ont pourtant rien fait pour rétablir les programmes de prévention du crime qui ont été vidés de leur substance par l'ancien gouvernement conservateur. Nous savons que chaque dollar investi dans la prévention du crime nous fait économiser six dollars dans les services de police, la justice, les tribunaux et les prisons. Pourquoi le gouvernement n'est-il pas disposé à bien faire les choses et pourquoi tarde-t-il tant à respecter les engagements qu'il a pris en 2015?

• (1625)

M. Arif Virani: Madame la Présidente, je m'insurge contre la plupart des affirmations que vient de faire le député. Pour ce qui est de la position de l'organisme Aboriginal Legal Services, je précise que ses représentants qui ont comparu devant le comité ont fait l'éloge de l'initiative visant s'attaquer à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Je songe plus précisément à Jonathan Rudin qui, lors de son témoignage, a parlé de l'élimination des récusations péremptoires et de l'importance d'éviter des situations comme celles du procès de Gerald Stanley, où un jury entièrement composé de Blancs a rendu un verdict à l'égard d'un accusé autochtone. Voilà des exemples de changements qui s'imposent pour répondre aux préoccupations que le député d'en face et moi partageons en ce qui concerne la surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire.

Pour ce qui est de la violence contre un partenaire intime, il y a évidemment eu une discussion au comité à ce sujet. Il a été question des mesures importantes que prend le gouvernement pour lutter contre ce problème et de l'élargissement de la définition de partenaire intime pour y inclure les partenaires amoureux, actuels ou anciens, afin que les tribunaux et les intervenants du système de justice pénale prennent la violence conjugale plus au sérieux et s'attaquent à ce fléau dans notre société.

Par ailleurs, pour ce qui est de la réduction des retards dans l'ensemble de l'appareil judiciaire, le gouvernement agit sur plusieurs fronts. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer, à l'instar des provinces et des territoires. Je signale, à l'intention du député que, pas plus tard qu'hier, nous avons fait une contribution à l'organisme Pro Bono Ontario dont le financement vient d'être supprimé par l'actuel gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral accorde à cet organisme un nouveau financement de 250 000 \$ pour réduire le nombre de personnes qui se représentent elles-mêmes devant les tribunaux, situation qui contribue aux retards. Je suis persuadé que le député d'en face souhaite également s'attaquer à ce problème.

Ordres émanant du gouvernement

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Madame la Présidente, je prends de nouveau la parole au sujet du projet de loi C-75. L'un des principaux problèmes du projet de loi C-75, c'est que, même s'il a pour objet de réduire les délais dans les tribunaux canadiens, il y réussit très peu. Pour un projet de loi qui vise à réduire les délais, le fait qu'il n'y parvienne pas pose un problème de taille.

Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et d'autres députés libéraux qui ont parlé du projet de loi à la Chambre se sont félicités, comme ils l'ont dit, du bon travail du Comité de la justice, qui a entendu 95 témoins, comme vient de le souligner le secrétaire parlementaire, et du fait que les députés libéraux ont écouté les principaux intervenants et ont donné suite à leurs préoccupations.

Depuis trois ans que je suis député, je n'ai jamais eu connaissance d'autant de critiques qu'à l'égard du projet de loi C-75, et sur presque tous les aspects de cet énorme texte de 300 pages. Malgré les beaux discours des députés d'en face sur la nécessité d'écouter les principaux intervenants, la réalité, c'est que, d'un enjeu à l'autre, les libéraux n'ont pas écouté. Ils n'ont pas tenu compte des préoccupations soulevées par les principaux intervenants devant le comité. Ils ont fait adopter le projet de loi à toute vapeur au comité et, mis à part quelques changements mineurs, nous nous retrouvons avec un projet de loi très largement imparfait, qui pose problème à bien des égards.

À ce sujet, permettez-moi d'abord de souligner la question du reclassement de certaines infractions en infractions mixtes. Indépendamment de l'édulcoration d'infractions graves punissables par mise en accusation, qui constitue assurément une grave préoccupation, du point de vue de la réduction des délais, le reclassement en infractions mixtes entraînera le transfert d'encore plus de cas aux tribunaux provinciaux. Quelque 99,6 % des affaires criminelles sont déjà entendues par des tribunaux provinciaux, et si un député remet en question mon affirmation selon laquelle cela entraînera un déléstage des causes, il n'est pas obligé de me croire sur parole. Qu'il se fie plutôt à l'Association du Barreau canadien. Dans le mémoire qu'elle a présenté au Comité de la justice, l'Association du Barreau canadien dit que le reclassement en infractions mixtes signifiera probablement que les tribunaux provinciaux devront entendre davantage d'affaires, et que cela pourrait entraîner d'autres retards dans ces tribunaux. Sans blague? Malgré ce qu'a dit l'Association du Barreau canadien, le gouvernement rétorque qu'il n'y a aucun problème, et qu'il transférera simplement plus de dossiers aux tribunaux provinciaux.

Ensuite, des préoccupations en matière de sécurité publique ont été soulevées au sujet du reclassement en infractions mixtes. L'une de ces préoccupations a été soulevée par John Muise, un ex-membre de la Commission des libérations conditionnelles. Il signale que parmi les infractions reclassées se trouve le défaut de se conformer à une ordonnance de surveillance de longue durée. Or, les ordonnances de surveillance de longue durée s'appliquent aux prédateurs sexuels les plus dangereux de notre société. Nous parlons ici de personnes tellement dangereuses qu'après avoir purgé leur peine, elles sont assujetties à une ordonnance de surveillance de longue durée pouvant aller jusqu'à 10 ans, assortie de conditions nombreuses et très sévères.

• (1630)

Selon John Muise, c'est un grave problème de changer les règles concernant les violations de ces ordonnances, qui sont imposées aux individus les plus dangereux. Une violation d'une ordonnance de surveillance de longue durée devrait nécessairement être punissable

par mise en accusation, surtout parce qu'elle signifie qu'un délinquant très dangereux est en train de retomber dans le cycle de la violence et de l'exploitation de personnes vulnérables. Ces individus ne sont pas simplement des personnes marginalisées, comme l'a laissé entendre le secrétaire parlementaire en qualifiant les violations d'ordonnance d'infractions mineures contre l'administration de la justice. Lorsque ces violations impliquent des délinquants ayant commis des crimes graves, elles doivent être traitées sérieusement. Or, au lieu de suivre le conseil de John Muise, le gouvernement a décidé de balayer le problème du revers de la main et de n'en faire qu'à sa tête. Il a relégué aux oubliettes le point de vue d'un membre de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

M. Chow, chef adjoint constable du Service de police de Vancouver a comparu devant notre comité, lui aussi. Il voit un autre problème dans le reclassement de certaines infractions très graves punissables par mise en accusation. C'est un problème lié au prélèvement des empreintes génétiques pour les conserver dans la Banque nationale de données génétiques. Actuellement, lorsqu'une personne est déclarée coupable de l'une de ces infractions, qui sont punissables par mise en accusation, le procureur de la Couronne peut demander à un juge que les empreintes génétiques soient prélevées et conservées dans la Banque nationale de données génétiques. Cependant, le projet de loi C-75 prévoit que, dans les cas où il y aurait déclaration de culpabilité par procédure sommaire, l'infraction n'entrerait dans la catégorie de celles qui sont punissables par mise en accusation, ce qui fait que le procureur ne pourrait pas faire une telle demande.

Le chef adjoint constable Chow nous fait remarquer que ce changement aurait une incidence sur les enquêtes de police. En effet, au cours des dernières années, les empreintes génétiques recueillies à la suite de l'une des 85 infractions que le projet de loi prévoit reclasser ont permis de résoudre 19 homicides et 24 agressions sexuelles. Malheureusement, le gouvernement a décidé d'ignorer l'avis de M. Chow et de M. Muise et de n'en faire qu'à sa tête.

Il y a ensuite la question des enquêtes préliminaires. Le gouvernement veut permettre la tenue d'une enquête préliminaire seulement dans le cas d'infractions passibles de l'emprisonnement à perpétuité. Dans tous les autres cas, on ne pourrait éliminer l'enquête préliminaire. Le gouvernement soutient que cela permettra d'accélérer le processus judiciaire. Nombre de témoins s'inscrivent en faux contre cette affirmation. Dans le mémoire qu'elle a soumis au comité, l'Association du Barreau canadien dit ceci au sujet de la proposition de limiter la tenue d'une enquête préliminaire:

[Cela] ne réduirait pas les délais judiciaires et affecterait le système de justice pénale dans son ensemble [...] Est, au mieux, hypothétique tout lien entre les délais judiciaires et l'enquête préliminaire.

• (1635)

Si les députés ne sont pas prêts à croire l'Association du Barreau canadien, ils seront peut-être disposés à croire le Barreau du Québec, qui a affirmé ceci:

Le Barreau du Québec s'oppose à cette modification. En limitant le recours à l'enquête préliminaire, certains affirment que l'on puisse accélérer les procédures judiciaires et ainsi réduire les délais. [...] [Nous croyons] que cette limitation de l'enquête préliminaire sera inefficace, voire contre-productive.

Par ailleurs, lorsqu'il a témoigné devant le comité, Philip Star, un avocat criminaliste de la Nouvelle-Écosse, a dit ceci au sujet des enquêtes préliminaires:

Elles sont extrêmement utiles, non seulement pour l'accusé, mais aussi pour la Couronne et, ultimement, pour notre système, puisqu'elles permettent de réduire les délais [...]

Ordres émanant du gouvernement

Tant pis pour l'affirmation du gouvernement selon laquelle le fait de limiter la tenue d'enquêtes préliminaires permettra de réduire les délais.

Plus encore, lorsqu'elle a comparu devant le comité, Laurelly Dale, une autre avocate de la défense, a dit ceci :

Deux grandes études ont conclu que les enquêtes préliminaires ne contribuent pas de façon importante aux problèmes des retards devant les tribunaux. Les audiences préliminaires facilitent le règlement de procès possiblement longs et coûteux devant les cours supérieures. On les utilise souvent pour remplacer des procès et non en plus des procès. Ces enquêtes permettent d'accélérer le processus d'administration de la justice. Il est beaucoup plus facile et rapide de consacrer de deux à quatre jours à une enquête préliminaire plutôt que une ou deux semaines à un procès devant une cour supérieure.

Ensuite, Michael Spratt a dit ceci :

[...] il y a un problème de retards dans nos tribunaux, mais les enquêtes préliminaires n'en sont pas la cause.

Je le répète, tous les témoins ont dit au gouvernement que le projet de loi ne produirait pas les résultats escomptés. Il n'aidera pas à réduire les délais. Le gouvernement fait-il la sourde oreille? Les députés libéraux du comité de la justice ont-ils écouté? J'ai l'impression que non.

Sarah Leamon a également comparu devant le comité pour parler des enquêtes préliminaires, et elle a dit ceci :

[...] 87 % des affaires se résolvent après le processus d'enquête préliminaire. Dans la grande majorité des cas...

— lorsqu'il s'agit d'une victime d'agression sexuelle —

[...] cela évite au plaignant de témoigner et d'être traumatisé de nouveau.

Les députés libéraux ont beau dire qu'ils ont écouté, mais les témoignages qui ont été entendus par le comité et la réaction du gouvernement devant ceux-ci montrent exactement le contraire.

En supposant que le gouvernement ait raison, malgré tous les témoignages devant le comité selon lesquels limiter les enquêtes préliminaires aura pour effet de provoquer encore plus de retards, il est important de souligner que les enquêtes préliminaires ne représentent que 3 % du temps consacré aux procédures devant les tribunaux à l'échelle du Canada. Donc, en ce qui a trait aux avantages de cette mesure, il faut se rappeler qu'elle ne s'attaque qu'à une infime partie du très grand problème d'engorgement des tribunaux canadiens et d'accumulation des dossiers en attente.

Penchons-nous sur la question des comparutions et les témoignages recueillis par le comité sur les comparutions. De sérieuses réserves ont été exprimées, notamment par John Muise, un ancien membre de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, ainsi que par M. Chow, du service de police de Vancouver, à propos du fait que les individus qui commettent une infraction contre l'administration de la justice et sont cités à comparaître ne verront pas cette infraction ni aucune autre infraction contre l'administration de la justice consigner sur le site du Centre d'information de la police canadienne, ou CIPC.

• (1640)

Actuellement, toute infraction contre l'administration de la justice est consignée dans le CIPC. Ce ne sera pas le cas si l'on s'en tient au processus de comparution proposé par le gouvernement. Comme je l'ai dit quand j'ai posé une question au secrétaire parlementaire, si le dossier du CIPC n'est pas présenté dans son entier à un juge ou à un juge de paix, les conséquences peuvent s'avérer dévastatrices. Ma collectivité s'en est rendu compte lors de l'assassinat de l'agent David Wynn, qui a été abattu par un individu au casier judiciaire chargé, en raison notamment de multiples infractions contre l'administration de la justice.

Le gouvernement dit maintenant que le tribunal n'aurait même pas accès à la totalité du casier judiciaire du délinquant, si le dossier du CIPC dudit délinquant devait être présenté, parce que, tout bien considéré, ces infractions ne seraient pas consignées dans le CIPC. Quand j'ai demandé au secrétaire parlementaire si le gouvernement avait l'intention de régler ce grave problème de sécurité publique — qui a été soulevé plus d'une fois au comité —, je n'ai malheureusement pas reçu de réponse.

Je devrais mentionner encore que, en ce qui concerne les comparutions pour manquement, même si elles vont se contribuer à miner la sécurité publique du fait que les infractions correspondantes ne seront pas entrées dans le système du CIPC, l'effet des infractions contre l'administration de la justice sur les engorgements du système est à vrai dire assez faible et ce, parce que ces infractions sont habituellement traitées en même temps que l'infraction sous-jacente ou principale. Par conséquent, pour ce qui est du temps d'audience et des ressources des tribunaux utilisées pour les infractions contre l'administration de la justice, dans les faits, c'est assez minime.

Là encore, les députés n'ont pas à me croire sur parole. Ils devraient croire Rick Woodburn, président de l'Association canadienne des juristes de l'État. Voici ce qu'il a dit au comité de la justice :

Je peux vous dire d'expérience que ces cas n'engorgent pas le système et ne causent pas de retards. Le non-respect d'une ordonnance judiciaire est très facile à prouver, même lorsque cela conduit à un procès, ce qui est très rare. N'oubliez jamais que ces infractions n'engorgent pas le système.

Les libéraux y ont-ils songé? Apparemment non, car ils sont simplement allés de l'avant avec le processus de comparution pour manquement sans plan, sans réfléchir aux graves problèmes de sécurité publique mentionnés devant le comité de la justice.

Ensuite, il y a la question des récusations péremptoires. Les récusations péremptoires n'ont rien à voir avec les délais, mais ce projet de loi prévoit leur élimination. Le gouvernement a fondé cette décision sur la possibilité d'améliorer la représentativité des jurys. Or, les témoins ont l'un après l'autre affirmé le contraire. Cependant, au lieu d'écouter ces témoins, le gouvernement est simplement allé de l'avant.

Tout compte fait, la situation est très claire. Quatre-vingt-quinze témoins ont comparu devant le comité et, quel que soit l'enjeu, les libéraux ont ignoré les points de vue présentés. Les libéraux n'ont pas tenu compte des témoins et, par conséquent, nous nous retrouvons avec un projet de loi bancal qui ne règle pas le problème, c'est-à-dire réduire l'engorgement des tribunaux canadiens et l'accumulation de dossiers en attente.

Ordres émanant du gouvernement

• (1645)

M. Arif Virani (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député d'en face de sa participation au débat d'aujourd'hui et, une fois de plus, de sa contribution au comité de la justice. Cependant, il est carrément faux d'affirmer, comme le député vient de le faire, que le gouvernement n'écoute pas attentivement ou même n'entend pas ce qui se dit au comité, et ne valorise pas le travail qui y est accompli. Je signale que 50 amendements au projet de loi ont été adoptés lors de l'étude en comité. Certains d'entre eux venaient du député d'en face et de son parti. Ces amendements touchaient quatre domaines clés: la preuve policière de routine, le recours à des agents clandestins, le reclassement des infractions de terrorisme et de génocide en infractions mixtes, dont j'ai parlé dans mon intervention entre autres au sujet des amendements proposés par le Parti conservateur et, enfin, les dispositions sur les maisons de débauche et le vagabondage. Par conséquent, il est tout simplement faux d'affirmer à la Chambre que le travail du comité n'a pas été validé.

Ma question porte sur les changements importants apportés aux dispositions concernant les maisons de débauche et le vagabondage, parce que, en plus de celles-ci, le projet de loi comporte une disposition clé qui abroge l'article 159 du Code criminel. Pour les personnes qui nous regardent, je précise simplement que, aux termes de l'article 159, une activité sexuelle consensuelle entre un jeune couple gai est illégale, alors qu'une telle activité entre un jeune couple hétérosexuel est parfaitement légale. En supprimant l'article 159, on se trouve à créer une égalité pour les jeunes couples gais au Canada. Le député d'en face convient-il que ce genre de changement s'inscrit parfaitement dans une approche indispensable en 2018 pour éliminer la discrimination envers la communauté LGBTQ au Canada?

M. Michael Cooper: Madame la Présidente, l'article 159 est un article inconstitutionnel et inopérant du Code criminel. En d'autres termes, c'est un article fantôme. J'appuie entièrement l'abrogation des lois fantômes, y compris l'article 159.

Je suis surpris que le député félicite le gouvernement au sujet de cette mesure, compte tenu du fait que ce dernier se traîne les pieds dans ce dossier. C'est à l'automne 2016 que le gouvernement a présenté le projet de loi C-28 qui aurait abrogé l'article 159 du Code criminel. Qu'est-il advenu du projet de loi C-28? Deux ans plus tard, il en est encore à l'étape de la première lecture. Les libéraux auraient pu faire adopter ce projet de loi à l'unanimité, mais à cause de l'inaction du gouvernement, l'article 159 figure toujours dans le Code criminel.

Pour mettre en lumière l'incompétence du gouvernement, je signale qu'après le projet de loi C-28, il a aussi présenté le projet de loi C-39, en mars 2017. Cette mesure aurait elle aussi abrogé l'article 159 et d'autres articles fantômes du Code criminel. Qu'est-il advenu du projet de loi C-39? Il en est encore à l'étape de la première lecture. À vrai dire, c'est le gouvernement, et personne d'autre, qui empêche le retrait de l'article 159 du Code criminel.

• (1650)

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NDP): Madame la Présidente, le député de St. Albert—Edmonton et moi faisons tous les deux partie du comité de la justice l'an dernier. J'ai beaucoup aimé les sujets que nous avons abordés. Les députés qui font partie de ce comité ont de grandes responsabilités. Il faut beaucoup de maturité pour y siéger, parce que les sujets sont toujours très denses. Quand il s'agit d'une mesure législative

modifiant le Code criminel, les membres du comité savent que leurs décisions auront une réelle incidence sur la vie des gens.

Le député a raison de dénoncer la lenteur avec laquelle le gouvernement fait adopter son programme législatif. Je dois toutefois le corriger sur un point: le projet de loi C-28 portait en réalité sur la suramende compensatoire. Je reconnais cependant qu'il n'est jamais allé plus loin que la première lecture. Il en est de même des projets de loi C-32, C-38 et C-39. La population canadienne a fini par comprendre que les grandes promesses de réforme du droit criminel de la ministre de la Justice n'étaient en fait que des promesses, et que la ministre n'avait rien d'autre à offrir que des miettes par-ci par-là. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de loi C-75, que je compare à une amibe géante qui aurait gobé tous ses prédécesseurs et en aurait repris les propositions pour les ajouter à d'autres mesures inédites. Trois ans plus tard, nous avons enfin l'occasion d'en débattre.

Je crois moi aussi que certains de ces projets de loi, comme ceux qui auraient supprimé les dispositions zombies du Code criminel, auraient pu être adoptés très rapidement. Les spécialistes du milieu universitaire réclament depuis des dizaines d'années qu'on fasse le ménage dans le Code criminel, et nous aurions pu procéder très rapidement, mais non, c'est seulement aujourd'hui qu'on nous soumet le problème.

Le député croit-il comme moi que certaines dispositions du Code criminel, comme l'article 287, sur l'avortement, ou encore l'article 159, auraient pu être abrogées en un tournemain par la Chambre et que le gouvernement devrait avoir honte d'avoir attendu jusqu'à aujourd'hui pour passer à l'action?

M. Michael Cooper: Madame la Présidente, je conviens que le Code criminel devrait refléter la loi au Canada. Ainsi, les articles inopérants du Code criminel devraient être abrogés. Ne pas faire cela pourrait avoir des conséquences très, très graves.

Nous avons vu ce qui est arrivé dans le cas du verdict de culpabilité de Travis Vader pour deux meurtres au deuxième degré, qui a été annulé parce que le juge de première instance avait invoqué l'article 230 du Code criminel, que l'arrêt Martineau avait déjà déclaré inconstitutionnel en septembre 1990, quand je commençais tout juste ma première année, et pourtant, presque 30 ans plus tard, cet article inopérant est toujours dans le Code criminel.

La famille McCann a supplié le gouvernement d'agir. J'étais à leurs côtés. Ils viennent de ma collectivité de Saint-Albert. Ils ne peuvent pas croire que presque deux ans plus tard, le projet de loi C-39, qui éliminerait les articles 230 et 159, est encore à l'étape de la première lecture.

Voilà où nous en sommes, et cela parce que le gouvernement n'arrive tout simplement pas à agir.

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de St. Albert—Edmonton de l'excellent travail qu'il a accompli au comité de la justice, et d'assumer les fonctions de ministre adjoint du cabinet fantôme responsable de la justice.

Le projet de loi C-75, comme on l'a dit, vise à simplifier notre système judiciaire. Je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense de l'incapacité du gouvernement, ou de son refus, de pourvoir les postes de juge vacants, ainsi que des répercussions sur la simplification de notre système judiciaire et sur son efficacité.

Ordres émanant du gouvernement

●(1655)

M. Michael Cooper: Madame la Présidente, en ce qui concerne les postes de juge vacants, j'ai l'impression de radoter. J'aimerais tant pouvoir arrêter d'en parler, parce que j'aurais cru qu'après deux ans, le gouvernement aurait fait quelque chose pour doter ces postes. Cependant, il n'a rien fait. Pourvoir aux postes de juge vacants constitue le moyen le plus facile et le plus direct d'éliminer l'engorgement de nos tribunaux. Ce n'est pas la réponse à tous les problèmes, mais cela serait certainement un bon point de départ.

En ce qui concerne le bilan du gouvernement, celui-ci a beau énumérer toutes les nominations qu'il a faites, c'est tout de même lui qui a laissé le nombre de postes vacants au sein de la magistrature atteindre des sommets. Il a créé 14 nouveaux postes en Alberta et fourni les fonds nécessaires pour les pourvoir. Cependant, 18 mois plus tard, 7 des 14 postes de juge vacants sont toujours vacants.

C'est simplement inacceptable. C'est le bilan d'un gouvernement qui ne cherche pas sérieusement à pourvoir les postes vacants au sein de la magistrature.

M. Arif Virani: Madame la Présidente, j'aimerais donner très brièvement comme exemples de la compétence du gouvernement le projet de loi sur l'aide médicale à mourir, les projets de loi C-45 et C-46, ainsi que la nomination de 240 juges.

Le député d'en face a dit que l'abolition de la récusation péremptoire de jurés lui pose problème. Je veux donc lui poser une question à ce sujet. Tout d'abord, nous ne nous sommes pas contentés d'abolir la récusation péremptoire. Nous autorisons les juges à garantir que tout jury est diversifié et représente les collectivités qu'il sert. Nous soulignons aussi l'importance des récusations motivées.

Le député d'en face croit-il qu'il est important que si une personne cherche à mettre à l'écart un juré, elle soit motivée par une raison autre que son apparence physique et qu'elle puisse fournir cette raison devant un arbitre impartial, comme l'exige l'Angleterre depuis 30 ans.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le député de St. Albert—Edmonton a la parole pour une courte réponse.

M. Michael Cooper: Madame la Présidente, permettez-moi de citer l'Association du Barreau canadien, qui a dit que les récusations péremptoires « sont plus fréquemment utilisées à l'avantage des Autochtones et des autres personnes racialisées ». L'Association a ajouté que les modifications apportées par le projet de loi au processus de sélection du jury, y compris « l'abolition des récusations péremptoires, semblent insuffisamment étudiées. Si une réforme législative est nécessaire, elle devrait être fondée sur des données empiriques produites par un examen exhaustif du système de jury. »

C'est ce que l'Association a dit au comité. De nombreux témoins ont affirmé que l'abolition de ces récusations réduirait, en fait, les chances d'un jury représentatif. L'une des propositions...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je suis désolée, mais j'ai demandé une réponse brève. Le député de St. Albert—Edmonton pourra peut-être ajouter le reste de son intervention à une question.

Nous reprenons le débat. Le secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes a la parole.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je me serais attendu à ce que les conservateurs manifestent un peu plus d'enthousiasme à l'égard des modifications

assez substantielles proposées dans le projet de loi C-75 et qui visent le bien de notre pays.

Avant les dernières élections, nous, les libéraux, avons pris des engagements, et nous concrétisons maintenant certains de ces engagements au moyen de ce projet de loi. C'est déjà une bonne chose.

J'aimerais revenir sur la question de la justice en général. Si nous demandions aux Canadiens et à divers intervenants quelles sont leurs attentes à l'égard du système judiciaire, je pense qu'ils mentionneraient trois attentes principales.

La première, ce serait d'assurer la sécurité de nos collectivités, ce qui est également très important pour le gouvernement libéral et, j'ose croire, pour l'ensemble des députés. Ce projet de loi nous permettra de réaliser des progrès considérables sur le plan de la sécurité de nos collectivités.

La deuxième attente serait de protéger les victimes. On aimerait croire que le système de justice a tout intérêt à protéger les victimes. Quand je dis « protéger les victimes », je veux dire que nous devrions faire tout notre possible pour empêcher qu'il y ait des victimes en premier lieu. Je vais y revenir brièvement.

La troisième attente, ou priorité, c'est d'obliger les contrevenants à répondre de leurs actes.

Ces trois priorités recevraient l'assentiment de tous les Canadiens. Le projet de loi C-75 va encore plus loin sur ces trois principes.

Il y a une différence entre l'approche des conservateurs en matière de justice et celle du gouvernement actuel. En d'autres mots, il existe une différence entre l'approche de Stephen Harper en matière de justice et celle adoptée par le gouvernement libéral sur les enjeux de justice, que ce soit dans ce projet de loi ou dans des mesures législatives précédentes.

Nous devons reconnaître que la plupart des détenus sortiront un jour de prison. Ils retourneront dans nos collectivités. Nous avons donc la responsabilité de nous assurer que notre système favorise leur intégration. Si nous y parvenons, nous empêcherons qu'il y ait de nouvelles victimes à l'avenir. De ce côté-ci de la Chambre, nous y croyons.

À écouter les discours des députés d'en face, que ce soit sur ce projet de loi ou sur d'autres mesures législatives, on a l'impression que dès qu'une personne entre dans le système carcéral, elle ne réintègrera jamais la société. Il y a de fortes chances que bon nombre de ces personnes ne la réintègrent pas.

Nous devons toutefois nous doter d'un système qui fonctionne pour l'ensemble des Canadiens et qui pourra assurer la sécurité de nos collectivités, protéger les victimes et faire en sorte que les délinquants soient tenus responsables de leurs actes.

Les conservateurs ont tort de donner l'impression que le gouvernement cherche à minimiser les conséquences de crimes graves.

●(1700)

En vertu de ce projet de loi, les députés de l'opposition disent que nous érigerions trop d'actes criminels en infractions mixtes. Par conséquent, ils essaient de donner la fausse impression que ces contrevenants seraient exposés à des conséquences moins graves lorsqu'il s'agit du poids de la loi et de l'incarcération, des amendes ou autres.

Ordres émanant du gouvernement

Il est important de reconnaître que nous avons des infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et des actes criminels. Toutefois, dans ce projet de loi, il y aurait une troisième composante, les infractions mixtes. Nous disons qu'il s'agit d'une liste de crimes pour lesquels la Couronne aurait un certain pouvoir discrétionnaire afin d'aider à déterminer si une infraction constituerait un acte criminel.

À l'étape de la deuxième lecture, j'ai eu l'occasion d'écouter une partie du débat. Je me souviens d'une intervention qui mérite d'être répétée, car je crois que la plupart des gens qui suivent le débat pourraient comprendre les différences. C'est ce que nous entendons par pouvoir discrétionnaire. À l'étape de la deuxième lecture, donc, je me souviens d'un député conservateur, et le harsard le confirmera, qui disait « un enlèvement est un enlèvement » et que c'est un crime grave, point à la ligne. C'est un acte criminel, et il faut donc enfermer la personne et la mettre à l'ombre pendant de nombreuses années.

Il ne fait aucun doute que l'enlèvement est un crime très grave. Les Canadiens l'admettent. Le gouvernement reconnaît qu'il s'agit d'un crime grave. Les conservateurs demandent pourquoi nous érigerions en infraction mixte ce crime en particulier. Je vais donner aux députés un exemple concret. Je crois que les électeurs que je représente comprendraient pourquoi il est important qu'on en fasse une infraction mixte.

Quand on pense à un enlèvement, la première chose qui nous vient à l'esprit, c'est une personne qui se trouve dans la cour de récréation d'une école et qui identifie une victime potentielle, la jette dans une fourgonnette, disparaît et commet toutes sortes de gestes horribles, ou qui enlève peut-être une personne pour le commerce du sexe. Il y a toutes sortes d'histoires d'horreur sur les enlèvements. Pour ma part, je veux que ces personnes soient enfermées, mais il y a un « mais ».

Par exemple, des divorces surviennent tous les jours, et certains de ces divorces sont très émotifs et concernent de jeunes enfants. Parfois, lors d'un divorce, il y a toutes sortes de problèmes avec lesquels un enfant devra souvent composer. Il peut arriver qu'un enfant passe une mauvaise semaine ou une mauvaise journée et qu'il décide de ne pas rentrer chez lui auprès du parent qui en a la garde à 100 %, et d'aller voir plutôt le parent qui n'a pas la garde. Le premier parent dit alors que l'enfant a disparu et a été enlevé. L'un des parents n'avait pas le droit d'avoir la garde de cet enfant à ce moment-là, mais l'enfant s'est rendu chez celui-ci, peut-être en larmes, ou peu importe la situation. Le fait est que l'enfant n'aurait pas dû se trouver chez ce parent et que, par conséquent, il y a maintenant une accusation d'enlèvement.

● (1705)

Je crois qu'il y a une grande différence entre cette dernière situation et la première situation que j'ai décrite. Si les députés croient que ce que je viens de dire est exact et se produit dans la vie, ils devraient reconnaître le besoin d'appuyer l'idée que certains crimes, certaines actions doivent être érigés en infractions mixtes.

J'ai grandement confiance en nos poursuivants et en la capacité de notre système judiciaire de prendre de bonnes décisions. Ce que nous disons, c'est que si un enlèvement comme celui du premier exemple finissait devant les tribunaux, la Couronne le verrait comme un acte criminel et la personne concernée suivrait tout un processus au bout duquel elle pourrait avoir des années d'incarcération, alors que l'autre situation pourrait être considérée comme un délit punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Nous avons vu plusieurs de ces infractions qui sont admissibles, et je

soupçonne que l'on pourrait trouver des arguments pour chacune d'elle.

En ce qui concerne la loi, une des principales préoccupations soulevées par les conservateurs porte sur la question des infractions mixtes. On peut espérer qu'ils comprennent mieux maintenant. Ils ont soulevé la question à l'étape de la deuxième lecture, puis à celle du comité.

En fait, je suis très heureux que nous en soyons à l'étape de la troisième lecture aujourd'hui, ce fut un long processus pour y parvenir. La ministre de la Justice a démontré très clairement que c'était un projet de consultation, de travail avec divers intervenants du tout début jusqu'au comité permanent. J'aimerais développer un peu plus ce point.

Notre système judiciaire est un système de responsabilité partagée. Nous ne sommes pas le seul maître des questions judiciaires au Canada. Nous partageons la responsabilité avec les provinces. Cela signifie que la ministre, aidée du secrétaire parlementaire et d'autres, sans aucune doute, a consulté les provinces et les territoires et collaboré avec eux pour établir les priorités de changement. Ces changements, ces priorités, sont assez bien reflétés dans cette mesure législative. La ministre en a fait même plus, consultant les Autochtones et d'autres intervenants pour formuler le projet de loi C-75, de sorte qu'il soit prêt à être présenté en première lecture, pour ensuite passer à l'étape de la deuxième lecture puis du comité.

● (1710)

C'est là que je suis intervenu. Par mon intervention, je voulais commenter le fait qu'au comité, des membres de l'opposition ont proposé un certain nombre de changements après avoir écouté les témoignages. Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a amendé le projet de loi C-75 pour, par exemple, retirer les dispositions concernant la preuve policière de routine, dont l'intention était fort louable, mais qui a eu des conséquences inattendues et indésirables, surtout pour les accusés non représentés. Il a retiré les actes de terrorisme et l'encouragement au génocide de la liste des infractions reclassées. C'est à cet amendement que je pensais quand je parlais des infractions mixtes.

Les conservateurs ont présenté cette question sous la forme d'un amendement, et nous l'avons accepté, ce qui n'arrivait jamais quand Stephen Harper était premier ministre. Le Parti conservateur n'a jamais accepté une motion de l'opposition. Pas seulement...

M. Glen Motz: C'est parce que vous n'en aviez pas de bonnes. Elles étaient horribles.

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, nous avons un grand nombre d'amendements, qui n'aboutissaient jamais avec Stephen Harper. Avec notre gouvernement, il y a eu de très nombreux amendements, même proposés par l'opposition officielle. Il s'agit ici d'un autre exemple d'amendement qui a été accepté. Par conséquent, je crois que les conservateurs acceptent le principe de ce qui est suggéré quand nous parlons des infractions mixtes et de leur importance. C'est un aspect important du projet loi.

Ordres émanant du gouvernement

L'autre aspect est celui des enquêtes préliminaires. Il est intéressant d'entendre les conservateurs et les néo-démocrates dire la même chose au sujet des enquêtes préliminaires. Ce qui m'a frappé, c'est ce que le porte-parole du Parti conservateur a dit aujourd'hui. Il a affirmé que le projet de loi ne réduira pas vraiment les temps d'attente. Je n'y crois pas. Le député d'en face a déclaré qu'il pouvait citer X ou Y, qui sont plutôt sceptiques quant à la réduction des temps d'attente. Je n'y crois pas. Le député d'en face devra peut-être se montrer un peu plus convaincant.

Les enquêtes préliminaires accaparent beaucoup de temps des tribunaux. Je ne suis pas avocat, mais j'ai déjà été porte-parole en matière de justice au Manitoba, et je me souviens des nombreuses frustrations des procureurs de la Couronne provinciaux et autres qui avaient à composer avec les enquêtes préliminaires. Je me souviens d'une discussion que j'ai eue avec un juge à ce sujet. Notre projet de loi a été assez bien accueilli par un bon nombre de personnes qui ont reconnu qu'il réduirait les délais.

Les néo-démocrates et les conservateurs ont exprimé un grand scepticisme à l'égard de la réduction des temps d'attente. Les conservateurs ont été un peu plus affirmatifs, allant même jusqu'à dire qu'ils ne seraient pas réduits. Ils ont dit que comme le projet de loi ne s'appliquera qu'à 3 % des causes portées devant les tribunaux, il ne sert pas à grand-chose. Ces 3 % représentent pourtant des milliers d'heures, ce qui fera vraiment une bonne différence.

Des enquêtes préliminaires étaient peut-être nécessaires il y a des années, mais cela ne fait que souligner l'importance pour notre gouvernement de s'acquitter de son engagement, à savoir réformer et améliorer le système. Il est tout simplement faux de laisser entendre que la réduction du nombre d'enquêtes préliminaires ne réduira pas les délais judiciaires. J'estime que c'est une erreur d'affirmer cela, malgré mon expérience limitée, et j'insiste sur le mot « limitée ». Quand je regarde les chiffres, 3 % représente un nombre important d'affaires judiciaires, sans parler des milliers d'heures que cela totalise. Je crois que notre projet de loi fera une différence.

Les conservateurs devraient appuyer ce projet de loi parce qu'il s'agit du genre de mesure législative que les Canadiens veulent. Il assurera la sécurité de nos collectivités. Il fera en sorte qu'il y ait plus de justice pour les victimes. Il garantira...

• (1715)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Malheureusement, le temps est écoulé. Je suis certaine que le député pourra se reprendre pendant la période des questions et observations.

Le député d'Edmonton-Ouest a la parole.

M. Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Madame la Présidente, j'aime beaucoup prendre connaissance des plans ministériels. Ce sont les plans que chaque ministère doit publier en même temps que le budget des dépenses. Ces plans sont approuvés par le ministre, et ils décrivent les priorités ministérielles pour l'année. Ils servent à établir les objectifs et les priorités.

Mon collègue d'en face a dit que la priorité absolue du gouvernement est d'assurer la sécurité des collectivités. J'aimerais qu'il commente le fait que dans le plan ministériel de la Sécurité publique, qui a été signé par le ministre, se trouve ce que l'on appelle l'indice de gravité de la criminalité. Sous le gouvernement actuel, il augmente par rapport au gouvernement précédent.

Une autre ligne de ce plan montre le pourcentage de Canadiens qui pensent que la criminalité dans leur quartier a diminué. Mon collègue a dit que la priorité consiste à assurer la sécurité des collectivités, alors qu'en vertu du plan du gouvernement, il y a eu

une réduction de 33 % du nombre de Canadiens qui estiment que leur collectivité est sécuritaire.

Selon le deuxième commentaire de mon collègue, la protection des victimes constitue une autre priorité. Dans les plans ministériels de la Sécurité publique et de la Justice, il n'est pourtant pas question une seule fois des victimes.

Ma question à l'intention de mon collègue d'en face est la suivante: a-t-il mal informé la Chambre lorsqu'il a dit que c'était une priorité libérale ou les ministres de la Justice et de la Sécurité publique ont-ils mal informé la Chambre lorsqu'ils ont déposé leurs plans ministériels? Qu'en est-il au juste?

• (1720)

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, j'ai parlé d'une approche globale dans le dossier de la justice. Par exemple, les députés constateront que nous avons présenté une mesure législative qui inscrirait officiellement les droits des victimes dans la loi. Ils verront que nous avons présenté un projet de loi pour assurer la prestation de services de santé mentale dans nos établissements. Au bout du compte, les priorités sont d'assurer la sécurité de nos collectivités, de garantir la protection des victimes et, de mon point de vue personnel, de faire en sorte qu'il n'y ait pas de victimes en premier lieu et de veiller à ce que les délinquants aient un sentiment de responsabilité. À mon avis, ce sont là des priorités très importantes auxquelles nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons. Si nous examinons non seulement cette mesure législative, mais toutes les mesures que le gouvernement a prises jusqu'à maintenant, nous constaterons que les collectivités seront plus sûres.

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Madame la Présidente, le député a beaucoup parlé des reclassements en infractions mixtes prévus dans le projet de loi C-75. Je me demande s'il est prêt à examiner la question sous un autre angle.

L'une de nos préoccupations concerne les problèmes d'accès à l'aide juridique partout au Canada. Le député le saurait s'il était au courant des travaux du Comité permanent de la justice concernant l'accès à la justice. Nous avons une mosaïque à l'échelle du pays, en ce sens que la capacité des provinces de financer leurs systèmes varie. Il arrive souvent que des parajuristes et des étudiants en droit viennent offrir leur aide pour représenter des clients qui sont accusés d'infractions qui pourraient entraîner une peine de six mois ou moins. Le reclassement en infractions mixtes de certaines infractions dans le projet de loi C-75 fera passer à deux ans moins un jour les peines maximales pour certaines de ces infractions punissables par procédure sommaire. Une des conséquences de cela, c'est que dans plusieurs provinces, les parajuristes et les étudiants de la faculté de droit ne pourront pas représenter ces clients. L'arriéré sera donc beaucoup plus important.

Le député pourrait-il commenter cela et nous dire pourquoi le gouvernement n'était pas au courant de cette conséquence?

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je ne sauterais pas aux conclusions, comme le député vient de le faire, en disant que les provinces n'étaient pas au courant parce qu'il faut se rappeler que c'est une mesure législative qui est envisagée depuis maintenant quelques années. Le secrétaire parlementaire et la ministre ont rencontré les différents ministères et intervenants, y compris les provinces. Lorsque j'ai fait allusion à mon rôle de porte-parole en matière de justice, je parlais de porte-parole provincial en matière de justice au Manitoba.

Ordres émanant du gouvernement

Le député a raison en ce qui concerne la pression que subissent les services d'aide juridique, qui sont en forte demande. Au Manitoba, des fonds supplémentaires sont nécessaires. J'aime croire que lorsque nous avons parlé des conséquences de l'adoption de ce projet de loi et de ce qui pourrait se produire peu après, toutes sortes de considérations ont été prises en compte.

J'aimerais croire que l'enjeu de la demande future et de l'augmentation potentielle de l'aide juridique fera l'objet d'un suivi au cours des prochaines années. C'est ce qu'il y a de bien dans le fait d'avoir des discussions interprovinciales entre les différents ministères et d'y inclure la ministre fédérale, car nous sommes alors en mesure de le faire de façon collective pour assurer une bonne représentation.

M. Arif Virani (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.): Madame la Présidente, en ce qui concerne les observations que vient de faire le député de Cowichan—Malahat—Langford, nous avons bien compris cette préoccupation, et c'est pourquoi une modification a été apportée à l'article 802.1 afin de permettre aux organismes de réglementation et aux barreaux provinciaux d'autoriser des représentants à comparaître pour les infractions punissables, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une peine d'emprisonnement de deux ans moins un jour.

En ce qui concerne le député d'Edmonton-Ouest et ce que nous faisons pour les victimes, nous faisons passer de six mois à deux ans moins un jour les peines pour les infractions punissables par procédure sommaire. Nous alourdissons aussi les peines pour la violence entre partenaires intimes parce que nous la prenons au sérieux de ce côté-ci de la Chambre.

Je tiens à remercier mon collègue de ses observations et à revenir sur un point dont il a longuement parlé à propos des enquêtes préliminaires. C'est ce que la Cour suprême a souligné dans l'arrêt Jordan. La question a été soulevée lors des consultations que la ministre a menées d'un bout à l'autre du pays, y compris au Manitoba, où divers procureurs généraux ont fait état de la nécessité de réduire l'arriéré en éliminant les enquêtes préliminaires.

En ce qui concerne les enquêtes préliminaires dans les procès pour violence sexuelle, le député comprend-il que nous craignons de traumatiser à nouveau les victimes en leur faisant subir l'enquête préliminaire durant laquelle elles revivraient l'expérience, puis la revivraient une deuxième fois à un procès ultérieur? Est-ce principalement la raison pour laquelle nous avons décidé d'éliminer les enquêtes préliminaires...

• (1725)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je demanderais au secrétaire parlementaire de bien vouloir limiter sa réponse à une minute.

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, mon collègue soulève une excellente question. J'aurais dû en parler. Pensons à une victime d'agression sexuelle qui participe à l'enquête préliminaire et que l'on oblige à revivre son agression. Grâce à ce projet de loi, ce préjudice sera grandement réduit et de façon très tangible. C'est très bien. Je pense que tous les députés sont à même de constater la force de cet argument.

Quand on songe aux propos du député, que ce soit au sujet du projet de loi ou dans ses questions, on sent bien qu'il reconnaît que le secrétaire parlementaire se montre ouvert dans ce dossier.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire a commencé par un exemple d'une affaire d'enlèvement. Il s'agit d'une des infractions qui seront

reclassées en infractions mixtes. C'est un exemple farfelu. Si j'avais un bon proverbe yiddish en tête, je le citerais, mais l'exemple qu'il nous a donné est tout à fait ridicule. Il dit essentiellement que c'est le poursuivant qui devrait prendre la décision. Il ne fait pas confiance aux juges pour qu'ils entendent les faits et dit que, dans un cas précis, les accusations ne s'appliquent pas et que justice ne sera pas rendue pour l'enfant ou pour les parents concernés.

C'est un exemple de la façon dont le gouvernement essaie de défendre l'indéfendable dans le projet de loi, en regroupant toute une série d'infractions qui, à juste titre, devraient être entendues par un juge. Pourquoi le gouvernement libéral ne fait-il pas confiance aux juges pour statuer sur ces affaires?

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je fais confiance à la Couronne. L'exemple que j'ai donné devrait inciter le député à appuyer le projet de loi. Il s'agit d'un cas où il est tout à fait justifié que la personne n'ait pas à se présenter devant un juge. Je fais confiance à nos juges et à notre système judiciaire, c'est certain, mais je fais aussi confiance à nos procureurs.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je tiens à informer le député qu'il ne pourra pas utiliser la totalité de ses 20 minutes. Je devrai l'interrompre à un moment donné.

Nous reprenons le débat. Le député de Victoria a la parole.

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Madame la Présidente, lorsque je suis intervenu au sujet du projet de loi C-75 à l'étape de la deuxième lecture, j'ai mentionné que nous étions impatients de travailler avec le gouvernement pour y apporter des améliorations. Je suis déçu de constater qu'il n'y a pas eu suffisamment de chemin parcouru pour nous permettre d'appuyer ce projet de loi. L'objectif déclaré du gouvernement était de réduire les délais judiciaires conformément à la décision de la Cour suprême dans l'affaire Jordan et de maintenir les impératifs d'équité des procès. Je crains que le projet de loi ne soit pas à la hauteur dans les deux cas.

Comme il s'agit d'un projet de loi de 302 pages, je ne pourrai pas, dans le peu de temps dont je dispose, aborder toutes les questions que je voulais aborder. Cependant, j'aimerais parler très brièvement de quatre thèmes. Premièrement, le fait de ne pas s'attaquer aux peines minimales obligatoires; deuxièmement, les problèmes d'infractions mixtes dont nous avons entendu parler; troisièmement, les restrictions relatives aux enquêtes préliminaires et, quatrièmement, l'approche disparate en ce qui a trait aux représentants. Ce sont là quelques-unes des nombreuses questions au sujet desquelles des gens sont venus témoigner au Comité de la justice.

Certains ont dit que les mesures proposées ne feraient qu'empirer la situation dans de nombreux cas. Je m'explique. La plupart des poursuites pénales au Canada sont intentées devant les tribunaux provinciaux, et la question des infractions mixtes et du renvoi d'un plus grand nombre de causes devant ces tribunaux ne fera rien pour améliorer les choses.

J'ai toutefois des félicitations à faire au gouvernement. Je le félicite d'avoir supprimé la disposition sur les éléments de preuve de routine présentés par la police que le comité avait jugée problématique. Je suis ravi que nous ayons pu, en comité, persuader le gouvernement de modifier cette affreuse disposition. Je suis également fier d'avoir proposé, avec mon collègue, le député d'Edmonton-Centre, une disposition visant à abroger les dispositions du Code criminel sur les maisons de débauche et sur le vagabondage qui ont été si souvent invoquées pour criminaliser des activités sexuelles consensuelles, particulièrement au sein de la communauté LGBTQ2.

Ordres émanant du gouvernement

Des centaines d'amendements ont toutefois été présentés au comité et un certain nombre d'entre eux n'ont pas été acceptés. Par exemple, le Nouveau Parti démocratique a présenté 17 amendements visant à aider les personnes vulnérables qui ont affaire à notre système de justice. Le gouvernement n'en a pas accepté un seul.

Chaque jour, des gens ordinaires assurent leur propre défense parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer un avocat et qu'il n'y a pas suffisamment de services d'aide juridique sur terre pour les représenter. Qui sont ces gens? Ce sont surtout des Autochtones, des pauvres et des personnes marginalisées. Nous sommes d'avis que ce projet de loi ne va pas assez loin pour leur venir en aide.

Bon nombre des intervenants que nous avons consultés nous ont dit que les réformes phares du projet de loi C-75 ne sont pas du tout fondées sur des données probantes. L'objectif du projet de loi est de donner suite à l'arrêt Jordan, avec ses délais obligatoires, mais il y a fort à parier que les changements proposés ne contribueront pas à accélérer le processus de justice criminelle. Ils risquent plutôt d'avoir l'effet contraire.

Les libéraux prétendent qu'il s'agit là d'une réforme audacieuse du système de justice criminelle, mais l'éléphant dans la pièce, c'est qu'ils n'ont rien fait pour corriger le régime des peines minimales obligatoires de l'ancien premier ministre Harper, malgré leurs promesses et leur engagement public à cet égard. Des avocats de la défense et des professeurs de droit s'entendent pour dire que l'annulation de cette pratique aurait grandement contribué à désengorger le système judiciaire, mais les libéraux ont lamentablement échoué à renverser la situation. Nous croyons qu'il faut s'attaquer aux causes profondes des retards, par exemple les problèmes de toxicomanie et de pauvreté, qui sont à l'origine du crime dont nous parlons.

Parlons d'abord des peines minimales obligatoires. Leur abrogation aurait permis d'accroître la conformité à l'arrêt Jordan et d'alléger le fardeau des tribunaux, alourdi par les multiples contestations fondées sur la Charte; il est inconcevable que les libéraux aient esquivé la question. Notre comité a reçu tellement de témoins qui nous en ont parlé. Je n'ai pas le temps de tous les nommer, mais il y avait, du Barreau du Québec, Marie-Eve Sylvestre, professeure à l'Université d'Ottawa, et Jonathan Rudin, des Services juridiques autochtones. Et je pourrais continuer à en nommer. Toutes ces personnes ont dénoncé l'échec du gouvernement à corriger le tir sur la question des peines minimales obligatoires.

Ces témoins ont dit tellement de choses que je n'ai pas le temps de tout répéter, mais Jonathan Rudin, directeur de programme pour les Services juridiques autochtones, nous a dit que « le gouvernement actuel sait bien que les peines minimales obligatoires sont inefficaces » et nous a rappelé que la ministre de la Justice elle-même a reconnu les problèmes posés par les peines minimales obligatoires. Elle en a parlé avec éloquence le 29 septembre 2017, il y a un peu plus d'un an.

• (1730)

La ministre de la Justice a dit:

Les peines minimales obligatoires se répercutent de façon disproportionnée sur les Autochtones et d'autres groupes vulnérables. C'est un fait incontestable. Les données sont probantes. Le recours accru aux peines minimales obligatoires au cours de la dernière décennie a contribué à la surreprésentation des Autochtones, des communautés racialisées et des délinquantes dans le système carcéral. Les juges sont bien placés pour évaluer le délinquant qui se trouve devant eux et veiller à ce que la peine soit proportionnelle au crime.

Ce projet de loi ne règle absolument en rien ce problème.

Je suis heureux que la sénatrice Kim Pate ait présenté le projet de loi S-251, parrainé par ma collègue la députée de Saskatoon-Ouest,

qui confère aux juges le pouvoir discrétionnaire de renoncer à imposer des peines obligatoires dans les cas où ils estiment qu'il est juste de le faire. Il y a aussi les négociations de plaidoyer, où les juges ont la latitude qu'ils avaient auparavant, qui contribueraient de façon importante à régler le problème des retards selon tous les experts.

Je n'ai pas le temps de vraiment parler du reclassement de certaines infractions en infractions mixtes. Je pense qu'on en a déjà assez parlé et, comme le temps file, je ne m'attarderai pas sur cette question.

Je dirai qu'Emilie Taman, une avocate bien connue qui a témoigné, a déclaré ceci:

En effet, sur les 136 actes criminels qui sont reclassés comme infractions mixtes par le projet de loi C-75, 95 sont passibles d'une peine de 5 ou 10 ans. Par conséquent, ce projet de loi donne maintenant à la Couronne, plutôt qu'à l'accusé, le choix du procès devant jury pour ces 95 infractions. C'est problématique parce que, d'une part, la Couronne exerce son pouvoir discrétionnaire sans transparence, et d'autre part, sa décision peut faire l'objet d'un contrôle judiciaire seulement suivant l'exigence très élevée d'un abus de procédure.

Autrement dit, nous donnons aux procureurs de la Couronne du pays la capacité de décider de la voie à suivre dans l'intimité de leurs bureaux. Comparons cela à la discrétion judiciaire, où, en audience publique, les juges décident si la peine convient à l'infraction. Comme c'est différent. Nous avons fait beaucoup de chemin, mais la justice est bien loin. La possibilité de partialité est réelle.

Il ne me reste pas beaucoup de temps, mais je suis si interpellé par ce qu'a dit le secrétaire parlementaire au sujet des enquêtes préliminaires que je veux m'attaquer de front à la question sans perdre une minute de plus.

Le gouvernement semble croire que, grâce aux restrictions relatives aux enquêtes préliminaires, les témoins vulnérables seront protégés et les tribunaux feront des gains de temps. L'Association du Barreau canadien, l'Association des avocats criminalistes, le Conseil canadien des avocats de la défense, et l'Alberta Crown Attorneys' Association comptent parmi les témoins qui sont totalement en désaccord avec le secrétaire parlementaire.

Nous avons entendu énormément de témoignages selon lesquels les enquêtes préliminaires réduisent les délais judiciaires. Nous avons aussi entendu des témoignages approfondis et convaincants indiquant qu'elles étaient un outil nécessaire pour préserver l'équité des procédures.

D'après la Criminal Lawyers' Association of Ontario:

Supprimer les enquêtes préliminaires pour tous les cas autres que ceux pour lesquels une peine d'emprisonnement à perpétuité est possible n'est pas dans l'intérêt de la justice et ne contribue pas au bon déroulement de l'administration de la justice pénale. Le comité devrait recommander que ces modifications ne soient pas apportées.

J'ai une douzaine de citations à présenter sur le même sujet, mais je crois que ma préférée est celle de Lisa Silver, professeure à la faculté de droit de l'Université de Calgary. Elle soutient qu'il faut protéger les gens contre la possibilité d'un procès inutile et que, « fondamentalement, l'enquête préliminaire agit comme un bouclier juridique entre l'accusé et la Couronne ».

Les députés se souviendront peut-être qu'elle a raconté l'histoire de Susan Nelles, une infirmière du département de cardiologie à l'Hôpital pour enfants malades de Toronto, qu'on accusait d'avoir assassiné des enfants. L'enquête préliminaire a permis de conclure à une insuffisance totale de preuves, et les accusations ont été abandonnées. Selon Mme Silver, ce cas démontre que l'enquête préliminaire est une étape cruciale pour assurer le respect de la procédure et un procès équitable.

Autre point que je souhaite aborder: les restrictions entourant le rôle des représentants. Le fait de porter les peines pour les infractions punissables par procédure sommaire à deux ans moins un jour aura des conséquences néfastes sur la représentation partout au pays. Je parle des étudiants en droit, des parajuristes et d'autres agents qui représentent actuellement la « population non couverte », comme on appelle au pays les nombreuses personnes non admissibles à l'aide juridique qui n'ont pas les moyens de faire appel à un avocat.

• (1735)

Le gouvernement a décidé de laisser aux provinces et aux territoires le soin d'établir la réglementation concernant quel type de mandataires pourra être utilisé pour tel ou tel crime. Ce n'est pas cela le fédéralisme de collaboration; on ne fait qu'étendre une catalogue juridique sur le pays. L'accès à un conseiller juridique ne devrait pas varier selon l'endroit où on habite, mais ce sera maintenant le cas. Des représentants des services d'aide juridique aux étudiants, des gens comme Lisa Cirillo, Suzanne Johnson et Doug Ferguson, ont demandé au gouvernement de ne pas adopter la mesure qui limitera la représentation par un mandataire, mais il semble que rien n'ait été fait à ce sujet.

Soyons clairs. Un accusé qui n'est pas représenté cause assurément des retards au tribunal et la situation le prive de son droit à un procès équitable. Cela amène également souvent la poursuite et les juges dans une position inconfortable où ils sont à l'occasion contraints de conseiller, d'aider et de soutenir l'accusé qui assure sa propre défense, alors que cela est contraire au rôle qu'ils sont officiellement appelés à jouer dans le processus.

Nous avons proposé différents changements afin d'accroître la représentativité des jurys. Ils ont été rejetés. Kent Roach a parlé de la situation honteuse des jurys, citant l'absence de jurés autochtones dans l'affaire Gerald Stanley, et il a soutenu, comme la Criminal Lawyers' Association, que nous avons la possibilité de revoir les questions entourant le jury et le pouvoir discrétionnaire accordé aux juges de déterminer si la composition est représentative ou embarrassante.

Je suis désolé, je n'ai pas le temps de parler encore longtemps, mais je souhaite dire ceci: nous avons raté une occasion. Il arrive rarement qu'on fasse une réforme en profondeur de la justice pénale au pays. Les libéraux ont présenté un projet de loi de 302 pages. Certaines des questions que j'ai soulevées ne feront qu'exacerber le problème, nier le droit à la justice et prolonger les retards. Il y a des éléments de ce projet de loi que nous appuyons, mais nous ne pouvons malheureusement pas l'appuyer dans son ensemble.

• (1740)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Comme il est 17 h 40, conformément à l'ordre adopté le mardi 20 novembre 2018, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions nécessaires pour terminer l'étape de la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Travaux de la Chambre

Des voix: Non.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Conformément à l'ordre adopté le mardi 27 novembre, le vote par appel nominal est différé jusqu'au lundi 3 décembre à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez qu'il y a un consentement unanime à l'égard de la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, durant le débat sur la motion portant adoption du 18^e rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, et pendant le débat conformément à l'article 52 du Règlement plus tard aujourd'hui, la présidence ne reçoive ni demande de quorum, ni motion dilatoire, ni demande de consentement unanime; et

qu'à la conclusion du débat sur la motion portant adoption du 18^e rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, la question soit réputée mise aux voix et qu'un vote par appel nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au mercredi 5 décembre 2018 juste avant la période prévue pour les Affaires émanant des députés.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Kevin Lamoureux: J'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a un consentement unanime pour dire qu'il est 17 h 55, afin que nous puissions passer aux affaires émanant des députés.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): D'accord?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Comme il est 17 h 55, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires émanant des députés inscrites au Feuilleton d'aujourd'hui.

Affaires émanant des députés

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[Français]

LOI SUR LE RAPATRIEMENT DE BIENS CULTURELS AUTOCHTONES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-391, Loi concernant une stratégie nationale sur le rapatriement de biens culturels autochtones, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Comme il n'y a aucune motion d'amendement à l'étape du rapport, la Chambre procédera maintenant, sans débat, à la mise aux voix de la motion d'adoption à l'étape du rapport.

[Traduction]

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, Lib.) propose que le projet de loi, modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, Lib.) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

— Madame la Présidente, c'est avec un immense plaisir que je prends la parole, une fois de plus, au sujet de mon projet de loi d'initiative parlementaire, qui porte maintenant le titre de « Loi sur le rapatriement de restes humains et de biens culturels autochtones ».

Je tiens à remercier l'éminent député de St. John's-Est qui, à titre de comotionnaire, m'aide à faire adopter ce projet de loi en temps opportun. Il prendra également la parole ce soir.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire m'a amené dans une direction que je n'avais pas imaginée.

Bien que j'aie célébré le 30^e anniversaire de ma première élection il y a quelques jours, je m'étonne toujours de voir ce qui peut se produire à la Chambre. C'est un endroit fantastique, qui peut accomplir des choses fantastiques.

Quand nous avons commencé à élaborer ce projet de loi, je n'avais pas pleinement conscience de toute son importance. J'ai constaté, depuis, qu'il revêt un sens profond pour beaucoup de gens. Je crois qu'il aura un effet positif.

Pour moi, cela a commencé par une visite au Millbrook Cultural and Heritage Centre, un musée dédié aux Premières Nations de ma circonscription. Alors que j'admirais une très belle robe dans une vitrine, la conservatrice m'a expliqué qu'il ne s'agissait pas de la robe d'origine, qui, elle, se trouvait en Australie. Selon la conservatrice, elle avait été achetée légalement dans les années 1800 et emportée là-bas en 1852. Cette robe se trouve maintenant dans un musée en Australie. Quand j'ai demandé si nous avions essayé de la récupérer, elle a dit qu'on avait essayé, mais que cela s'avérait impossible.

À ce moment-là, j'ai pensé que nous pouvions peut-être rédiger un projet de loi d'initiative parlementaire pour demander au gouvernement de mettre sur pied une organisation vers laquelle les petites

bandes des Premières Nations, comme la bande de Millbrook près de Truro, en Nouvelle-Écosse, puissent se tourner pour obtenir de l'aide si elles voulaient récupérer un de ses artefacts originaux. Nous avons donc rédigé le projet de loi C-391, en pensant que cela serait un petit projet de loi inoffensif qui permettrait éventuellement aux Premières Nations de récupérer leurs artefacts si on les retrouvait.

Lorsque j'ai présenté le projet de loi, j'ai parlé pendant 2 minutes et 37 secondes, si je ne m'abuse. Cependant, je ne savais pas que l'ambassadrice de l'Australie en avait entendu parler. Elle a agi. Nous ne lui avons pas demandé de le faire et nous ne nous attendions pas à ce qu'elle le fasse. Ce n'était pas mon intention.

À ce moment-là, Son Excellence Natasha Smith a pris l'initiative de communiquer avec le musée en Australie pour voir s'il pouvait entamer des négociations dans le but de ramener la robe à Millbrook. Je n'arrivais pas à le croire. Elle est venue me voir quelques semaines plus tard et m'a dit ce qu'elle avait fait. Je lui en serai éternellement reconnaissant.

Son Excellence Natasha Smith et Brittany Noakes ont travaillé fort sur ce dossier. Elles sont entrées en contact avec le musée de Melbourne, où la robe est conservée. À la fin, c'est la jeune femme autochtone de ma circonscription, Heather Stevens, qui a commencé à négocier avec un jeune Autochtone à Melbourne, en Australie. C'était tellement chargé de sens. Cela ne se passait pas entre le Canada et l'Australie. Cela se passait entre Premières Nations, à 15 000 kilomètres de distance. Des négociations sont en cours et j'espère qu'un jour la robe reviendra.

Heather Stevens, la directrice et conservatrice du Millbrook Heritage Centre, traite maintenant avec Genevieve Gieves, qui dirige le département des Premières Nations au musée de Melbourne. Pour moi, cela fait partie de la magie de toute l'affaire, que ces deux personnes soient entrées en contact, qu'elles négocient et qu'elles voient comment tout peut se dérouler.

Je tiens à remercier les gens qui ont participé à ce projet, les gens qui ont aidé et les gens des Premières Nations de partout au pays qui ont fait part de leurs idées et de leurs réflexions. Ils m'ont vraiment fait comprendre toute l'importance qu'ils attachent aux artefacts.

L'intérêt ne tient pas à un simple artefact. Il tient à l'histoire et à l'esprit d'un peuple. Je ne prétends pas être en mesure de saisir toute la signification des artefacts pour les Premières Nations, mais je sais qu'il est très important pour elles de les récupérer. Je suis très heureux de prendre part à un processus qui les aidera à rapatrier des artefacts.

Je tiens à remercier le Comité permanent du patrimoine canadien, en particulier sa présidente, la députée de Toronto—Danforth, qui a su faire avancer le projet de loi au Comité de la bonne façon et en temps opportun. Des amendements réfléchis ont été apportés à la mesure législative pour l'améliorer et la renforcer.

Affaires émanant des députés

● (1745)

De plus, ce processus permet à ceux d'entre nous qui ne travaillent pas beaucoup avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de mieux la comprendre. Ce projet de loi cadre avec cette déclaration et je pense que ce sera un élément important dans les mesures que prendra le Canada pour appliquer la déclaration des Nations unies.

L'autre chose qui m'a étonné, c'est que nous avons reçu des réactions de gens partout dans le monde à ce sujet. Ce n'est qu'un projet de loi d'initiative parlementaire. Je n'avais aucune idée où il allait nous mener. Cependant, on m'a fait observer qu'un article a été écrit aux Pays-Bas. Il est écrit en néerlandais, mais je sais qu'il est juste, parce que mon nom est bien orthographié. C'est la seule façon de le savoir. On peut y voir une photo de l'artéfact du centre Millbrook. Un article a aussi été écrit en Chine. C'est encore une fois la même chose, mon nom est écrit correctement, on y a inclus la photo de l'artéfact et on y parle de Millbrook.

Le musée britannique du Commonwealth a communiqué avec nous pour nous dire combien le projet de loi est important et comment il pourrait servir de modèle dans d'autres pays. Il y a tellement de pays qui veulent rapatrier leurs artéfacts. J'ai constaté la semaine dernière, je crois, que la France a décidé de retourner des artéfacts incroyables dans des pays d'Afrique.

Nous participons à un effort mondial qui permettra de rendre aux peuples autochtones leurs artéfacts. Je suis certainement heureux et fier d'en faire partie. J'espère que mon projet de loi sera adopté. Je pense que nous avons l'appui de tous les partis, et je leur en suis très reconnaissant.

Je remercie infiniment mon caucus et mon leader à la Chambre pour leur soutien. Ils ont contribué à ce que nous puissions présenter ce projet de loi en temps opportun. Je collaborerai avec les députés s'il y a des amendements, s'ils veulent des changements ou s'ils ont besoin d'explications. Je suis heureux qu'il ait franchi ainsi l'étape du rapport. Je suis heureux qu'il en soit maintenant à l'étape de la troisième lecture.

Je tiens à remercier tous ceux qui y ont participé. Nous avons parcouru un chemin incroyable. J'ai beaucoup appris. J'ai beaucoup appris sur les peuples autochtones et leurs valeurs, valeurs dont je reconnais davantage l'importance aujourd'hui. Cependant, tout ce travail se fait en discutant avec les peuples autochtones et les musées des artéfacts autochtones.

Une Autochtone m'a dit qu'il ne s'agissait pas seulement d'une robe en Australie, que cette robe représentait l'esprit de tous les peuples autochtones qui l'ont fabriquée, de tous ceux qui l'ont manipulée et de tous ceux qui en ont pris soin jusqu'à ce qu'elle change de mains et passe aux mains des Européens, puis soit envoyée en Australie, où elle est demeurée depuis. Je n'oublierai jamais cette conversation. Elle a été très marquante et très importante pour moi.

Encore une fois, je remercie tous ceux qui ont appuyé le projet de loi et qui l'ont aidé à franchir toutes les étapes.

● (1750)

M. Nick Whalen (St. John's-Est, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député non seulement pour ce qu'il vient de dire, mais aussi parce qu'il a constaté qu'il était possible de présenter ce projet de loi à la Chambre. Il pourrait avoir un effet positif sur la vie, les souvenirs et le patrimoine culturel des groupes autochtones de sa circonscription, et je crois que ce pourrait être la même chose dans ma province.

Le député a-t-il songé à la procédure à suivre pour que ce projet de loi, s'il est adopté à la Chambre, franchisse les prochaines étapes? De plus, pourquoi est-il important d'entendre cette motion ce soir et pas plus tard en hiver pour que nous puissions adopter le projet de loi?

M. Bill Casey: Madame la Présidente, je remercie le député de nous avoir aidés à faire avancer ce dossier. J'ai supplié notre leader parlementaire, qui s'est montrée très coopérative et utile. Je sais qu'elle nous sera d'une aide précieuse pour faire adopter ce projet de loi. Il est important que nous l'adoptions à temps pour qu'il le soit ensuite par le Sénat, qu'il suive le processus et que le monde entier puisse en prendre connaissance.

Je trouve étonnant tous les articles qui ont été écrits partout dans le monde au sujet de ce projet de loi d'initiative parlementaire. J'en suis très fier. Cependant, je ne me rendais pas compte, au début, à quel point cette question était importante pour les Autochtones. Si nous aboutissons, nous aiderons les Autochtones non seulement au Canada, mais aussi à bien d'autres endroits dans le monde.

Le secrétaire général de l'association des musées du Commonwealth a communiqué avec nous pour nous demander si ce texte pouvait servir de modèle législatif dans d'autres pays. Comme le commonwealth regroupe 52 pays, il se retrouvera peut-être dans de nombreux endroits et sera utile à de nombreux peuples autochtones.

● (1755)

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Madame la Présidente, nous avons été très heureux, plus tôt cette année, que le député et le Parti libéral votent en faveur du projet de loi C-262 du député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou. Cette mesure vise essentiellement à faire en sorte que toutes les lois du Canada soient harmonisées avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Évidemment, le retour des biens culturels est un élément important.

Le député pourrait-il dire à la Chambre dans quelle mesure son projet de loi d'initiative parlementaire pourrait être intégré au projet de loi C-262 et ainsi contribuer à l'avancement de la cause de la réconciliation?

M. Bill Casey: Madame la Présidente, ce que j'ai appris dans le cadre de ce processus, c'est que le rapatriement des artéfacts est synonyme de réconciliation. C'est la réconciliation sous sa forme la plus tangible et la plus significative. C'est la réconciliation pour les jeunes Autochtones qui peuvent voir ce que leurs ancêtres ont fait, les talents et les capacités qu'ils avaient, la façon dont ils ont fabriqué ces artéfacts. C'est la réconciliation pour les aînés qui se souviennent de certains de ces artéfacts et des gens qui les ont créés. C'est l'étape ultime de la réconciliation de façon très tangible, et je suis fier d'y participer.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de parler du projet de loi C-391. Je remercie le député d'avoir présenté son projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre.

Je m'intéresse vivement à l'objet du projet de loi. J'ai beaucoup de respect pour l'histoire et j'ai beaucoup aimé en apprendre davantage à ce sujet, lorsque le comité s'est penché sur ce texte.

Le projet de loi part de bonnes intentions et je l'appuierai. J'estime toutefois que l'on aurait pu régler certains problèmes afin de rendre le projet de loi encore meilleur.

Affaires émanant des députés

J'ai beaucoup de respect pour le rôle important que jouent les artefacts dans l'appréciation de l'histoire. Ils constituent un lien tangible et irremplaçable avec notre passé. C'est une chose de lire sur l'histoire dans un livre, mais c'en est une autre de voir les objets historiques créés par une autre personne qui a vécu à une époque différente. Les objets historiques donnent vie à l'histoire. Ils donnent une idée de la façon dont les choses se passaient et de la manière dont les gens vivaient. Ils nous rappellent que les personnages historiques dont nous entendons parler dans les livres ont vraiment existé en chair et en os.

Si nous voulons que les générations futures comprennent vraiment comment leur présent est lié au passé de notre pays, nous devons veiller à ce que ces objets ne soient pas perdus. Ils ne représentent pas seulement un moyen inestimable de se souvenir du passé; ils nous apprennent à vivre comme nos ancêtres. Ils sont également essentiels pour comprendre le présent. J'ai l'intime conviction que leur protection et leur préservation doivent être prioritaires pour tout gouvernement.

Le projet de loi vise à établir un cadre qui permettra aux peuples autochtones de retrouver ces liens précieux avec leur riche histoire. Il mettrait en oeuvre un mécanisme permettant à toute communauté des Premières Nations, inuite ou métisse d'acquérir ou de réacquérir des biens culturels autochtones auxquels elle est très attachée. Il mettrait également en oeuvre un moyen de réacquérir des restes humains. Il s'agissait d'un élément crucial de l'étude qui, selon nous, manquait au départ en raison de l'importance que cela revêt pour les Autochtones. Par ailleurs, le projet de loi prévoit des mesures visant à inciter les propriétaires, les gardiens et les fiduciaires de biens culturels autochtones à les restituer aux peuples autochtones et à soutenir ceux-ci dans le processus. C'est un objectif fort louable.

Dans ma circonscription, Bow River, se trouve le parc historique de Blackfoot Crossing. Je suis très heureux que son représentant, Clement Doore, ait pu se joindre à nous au comité et offrir un précieux témoignage. Blackfoot Crossing conserve une collection de nombreux objets historiques remarquables. Il offre un excellent programme éducatif à la population. Il procure également des bienfaits économiques en attirant des visiteurs et en favorisant le tourisme dans la région. J'ai eu la chance l'an dernier de me rendre au parc et d'en faire une visite guidée. J'ai été très impressionné par la richesse de l'histoire et des connaissances exposées. C'est un exemple de réussite qui mérite d'être suivi un peu partout ailleurs au pays.

Même si le projet de loi part de bonnes intentions, j'affirme que certaines parties auraient dû être précisées et améliorées. Les députés ministériels ont rejeté notre amendement qui aurait fait en sorte que l'intérêt public soit pris en compte dans la stratégie de rapatriement. Il s'agissait de veiller à ce que les artefacts soient mis à la disposition des Canadiens de manière à améliorer la connaissance et à favoriser la reconnaissance de la culture autochtone. L'inclusion explicite de ce libellé dans le projet de loi l'aurait considérablement renforcé. L'accès à l'histoire est toujours dans l'intérêt public. Comme je l'ai mentionné, on ne peut pas concevoir le présent sans comprendre le passé.

Encore une fois, le parc de Blackfoot Crossing, dans ma circonscription, constitue une grande réussite en ce sens. Il est situé sur un site historique d'une grande importance pour la Confédération des Pieds-Noirs, où des milliers de personnes se sont réunies pour la signature du traité n° 7. Il est accessible au grand public, et je peux assurer à tous ceux qui souhaitent le visiter qu'il offre une expérience éducative fantastique.

Ce projet de loi aurait également dû préciser à quel point il est important que la stratégie préserve et protège adéquatement la qualité et l'intégrité des biens autochtones. Le comité du patrimoine a entendu parler des difficultés auxquelles l'industrie muséale fait face en cherchant du personnel. Pour diverses raisons, le Canada manque de professionnels spécialistes en conservation.

• (1800)

De nombreux artefacts sont fragiles et nécessitent une grande expertise pour les préserver. Les coûts d'exploitation liés à la préservation des objets historiques peuvent également représenter un véritable défi pour les petits musées. Au comité, on nous a dit que le musée Haida Gwaii, par exemple, éprouve des difficultés parce qu'il est très éloigné. Ce projet de loi aurait dû être amendé pour refléter cette réalité.

J'ai eu la chance de visiter la nation haïda et de voir certains de ses trésors historiques. Elle est isolée et éloignée de la plus grande partie de la population canadienne. Cependant, elle est importante, il faudrait que la plupart des gens puissent la voir et s'y rendre. Mais c'est très loin.

Il faut mettre en place des mesures de sauvegarde pour que les générations futures ne perdent pas ces liens tangibles avec l'histoire. Nous devons contribuer au coût de la préservation et de l'entretien de ces artefacts autochtones. C'était une erreur de ne pas inclure cela explicitement dans ce projet de loi.

Nous n'avons pas non plus cherché à éviter les conséquences imprévues que ce projet de loi pourrait avoir pour les artistes et les créateurs autochtones. Je possède plusieurs œuvres d'art remarquables produites par des artistes siksikas qui vivent dans ma circonscription. Cette industrie apporte de grands avantages économiques à de nombreuses collectivités autochtones et favorise l'appréciation de leur culture. Il ne faut absolument pas qu'elle soit compromise.

Ce projet de loi ne doit pas refroidir l'enthousiasme des gens à l'égard du travail incroyable des artistes autochtones en suggérant que les œuvres qu'ils leur achètent pourraient un jour être rapatriées. Ce serait une conséquence très malheureuse et non intentionnelle. Encore une fois, les libéraux ont rejeté notre amendement qui aurait permis de prévenir ces conséquences imprévues. Je ne sais pas pourquoi ils l'ont rejeté.

J'ai été très déçu d'apprendre que l'Association des musées canadiens n'avait pas été consultée pendant la rédaction du projet de loi. On aurait peut-être soulevé certaines de ces questions plus tôt dans le processus si l'on avait mené des consultations. Notre comité a reçu un mémoire de l'Association des musées canadiens beaucoup plus tard. Nous avons tenté d'inclure certaines de ses recommandations dans le projet de loi en présentant des amendements, mais une fois de plus, le gouvernement les a rejetés.

L'Association des musées canadiens accomplit un travail extraordinaire et entretient d'excellentes relations avec les Premières Nations. Son apport a été précieux et n'aurait pas dû être ignoré de cette façon.

Nous voulons continuer de veiller à ce que les Canadiens comprennent et apprécient les premiers peuples du Canada, tout en respectant la propriété et la grande importance historique qu'ont ces objets pour les peuples autochtones.

Comme je l'ai dit, j'appuierai ce projet de loi, mais je suis profondément déçu que l'on ait rejeté des amendements qui auraient pu le renforcer et l'améliorer.

Affaires émanant des députés

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NDP): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-391, présenté par le député de Cumberland—Colchester. J'apprécie l'initiative et la pensée qui sous tend ce projet de loi. C'est une question qui doit être abordée et mise en vigueur avec une certaine aide législative.

Je suis très honoré de venir d'une région du pays qui possède un riche patrimoine autochtone toujours bien vivant, comme dans beaucoup d'autres régions du Canada. C'est une vaste terre. Lorsqu'il est question des Premières Nations, des Métis et des Inuits, leurs cultures sont aussi diverses que celles que l'on trouve partout dans le monde. Nous ne pouvons pas parler d'eux comme d'un seul groupe uniforme. Ils ont beaucoup de diversité et beaucoup de pratiques culturelles différentes. Lorsque je regarde la vallée de la Cowichan et les habitants du même nom, qui sont la plus grande bande des Premières Nations de la Colombie-Britannique, je suis très honoré d'avoir des relations de longue date avec de nombreux membres des Cowichans, notamment avec le chef.

Je regarde certains des sites archéologiques bien connus. Ils abondent dans la vallée de la Cowichan et dans plusieurs des îles du sud de l'archipel des îles Gulf, entre l'île de Vancouver et le continent.

L'un d'eux en particulier est le village Ye'yumnuts, près de Duncan, qui est sur le point de devenir une leçon d'histoire autochtone vivante. Il s'agit d'une prairie de 2,4 hectares qui, en collaboration avec les tribus des Cowichans, servira de classe en plein air. On y a trouvé beaucoup d'outils différents. Le site a plus de 2 000 ans. On estime que les Cowichans y ont vécu pendant environ 600 ans, puis ont utilisé la région comme cimetière pendant 600 autres années. Ils ont trouvé des outils provenant de la vallée du Fraser, et même des outils en jade provenant du canyon du Fraser, et des roches tranchantes provenant d'aussi loin que l'Oregon, ce qui témoigne des routes commerciales florissantes qui existaient entre toutes ces nations du Nord-Ouest de la région du Pacifique.

On peut aller à l'île Grace, près de l'île Salt Spring. Nous avons eu une certaine controverse il y a trois ou quatre ans, lorsque quelqu'un essayait de construire une maison sur l'île, même si on savait qu'il y avait au moins 15 lieux de sépulture différents marqués par des monticules. Ce n'est que grâce à l'intervention du gouvernement de la Colombie-Britannique que la construction sur cette île a été arrêtée. L'île est maintenant sous la protection de Conservation de la nature Canada, qui travaille avec les Premières Nations locales pour préserver la région et la ramener à son état naturel.

Je regarde l'île Galiano, en particulier le terrain de camping du havre Montague, qui se trouve sur un amas coquillier, c'est-à-dire à l'endroit où l'on a jeté les coquilles pendant des milliers d'années. On parle ici de centaines d'années de coquilles de palourdes déposées au même endroit, avec tous les outils qui ont servi à les récolter.

J'ai une amie qui est archéologue de profession. Je me souviens d'une année où nous avons campé au havre Montague. Nous pouvions marcher le long de la plage. À peu près toutes les deux minutes, elle me montrait différents outils en pierre. Une fois l'oeil un peu exercé, on pouvait les voir partout. C'étaient des morceaux de roche qui avaient été frappés avec différents instruments pour en faire des surfaces de coupe différentes, et il y en avait partout.

Les musées à l'échelle du monde enrichissent beaucoup notre savoir. Sans eux, nous ne connaîtrions pas certaines civilisations disparues il y a longtemps, notamment les Sumériens, l'ancienne civilisation babylonienne et les pharaons de l'Égypte ancienne. Les

musées ont leur raison d'être. En ce qui concerne les biens culturels autochtones, la différence, c'est que les peuples auxquels ils appartiennent sont toujours parmi nous. D'ailleurs, j'ai participé cette année à une réunion des aînés des Premières Nations qui était organisée par les tribus Cowichan, en Colombie-Britannique, et dont le thème principal était « nous sommes toujours ici ».

● (1805)

Nous savons que la plupart des objets qui forment les collections ethnologiques autochtones présentées à l'heure actuelle dans les universités et les musées canadiens et étrangers ont été recueillis par des missionnaires, des agents gouvernementaux, des collectionneurs amateurs et professionnels et des anthropologues, et que cela a été fait sans le consentement préalable, donné en toute connaissance de cause, des peuples auxquels ils appartiennent. C'était du vol, et, dans de nombreux cas, ces vols d'outils et de dispositifs cérémoniels se voulaient une manière d'anéantir la culture des peuples autochtones, de les dépouiller de leurs traditions et de les assimiler à la culture des Blancs, comme c'est arrivé à de nombreuses reprises au Canada. Voilà la principale différence.

Je suis très heureux que le député ait présenté ce projet de loi. Si je peux me permettre de formuler une critique constructive, je signalerais que le libellé du projet de loi emploie toujours des mots comme « inciter », « favoriser » et « prévoit ». Selon moi, un langage plus musclé aurait permis d'harmoniser le projet de loi avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Cela dit, je suis heureux de constater que l'article 4 oblige le ministre à présenter un rapport au Parlement. On ne sait pas encore dans quelle mesure le gouvernement financera l'initiative prévue dans le projet de loi, mais j'espère sincèrement qu'après l'éventuelle sanction royale et la promulgation de la loi, le gouvernement du Canada traitera le dossier avec tout le sérieux qu'il mérite.

J'ai mentionné la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il est important de souligner ceci car le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou a consacré une grande partie de sa vie à défendre cette cause. Tous les députés peuvent être fiers du projet de loi C-262, qui vise à harmoniser les lois du Canada avec la déclaration des Nations unies. Le fait que des ministériels et la majorité des députés ont appuyé le projet de loi et l'ont renvoyé à l'autre endroit l'autre endroit représente un moment historique. Si le Parlement, c'est-à-dire la Chambre des communes et le Sénat, puis la Couronne, représentée par la gouverneure générale, approuvent ce projet de loi, alors ils approuveront par le fait même un article clé de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, l'article 12, qui dit:

1. Les peuples autochtones ont le droit de manifester, de pratiquer, de promouvoir et d'enseigner leurs traditions, coutumes et rites religieux et spirituels; le droit d'entretenir et de protéger leurs sites religieux et culturels et d'y avoir accès en privé; le droit d'utiliser leurs objets rituels et d'en disposer; et le droit au rapatriement de leurs restes humains.

2. Les États veillent à permettre l'accès aux objets de culte et aux restes humains en leur possession et/ou leur rapatriement, par le biais de mécanismes justes, transparents et efficaces mis au point en concertation avec les peuples autochtones concernés.

Le projet de loi C-262 est certainement un premier pas important. Si nous approuvons l'ensemble de ce projet de loi, alors nous approuvons l'article 12. Le projet de loi C-391 établirait le cadre qui déterminera comment, exactement, nous mettrons en oeuvre l'article 12.

Affaires émanant des députés

Il y a toujours place à l'amélioration dans les lois, mais je félicite le député de Cumberland—Colchester du fait que son projet de loi en est à l'étape de la troisième lecture. Cela se produit rarement pour les projets de loi d'initiative parlementaire. Je comprends l'intention du projet de loi et je vais appuyer son renvoi à l'autre endroit. J'espère que les sénateurs y accorderont toute l'attention qu'il mérite.

• (1810)

[Français]

M. Nick Whalen (St. John's-Est, Lib.): Madame la Présidente, je vous remercie.

• (1815)

[Traduction]

Je ne parlerai que très brièvement. Je tiens vraiment à appuyer le projet de loi C-391, Loi concernant une stratégie nationale sur le rapatriement des biens culturels autochtones, principalement pour expliquer pourquoi j'ai cédé ma place au député de Cumberland—Colchester afin que cette mesure puisse être adoptée rapidement à la Chambre et être renvoyée au Sénat avant les prochaines élections.

Ceux qui suivent de près le Feuilleton ont peut-être remarqué que ma motion, la motion M-196, devait être débattue ce soir. Elle est importante pour les gens de ma circonscription. Elle porte sur la diversité culturelle dans un monde en ligne. Toutefois, je comprends qu'il faut un certain temps pour qu'une mesure soit traitée par la Chambre et le Sénat, sans compter que les élections pointent à l'horizon.

Si le projet de loi dont nous sommes saisis est si important pour les gens de ma circonscription, c'est parce que les restes de Béothuks sont toujours conservés par le musée national de l'Écosse. Terre-Neuve-et-Labrador a tenté de faire rapatrier ces restes. Le gouvernement du Canada a dû intervenir pour s'acquitter de l'obligation, aux termes des lois européennes et écossaises, de présenter une demande nationale de restitution de ces restes. Cela s'est fait il y a moins d'un an, et nous aimerions énormément jour également de l'appui de la Chambre et du Sénat pour permettre aux restes de Béothuks d'être rapatriés et de se retrouver, fort probablement, à The Rooms, un musée situé dans ma circonscription, St. John's Est.

J'aimerais beaucoup entendre les observations d'autres députés sur la question.

[Français]

Cela inclut le député de Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, s'il veut prendre la parole. S'il accepte de limiter son discours à quelques minutes, nous pourrions peut-être permettre à ce projet de loi de passer à l'autre place avant les vacances de Noël.

L'hon. Steven Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de prendre la parole au sujet de ce projet de loi qui concerne le rapatriement des biens autochtones. J'ai eu l'occasion de siéger au Comité permanent du patrimoine canadien avec mes collègues. Nous avons souhaité mieux comprendre le projet de loi et l'améliorer.

[Traduction]

C'est pourquoi je tiens à prendre la parole ce soir au sujet du projet de loi C-391, Loi concernant une stratégie nationale pour le rapatriement de restes humains et de biens culturels autochtones.

Le Parti conservateur a proposé cinq amendements à ce projet de loi qui, à notre avis, l'auraient amélioré. Le député de Cumberland—Colchester, parrain du projet de loi, nous a assuré au comité que celui-ci ne porterait pas atteinte aux droits de propriété privée. Tant

que les libéraux tiendront parole à ce sujet, nous avons l'intention d'appuyer ce projet de loi même si, malheureusement, au comité, ils ont montré leur fermeture d'esprit. Ainsi, ils ont rejeté les suggestions du Musée canadien de l'histoire avant même de les lire.

Nous estimons que les amendements que nous avons proposés au comité étaient substantiels et qu'ils auraient considérablement amélioré et mieux défini la portée du projet de loi. Même si nous ne croyons pas qu'il s'agit d'un projet de loi parfait, ce que j'ai compris des témoignages d'experts et, surtout, ce que m'ont dit des Canadiens autochtones me porte à croire que les peuples autochtones l'appellent de leurs vœux. En effet, le rapatriement des restes humains et des biens culturels autochtones est l'une des nombreuses étapes que nous devons franchir dans une optique de réconciliation, comme il a été mentionné plus tôt aujourd'hui à la Chambre.

[Français]

Avant d'aller plus loin, j'aimerais préciser que le rapatriement des biens autochtones s'inscrit dans un mouvement plus large. J'aimerais porter à l'attention de la Chambre que la France s'est engagée dans un processus semblable pour la restitution du patrimoine africain. L'historienne française Bénédicte Savoy et l'écrivain sénégalais Felwine Sarr ont examiné les conditions dans lesquelles des œuvres qu'on retrouve dans des musées français pourraient être éventuellement rapatriées en Afrique.

Évidemment, cela doit se faire de façon ordonnée, et c'est la raison pour laquelle, lorsque nous avons débattu du projet de loi afin de l'améliorer, nous avons des préoccupations. Malheureusement, elles n'ont pas été considérées par le gouvernement libéral. Nous estimons que ces améliorations auraient permis de mieux cerner la volonté du parrain du projet de loi, qui est, comme je l'ai mentionné plus tôt, de ne pas s'attaquer à la propriété privée, qui est un droit fondamental.

• (1820)

[Traduction]

Avant d'aborder les raisons pour lesquelles j'appuie le projet de loi, je considère qu'il est important de réfléchir aux préoccupations et aux débats à son sujet. Il est essentiel d'examiner tous les aspects de la question, même lorsqu'on a l'intention de donner son appui au bout du compte. Je suis heureux que le parrain du projet de loi ait confirmé de vive voix à la Chambre que le but de la mesure législative n'est pas de porter atteinte au droit à la propriété privée ni d'obliger quiconque à nous remettre des artefacts acquis en toute légalité.

Au cours de la première ronde du débat sur le projet de loi, le député de Cumberland—Colchester a dit ceci:

Madame la Présidente, nous avons mené de vastes consultations. Nous voulons d'abord avoir un système qui puisse aider une petite communauté comme la Première Nation de Millbrook, dans ma circonscription, à s'occuper des questions de transport, de restauration, d'entreposage, d'exposition, et ainsi de suite. En ce moment, il n'y a pas de processus en place. Les communautés qui trouvent un artefact doivent se débrouiller seules. Elles ne bénéficient d'aucune aide et n'ont nulle part où s'adresser.

Je suis certainement ouvert à tout ce qui améliorera le projet de loi, pour régler les questions que nous avons tous soulevées, mais le but n'est pas de forcer qui que ce soit à renoncer à des artefacts acquis légalement.

Affaires émanant des députés

L'intention de l'auteur du projet de loi est donc claire. Malheureusement, on ne peut pas en dire autant du libellé de la mesure législative parce que l'amendement que nous voulions présenter a été rejeté par les libéraux.

Même si le projet de loi ne fait pas mention de la protection de la propriété privée, on m'a assuré qu'en définitive, le projet de loi n'apportera pas de changements aux droits de propriété au Canada.

Certains intervenants ont signalé leurs préoccupations au sujet de ces droits, et le gouvernement libéral n'était pas très ouvert aux amendements proposés par eux, notamment par les musées. Les députés connaissent le rôle clé qu'ils ont joué dans ce processus et dans ce qui se passe actuellement en France. Sur cette question, même si je ne crois pas que le projet de loi enfreint les droits de propriété privée de quelque façon qui soit, j'espère qu'une fois en vigueur, il n'y aura pas de répercussions imprévues, ce dont nous sommes trop souvent témoins, et que la propriété privée demeurera, car c'est l'un des droits les plus sacrés d'une démocratie, selon moi.

Il y avait également des préoccupations quant à la portée et au champ de compétence du projet de loi.

[Français]

Un représentant du Musée canadien de l'histoire a déclaré au Comité que ses collègues et lui s'étaient demandé s'il était prévu que la portée du projet de loi s'applique aux requêtes nationales, aux requêtes internationales ou possiblement aux deux.

Les deux questions sont de savoir, d'une part, s'il s'agit d'un bien public ou d'un bien privé, et d'autre part, s'il s'agit d'un bien qui se situe au Canada ou à l'extérieur du Canada. Ce sont des précisions que nous aurions aimé apporter dans le projet de loi en nous appuyant sur la recommandation des experts en muséologie. Cependant, encore une fois, malheureusement, les libéraux n'ont pas tenu compte de ces spécifications importantes, et nos amendements ont été rejetés.

Le libellé du projet de loi qui se trouve devant nous aujourd'hui et qui sera éventuellement examiné par l'autre Chambre, qui vise parfois justement à trouver les lacunes des projets de loi, ne précise pas clairement s'il s'applique aux requêtes nationales ou internationales, ou, comme je le mentionnais, s'il s'applique aux biens détenus par les institutions publiques ou à des biens privés. Nous avons des propositions concernant ces options, mais elles n'ont pas été considérées.

Les experts du Musée canadien de l'histoire ont dit avoir proposé des options concernant ces deux cas et qu'ils fournissaient également des commentaires. Ils espéraient que ces observations soient utiles aux membres du comité, mais encore une fois, les libéraux n'ont même pas tenu compte de ces recommandations. En fait, ils ne les ont même pas lues. J'estime que, lorsqu'on parle de la législation, il est important de porter une attention aux témoins et, surtout, de tenir compte des effets non désirés des projets de loi.

Nous reconnaissons qu'au cours des siècles, les musées, les collectionneurs et les églises se sont emparés d'objets lors de cérémonies. Cependant, cela doit se faire dans l'ordre, et malheureusement, ce n'est pas le cas. C'est ce que nous a dit un membre de la communauté autochtone du Nord de l'Alberta:

Travailler ensemble au rapatriement de ces artefacts est pour nous un moyen habilitant et indispensable pour entamer la marche vers la réconciliation afin que les générations futures puissent retrouver la dignité et la fierté dont nos ancêtres et nos grands-parents ont été dépourvus.

Cela démontre l'importance de toutes ces collections qu'on retrouve dans les musées, mais qui ne sont pas nécessairement accessibles.

Il est important de préserver la culture. Nous appuyons l'esprit du projet de loi, mais malheureusement, puisque les libéraux ont rejeté les amendements, le projet de loi demeure vague, et ce n'est pas un bijou poli qu'on envoie au Sénat, mais plutôt une intention qui va nécessiter des clarifications. Cela dit, puisque je suis d'accord sur le principe, je vais appuyer le projet de loi.

● (1825)

[Traduction]

M. John Nater (Perth—Wellington, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole ce soir à la Chambre et d'ajouter ma voix au débat sur le projet de loi C-391, Loi concernant une stratégie nationale sur le rapatriement des biens culturels autochtones.

Je commencerai par remercier le parrain du projet de loi, le député de Cumberland—Colchester. Dans ses observations de ce soir, il a mentionné qu'il vient de célébrer le 30^e anniversaire de son arrivée à la Chambre. Actuellement, il est membre du parti au pouvoir. Cela a été le cas à quelques reprises, au cours des années, mais le nom des partis a changé au fil des ans. De 1988 à 1993, il a fait partie du Parti progressiste-conservateur du Canada, puis, pendant un certain temps, de celui qui l'a remplacé, le Parti conservateur du Canada. Je crois qu'il a également siégé comme indépendant. Il a donc remporté quatre victoires consécutives en se présentant sous quatre bannières différentes. Je tiens à le remercier d'avoir présenté ce projet de loi et de l'avoir mené jusqu'à la troisième lecture.

Je tiens également à remercier certains des intervenants précédents, en particulier le député de Bow River, qui siège aussi au Comité permanent du patrimoine canadien. J'ai trouvé ses observations particulièrement éclairantes. Il a fait état de certaines de ses préoccupations au sujet du projet de loi. Bien qu'il l'appuie, il a quand même exprimé des réserves et parlé des conséquences imprévues qu'entraîne souvent ce type de projet de loi. Ses observations réfléchies et ses critiques constructives sont tout à fait valables, et je le remercie d'avoir ainsi enrichi le débat.

Lorsqu'il est question de la préservation d'artefacts et de restes humains, je pense à bon nombre des grandes institutions culturelles, un partout ailleurs au pays, qui s'efforcent de préserver et de mettre en valeur nos souvenirs historiques. Dans ma circonscription, Perth—Wellington, je me réjouis toujours d'assister aux activités qu'organisent deux importants musées locaux, soit le musée de Stratford Perth, qui est situé juste à la sortie de Stratford, en Ontario, mais officiellement dans Perth South, ainsi que le musée du comté de Wellington, qui se trouve officiellement juste à l'extérieur de ma circonscription, mais qui en couvre néanmoins la partie Wellington.

Affaires émanant des députés

Ces deux institutions ont déployé des efforts distincts et concertés au cours des dernières années pour assurer la préservation de l'histoire autochtone dont les traces se trouvent partout au pays. Il est arrivé que cet effort concerne la région géographique désormais connue sous le nom des comtés de Perth et de Wellington, ainsi que les localités qui s'y trouvent. Ces musées préservent et respectent comme il se doit les importantes cultures autochtones qui sont présentes au Canada depuis des millénaires. L'histoire est mise en valeur et préservée pour notre génération, mais aussi pour les générations à venir.

Le projet de loi s'articule autour de quelques mesures qui pourraient être reprises dans une éventuelle stratégie. Il prévoit d'ailleurs la mise en oeuvre d'une stratégie visant à préserver les artefacts et à prévoir leur rapatriement en des lieux appropriés au Canada, dans les communautés des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis voulues.

Pensons à ce qu'a appris le député de Cumberland—Colchester quand il était dans sa circonscription, au sujet de cet artefact autochtone qui, après avoir abouti en Australie, a fait l'objet de démarches pour retrouver sa juste place dans la communauté autochtone; c'est un excellent exemple. Les cinq mesures contenues dans ce projet de loi devraient faciliter la formulation d'une telle stratégie nationale.

La première mesure vise à mettre en oeuvre un mécanisme permettant aux communautés et aux organisations de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis d'acquérir ou de réacquérir des biens culturels autochtones auxquels elles sont profondément attachées. Je trouve que la mesure est relativement ambiguë, surtout à cause du syntagme « profondément attachée », qui pourrait être sujet à interprétation. À mon avis, au fur et à mesure que la stratégie sera mise au point et que les fonctionnaires du ministère et d'ailleurs au gouvernement formuleront cette stratégie nationale, ils en tiendront compte et ils veilleront à ce qu'il y ait des indicateurs solides du profond attachement qu'une communauté ou une organisation autochtone peut avoir pour un artefact donné, de manière à ce que l'analyse de ces mesures ne prête pas trop à la libre interprétation.

● (1830)

La deuxième mesure inciterait les propriétaires, les gardiens ou les fiduciaires de biens culturels autochtones à restituer ces biens aux peuples autochtones et à soutenir ceux-ci dans le processus. Je pense qu'il s'agit d'une mesure louable et d'une discussion qui en vaut aussi la peine. L'une des choses que nous découvrons souvent, en tant que Canadiens non autochtones, c'est que nous ne comprenons pas nécessairement la signification d'un artefact donné ou d'un élément en particulier de l'histoire autochtone. L'inclusion de cette mesure dans la stratégie permettrait d'amorcer cette conversation, cette discussion et ce dialogue sur l'importance d'un artefact donné, que l'on devrait au moins envisager de renvoyer à un endroit plus approprié, comme dans une communauté autochtone, une communauté des Premières Nations, une communauté métisse ou inuite.

La troisième mesure favoriserait la reconnaissance du fait que la préservation des biens culturels autochtones et que l'accès à ces biens à des fins éducatives et cérémonielles sont des principes d'égale importance. Il est extrêmement important de parler des fins éducatives et cérémonielles, car nous continuons d'apprendre. Malheureusement, nous avons eu de terribles exemples dans notre histoire, comme les pensionnats autochtones. C'est en effet une page sombre et tragique de notre histoire que nous ne pouvons pas oublier, mais nous avons la capacité d'apprendre de ces erreurs, de tirer des leçons du fait que nous, en tant que pays, n'avons pas traité

les Autochtones avec le soin et le respect qu'ils méritent. L'accent mis sur la reconnaissance de la préservation à des fins éducatives et cérémonielles est très important dans le cadre du débat sur le projet de loi et de la création ultérieure de la stratégie nationale.

La quatrième mesure est d'inciter les parties prenantes à tenir compte du savoir traditionnel et non uniquement de la preuve documentaire dans le cadre du rapatriement des biens culturels autochtones. Cela s'applique à certains des modes de fonctionnement culturels traditionnels des communautés autochtones. Il se peut qu'il n'y ait pas de preuve écrite de la propriété d'un artefact en particulier. Néanmoins, il existe au sein des communautés autochtones un savoir traditionnel qui explique le lien qui existe entre un artefact et une page d'histoire. J'espère que la stratégie nationale, lorsqu'elle sera élaborée, pourra tenir compte de ce savoir traditionnel dont on parle dans le projet de loi.

Le cinquième aspect consiste à offrir une tribune pour résoudre des revendications contradictoires, tribune qui respecterait les traditions autochtones et les différents régimes de propriété autochtones et où les demandeurs pourraient se représenter eux-mêmes. C'est important parce qu'il y aura des désaccords entre individus et peut-être entre communautés autochtones quant à l'existence ou non de liens historiques importants. La création d'une tribune pour se prononcer, mais aussi pour résoudre les revendications de façon non conflictuelle est d'une importance capitale pour l'élaboration de cette stratégie nationale. À mon avis, il y aurait lieu de se demander si cet aspect particulier nécessiterait ou non une recommandation royale, mais ce sera un aspect à prendre en considération une fois que la stratégie nationale aura été élaborée.

Comme l'a dit le député de Bow River, l'opposition officielle a proposé des amendements au comité. Malheureusement, ils ont été rejetés. Les recommandations formulées et les amendements auraient amélioré le projet de loi. Nous allons tout de même l'appuyer à l'étape de la troisième lecture et accepter qu'il soit renvoyé à l'autre endroit pour que le débat se poursuive. Le Sénat est indépendant, et les sénateurs pourraient vouloir se pencher sur les amendements qui ont été proposés par l'opposition officielle à l'étape de l'étude en comité. Ils ont des pouvoirs législatifs égaux et, par conséquent, sont en droit de le faire.

Je termine par une citation importante de l'ancien ministre du cabinet fantôme en matière de patrimoine canadien, Peter Van Loan, qui a dit:

Les communautés autochtones du Canada sont véritablement les Premières Nations du pays. Par conséquent, la culture autochtone est importante pour tous les Canadiens en raison du rôle qu'elle a joué dans notre identité, dans nos origines, et dans la façon dont elle a contribué à faire du Canada le pays extraordinaire qu'il est devenu.

● (1835)

Je sais que mon temps de parole est presque écoulé. Encore une fois, je tiens à remercier le député de Cumberland—Colchester d'avoir présenté le projet de loi C-391 et de nous avoir donné l'occasion de participer à ce débat important.

M. Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cet important projet de loi d'initiative parlementaire. À l'instar de mes collègues qui en ont parlé aujourd'hui et d'autres collègues libéraux — je ne suis pas certain que le NPD en ait parlé —, je vais appuyer cette mesure législative.

Le projet de loi C-391, Loi sur le rapatriement de biens culturels autochtones, présenté tout récemment par notre collègue de Cumberland-Colchester, parle de la restitution des biens culturels autochtones aux musées et autres propriétaires légitimes ici, au Canada.

Dans ce que j'appelle ma vie passée, avant de travailler dans ce merveilleux endroit, j'ai été dans l'hôtellerie. Une de mes activités était d'appuyer le musée de l'aviation de l'Alberta et de siéger à son conseil d'administration. Par conséquent, j'apprécie évidemment que le député présente un projet de loi fondamental qui renforcera nos liens avec notre passé par le rapatriement de certaines oeuvres d'art ou de certains artefacts autochtones et qui donnera aux Canadiens un meilleur accès à ces oeuvres d'art.

Le musée de l'aviation de l'Alberta est situé dans une partie du centre-ville d'Edmonton, dans le tout dernier hangar double qui subsiste du programme d'entraînement aérien du Commonwealth britannique. J'en parle parce que ces hangars étaient dispersés dans tout le Canada, de Victoria jusqu'à Terre-Neuve. L'aviation suscite un intérêt nouveau chez les Premières Nations, à tel point qu'il existe en Ontario une école appelée l'aérodrome de Tyendinaga. Il y a un diplômé en technologie de l'aviation des Premiers Peuples. Il y a presque une ruée pour suivre le programme afin d'apprendre à voler. Ce qui est intéressant à ce sujet, c'est que l'aérodrome est basé dans l'un des tout derniers hangars simples qui subsistent du programme d'entraînement aérien. Je pensais parler du lien entre ces éléments. Il est intéressant de voir les Premières Nations se lancer dans l'industrie très en demande de l'aviation.

Nous avons eu la chance, au musée de l'aviation de l'Alberta, d'avoir une merveilleuse collection. Nous avons un F-86 Canadair Sabre. Ce qui est intéressant à propos de ce Sabre, c'est qu'il a été le premier avion au Canada à franchir le mur du son. Nous avons aussi un Mosquito, ce qui était intéressant. Si je fais le lien avec le rapatriement, c'est parce que le Canada ne permet pas que des avions appartenant à des Canadiens ou construits par des Canadiens soient vendus à l'extérieur du pays.

Malheureusement, j'en suis à ma dernière minute. Par conséquent, je vais sauter l'histoire du Mosquito et expliquer pourquoi nous appuyons ce projet de loi. Celui-ci mettrait en oeuvre un mécanisme permettant aux communautés et aux organisations de membres des Premières Nations, d'Inuits et de Métis d'acquérir ou de réacquérir des biens culturels autochtones auxquels elles sont attachées. Cela fait partie des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation sous le gouvernement conservateur précédent. Ces recommandations sont conformes aux articles 11 et 12 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Ce projet de loi renferme beaucoup de bonnes choses.

J'espère que le député me pardonnera de ne pas avoir utilisé mes 10 minutes. Mon temps de parole est maintenant écoulé, je crois. Je tiens à le remercier d'avoir présenté ce projet de loi qui aura des effets très positifs. J'attends impatiemment qu'il soit adopté par le comité puis par la Chambre, pour que ses effets positifs puissent se concrétiser.

• (1840)

Le vice-président: Il restera six minutes au député d'Edmonton-Ouest lorsque la Chambre reprendra le débat sur cette question.

La période réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du Feuilleton.

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 novembre, de la motion.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée d'Edmonton Strathcona.

Avant toute chose, je tiens à souligner que la Chambre a reconnu officiellement le génocide des yézidis en octobre 2016. Les yézidis, un groupe ethnique comptant plus de 700 000 personnes, vivent principalement dans le Nord de l'Irak. Ciblés par le groupe État islamique et persécutés en raison de leurs croyances et de leurs pratiques, plus de 200 000 yézidis ont dû quitter leur domicile, en Irak et ailleurs dans la région.

Je souhaite souligner que c'est notamment grâce au travail de Nadia Murad, récipiendaire du prix Nobel en 2018, que nous avons été informés du traitement horrible que subissent les yézidis. Ancienne esclave sexuelle, Nadia Murad a fait de cette terrible expérience sa meilleure arme, comme elle le dit elle-même, pour faire connaître au monde entier la détresse des femmes et des enfants yézidis. Le prix Nobel de la paix lui a été décerné alors qu'on célèbre, cette année, le 10^e anniversaire de la résolution 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui dénonce le recours à la violence sexuelle comme arme de guerre et qui fait observer que le viol et d'autres formes de violence sexuelle peuvent constituer un crime de guerre, un crime contre l'humanité ou un élément constitutif du crime de génocide.

Les efforts inlassables de Nadia Murad, ainsi que ceux de l'ancienne chef conservatrice Rona Ambrose, de la députée de Calgary Nose Hill, du député de Vancouver-Est et d'autres députés, ont finalement incité le Canada à agir en octobre 2016 pour annoncer que nous accueillerions et réinstallerions plus de 1 000 Yézidis les plus vulnérables, qui résident maintenant au Canada. Bien que nous ayons été lents à agir et à tenir notre promesse, nous avons fait ce qu'il fallait en ce qui concerne les plus vulnérables des Yézidis.

Le rapport dont nous discutons aujourd'hui porte sur ce que dit son titre: « En route vers un nouveau départ: La réinstallation de femmes et d'enfants yézidis au Canada ».

Avant d'aborder directement le rapport, je voudrais m'arrêter un instant pour aborder certaines des idées fausses les plus populaires et les plus tenaces sur les réfugiés. Tout d'abord, l'idée que les réfugiés représentent un fardeau pour le Canada. Je reconnais que les réfugiés parrainés par le gouvernement au cours de leur première année ont besoin et reçoivent de l'aide gouvernementale, et non, ce n'est pas plus que ce que les aînés canadiens reçoivent en aide gouvernementale. Cependant, un groupe encore plus important de réfugiés sont parrainés au cours de leur première année par le secteur privé.

Affaires courantes

Plutôt que d'être un fardeau pour le Canada, ces réfugiés et leur famille sont soutenus par des Canadiens ordinaires pendant l'année qui suit leur arrivée. Je voudrais citer un exemple dans ma circonscription, le Gorge Tillicum Refugee Sponsorship Group. Il s'agit d'un groupe de plus d'une douzaine de familles et de particuliers qui se disent simplement amis et voisins. Ils se sont fixé comme objectif d'amasser les 91 000 \$ nécessaires pour parrainer une famille de huit réfugiés somaliens qui sont coincés dans un camp de réfugiés au Kenya depuis 28 ans à la suite de la guerre civile en Somalie. Cette famille somalienne ne peut être identifiée pour des raisons de sécurité, mais elle a deux enfants adultes qui sont arrivés au Canada comme réfugiés et qui résident maintenant à Victoria. Grâce à un parrainage privé et comme elle a déjà deux de ses membres qui sont installés à Victoria, cette famille a d'énormes chances de réussir sa réinstallation et son intégration au Canada. Dans le camp de réfugiés au Kenya, cette famille n'a aucune perspective d'avenir. Elle ne sera pas un fardeau pour le Canada.

En fait, lorsque nous regardons les réfugiés qui viennent au Canada et comparons leur performance économique avec celle du reste des Canadiens, en examinant les dossiers d'immigration et les dossiers fiscaux, des études ont révélé qu'après 25 ans, les réfugiés ont des revenus supérieurs de plus de 12 % à ceux des autres Canadiens. Pourquoi est-ce le cas? Pourquoi les réfugiés auraient-ils plus de succès que les autres Canadiens? Une des raisons qui expliquent cela, c'est que nous avons des programmes d'intégration efficaces, qui leur donnent l'aide dont ils ont besoin pour s'intégrer au Canada. Souvent, ceux qui sont en mesure d'échapper à la violence et à la persécution et de bénéficier du système canadien d'accueil des réfugiés possèdent déjà des compétences et des ressources. Les plus pauvres d'entre les pauvres sont souvent piégés dans ces guerres civiles et dans les situations de persécutions violentes et ne peuvent accéder aux systèmes d'accueil des réfugiés à l'étranger.

La chose la plus importante au sujet des réfugiés que je connais, et je suis un ami des réfugiés dans ma collectivité depuis 40 ans, c'est leur volonté de réussir pour aider leur famille, car tous les membres de la famille ne viennent pas au Canada en même temps.

• (1845)

Par conséquent, la plupart des familles de réfugiés dépensent une bonne partie de ce qu'elles gagnent au Canada pour subvenir aux besoins des membres de leur famille restés dans leur pays.

J'aimerais dissiper un deuxième mythe voulant qu'il y ait un afflux de « centaines de milliers de réfugiés » au Canada. Pas plus tard que cette semaine, j'ai reçu des messages à mon bureau de gens qui s'inquiétaient de l'arrivée de ces centaines de milliers de réfugiés et du fardeau qu'ils représentaient. Le nombre de réfugiés qui arrivent au Canada se situe entre 40 000 et 50 000, soit environ 12 % du nombre total de nouveaux arrivants au Canada chaque année. Les personnes qui parlent de centaines de milliers de réfugiés confondent les réfugiés avec d'autres immigrants, ceux qui immigreront au Canada de leur propre gré. Quand nous parlons des efforts que nous déployons pour aider les yézidis, seulement un millier d'entre eux sont venus au Canada par le biais du système de protection des réfugiés. Nous avons donc amplement les moyens de leur offrir une aide gouvernementale, comme nous le faisons pour la plupart de ces réfugiés yézidis.

Le troisième mythe est l'idée que les réfugiés bénéficient d'un traitement de faveur dans notre système d'immigration, qu'ils prennent la place d'immigrants qualifiés et de personnes inscrites aux programmes de réunification des familles. Il s'agit là de programmes tout à fait distincts. Les réfugiés ne prennent pas la

place des personnes qui attendent que leur demande de réunification familiale ou d'immigration économique soit traitée. Dans ces cas-là, les délais ne sont pas dus au fait que des réfugiés passent devant ces personnes. Ces retards sont causés par le sous-financement de notre système d'immigration. Ce problème a commencé avec les compressions faites par les conservateurs en 2012 et, je suis désolé de le dire, mais depuis leur arrivée au pouvoir il y a trois ans, les libéraux n'ont jamais rétabli le financement du système d'immigration à un niveau satisfaisant.

Le quatrième mythe est l'idée qu'il est parfois illégal de présenter une demande d'asile au Canada. En vertu du droit canadien et du droit international, ce n'est pas du tout le cas. Même les demandes présentées par des personnes qui franchissent la frontière avec les États-Unis de manière irrégulière — et il est plus juste de parler de passage « irrégulier » que de passage « illégal » — ne sont pas illégales. J'avoue qu'on pourrait penser que le sous-financement de notre système de réfugiés, qui retarde le règlement de ces demandes, encourage peut-être des personnes à franchir la frontière de manière irrégulière, mais il est important de se rappeler que sur le nombre de personnes qui traversent la frontière de façon irrégulière et dont la demande a été entendue, près de 60 % se sont révélées être des réfugiés légitimes. Cela veut dire que si ces personnes étaient restées aux États-Unis, elles risquaient d'être renvoyées dans leur pays où elles auraient été victimes de persécution et, dans bien des cas, vouées à une mort certaine.

Pour revenir au rapport et à ses recommandations, que je suis heureux d'appuyer ce soir, n'oublions pas que les réfugiés yézidis ont été choisis en fonction d'un critère d'extrême vulnérabilité, de sorte qu'il peut être plus difficile pour eux de réussir à se réinstaller au Canada que pour les réfugiés en général. C'est cette question qui est examinée dans le rapport du comité de l'immigration.

Pour accueillir les Yézidis, le Canada avait établi l'ordre de priorité suivant: premièrement, les femmes et les filles à risque; deuxièmement, les enfants et personnes à charge accompagnés; troisièmement, les personnes LGBTI, les femmes célibataires, les chefs de famille monoparentale, les personnes âgées et les personnes ayant une incapacité et des besoins médicaux; enfin, les personnes ayant de la famille au Canada.

Ce rapport contient 12 recommandations. Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps ce soir, mais voyons jusqu'où je peux aller. La première recommandation, l'augmentation de nos cibles d'accueil, est évidemment mon appui. Comme je l'ai dit plus tôt, les réfugiés sont en nombre modeste dans l'ensemble de notre système d'immigration. La deuxième recommandation demande à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de faciliter le parrainage privé. C'est pourquoi j'ai donné l'exemple de ma circonscription. Je crois que les Canadiens sont prêts à redoubler d'efforts pour parrainer des réfugiés et les aider à s'établir chez nous. C'est une recommandation très importante et nous encourageons les Canadiens à y adhérer.

La recommandation n° 8 est d'accroître l'aide en santé mentale pour tous les réfugiés. Parmi les rescapés du génocide des Yézidis, il y a beaucoup de femmes et d'enfants victimes de violence sexuelle. Cela leur cause des problèmes de santé mentale et des besoins précis dans ce domaine. Je crois que les Canadiens sauront donner suite aussi à cette recommandation. Je vais donner un autre exemple qui vient de ma circonscription.

Affaires courantes

•(1850)

Il y a dans la région métropolitaine de Victoria un groupe de consultants formés aux traumatismes qui se sont réunis il y a environ quatre ans pour faire du bénévolat auprès de réfugiés qui avaient subi de la violence sexuelle et d'enfants qui avaient été témoins d'actes de violence atroce. Ils ont maintenant formé une société qui porte le nom — et eux-mêmes admettent que celui-ci n'est pas évident à prononcer — de Vancouver Island Counselling Centre for Immigrants and Refugees. Je tiens à les féliciter pour le travail qu'ils accomplissent.

En terminant, je suis heureux de me prononcer en faveur de ce rapport et de tous les efforts qui sont déployés non seulement par le gouvernement, mais aussi par des particuliers au Canada, pour aider les femmes et les enfants yézidis réinstallés dans notre pays.

M. Matt DeCoursey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, je sais que ce n'était pas l'intention de mon collègue, mais je tiens à préciser à l'intention de ceux qui nous écoutent que nous parlons de deux choses totalement différentes lorsque nous parlons des personnes qui viennent au Canada en tant que demandeurs d'asile et qui sont soumises à l'arbitrage de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et des personnes qui sont réinstallées dans le cadre de notre partenariat avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et d'autres organismes. C'est ainsi que nous avons entrepris la réinstallation des yézidis et des survivants de Daech. Notre gouvernement a réussi à réinstaller au Canada 1 400 survivants de Daech, dont la grande majorité était des femmes et des filles yézidies.

Bien que ces personnes doivent relever de nombreux défis, y compris sur le plan de la santé mentale, nous savons que dans les collectivités où elles sont réinstallées et où elles s'établissent, elles s'en tirent bien en général, parce qu'elles ont accès aux services de santé mentale dont elles ont besoin. Leur intégration s'explique en grande partie par le fait qu'elles bénéficient du Programme fédéral de santé intérimaire, qui a été si froidement aboli par le gouvernement précédent et que notre ministre de l'Immigration a rétabli en 2016. Il est important de le souligner. Grâce à notre gouvernement, non seulement ces personnes vulnérables se sont réinstallées, mais elles reçoivent le soutien dont elles ont besoin, et nous continuerons de les accompagner.

J'espère que le député reconnaîtra que beaucoup de travail a été fait pour que nous fournissions les services de soutien intégrés dont les réfugiés réinstallés dans le cadre de ces programmes ont besoin dans les collectivités où ils viennent vivre au Canada.

•(1855)

M. Randall Garrison: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire d'avoir souligné une chose que je n'ai pas voulu faire, à savoir confondre les personnes réinstallées et les réfugiés. Cependant, je crois toujours que ces deux cas sont une catégorie par opposition aux migrants économiques et à ceux de la catégorie de la réunification des familles.

Je prendrai ses observations avec un grain de sel. C'est l'objet de ce rapport. Ce rapport vise à ce que les personnes réinstallées et, en particulier, celles qui ont été victimes de violence sexuelle, obtiennent les services dont elles ont besoin pour que leur réinstallation soit un succès. Il ne fait aucun doute, comme je l'ai dit, que le gouvernement a fait un pas en avant dans ce dossier. Cependant, bon nombre de ces recommandations font ressortir d'autres mesures à prendre et des services supplémentaires à offrir.

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NDP): Monsieur le Président, je viens de regarder la liste des recommandations. Le titre de la recommandation 7 est « Veiller à la proximité des services et offrir des logements abordables ». Je me demande si mon collègue, et voisin, pourrait prendre l'exemple de sa propre circonscription, Esquimalt—Saanich—Sooke, et de la grande région de Victoria en général, et parler de l'expérience des réfugiés dans sa région, en insistant sur le genre de crise du logement que nous vivons en ce moment et sur l'importance de prendre des mesures proportionnelles à l'envergure de cette crise, ici et maintenant.

M. Randall Garrison: Monsieur le Président, je n'ai pas eu le temps ce soir de parler du logement abordable, qui constitue l'un des plus grands enjeux pour tous les réfugiés, qu'il s'agisse de demandeurs d'asile ou de réfugiés réinstallés.

L'une des bonnes initiatives du gouvernement est d'avoir choisi des centres de réinstallation pour les réfugiés yézidis dans lesquels les services adéquats peuvent être regroupés. L'une des difficultés qui se posent est que plusieurs centres, comme Toronto, représentent certains des marchés immobiliers les plus dispendieux dans tout le pays. Ainsi, il reste encore beaucoup de travail à faire pour que ces réfugiés aient accès à des logements abordables.

Il faut garder en tête qu'en cas de pénurie de logements, ceux qui ont besoin d'un toit au-dessus de leur tête risquent de s'accuser entre eux d'être la source du problème, tandis que les personnes en attente d'un logement vont se plaindre de perdre leur priorité au profit d'un nouveau groupe. Le gouvernement, dans le cadre de sa fabuleuse stratégie sur le logement, promet d'investir des milliards de dollars au cours des prochains siècles. Toutefois, il est crucial qu'il se fixe des objectifs à court terme et commence à fournir des logements sociaux aux membres de notre société qui en ont le plus besoin.

Mme Linda Duncan (Edmonton Strathcona, NDP): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord remercier les membres des deux comités qui, en 2016 et 2018, ont fait un excellent travail pour examiner ce qui devait être fait pour aider les yézidis. En nous penchant sur ce que nous avons fait à ces moments-là, nous pouvons évaluer si nous sommes allés assez loin et déterminer quelles autres mesures nous devrions prendre. J'espère pouvoir me concentrer sur le travail des deux comités.

Je tiens à souligner de nouveau qu'il y a quatre ans, en août 2014, Daech a lancé des attaques contre les yézidis à Sinjar, dans le Nord de l'Irak. Il enlevait et tuait les hommes, soumettait de force les femmes et les jeunes filles à l'esclavage sexuel et forçait les jeunes garçons à devenir des enfants soldats au sein des groupes de combattants de Daech. Si je ne m'abuse, les yézidis étaient ciblés, en particulier, pour des raisons religieuses. Daech tenait essentiellement à commettre un génocide contre eux.

Il y a quelques années, la Chambre avait clairement reconnu que les yézidis étaient victimes d'un génocide, et c'est tout à son honneur. Comme mon collègue et d'autres l'ont mentionné, en 2016, la Chambre des communes a adopté une motion présentée par une députée conservatrice, qui demandait d'offrir l'asile aux femmes et aux jeunes filles considérées comme étant les victimes les plus vulnérables de ces attaques.

Je pense qu'il est important que nous sachions ce que disait la motion parce que, déjà à cette époque, nous reconnaissons la gravité des problèmes éprouvés par ce groupe de personnes. Je cite la motion:

Affaires courantes

Que la Chambre a) reconnaisse que le Groupe armé État islamique se rend coupable de génocide à l'endroit du peuple yézidi; b) constate que beaucoup de femmes et de jeunes filles yézidiennes sont toujours maintenues en captivité par le Groupe armé État islamique comme esclaves sexuelles; c) reconnaisse que le gouvernement a omis de présenter à cette Chambre un plan adéquat et les mesures correspondantes requises pour intervenir face à cette crise humanitaire; d) appuie les recommandations formulées dans le rapport du 15 juin 2016 publié par la Commission d'enquête des Nations Unies sur la Syrie intitulé « They came to destroy: ISIS Crimes Against the Yazidis »; e) demande au gouvernement (i) de donner suite immédiatement à l'ensemble des recommandations énoncées aux paragraphes 210, 212 et 213 dudit rapport, (ii) emploie sa pleine autorité pour offrir l'asile aux femmes et aux jeunes filles yézidiennes dans les 30 jours.

Après l'adoption, ici, de cette motion, la députée de Vancouver-Est a présenté une motion au comité de l'immigration. Cette motion disait:

Que, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, et compte tenu que la Chambre des communes a voté unanimement en faveur de la motion voulant que le gouvernement canadien emploie sa pleine autorité pour offrir l'asile aux femmes et aux filles yézidiennes qui fuient le génocide dans les 120 jours, le Comité entreprenne une étude [...]

Je n'entrerai pas dans les détails de cette étude, mais le comité a ensuite examiné tous les détails de la situation de ces femmes et de ces enfants et des mesures que le Canada pourrait prendre. L'adoption de cette motion, avec l'accord du comité, a enfin incité le gouvernement à accueillir des femmes et des enfants yézidiens. Je pense qu'il est important de reconnaître que des femmes yézidiennes au Canada ont travaillé avec des députés afin de pousser le gouvernement à l'action. Cette réaction était profondément touchante.

Le Parlement a réagi à la crise que vivent les femmes et les enfants yézidiens. Le gouvernement a ensuite décidé d'accueillir des femmes et des enfants yézidiens au Canada. Je crois savoir qu'un millier de yézidiens se sont réinstallés au Canada et que la moitié d'entre eux sont des enfants.

En octobre 2017, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a demandé au gouvernement un rapport d'étape sur la réinstallation des yézidiens au Canada et sur la situation des yézidiens qui ne sont pas encore arrivés de l'étranger. Le comité a reçu de l'information très complète du gouvernement, des organismes d'établissement, des parrains de réfugiés ainsi que des femmes et des jeunes yézidiens nouvellement arrivés.

À la suite de cette étude, le comité a formulé de nombreuses recommandations. Je pense qu'il est important de reconnaître que, oui, le gouvernement a pris de bonnes mesures pour soutenir les femmes et les enfants yézidiens. Cependant le comité, tous les partis membres du comité, ont présenté au gouvernement des recommandations pour l'exhorter à en faire plus. La majorité de ces recommandations demandaient deux choses. D'abord, un soutien complet à la réinstallation des familles yézidiennes au Canada, puis des mesures visant à admettre un plus grand nombre de réfugiés yézidiens au Canada.

• (1900)

Le comité recommandait, entre autres choses, que le Canada augmente ses cibles d'établissement des réfugiés. Cela nous aurait permis d'offrir un meilleur soutien aux familles yézidiennes.

Une autre recommandation était de travailler avec les intervenants pour faciliter le parrainage privé. Comme mon collègue l'a mentionné ce soir, beaucoup de gens dans ma circonscription demandent désespérément au gouvernement de leur permettre de parrainer plus de réfugiés. La plupart d'entre eux veulent soutenir davantage de familles syriennes, mais plusieurs familles se sont dites prêtes à aider des femmes et des enfants yézidiens. Le comité a

demandé au gouvernement de faciliter le parrainage privé au-delà des attributions des signataires d'entente de parrainage.

Troisièmement, le comité appelait à collaborer avec des partenaires multilatéraux pour aider les yézidiens déplacés à retourner dans leur région s'ils le souhaitent et si l'on juge qu'ils peuvent le faire en toute sécurité. Généralement, les réfugiés viennent d'une zone de conflit. Ils désirent y retourner, mais nous ne pouvons pas les y aider si nous pensons qu'ils ne pourront pas y vivre en toute sécurité.

On recommandait en outre de donner plus d'information et de soutien aux nouveaux arrivants, de soutenir davantage les fournisseurs de services d'établissement et d'assurer l'accès aux services et à des logements abordables. Deux de mes collègues en ont parlé un peu plus tôt. Nous avons une situation de crise en ce qui concerne le prix du logement, surtout en Colombie-Britannique et à Toronto. On n'arrange rien pour personne si un grand nombre de yézidiens s'y installent. Il faut trouver un moyen d'installer ces familles dans des endroits abordables et sûrs.

Le comité a également recommandé de fournir un soutien en santé mentale, des services d'interprétation professionnels et de la formation linguistique aux familles yézidiennes, ainsi que de favoriser la réunification des familles des survivants en prolongeant indéfiniment le délai prescrit d'un an.

Ma collègue la députée de Vancouver-Est, qui siège au comité, est allée encore plus loin en proposant des recommandations supplémentaires. Elle a notamment recommandé qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada élimine le plafond pour les réfugiés parrainés par le secteur privé. Il s'agit là d'un sujet de désaccord pour ceux qui essaient d'appuyer la venue de familles yézidiennes. Il faut laisser agir les familles qui veulent les aider.

La deuxième recommandation était que le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté élargisse la définition de « famille », dans le cadre du programme de réunification des familles et du programme de parrainage d'un an pour les demandeurs d'asile, afin d'inclure les frères et sœurs, cousins, oncles, tantes, nièces et neveux. J'ai été confronté à ce problème dans ma propre circonscription. Il y a un Congolais merveilleux qui s'est installé au Canada et dont les nièces sont coincées dans l'un des camps de réfugiés hors du Congo. Il avait de la difficulté à parrainer ces enfants, car ce n'étaient pas ses propres enfants. Lorsque nous examinons la situation dans un lieu de guerre, de conflit et de génocide, nous devons repenser la catégorie de personnes que nous devrions laisser les gens parrainer. La troisième recommandation était que le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté prenne une mesure de suivi pour réinstaller 5 000 réfugiés yézidiens au Canada.

Parmi les autres recommandations, mentionnons l'augmentation des niveaux d'aide humanitaire visant les populations de personnes déplacées à l'intérieur du pays; que le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires pour veiller à ce que les personnes qui font face à des obstacles linguistiques aient accès aux services d'interprétation; et que le gouvernement fournisse un financement accru par l'entremise de services de réinstallation afin que soient assurés, dans les programmes anglais-français, une aide à la conversation, des services de garde et de formation linguistique aux enfants, pour éviter aux réfugiés vulnérables, surtout aux femmes, de subir les effets de l'isolement.

Affaires courantes

• (1905)

M. Matt DeCoursey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue énumérer les recommandations que le comité a formulées dans son rapport. Nous devons préciser que le gouvernement appuie généralement les recommandations, parce qu'elles portent sur des choses que nous faisons déjà et sur lesquelles nous travaillons pour assurer la réinstallation, l'établissement et l'intégration adéquats des survivants de Daech.

Plus de 1 400 d'entre eux se sont réinstallés au Canada dans le cadre de cet effort et la majorité d'entre eux sont des femmes et des filles yézidiées. La majorité des membres de ce groupe étaient en fait des personnes déplacées à l'intérieur du pays, car nous avons répondu d'une certaine façon à la recommandation supplémentaire faite par ma collègue néo-démocrate de Vancouver-Est.

Je veux simplement rappeler au NPD que le Canada est maintenant le chef de file mondial en matière de réinstallation des réfugiés. Nous sommes en voie de réinstaller plus de réfugiés au Canada que tout autre pays au monde. Nous avons presque quadruplé le nombre de places de réfugiés parrainés par le secteur privé pour répondre à la générosité et au désir des Canadiens de jouer un rôle. Nous avons plus que doublé le nombre de places qui étaient disponibles avant 2015. Nous avons augmenté les budgets des organismes d'installation et d'intégration en fonction du nombre de réfugiés que nous accueillons au Canada.

Le Canada dirige les discussions sur les pactes concernant les migrations sûres, ordonnées et régulières et les pactes pour les réfugiés, parce que nous savons que le Canada ne peut pas à lui seul relever les défis mondiaux urgents auxquels sont confrontés de nombreux réfugiés et autres migrants vulnérables dans le monde.

Nous devons collaborer avec les autres pays, utiliser la voie diplomatique et faire profiter les autres de nos initiatives de réinstallation de premier plan afin de continuer de donner l'exemple en matière de traitement des réfugiés et des migrants vulnérables.

Mme Linda Duncan: Je ne sais pas si c'était une question, monsieur le Président.

Je crois fermement que le député est très attaché à cette cause, mais je ne peux que songer au comité, qui comprenait une majorité de députés libéraux. C'était un rapport unanime. J'ai de la difficulté à croire que, depuis le dépôt du rapport, toutes les demandes qu'il contient ont été satisfaites.

Nous avons été généreux envers les réfugiés, mais il y a des millions de réfugiés dans le monde. Nous en avons accepté 35 000. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas faire plus.

Je crois savoir qu'il y a plus de femmes et d'enfants yézidis qui pourraient être secourus. S'il y a des familles qui sont prêtes à les parrainer, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement s'y opposerait. Cela ne coûterait rien au Trésor public. Cela signifie simplement que le gouvernement devrait lever le plafond et laisser les Canadiens être généreux, ce qu'ils aiment démontrer.

• (1910)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de parler des yézidis et des situations horribles qu'ils ont connues. Nous avons pu constater l'appui tangible et indéfectible du gouvernement dans ce dossier. À bien des égards, le Canada est le chef de file mondial pour ce qui est de l'acceptation des réfugiés par habitant et en pourcentage.

Il y a quelques années, j'étais porte-parole de mon parti en matière d'immigration. Il y a une forte demande pour que le Canada envisage d'accueillir d'autres réfugiés.

Je me demande si la députée appliquerait le même principe qu'elle vient d'aborder pour permettre aux gens de venir ici parce qu'ils ont déjà des membres de leur famille au pays. Croit-elle que cela devrait s'appliquer universellement à de nombreuses autres situations horribles impliquant des réfugiés, ou s'agit-il simplement de yézidis?

Nous devons nous faire une idée de la position du Nouveau Parti démocratique sur la question des réfugiés. De l'avis du parti, quel pourcentage de l'ensemble des chiffres relatifs à l'immigration les réfugiés devraient-ils constituer, ou s'agit-il d'un nombre indéfini? Devrions-nous accepter n'importe quelle quantité de personnes que nous pouvons accueillir?

Mme Linda Duncan: Monsieur le Président, dans mon intervention, je parlais simplement du rapport du comité, où les libéraux sont majoritaires.

Le comité a entendu des témoins comme Omar Khoudeida, un militant de la communauté yézidie à London. Il disait que des mesures spéciales visant la réinstallation d'un plus grand nombre de femmes et d'enfants yézidis au Canada sont nécessaires, car un grand nombre d'entre eux sont encore dans des camps de réfugiés.

Beaucoup font valoir que c'est un génocide, et nous sommes d'accord. Ces personnes doivent bien avoir le droit à une considération particulière. Si nous l'avons accordée à 1 500 personnes, pourquoi dire, tout d'un coup, que nous avons assez fait?

Le comité des affaires étrangères a entendu des témoignages au sujet du Congo. Les femmes sont violées et assassinées et les enfants sont contraints à devenir soldats. Il existe peut-être des circonstances particulières qui feraient en sorte que des Canadiens seraient prêts à parrainer des membres de la famille élargie. Nous devrions envisager cette possibilité dans certaines situations.

M. Matt DeCoursey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet des efforts continus du gouvernement en vue de réinstaller des femmes et des enfants yézidis au Canada.

Soyons clairs: le gouvernement souscrit au rapport du comité. En effet, les conclusions du comité enrichiront les connaissances que nous avons déjà accumulées grâce à l'initiative de réinstallation des yézidis. De plus, le rapport orientera les programmes à l'avenir.

Comme les députés le savent, le Canada est résolu à aider les populations vulnérables et marginalisées partout dans le monde. Le programme de protection des réfugiés a pour objet de sauver des vies, de protéger les personnes déplacées et persécutées et de réagir aux crises internationales en réinstallant les personnes dans le besoin.

Comme les députés s'en souviendront peut-être, en octobre 2016, la Chambre des communes a voté à l'unanimité pour que le gouvernement du Canada protège les femmes et les filles yézidiées qui fuient le génocide. Étant donné que le Canada ne protège pas les gens en fonction de leur religion ou de leur origine ethnique, mais plutôt en fonction de leur vulnérabilité, la réponse du gouvernement à cette motion se concentrait non seulement sur les yézidis en danger, mais aussi, de façon plus générale, sur les victimes de Daech.

Affaires courantes

Toutefois, étant donné que Daech a commis des actes d'une rare violence contre la communauté yézidie, cette dernière tenait une place importante dans les cas que l'Agence des Nations unies pour les réfugiés nous a référés pour l'initiative de réinstallation.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à réinstaller 1 200 victimes de Daech — y compris des femmes et des enfants yézidis vulnérables — avant la fin de 2017, en tant que réfugiés parrainés par le gouvernement. Pour remplir cet engagement, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a collaboré étroitement avec l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, des fournisseurs de services du Programme d'aide à la réinstallation et d'autres partenaires.

Grâce à l'aide et aux conseils des autorités allemandes, irakiennes et kurdes et des leaders yézidis, le gouvernement a décidé de concentrer ses efforts sur l'aide aux personnes les plus vulnérables plutôt que sur une réinstallation à grande échelle. Le gouvernement a également facilité le parrainage privé des personnes qui font partie de ce groupe vulnérable. Ainsi, un plus grand nombre de femmes et de filles yézidies, ainsi que d'autres survivants de Daech, pourraient arriver au Canada en tant que réfugiés parrainés par le secteur privé.

Le Canada a maintenant accueilli plus de 1 400 survivants de Daech, y compris 1 310 personnes parrainées par le gouvernement et 94 personnes parrainées par le secteur privé.

Le rapport du comité indique que la réinstallation de ces populations vulnérables comporte sa part de défis. Cela dit, je suis heureux de signaler à la Chambre qu'en règle générale, les familles yézidies qui se sont établies au Canada s'intègrent bien et que leurs membres se montrent de plus en plus autonomes au quotidien.

Pour faciliter l'arrivée des membres de cette communauté, on peut notamment établir des liens entre, d'une part, les fournisseurs de services et, d'autre part, les associations yézidies et leurs dirigeants, de manière à ce que les familles fraîchement débarquées puissent établir des liens avec la société d'accueil. Certains commencent aussi à avoir recours aux communautés confessionnelles pour renforcer les liens avec la société canadienne.

Lorsqu'on observe ce qui se passe sur le plan du renforcement du sentiment d'appartenance à la société d'accueil, on constate entre autres que les familles se sentent outillées et qu'elles manifestent une volonté claire de participer à la vie de leur nouveau milieu. Ce sont de bonnes nouvelles, et c'est signe que ces familles seront bientôt pleinement intégrées à la société canadienne.

Parmi les recommandations du comité, il y en a une qui consiste à favoriser précisément le renforcement des liens au sein de la communauté yézidie. Le gouvernement se réjouit de voir que les réflexions du comité coïncident avec ce qui se fait déjà. Le comité nous recommande notamment d'offrir aux femmes et aux enfants yézidis nouvellement arrivés de l'information sur les communautés yézidies du Canada, de manière à constituer un réseau d'entraide yézidie.

En plus de ses efforts pour jeter des ponts entre les fournisseurs de services et la communauté yézidie, le gouvernement est en train d'essayer de trouver les meilleurs moyens de fournir de l'information directement aux réfugiés yézidis nouvellement arrivés, ou sur le point d'arriver, concernant les communautés yézidies du Canada.

Comme tous les autres réfugiés bénéficiant de l'aide de l'État, les yézidis sont réinstallés dans les régions où ils ont les meilleures chances de bien s'intégrer à la société et d'obtenir l'aide nécessaire.

● (1915)

Les principales villes choisies pour accueillir des survivants de Daech sont Toronto, London, Winnipeg et Calgary. Ce choix a été fait à la suite de consultations exhaustives auprès de divers intervenants et organismes, et les critères de sélection étaient fonction de divers aspects du processus de réinstallation. Au nombre de ces critères, mentionnons des services adéquats de soutien médical et psychosocial, la disponibilité d'interprètes et une capacité communautaire suffisante pour aider des clients ayant de grands besoins.

Le gouvernement a choisi avec grand soin ces villes pour obtenir les meilleurs résultats possibles lors de la réinstallation de ces gens. Le gouvernement appuie tous les efforts pour améliorer l'accès des femmes yézidies aux services, mais il ne souscrit pas à la recommandation du comité de les aider directement à se réinstaller dans des quartiers situés à proximité des services. Cette position tient au fait qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada joue un rôle limité dans le soutien au logement offert dans le cadre du programme d'intégration des nouveaux arrivants.

Dans le cadre du Programme d'aide aux réfugiés, le ministère offre un logement temporaire aux réfugiés parrainés par le gouvernement, mais ce sont les fournisseurs de services qui les aident à trouver un logement permanent. Ces fournisseurs cherchent, en collaboration avec les réfugiés, un logement abordable à proximité des services essentiels et d'autres membres de la communauté yézidie. Outre le Programme d'aide à l'établissement, les femmes et les enfants yézidis sont également admissibles au Programme fédéral de santé intérimaire. Au titre de ce programme, les réfugiés bénéficient de services de base, notamment en santé mentale, offerts par des médecins et par des établissements hospitaliers spécialisés. Ils bénéficient également d'une couverture supplémentaire, y compris de services en santé mentale offerts par des professionnels de la santé comme des psychothérapeutes.

Nous savons cependant que les services financés dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire ne sont pas la seule façon pour les femmes et les enfants yézidis de recevoir le soutien dont ils ont besoin. Des cliniques spécialisées pour les réfugiés ou même des médecins de famille jouent souvent un rôle clé en fournissant des services de santé mentale pour aider cette population à se remettre des traumatismes qu'elle a subis. Qui plus est, tous les nouveaux arrivants peuvent obtenir du soutien psychologique par l'entremise du secteur de l'établissement des réfugiés.

Le gouvernement continuera à collaborer avec les professionnels de la santé et les organisations communautaires des villes choisies pour veiller à ce que les services offerts dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire répondent effectivement aux besoins des réfugiés yézidis.

Le comité recommande que le gouvernement collabore avec les partenaires pertinents pour investir dans l'amélioration du soutien en santé mentale pour tous les réfugiés au Canada et pour que nous améliorions l'accès au soutien en santé mentale pour les femmes et les enfants yézidis dans leur langue maternelle. Le gouvernement appuie pleinement cette recommandation.

Affaires courantes

En ce qui concerne ses programmes d'installation, IRCC s'associe également à des organismes comme l'Association canadienne pour la santé mentale et le Centre de toxicomanie et de santé mentale pour aider les fournisseurs de services d'installation, de services sociaux et de soins de santé à cerner les besoins en santé mentale des réfugiés et à leur offrir la formation et les ressources nécessaires. IRCC continuera de miser sur ses partenariats avec ces organismes ainsi qu'avec d'autres ordres de gouvernement pour soutenir les services de santé mentale et le bien-être des réfugiés.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement appuie également la recommandation du rapport selon laquelle IRCC devrait prévoir les besoins en matière de capacité linguistique dans le cadre de ses initiatives de réinstallation et élargir l'offre d'interprètes professionnels pour les nouveaux arrivants.

Les services de soutien offerts par les fournisseurs de services financés par IRCC comprennent les services de garde d'enfants, l'aide au transport, le counselling en cas de crise, les services aux personnes handicapées et les services de traduction et d'interprétation.

Des services de traduction sont offerts à tous les nouveaux arrivants qui peuvent en avoir besoin à n'importe quelle étape du processus d'intégration. Bien sûr, cela inclut les nouveaux arrivants yézidis. Le gouvernement appuie également la recommandation du rapport voulant qu'IRCC collabore avec les autres ordres de gouvernement et les associations professionnelles qui travaillent dans le domaine de l'interprétation et de la traduction pour s'assurer que des services d'interprétation professionnels sont fournis aux nouveaux arrivants au Canada. À cette fin, IRCC a accru son engagement auprès des provinces et des territoires, tant au niveau multilatéral que bilatéral.

- (1920)

Le gouvernement est également d'accord avec la recommandation du rapport voulant qu'IRCC continue d'appuyer la formation linguistique pour tous les résidents permanents, y compris les réfugiés. En effet, IRCC consacre environ 36 % du financement annuel fédéral pour l'intégration à la formation linguistique et 3 % de l'enveloppe à l'évaluation linguistique pour tous les clients admissibles, y compris les réfugiés.

De façon plus générale, le gouvernement appuie la recommandation du rapport d'augmenter les objectifs du Canada en matière de réinstallation des réfugiés. Le Canada s'est engagé à réinstaller 27 000 réfugiés en 2018 et ce nombre passera à plus de 31 000 en 2020. Grâce à cet engagement, notre pays sera le plus grand pays de réinstallation au monde. Le plan de 2018 sur les niveaux d'immigration a également engagé le gouvernement à augmenter de 17 % le nombre total de réfugiés qui s'installent, ce qui, comme je l'ai dit, nous portera à plus de 31 000 réfugiés en 2020. Dans le budget de 2018, le gouvernement s'est engagé à réinstaller 1 000 autres femmes et filles vulnérables provenant de zones de conflit dans le monde.

En plus des initiatives nationales d'intégration, notre pays collabore également avec nos partenaires internationaux dans le cadre de l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés. Nous avons déjà des demandes provenant d'au moins cinq pays qui s'engagent maintenant à réinstaller des réfugiés dans leur pays en utilisant le modèle de parrainage privé mis au point au Canada. Cette initiative aide ces pays à mettre sur pied leurs propres programmes communautaires de parrainage de réfugiés, sur le modèle de notre système. Cela contribuera à renforcer la capacité de réinstallation dans le monde entier.

Le gouvernement du Canada appuie en partie la recommandation du comité voulant qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada travaille avec les intervenants compétents pour faciliter le parrainage privé de femmes et d'enfants yézidis et qu'il traite ces demandes de parrainage en plus des autres demandes que pourront faire les signataires d'ententes de parrainage jusqu'en 2020 en fonction des quotes-parts allouées. Le gouvernement continuera de travailler avec les répondants pour faciliter le parrainage privé des survivants de Daech qui sont à l'extérieur de leur pays d'origine, mais il doit s'assurer qu'il peut gérer le nombre de demandes qu'il reçoit chaque année afin de les traiter rapidement.

Étant donné que le nombre de nouvelles demandes déposées par des répondants a depuis longtemps dépassé celui des places disponibles dans le plan des niveaux d'immigration, nous connaissons de longs temps d'attente et des arriérés, ce qui empêche le Canada d'offrir une protection rapidement. Les places réparties actuellement entre les signataires d'entente de parrainage ont été choisies en vue d'appuyer les engagements du gouvernement, en équilibrant l'intérêt des Canadiens à prendre part au programme de parrainage avec les places supplémentaires que notre plan des niveaux d'immigration a fourni afin de réduire le nombre de demandes et les délais de traitement.

Le gouvernement du Canada appuie certainement la recommandation du comité voulant qu'il aide les yézidis déplacés à rentrer chez eux en créant les conditions favorables à leur retour dans le Nord de l'Irak. En effet, en 2016, le gouvernement du Canada a annoncé une stratégie globale triennale d'aide humanitaire, de développement, de stabilisation et de sécurité en Irak. Le Canada fournit 179,5 millions de dollars en aide humanitaire en Irak pour répondre aux besoins des plus vulnérables. Le Canada contribue à créer un environnement favorable aux retours grâce à ses programmes de stabilisation dans les zones libérées. Le Canada est à l'avant-garde des efforts diplomatiques internationaux visant à obliger Daech à rendre des comptes pour les crimes commis contre des groupes vulnérables en Irak et en Syrie.

Le gouvernement du Canada appuie également la recommandation du comité voulant qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada continue de soutenir les fournisseurs de services d'établissement qui viennent en aide aux femmes et aux enfants yézidis dans la mise en commun des ressources et des pratiques exemplaires. Il appuie également la recommandation qui propose de travailler avec les intervenants compétents et les spécialistes en la matière à l'élaboration d'un guide ou d'une série de pratiques exemplaires sur la réinstallation et l'intégration de groupes vulnérables, à l'intention du secteur de l'établissement.

Le gouvernement appuie partiellement la recommandation du rapport voulant qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada contribue à la réunification des familles des survivants de Daech en songeant à prolonger indéfiniment le délai prescrit d'un an, afin de permettre à ces personnes de faire venir ici des membres de leur famille immédiate. Plus précisément, le gouvernement ne prolongera pas indéfiniment le délai prescrit d'un an, mais il établira des critères d'admissibilité et mettra en œuvre une prolongation temporaire de cette disposition pour les membres de la famille immédiate des survivants de Daech.

Affaires courantes

• (1925)

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, vous et tous les députés, de me donner l'occasion d'aborder cette importante question à la Chambre ce soir et de rappeler aux Canadiens la volonté ferme du gouvernement, dans le cadre de son plan sur les niveaux d'immigration, de contribuer à stimuler l'économie, d'offrir des possibilités de regroupement familial, et plus particulièrement sur la question dont nous sommes saisis ce soir, de continuer à être un leader mondial en offrant aux plus vulnérables du monde un refuge sûr et des possibilités de réinstallation.

Je veux rappeler à tous les députés que c'est le gouvernement actuel qui a rétabli le Programme fédéral de santé intérimaire, auquel les femmes et les filles yézidiennes ont maintenant accès pour obtenir le soutien en santé mentale dont elles ont besoin. Je rappelle aussi à la Chambre que c'est sous le gouvernement actuel que 1 400 survivants de Daech, dont la majorité était constituée de femmes et de filles yézidiennes, ont été accueillis au Canada. Je tiens à préciser à la Chambre et à tous ceux qui nous regardent que le gouvernement double le nombre de places disponibles pour la réinstallation des réfugiés au Canada et quadruple le nombre de places offertes aux réfugiés parrainés par le secteur privé, par de simples citoyens qui font preuve d'initiative en aidant les personnes vulnérables, les réfugiés du monde entier à venir vivre au Canada, à s'y installer et à y mener une vie meilleure avec leurs proches.

Nous savons qu'il nous reste encore du travail à faire pour assurer l'installation et l'intégration adéquates de toutes les personnes vulnérables lorsqu'elles arrivent au Canada, et cela inclut particulièrement les femmes et les filles yézidiennes, sur lesquelles la discussion est axée ce soir. Nous continuerons de collaborer avec nos homologues provinciaux et territoriaux, avec les excellents fournisseurs de services avec lesquels j'ai le plaisir de travailler à Fredericton, et avec les excellents fournisseurs de services qui, je le sais, offrent des services particuliers aux femmes, aux filles et aux enfants yézidiennes dans des endroits comme Calgary, que j'ai eu la chance de visiter en octobre dernier.

Nous continuerons de jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne les tendances mondiales — le nombre de migrants atteint des sommets depuis la Seconde Guerre mondiale — et les réfugiés que nous voyons accueillis dans certains des pays les moins développés du monde. Nous travaillerons avec eux pour apporter notre contribution comme chef de file mondial de la réinstallation, et nous coopérerons également à l'échelle internationale avec d'autres pays pour développer leur capacité et leur aptitude à fournir des solutions durables et à long terme à certaines personnes parmi les plus vulnérables du monde.

• (1930)

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Monsieur le Président, je crois que personne ici ne doute de la sincérité du secrétaire parlementaire. Je pense que c'est un sujet sur lequel tous les parlementaires de la Chambre peuvent faire consensus.

Dans le rapport, j'attire l'attention du député sur la septième recommandation qui, à la fin, recommande que le gouvernement fédéral « travaille avec les gouvernements provinciaux ainsi que les administrations municipales et les fournisseurs de services afin de s'assurer que les femmes et les enfants yézidiennes réinstallés au pays aient un meilleur accès à des logements abordables ».

Avant que le secrétaire parlementaire ne commence à parler de la Stratégie nationale sur le logement, j'aimerais fournir un peu de contexte et faire des comparaisons. Oui, la Stratégie nationale sur le

logement est célébrée comme un investissement de 40 milliards de dollars sur une période de 10 ans, mais une grande partie de cet investissement provient en fait des gouvernements provinciaux et des organismes fournisseurs de services. En outre, la plus grande partie de ce montant ne commencera pas à se matérialiser avant 2020.

J'ai découvert une chose intéressante il y a quelques semaines lorsque j'ai remplacé quelqu'un au comité des opérations gouvernementales. Nous avons découvert que l'argent pour l'achat du pipeline de Kinder Morgan, au coût de 4,5 milliards de dollars, ne faisait pas partie du processus budgétaire normal habituel. L'argent a été obtenu d'Exportation et développement Canada et transféré à la société Trans Mountain.

Le député ne pense-t-il pas qu'une autre société d'État, la Société canadienne d'hypothèques et de logement par exemple, mériterait un prêt de 4,5 milliards de dollars pour pouvoir commencer à construire des logements dès maintenant afin de régler le problème qui se pose et pour les réfugiés yézidiennes et pour de nombreux Canadiens d'un bout à l'autre du pays qui ne peuvent peut-être pas se permettre d'attendre jusqu'à 2020 ou 2021? Un transfert de 4,5 milliards à la SCHL serait peut-être une bonne idée, puisque le gouvernement a les moyens de le faire pour un pipeline. Le député n'est-il pas de cet avis?

M. Matt DeCoursey: Monsieur le Président, si mon collègue veut parler de transport de pétrole, je suggère qu'il reste autour pour le débat qui aura lieu plus tard. Nous devrions avoir une discussion intéressante sur le sujet dans peu de temps.

Je sais que mon collègue qui occupe la place devant la mienne ici serait en mesure de parler en détail des investissements que le gouvernement a déjà faits partout au pays dans le cadre de sa stratégie sur le logement, y compris dans des villes où des femmes et des filles yézidiennes ont été réinstallées.

En ce qui concerne plus précisément le rôle du gouvernement fédéral et du ministère de l'Immigration dans le soutien offert aux réfugiés réinstallés par le biais du Programme d'aide aux réfugiés, nous offrons un soutien aux organismes d'établissement et un soutien aux réfugiés pris en charge par le gouvernement pour le logement immédiat et provisoire. Les organismes d'établissement jouent un important rôle pour ce qui est d'aider les réfugiés à trouver un logement à long terme une fois que ces derniers peuvent s'installer au sein de la collectivité.

Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes communautaires, de même que les citoyens en général ont tous un rôle à jouer pour assurer la réinstallation, l'établissement et l'intégration des femmes et des filles yézidiennes, de tous les réfugiés et de tous les nouveaux arrivants au Canada afin que toutes ces personnes puissent être en sécurité, être bien et contribuer à la société canadienne. Les discussions entre tous ces intervenants doivent être constantes.

Mme Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ont été horrifiés par la situation des yézidiennes, et avec raison. Tous les Canadiens peuvent être très fiers des mesures prises par le Canada pour trouver un endroit sûr pour d'innombrables femmes et filles yézidiennes. En plus de servir de refuge, nous avons réinstallé et réuni des familles, comme mon collègue le secrétaire parlementaire l'a indiqué, nous avons rétabli les soins de santé pour les réfugiés et nous leur avons offert les services dont ils ont besoin.

Affaires courantes

Mon collègue a également parlé d'un programme d'établissement pour les femmes et les filles provenant d'autres zones de conflit. Il existe de nombreuses régions dans le monde où la situation des femmes et des filles est terrible. Je me demande si mon collègue pourrait nous en dire davantage sur le programme.

• (1935)

M. Matt DeCoursey: Monsieur le Président, ma collègue de la région d'Ottawa est certainement une chef de file au Parlement dans les dossiers nationaux et internationaux des droits de la personne. Je sais qu'elle discute activement des façons dont le Canada peut offrir aux gens qui fuient la guerre, la persécution et toutes sortes d'autres d'horreurs l'occasion de vivre dans un endroit sûr et sécuritaire.

Nos efforts visant à réinstaller 1 000 femmes et filles vulnérables de plus découlent d'un engagement pris dans le budget de 2018, ce qui est conforme aux efforts menés par le Canada à l'échelle internationale pour élaborer un pacte pour la migration sécuritaire, ordonnée et régulière et un pacte pour les réfugiés. Nous avons fait en sorte d'inclure un libellé et une bonne compréhension de la question dans les pactes afin de pouvoir aider les pays du monde à mieux comprendre les situations que vivent les femmes et les filles vulnérables, dont beaucoup fuient la violence des gangs et la violence fondée sur le sexe dans toutes les régions du monde. Nous savons qu'il existe des situations semblables à celle des réfugiés rohingyas dans d'autres régions du monde, notamment en Amérique latine et au Moyen-Orient.

Nous allons faire de notre mieux pour offrir un asile aux plus vulnérables. Nous savons qu'il nous incombe d'aider les Canadiens et le reste du monde à mieux comprendre les vulnérabilités et les difficultés que vivent les femmes et les filles réfugiées. En tant que fer de lance mondial de la réinstallation, nous jouerons notre rôle pour que les femmes et les filles qui se trouvent dans une situation horrible soient capables de venir au Canada et d'y bâtir une vie pour elles-mêmes.

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, je tiens à poser une question au secrétaire parlementaire qui a été soulevée au cours de mes entretiens avec des yézidis à Winnipeg, en particulier. Elle porte sur la situation entourant le parrainage privé, où les gens ne sont pas capables de trouver des emplois pour certaines des personnes qu'ils parrainent. Actuellement, quelques personnes vivant dans cette région ont besoin d'une certaine aide alimentaire.

Je me demande si le secrétaire parlementaire était au courant de cette situation. Nous pourrions peut-être en parler à l'extérieur de la Chambre, ou il pourrait me donner une réponse directe sur-le-champ. Que pourrions-nous faire pour réinstaller davantage de ces gens d'une façon dont nous sommes habitués au Canada?

M. Matt DeCoursey: Monsieur le Président, je suis toujours prêt à discuter dans l'antichambre avec le député de Brandon—Souris. Nous pouvons toujours faire plus pour aider les nouveaux arrivants. Nous nous efforcerons toujours de le faire. C'est pourquoi nous jouons un rôle de premier plan dans le dossier de la protection des réfugiés et des refuges sûrs, ainsi que dans le dossier des tendances mondiales en matière de migration.

Je rappelle au député que le Canada est actuellement un leader mondial de la réinstallation, et que nous avons presque quadruplé le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé du pays. Cela inclut des places pour les femmes et les filles yézidies, et pour toutes les personnes vulnérables venant de partout dans le monde.

Je sais que le député ne le fait pas souvent, mais certains de ses collègues conservateurs nous demandent de faire plus pour les

femmes et les filles vulnérables, tout en dénigrant le leadership assumé par le Canada pour élaborer et signer un pacte mondial qui nous permettra d'assumer un rôle de premier plan dans la réinstallation des femmes et des filles les plus vulnérables du monde, au Canada ou dans un autre pays sûr.

Je serais heureux de discuter avec lui dans l'antichambre de sa demande très réelle. Cependant, je lui demanderais de s'y rendre aussi pour demander à ses collègues conservateurs d'énoncer clairement leur position sur cette question. Désirent-ils que le Canada assume un rôle de premier plan en matière de protection des réfugiés, ou préfèrent-ils que nous quitions la table de négociations pour ne plus intervenir dans la manière dont la communauté internationale réagit à la tendance croissante de migration mondiale et aux réfugiés, qui sont plus nombreux qu'à n'importe quelle époque depuis la Deuxième Guerre mondiale?

M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke—Centre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de son discours très éclairant. Tous les réfugiés ont vécu des circonstances horribles, mais les femmes et les filles yézidis ont survécu à l'esclavage sexuel imposé par Daech, une situation particulièrement pénible. D'après ce que je comprends, nous employons une approche adaptée et leur offrons des services spécialisés à leur arrivée au Canada.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous en parle.

• (1940)

M. Matt DeCoursey: Monsieur le Président, je remercie le député, qui joue un rôle important dans la discussion générale sur la façon de mieux appuyer les femmes et les filles vulnérables dans le monde et exerce un leadership dans le dossier sur les femmes, la paix et la sécurité, un dossier qui touche la diplomatie, la coopération internationale par le développement et l'aide humanitaire et le programme canadien de réinstallation des réfugiés, qui fait figure de proue dans le monde.

Pour répondre à sa question sur les services offerts aux yézidis au Canada, je rappelle aux députés que c'est l'actuel gouvernement qui a remis en vigueur le programme fédéral provisoire de soins de santé, qui offre aux femmes et aux filles yézidis du soutien psychologique adapté par le concours de professionnels de la santé, de psychologues, de psychothérapeutes, d'établissements de soins de santé mentale, ainsi que toute une gamme de services dont elles n'auraient pas pu bénéficier avant notre arrivée au pouvoir.

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, avant de commencer, j'aimerais remercier personnellement ma collègue la députée de Calgary Nose Hill de son excellent travail dans le dossier de l'immigration à titre de ministre du cabinet fantôme responsable de la citoyenneté et de l'immigration. Grâce à ses efforts inlassables, elle a mis à l'avant-plan le sort des yézidis. Elle a talonné le gouvernement libéral en l'obligeant à rendre des comptes. L'été dernier, nous avons rencontré des réfugiés yézidis au Manitoba. Il a été extrêmement émouvant d'entendre les survivants décrire la torture, la douleur et l'angoisse que le groupe État islamique, une secte sanguinaire et terroriste, leur a fait subir. Ils nous ont rappelé qu'il reste encore beaucoup de travail à faire.

Affaires courantes

Avant de parler du rapport, il importe de comprendre comment nous en sommes arrivés là. Les yézidis constituent une minorité religieuse kurde. Ils vivent en Irak, en Syrie, dans la région du Caucase et dans certaines parties de la Turquie et de l'Iran. Leur religion est une branche du zoroastrisme, qui a adopté certaines pratiques de l'islam et du christianisme.

En août 2014, le groupe État islamique attaque la région de Sinjar, dans le Nord de l'Irak. Les yézidis représentent la majorité de la population là-bas. Le groupe État islamique condamne cette minorité ethnoreligieuse établie de longue date en raison de ses croyances. Parmi les atrocités commises dans la région contre les yézidis, on a rapporté des enlèvements et des assassinats d'hommes, des cas d'esclavage sexuel de femmes et de filles ainsi que l'enrôlement forcé des garçons dans les troupes de combattants du groupe État islamique. On estime qu'environ 10 000 yézidis ont été tués ou capturés en août 2014 seulement, parmi lesquels 3 100 personnes ont été fusillées, décapitées ou brûlées vives.

Sous le gouvernement conservateur précédent, nous avons pris des mesures concrètes pour lutter contre le groupe État islamique en menant l'opération Impact, en permettant à nos chasseurs CF-18 de bombardier ses positions. En 2016, l'opposition conservatrice a présenté une motion visant à tenir pendant l'été des réunions du comité de l'immigration afin d'étudier les mesures d'immigration pour la protection des groupes les plus vulnérables du monde. L'étude a accordé une grande importance aux survivants du génocide des yézidis et à la nécessité pour le Canada d'agir. En octobre 2016, ma collègue de Calgary Nose Hill a présenté une motion demandant d'offrir l'asile, au Canada, aux survivants du génocide des yézidis, et la Chambre l'a adoptée.

Dans ce débat, je souhaite souligner certains domaines précis que le gouvernement du Canada doit améliorer pour que les survivants yézidis puissent réussir et s'épanouir au Canada. Le rapport du comité que nous débattons aujourd'hui est le résultat d'une étude menée par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Ce dernier s'intéressait à la réussite de la réinstallation du petit nombre de yézidis au Canada.

Pour les femmes et les enfants yézidis, la réinstallation au Canada est la première étape pour refaire leur vie. Cependant, un certain nombre de services essentiels de soutien, tels qu'un meilleur accès à l'aide en santé mentale et aux services d'interprétation, sont nécessaires pour bien s'intégrer. Dans « La route vers un nouveau départ pour les survivants de génocide », il est aussi question de la réunification de ces survivants avec les membres de leur famille qui sont toujours dans des camps de réfugiés.

Le rapport formule un certain nombre de recommandations fondées sur les problèmes qui ont été mentionnés pendant l'étude. Le Comité souligne entre autres l'importance de faciliter le parrainage privé des femmes et des enfants yézidis, d'élaborer un guide des pratiques exemplaires sur la réinstallation et l'intégration de groupes vulnérables, et d'anticiper des besoins en matière de compétences linguistiques, dans le but d'offrir aux nouveaux arrivants des services d'interprétation professionnels dans leur langue maternelle.

Cependant, le Comité indique que la réinstallation n'est pas la seule solution aux déplacements forcés que subissent les yézidis. Le problème doit aussi se régler par la stabilisation de la région de Sinjar et la création d'un environnement favorable à ceux qui voudraient retourner chez eux; cela doit aussi faire partie du processus permettant aux yézidis de reconstruire leur vie. Le rapport révèle que les services offerts aux yézidis au Canada sont disparates.

De plus, les organismes non gouvernementaux doivent élaborer leurs propres programmes spécialisés.

Le rapport du Comité mentionne également qu'il y a un manque de ressources psychologiques et en santé mentale pour aider à éliminer la stigmatisation de l'agression sexuelle et du traitement en santé mentale. Il n'y a pas suffisamment de services de traduction pour les yézidis en particulier. Par conséquent, les organismes venant en aide aux immigrants demandent maintenant au gouvernement de faire venir non seulement les conjoints et les enfants à charge des réfugiés, mais aussi les membres de la famille élargie.

• (1945)

J'aimerais maintenant passer en revue six des points du rapport et expliquer les attentes des conservateurs à leur égard.

Premièrement, la réunification des familles yézidies est essentielle à leur intégration. C'est une question de justice. De nombreux survivants du génocide yézidi et esclaves sexuelles nouvellement libérées viennent tout juste de s'affranchir du groupe État islamique, alors nous devons reconnaître la nature exceptionnelle de leur situation. Nous entendons souvent parler de réfugiés yézidis qui se sont installés au Canada, mais qui ont du mal à faire venir ici les membres de leur famille encore vivants. Le gouvernement devrait accorder la priorité à ces survivants au lieu de gaspiller des ressources à faciliter la vie de terroristes notoires souhaitant revenir au Canada.

Bon nombre de ces survivants ont déjà de la famille au Canada, mais certains sont incapables de rentrer chez eux, dans le Nord de l'Irak, parce que la région est trop instable et qu'aucune sortie de crise n'est en vue. Le Canada devrait leur accorder la priorité et prolonger la période pendant laquelle ils peuvent parrainer leurs proches. La réunification des familles est un sujet extrêmement important pour tous les réfugiés du Canada, mais selon ce qu'on nous dit, les yézidis doivent surmonter des obstacles particuliers.

Il arrive par exemple que certaines personnes ne figurent pas sur les documents remis aux autorités canadiennes parce qu'elles étaient présumées mortes ou qu'on était sans nouvelles d'elles. À l'heure où on se parle, ces personnes ne peuvent pas être parrainées, parce qu'elles ne respectent pas le délai prescrit d'un an, même si on en retrouve la trace en moins d'un an.

Selon COSTI: « Il n'est pas inhabituel que les membres d'une famille manquants soient retrouvés après l'expiration du Délai prescrit d'un an, laissant peu de choix pour la réinstallation à part une demande pour des motifs humanitaires et de compassion, ce qui non seulement entraîne de frais, mais nécessite un avocat pour faire la demande. »

Finalement, pour les membres d'une famille élargie vivant toujours dans leur pays d'origine, comme l'Irak et la Syrie, il n'y a aucun mécanisme pour réinstaller les réfugiés déplacés à l'interne autre que le parrainage dans la catégorie de la famille, qui comprend des obstacles inhérents pour les réfugiés.

Le HCRNU et le programme de formation pour le parrainage des réfugiés ont confirmé que sans documents officiels, il n'est pas possible de recommander les membres d'une famille yézidie élargie pour la réinstallation au Canada. Il va sans dire que le stress d'être déconnecté de sa famille à l'étranger, en particulier quand celle-ci est dans une situation précaire, contribue à une mauvaise santé et à une mauvaise réinstallation, et fait en sorte qu'il est beaucoup plus difficile pour les nouveaux réfugiés de se concentrer sur leur intégration à la société canadienne. Le gouvernement doit immédiatement résoudre les difficultés relatives à la réunification des familles yézidies.

Affaires courantes

De plus, le Canada doit favoriser le retour des réfugiés sur leurs terres ancestrales dans le Nord de l'Irak. Plus d'un an après la défaite du groupe armé État islamique en Irak, 1,9 million d'Irakiens demeurent déplacés à l'intérieur de leur pays, y compris des yézidis, des chrétiens, des groupes minoritaires musulmans et des membres d'autres groupes minoritaires ethniques et religieux.

Beaucoup ont subi des violations des droits de la personne que les Nations unies considèrent comme des actes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. La fermeture complète de la route Dohuk-Sinjar pendant près d'un an a empêché les yézidis se trouvant dans les camps de réfugiés de rentrer chez eux et de reprendre leur vie à Sinjar.

D'autres mesures ont été prises pour empêcher les yézidis de transporter les matériaux dont ils auraient besoin pour reconstruire leurs demeures et leurs fermes. Ces mesures ont poussé les yézidis à émigrer et ont sérieusement mis en péril l'existence des minorités en Irak.

Comme on empêche les yézidis de retourner dans leur territoire ancestral, le Canada devrait réclamer la création d'un organisme qui tiendrait régulièrement le public au courant des progrès réalisés et des obstacles rencontrés par les minorités ethniques et religieuses qui essaient de retourner là où elles vivaient, dans le Nord de l'Irak.

● (1950)

Troisièmement, le Canada doit appuyer la cause de Nadia Murad devant la justice internationale. Les yézidis et d'autres victimes de Daech veulent que justice soit rendue en bonne et due forme, et c'est la moindre des choses qu'il en soit ainsi. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et tolérer que les membres de Daech bénéficient de l'impunité pour les crimes de génocide et les autres crimes qu'ils ont commis en Irak et ailleurs dans le monde. La Cour pénale internationale n'a pas normalement la compétence pour juger les crimes commis en Irak, mais le Conseil de sécurité peut quand même prendre la décision de renvoyer des affaires issues du conflit en Irak à ce tribunal. Le Canada devrait se servir de sa position dans le monde pour faire en sorte que la cause de Nadia Murad soit entendue par la justice.

Quatrièmement, l'expression « jamais plus » signifie que les auteurs d'un génocide doivent être traduits devant la justice. Pour reprendre les mots du secrétaire parlementaire dans son discours de ce soir, je rappellerais à la Chambre que les yézidis, qui ont subi un génocide aux mains de Daech, méritent que justice soit rendue. Il ne suffit pas de qualifier de génocide les crimes commis. Il est essentiel de prendre des mesures pour protéger les yézidis et leur rendre justice. « Jamais plus » signifie que l'on prévient les génocides et qu'on les fait cesser.

Les Canadiens méritent d'avoir un gouvernement qui défend ses principes et qui reste ferme contre ceux qui commettent les pires crimes contre l'humanité. Si l'on veut vraiment que « jamais plus » de pareilles atrocités ne se produisent, il faut réclamer justice pour les survivants. Ceux qui ont échappé à Daech devraient avoir l'assurance que les membres de cette organisation seront poursuivis devant la justice, qu'ils n'échapperont pas aux sanctions prévues, au lieu d'être simplement réintégrés dans la société canadienne.

Cinquièmement, un gouvernement conservateur prendrait des mesures fermes pour traduire en justice les terroristes du groupe État islamique. Nous reconnaitrions que la grande majorité des Canadiens comprennent que, si une personne voyage et commet des actes génocidaires ou terroristes à l'étranger, elle doit subir les conséquences prévues par les lois de ces pays et le droit international. Un gouvernement conservateur honorerait clairement ce principe.

Traduire en justice les auteurs d'actes génocidaires ou terroristes serait pour nous une priorité.

Nous nous efforcerions de protéger les Canadiens des personnes soupçonnées d'avoir commis des actes terroristes ou génocidaires à l'étranger, mais qui sont rentrées au Canada, en veillant à ce que les organismes de sécurité aient les ressources voulues pour assurer un niveau élevé de surveillance de leurs activités au Canada. Nous encouragerions le recours accru aux outils permettant d'imposer des conditions aux personnes soupçonnées d'activités terroristes ou génocidaires, notamment l'engagement de ne pas troubler l'ordre public, qui peut comprendre des conditions telles que le port d'un dispositif de télésurveillance, l'obligation de retourner au lieu de résidence et d'y demeurer à des heures précises et le contrôle de l'utilisation des médias sociaux. Les libéraux rendent la surveillance des personnes soupçonnées de terrorisme plus difficile pour les responsables de la sécurité en modifiant les règles régissant l'engagement de ne pas troubler l'ordre public.

Nous examinerions également des moyens de réformer le système de justice pénale pour que les tribunaux aient accès aux éléments de preuve recueillis contre une personne soupçonnée de terrorisme. Nous savons que le processus pour traduire en justice les auteurs de crimes atroces est lent, nuit aux victimes et les empêche de rentrer chez elles. Un gouvernement conservateur ferait en sorte que le Canada dirige des initiatives mondiales en vue de réformer et de renforcer ce processus.

Nous appuierions des mesures concrètes pour rendre justice aux femmes dont le viol est utilisé comme arme de guerre et pour les soigner. Nous reconnaitrions que le groupe État islamique a commis des crimes atroces contre de nombreux groupes minoritaires ethniques et religieux, y compris les yézidis, les chrétiens irakiens, les chrétiens coptes et les groupes minoritaires musulmans chiites.

Nous fournirions un soutien aux enquêteurs et aux procureurs mandatés par la résolution 2379 du Conseil de sécurité des Nations unies pour soutenir les efforts nationaux visant à tenir les terroristes du groupe État islamique responsables de leurs crimes de guerre, de leurs crimes contre l'humanité et du génocide.

Enfin, nous prendrions des mesures pour faire respecter la décision unanime du Parlement de se conformer à une motion conservatrice pour que justice soit rendue aux victimes du génocide des yézidis.

Sixièmement, les libéraux n'ont pas tenu leur engagement envers les yézidis. Lorsque le gouvernement libéral a voté à l'unanimité en faveur de la motion visant à appuyer les survivants du génocide des yézidis, nous nous attendions à ce qu'il respecte son engagement et à ce qu'il fournisse les services nécessaires pour assurer l'intégration des yézidis au tissu social et économique du Canada. Malheureusement, l'an dernier, nous avons appris que, malgré le petit nombre de survivants du génocide réinstallés au Canada, seulement cinq femmes yézidies ont reçu des services de santé mentale de la part du gouvernement. Pire encore, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a sabré dans les sommes destinées à ces services de soutien.

● (1955)

L'initiative visant à faciliter la réinstallation de yézidis a vu le jour quand on a réalisé que les yézidis ne pouvaient pas être placés sur les listes de réfugiés du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. En plus de ne pas fournir les services nécessaires en santé mentale, le gouvernement libéral n'a pas modifié la structure du processus de sélection des réfugiés du Canada pour empêcher une telle situation à l'avenir.

Affaires courantes

Les yézidis sont la cible de nombreuses injustices, sauf que, cette fois-ci, elles sont commises par le gouvernement libéral. Le Parti conservateur demande aux libéraux de respecter sans attendre l'esprit de la motion qu'ils ont appuyée l'année dernière. Les yézidis devraient pouvoir recevoir des services en santé mentale, des cours de langue et du soutien à l'intégration et être mis en rapport avec la communauté existante au Canada. Il faudra aussi réévaluer notre système d'accueil des réfugiés pour empêcher une future tragédie.

Je veux parler de Nadia Murad, qui a reçu le prix Nobel de la paix pour 2018. Nadia a été enlevée et réduite à l'esclavage en 2014. Après avoir fui ses ravisseurs brutaux, elle a eu le courage de raconter son histoire et est devenue une défenseuse infatigable des femmes et des filles yézidies encore captives du groupe État islamique. Nommée ambassadrice de bonne volonté des Nations unies à 23 ans, Nadia a parcouru le monde pour faire connaître les crimes horribles commis par le groupe État islamique, réclamant que justice soit faite et que des mesures soient prises pour aider les yézidis déplacés et brutalisés par les actes inhumains commis par ce groupe terroriste.

Dans le cadre de sa campagne, Nadia est venue plusieurs fois au Canada et les conservateurs étaient fiers d'appuyer sa demande de mesures de la part du gouvernement du Canada. Avec son soutien et celui de la communauté yézidie du Canada, les conservateurs ont réussi à forcer le gouvernement à reconnaître le génocide yézidi et à réinstaller des survivants au Canada.

J'espère et je souhaite que le gouvernement prendra nos recommandations au sérieux. Je lui recommande vivement de les adopter immédiatement.

M. Matt DeCoursey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois questions à poser à mon collègue d'en face.

Avant de poser ma première question, je souligne que la communauté internationale a pris connaissance des atrocités commises contre les yézidis après le génocide de Sinjar, en 2014. Premièrement, à cette époque, la députée de Calgary Nose Hill a-t-elle exigé que le gouvernement intervienne pour faire venir des femmes yézidies vulnérables au Canada?

Deuxièmement, lors d'un vote par assis et debout, pourquoi tous les conservateurs ont-ils voté contre un important financement destiné à la réinstallation de femmes et de filles yézidies au Canada?

Troisièmement, si les conservateurs sont sincères dans leur appui à la réinstallation des femmes et des filles vulnérables au Canada, pourquoi se joignent-ils au Parti populaire du Canada pour condamner le rôle de premier plan que le Canada joue dans la mise en oeuvre de deux pactes mondiaux qui portent précisément sur ces questions?

• (2000)

M. Larry Maguire: Monsieur le Président, comme je l'ai souligné pendant mon discours, toutes ces atrocités ont commencé en 2014. Le gouvernement sait très bien qu'il n'a pas suivi toutes nos recommandations, même s'il en a mis certaines en oeuvre. En fait, bien que les libéraux s'en attribuent le mérite, c'est grâce à ma collègue que le Canada a accueilli ces femmes yézidies.

Au moment où les conservateurs saisi la Chambre de cette situation, le Canada n'avait accueilli que cinq ou six femmes yézidies. Il aura fallu attendre que la députée de Calgary Nose Hill porte cette question à l'intention du comité pour qu'il accepte de réfléchir au processus de réinstallation des yézidis dans son ensemble. La population yézidie du Canada sait qu'elle a pu s'établir

ici grâce aux efforts de ma collègue de Calgary Nose Hill. Nous avons obligé le gouvernement à répondre aux besoins de 1 250 yézidis victimes de persécution et à les faire venir au Canada.

Le député n'a pas à m'expliquer comment exercer un rôle de premier plan; c'est plutôt aux libéraux d'en arriver à jouer un rôle de premier plan dans toute cette affaire. Ils devront se demander qui est vraiment persécuté à travers le monde et faire venir ces gens au Canada en priorité.

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, beaucoup de questions ont été soulevées au sujet des yézidis et de leur réinstallation. Un des problèmes dont me parlent souvent les yézidis, et tous les réfugiés en général, c'est qu'ils voudraient que davantage de membres de leur famille soient admis au Canada. C'est pourquoi ils ont demandé au gouvernement de lever les limites concernant le parrainage privé afin que plus de réfugiés puissent être reçus au Canada. Ils ont également demandé au gouvernement d'élargir la définition de « famille nucléaire » afin d'inclure les tantes, les oncles, et ainsi de suite, car bon nombre de ces personnes n'arrivent pas à rejoindre leurs proches au Canada, où ils seraient en sécurité.

Le député appuie-t-il ce genre de recommandations qui ont été faites au comité par les témoins? Appellerait-il le gouvernement libéral à suivre ces recommandations?

M. Larry Maguire: Monsieur le Président, je veux remercier ma collègue de Vancouver-Est du travail qu'elle accomplit également au comité de l'immigration et de la citoyenneté.

Des témoins sont venus nous dire qu'ils voulaient qu'on rehausse le plafond du parrainage privé des réfugiés. C'était l'un des éléments sur lesquels nous voulions que le gouvernement intervienne afin que certaines des mesures proposées soient retenues. C'était une demande très claire, et on m'en a beaucoup parlé. À mesure que nous continuons d'élaborer notre politique, de ce côté-ci de la Chambre, concernant ce processus, c'est certainement l'un des enjeux que nous devrions étudier.

Nous devrions aussi revoir la définition de « famille nucléaire ». De nombreux témoins, surtout des femmes yézidies, ont dit au comité qu'ils souhaiteraient pouvoir faire venir plus que les membres de leur famille immédiate au Canada. Souvent, les hommes des populations prises pour cible par l'EIIS sont tués jusqu'au dernier. Les femmes et les jeunes filles se retrouvent donc seules. Bon nombre d'entre elles ont d'ailleurs vécu de terribles atrocités avant qu'on leur annonce qu'elles avaient la chance de venir s'installer au Canada.

C'est donc dire que bien souvent, tous les hommes de leur parenté ont disparu. Je me souviens notamment d'une dame à qui, à sa connaissance, il ne restait qu'un oncle vivant. Voilà pourquoi nous nous intéressons d'aussi près aux personnes qui ne respectent pas le délai prescrit d'un an et pourquoi nous voudrions que les autorités leur permettent de venir au Canada si on les retrouve vivantes. Beaucoup de réfugiés présentement au Canada ont été considérés comme morts pendant les atrocités qui ont ravagé leur pays, même par leurs proches.

Affaires courantes

• (2005)

M. Tom Kniec (Calgary Shepard, PCC): Monsieur le Président, le député a fait référence à certaines des erreurs et des faiblesses que comportait la première intervention du gouvernement. Comme nous le savons tous, la députée de Calgary Nose Hill a présenté une motion à la Chambre afin que les yézidis puissent venir au Canada. J'ai rencontré beaucoup de Canadiens d'origine kurde qui sont arrivés au Canada il y a 10, 20 ou 30 ans. Ils sont consternés par les traitements infligés aux personnes de la région et sidérés d'apprendre que le gouvernement du Canada tarde à aider les personnes les plus vulnérables.

Le député a parlé brièvement des minorités religieuses du Nord de l'Irak, des chrétiens de Syrie, des chaldéens, des yézidis, et des yarsans d'Iran. Pourrait-il parler davantage de l'aide que le Canada devrait apporter non seulement à ces minorités religieuses, mais aussi aux minorités ethniques du Nord de l'Irak et de l'Est de la Syrie, qui ont désespérément besoin d'aide et qui représentent les plus démunis parmi les démunis? Pourrait-il aussi nous parler d'autres situations où le gouvernement du Canada n'aide pas les personnes les plus démunies autant qu'il le pourrait?

M. Larry Maguire: Monsieur le Président, je remercie le député pour le travail qu'il accomplit dans ces domaines. J'en ai mentionné quelques-uns plus tôt. L'un des enjeux touche la réinstallation et les efforts visant à libérer le Nord de l'Irak afin que bon nombre des personnes déplacées puissent retourner dans leur région. Je pense aussi aux interventions énergiques que le Canada a menées dans la région en vue de vaincre le groupe armé État islamique.

Cela dit, nous savons que 1 250 femmes et filles yézidies sont venues au Canada et qu'elles étaient parfois toujours très traumatisées à leur arrivée.

Il se peut qu'elles n'aient pas encore la meilleure maîtrise de la langue anglaise et qu'elles ne comprennent donc pas ce qu'on leur demande. Comme je l'ai indiqué dans mon discours, la traduction est l'un des secteurs qui nécessitent beaucoup d'améliorations. Il faut beaucoup plus de traductions en kurde pour que les yézidies puissent comprendre le type d'aide qu'elles reçoivent au Canada.

Nous avons aussi besoin de logements dans les régions concernées. Dans le cas de certains de mes amis à Winnipeg, il faut réaffecter des fonds destinés à un autre usage pour qu'ils servent, par exemple, à répondre aux besoins alimentaires quotidiens des yézidies dans la région. Elles ne sont pas nombreuses, mais il y a quelques petits groupes qui ont aussi besoin de cette aide. Je ne veux pas exagérer la situation, mais il existe un besoin dans la région.

Je tiens également à dire que, en plus de services de traduction et de logements, nous devons voir à ce que ces personnes aient la possibilité d'être réunies avec des membres de leur famille, comme cela vient d'être souligné dans la question précédente.

Mme Jenny Kwan: Monsieur le Président, je me demande si le député serait favorable à l'idée de réclamer que le gouvernement fournisse un soutien soutenu en santé mentale aux victimes yézidies, surtout celles qui ont souffert des traumatismes comme ceux dont il a parlé dans son discours.

M. Larry Maguire: La réponse est oui, monsieur le Président. Je remercie ma collègue de Vancouver-Est d'avoir soulevé la question elle aussi, car c'est également un sujet mentionné par notre collègue de Calgary, et je n'ai pas indiqué comment le Canada pouvait aider. La santé mentale est une question dont il faut absolument s'occuper également dans le contexte de la réconciliation et de la citoyenneté au Canada.

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à ce débat sur la motion portant adoption du 18^e rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, qui a été déposé à la Chambre des communes.

De quoi s'agit-il? Il est question d'un groupe de victimes, de personnes qui ont échappé à un génocide et qui demandent à la communauté internationale de les aider, de leur offrir la sécurité. Cet appel à l'action a été lancé il y a déjà un certain temps. Ici, à la Chambre, les députés ont enfin reconnu à l'unanimité que la communauté yézidie était victime d'un génocide. La Chambre des communes a ensuite entrepris de réaliser une étude.

Des témoins sont venus exprimer leur point de vue devant le comité et ils ont demandé que le gouvernement agisse sans tarder, plus particulièrement qu'il aide à la réinstallation des femmes et des filles victimes de violence sexuelle et qu'il leur permette de venir s'installer dans un endroit sûr.

Je dois dire que cela a pris un certain temps. Le gouvernement a fini par s'engager à faire venir 1 200 survivantes yézidies au Canada. Ce devait être une mesure exceptionnelle. En fin de compte, il ne l'a pas fait. Il n'a pas pris cette mesure spéciale. Il a plutôt identifié les yézidis parmi le nombre de réfugiés qu'il acceptait déjà dans le cadre de son initiative de réinstallation des réfugiés syriens en les comptant aussi comme survivants yézidis venus s'installer au Canada.

J'étais absolument sidérée. Les chiffres ne sont pas tout, sauf quand la vie des gens est en jeu. C'est de cela qu'il est question. Les députés ont reconnu à l'unanimité que la communauté yézidie était victime d'un génocide, et que nous devons agir de toute urgence.

Le gouvernement n'a pas fait ce que j'espérais et ce que je croyais qu'il était déterminé à faire, c'est-à-dire faire venir et réinstaller, à titre de mesure spéciale, 1 200 femmes et filles yézidies. Il n'a rien fait de tel. J'ai été tellement abasourdie et déçue par ce qui est arrivé.

Cela dit, des femmes et des filles yézidies sont venues au Canada dans le cadre de l'initiative pour les réfugiés syriens, et certaines d'entre elles ont été réinstallées ici. Je tiens à dire à la Chambre qu'il n'y a pas si longtemps, en octobre dernier, j'ai tenu une conférence de presse à la tribune de la presse de la Chambre des communes. J'étais accompagnée d'un certain nombre de femmes, dont une était une survivante. En fait, elle a été l'une des premières femmes à être réinstallées ici dans le cadre de cette initiative.

Elle s'appelait Adiba. Séquestrée par le groupe État islamique, elle a été vendue à peu près six fois pendant un an par ses divers ravisseurs. Lors de son arrivée au Canada, en 2016, elle était toujours aux prises avec les dommages psychologiques liés à la violence sexuelle qu'elle avait subie. Son expérience est un excellent exemple des difficultés éprouvées par des yézidies au Canada en raison de toutes sortes de persécutions et de malentendus.

Affaires courantes

Plusieurs mois après son arrivée au pays, Adiba a fait une dépression nerveuse chez elle. Elle a été transportée à l'Hôpital MacKenzie, en Ontario. Les membres du réseau de soutien d'Adiba se rappellent s'être précipités à l'Hôpital après des appels à l'aide. À leur arrivée sur les lieux, ils ont constaté avec effroi qu'Adiba avait été ligotée à un lit et qu'elle était entourée de gardiens de sécurité. Ces derniers avaient attaché ses mains et ses jambes au lit. Ses deux mains et ses deux jambes étaient attachées au lit, et des hommes se trouvaient tout autour d'elle. C'est exactement ce que faisaient des membres du groupe État islamique avant de la violer. On peut imaginer le traumatisme qu'elle a dû revivre à ce moment-là.

● (2010)

Adiba était l'une des victimes. Le groupe État islamique avait persécuté les yézidis et les membres des sectes religieuses minoritaires vivant principalement dans le Nord de l'Irak. Adiba avait 27 ans à l'époque. Elle s'est enfuie de son domicile, dans le district de Sinjar, dans le Nord de l'Irak, après que les activistes du groupe État islamique eurent massacré des villages yézidis ainsi que capturé des femmes pour faire d'elles des esclaves sexuelles. Elle nous a aussi informés que certains des membres de sa famille faisaient partie des quelque 10 000 yézidis qui ont été tués dans le génocide. Ses parents et son frère vivent encore dans un camp situé dans le Kurdistan irakien. Adiba ne révèle pas son nom de famille, car elle craint pour leur sécurité.

Elle habitait dans un camp de réfugiés quand elle a appris que le gouvernement canadien parrainerait des yézidies pour qu'elles puissent aller vivre au Canada. Étant l'une des premières femmes à arriver dans le cadre de cette initiative, elle a passé ses premières soirées au pays seule et effrayée dans un hôtel de Toronto, jusqu'à ce qu'un organisme sans but lucratif lui offre son aide. Elle a été déposée à l'hôtel Radisson, pas loin d'ici. Elle est restée dans le hall. Elle avait faim et soif, mais puisqu'elle ne parlait ni ne comprenait la langue, elle n'a pas pu demander de l'eau. Voilà comment elle nous a décrit son expérience au Canada durant la conférence de presse ici, à Ottawa.

J'aimerais savoir comment une telle situation a pu survenir. Lorsque nous avons soulevé cette question pour l'examiner, nos homologues allemands nous ont offert des conseils quant à la manière d'aider les victimes yézidies à se réinstaller au Canada. Il n'en demeure pas moins que, lorsque nous avons aidé ces femmes et ces victimes yézidies à s'installer ici, la situation que je viens de décrire s'est produite. Comment est-ce possible, je me le demande? C'est pourtant véritablement arrivé.

Par conséquent, la question a été posée: que fait le gouvernement, maintenant qu'il est au courant du manque de soutien psychologique offert aux victimes? Que fait-il pour aider les femmes qui ont subi des expériences traumatisantes à obtenir le soutien dont elles ont besoin? Le gouvernement avait promis de consacrer des ressources supplémentaires à ces victimes, mais rien ne s'est concrétisé. Il se contente de diriger les victimes yézidies vers le Programme fédéral de santé intérimaire — et qu'elles se débrouillent. Malheureusement, aucun psychologue ne possède les capacités linguistiques pour être en mesure de les aider. Certaines de ces femmes ne savent même pas vers qui se tourner pour recevoir de l'aide. Où sont les ressources sur le terrain pour aider ces femmes, ces survivantes, qui sont venues s'établir ici à notre invitation? Ces ressources brillent par leur absence.

Nous avons appris, lors des travaux du comité, que certaines familles yézidies avaient été réinstallées dans une région du Canada où elles étaient censées trouver un réseau d'entraide, c'est-à-dire où il y aurait d'autres yézidis capables de leur donner un coup de main.

Malheureusement, elles ont constaté sur place que ce n'était pas le cas. Elles ont été littéralement abandonnées à leur sort à un endroit qui, de leur point de vue, était au milieu de nulle part puisqu'elles ne connaissaient pas du tout le Canada. Elles ont été livrées à elles-mêmes. Comment une pareille chose a-t-elle pu se produire? J'ai été consternée de l'apprendre.

Le gouvernement dit qu'il fera tout son possible. À la décharge des libéraux, reconnaissons que, dans le Plan des niveaux d'immigration, ils ont prévu une mesure spéciale de réinstallation des hommes et des femmes yézidis. Je suis heureuse de le constater. Nous avons réclamé cette mesure du gouvernement énergiquement et pendant longtemps, et elle a été intégrée dans le Plan des niveaux d'immigration.

Cela dit, les témoins qui ont comparu devant le comité ont soumis au gouvernement plusieurs autres recommandations qui sont vitales pour les yézidis et qui visent à protéger leur santé mentale, à favoriser leur bien-être et à permettre leur survie en tant que communauté. Pourtant, le gouvernement n'a pas donné suite à ces recommandations.

Quelles sont ces recommandations vitales?

Les yézidis aspirent avant tout à ce que leur famille soit réunie. Ils veulent retrouver leurs proches, comme nous tous. Nous voulons que nos êtres chers nous entourent. Nous voulons qu'ils soient en sécurité et qu'ils puissent nous tenir dans leur bras. C'est un désir qui doit forcément être très intense parmi les gens qui ont vécu les affres d'un génocide. Les témoins que le comité a entendus ont demandé au gouvernement de permettre aux membres de la famille immédiate des réfugiés d'obtenir l'asile au Canada, eux aussi.

● (2015)

Dans la société occidentale, on définit les membres de la famille différemment. Nous considérons généralement notre conjoint, nos enfants et nos parents comme le noyau de notre famille. Toutefois, pour bon nombre de communautés, y compris la mienne, la définition de famille est beaucoup plus large. On considère que les tantes, les oncles, les cousins et les cousines font partie de la famille immédiate. Par exemple, je vis avec ma soeur et ses enfants: son fils et sa fille. Mon neveu et ma nièce sont comme mes enfants, et c'est comme s'ils faisaient partie de la même fratrie que mes enfants. En quelque sorte, ils sont tous frères et soeurs. Nous nous définissons comme un clan. Nous sommes littéralement un seul grand clan qui vit dans une seule maison.

C'est ainsi que beaucoup de réfugiés définissent aussi leur famille. Les yézidies qui ont pu être réinstallées au Canada ont laissé des proches derrière elles: des oncles, des tantes, des cousins, des cousines et j'en passe, mais ces personnes n'ont aucun moyen de venir au Canada. Pourquoi en est-il ainsi? Des personnes sont venues témoigner et elles nous ont suppliés de comprendre la définition élargie de la famille immédiate et de permettre l'utilisation de cette définition pour les survivants du génocide. Cette recommandation a été rejetée par les membres libéraux du comité. Je leur ai demandé pourquoi ils avaient rejeté quelque chose d'aussi fondamental que de contribuer à la réunification des familles en leur permettant de faire venir leurs proches au Canada.

Affaires courantes

Une autre recommandation a été rejetée par les députés libéraux et je ne comprends pas pourquoi non plus. Certains des yézidis qui ont survécu à cet effroyable génocide ont pu venir au Canada, mais ils ignoraient qu'il restait un membre de leur famille qui avait survécu dans le camp ou ailleurs là-bas. Quelqu'un leur a dit qu'il y avait un membre de leur famille qui avait survécu, mais, en raison de ces règles, de nos politiques d'immigration, à moins de faire une demande dans l'année suivant leur arrivée au Canada — ce qu'on appelle le délai prescrit d'un an, dans cette catégorie, ils ratent la possibilité de faire venir d'autres membres de leur famille, leur famille nucléaire. Il peut s'agir d'un fils ou d'une fille, mais, à moins qu'ils fassent la demande en moins d'un an, ils manquent l'occasion de les faire venir ici. En quoi est-ce logique?

Ces personnes ne savent même pas qu'un membre de leur famille a survécu. Elles pensaient qu'il avait été tué, pour découvrir plus tard, après la date limite, qu'il est encore en vie, mais qu'elles auront dès lors beaucoup de mal à le faire venir ici. Elles doivent suivre un long processus d'appel pour que le ministre intervienne. Toutes sortes de démarches doivent être faites.

D'ailleurs, j'ai aidé une famille qui vivait une telle situation. La femme ne savait pas que son fils, son petit garçon, avait survécu. Elle l'a appris dans les médias sociaux. Une photo de lui a été publiée et quelqu'un le lui a dit. Elle a failli perdre connaissance en voyant son fils. Un mouvement s'est créé pour l'aider à faire venir son fils au pays. Il a fallu, entre autres, suivre un processus de demande spécial pour que le ministre puisse intervenir. Après bien des efforts, il a finalement été possible de faire venir le fils au pays.

Pourquoi ne pas simplement faciliter la tâche à tout le monde en permettant tout simplement à ces personnes d'être réunies et reconnues dès le départ et en prolongeant le délai prescrit, qui est actuellement d'une année, pour que ces familles puissent faire venir leurs proches au pays.

Ce sont des questions fondamentales; je me demande pourquoi il faut même en débattre. En tant qu'humains, en tant qu'espèce sociale, en tant que pays compatissant qui veut que des gestes humanitaires soient posés, pourquoi ne prenons-nous pas ces mesures?

Les députés libéraux au comité ont rejeté ces recommandations. J'ai produit un rapport supplémentaire et je l'ai présenté. Les députés ministériels sont parfaitement au courant et le ministre aussi, d'ailleurs. Le secrétaire parlementaire affirme en jubilant que les libéraux ont été extraordinaires dans ce dossier. Ils devraient agir et changer les choses. Ils devraient adopter les recommandations et apporter les changements. Ils ont le pouvoir de le faire dès maintenant, ici même. Je les mets au défi d'agir et de faire cet effort qui peut représenter une immense amélioration de la vie des gens.

● (2020)

Cela permettra aussi d'économiser des ressources qui pourraient être investies autrement dans le dossier de l'immigration. Par exemple, elles pourraient servir à accueillir des demandeurs d'asile qui veulent échapper au gouvernement Trump, un gouvernement qui rejette les femmes victimes de violence conjugale, les victimes de la violence liée aux gangs qui tentent de trouver un refuge et les gens de la communauté LGBTQ2I. Dans le cas de ces derniers, le gouvernement Trump semble croire que leur identité sexuelle correspond nécessairement à celle qui leur a été attribuée à la naissance.

Pourquoi oblige-t-on ces gens à se plier à une foule d'exigences, sans aucune raison valable? Nous pouvons réinvestir ces ressources autrement pour faire une différence. C'est le genre de choses que

nous pouvons faire en tant que parlementaires. C'est le genre de choses que je rêverais de faire si j'étais au gouvernement: éliminer les obstacles, réduire les tracasseries administratives et améliorer la vie des gens. C'est le genre de choses que nous avons le privilège de pouvoir faire.

Je suis une représentante élue depuis maintenant 25 ans. Il y a une chose que j'ai apprise d'un ancien lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, le regretté David Lam. Il disait que ce n'est pas en occupant une fonction qu'on devient honorable, mais en l'exerçant honorablement. Nous avons tous la possibilité d'améliorer la vie des gens.

J'ai parlé plus tôt aujourd'hui de génocide et tenté d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion visant à faire du 13 décembre la journée commémorative du massacre de Nankin. Il y a 81 ans, quelque 300 000 personnes ont été tuées. Quelque 200 000 femmes de territoires occupés par le Japon en Asie ont été forcées à l'esclavage sexuel. Nous avons des leçons à tirer de l'histoire. Si nous instituons une journée commémorative, cela voudrait dire que nous avons retenu les leçons et que nous pouvons les appliquer dès maintenant.

Pour les femmes yézidiennes qui sont victimes d'esclavage sexuel et de violence sexuelle, cela voudrait dire que nous pouvons agir collectivement et les aider. Les Nations unies reconnaissent actuellement 19 pays où la violence sexuelle est employée comme tactique de guerre. Qu'est-ce qui ne va pas? Comment cela se fait-il que je n'aie pas obtenu de consentement unanime? D'après ce que j'ai compris, un député libéral a rejeté la motion dès le départ. Pourquoi? Lorsqu'on met de côté la partisanerie et que nous travaillons ensemble pour commémorer des événements d'une telle ampleur, des crimes contre l'humanité, et des atrocités de la sorte, nous avons le pouvoir, comme pays de puissance moyenne, d'unir nos voix et nos forces, de mener le changement dans le monde, de sauver des vies et de faire avancer la paix. Nous avons travaillé si fort pour mériter la réputation de peuple pacifique afin de prendre notre place au sein de la communauté internationale et d'être moteur de changement.

Le consentement unanime a été refusé. J'espère que les choses ne s'arrêteront pas là et que nous pourrions appliquer les leçons de l'histoire au contexte actuel. Lorsque la violence sexuelle est utilisée comme tactique militaire, nous devons agir pour aider les gens qui en sont victimes, que ce soit les yézidis ou les habitants du Myanmar. Nous ne pouvons pas nous contenter de parler ou de débattre de la situation. Nous devons proposer des changements de politique et les mettre en place.

Nous pouvons contribuer à la réinstallation et offrir de l'aide. Nous pouvons aussi nous affirmer sur la scène internationale afin de négocier des changements et de trouver des alliés parmi les autres pays pour améliorer le sort de ces personnes. Je pense que nous avons le pouvoir de le faire. C'est pourquoi je suis si honorée d'être parlementaire aux côtés de tous les députés à la Chambre. Travaillons ensemble pour améliorer les choses.

● (2025)

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue d'en face de sa passion et de son dévouement envers ces questions et ce dossier en particulier.

Affaires courantes

Elle a parlé des différentes définitions de ce qu'est une famille nucléaire selon les cultures. C'est là un sujet de discussion d'une grande importance. Espérons qu'il continuera à être étudié.

J'aimerais toutefois qu'on aborde un aspect qui touche plus particulièrement les yézidis. Comme il a déjà été dit, ce sont des survivants d'un génocide. Par définition, ils sont donc peu nombreux. Les membres de leur famille immédiate n'ont vraisemblablement pas survécu. Ils ont peut-être des membres éloignés de la famille qui, comme eux, font partie des survivants. Voilà pourquoi les moments où ils voient un membre de la famille, peut-être dans une vidéo d'un camp de réfugiés, sont extrêmement précieux pour eux.

Le comité a-t-il abordé cette question? La députée pense-t-elle qu'il devrait y avoir une discussion précisément sur les survivants de génocide et les réfugiés qui en font partie? Devrions-nous dans ces cas adopter une approche plus large en ce qui concerne la réunification des familles?

• (2030)

Mme Jenny Kwan: Monsieur le Président, j'ai aussi apprécié le travail du député à titre de président du comité, parce qu'il a fait de véritables efforts pour changer les choses. À un moment donné, il a fait valoir aux membres du comité qu'ils ne reviendraient peut-être jamais à la table et qu'il leur fallait saisir l'occasion d'apporter un changement, de prendre la parole et de s'exprimer plutôt que de suivre la ligne de parti. C'est le conseil qu'il nous a donné et je l'en remercie.

Cela dit, pour répondre à sa question sur la famille nucléaire et, surtout, les diverses définitions qu'en font les différentes communautés, je dirai que pour les survivants d'un génocide, les membres de la famille comptent tous autant, qu'ils soient parents proches ou éloignés. En fait, le comité a eu une discussion approfondie sur le sujet. De nombreux témoins ont recommandé la modification au comité et, pourtant, le gouvernement refuse d'agir. C'est ce qui me sidère.

Ce n'est pas comme si nous ne savions pas ce qu'il faut faire. Le gouvernement choisit de ne pas agir. Les libéraux pourraient changer les choses en prenant des mesures dès maintenant. D'un trait de plume, littéralement, ils pourraient apporter la modification aux règles touchant la réunification des familles et permettre aux membres de la famille élargie de venir au Canada.

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NDP): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est que les citoyens de Vancouver-Est sont bien chanceux d'avoir ma collègue pour les représenter. Elle montre exactement le genre de passion dont nous avons besoin en cet endroit. Nous devons nous rendre compte du privilège que nous avons d'être ici pour représenter notre circonscription, mais également nous rendre compte que nous avons, collectivement, le pouvoir de façonner des lois, de créer des politiques et de déterminer quelles dépenses le gouvernement fera. Ma collègue a parlé d'aspects importants.

Je regarde la septième recommandation, qui demande au gouvernement de travailler avec les gouvernements provinciaux ainsi que les administrations municipales et les fournisseurs de services afin de s'assurer que les femmes et les enfants yézidis réinstallés au pays aient un meilleur accès à des logements abordables.

J'ai entendu que Toronto est l'un des endroits où vont les femmes yézidies et nous savons tous quelle est la situation du marché immobilier résidentiel là-bas. Évidemment, ma collègue vient d'une ville où la demande du marché résidentiel est l'une des plus fortes au Canada. J'aimerais qu'elle parle de la Stratégie nationale sur le

logement du gouvernement du Canada. Pourrions-nous faire plus, non seulement pour les réfugiés, mais pour les nombreux Canadiens aux prises avec des problèmes de sécurité et d'abordabilité du logement?

Mme Jenny Kwan: Monsieur le Président, je remercie le député de ses bons mots et de son travail continu au sein de sa collectivité.

Il a soulevé une question très importante. Je dirais que, partout au Canada, trouver un logement abordable représente un défi de taille. En 1993, le gouvernement fédéral libéral a supprimé un programme national de logements abordables. Par conséquent, le Canada a perdu plus de 500 000 logements à prix abordable qui auraient autrement été construits. À quoi nos collectivités ressembleraient-elles aujourd'hui si nous avions ces logements?

Après toutes ces années, les libéraux annoncent un programme national de logements abordables. Le seul problème, c'est que 90 % du financement ne sera disponible qu'après les prochaines élections. Je viens du secteur sans but lucratif, alors je sais que pour réaliser un projet immobilier, même si nous avons l'argent aujourd'hui, il faudrait quatre ou cinq ans pour terminer le projet. Voilà la réalité à laquelle nous sommes confrontés.

Pour les familles yézidies, les familles de réfugiés et les Canadiens qui cherchent désespérément un logement abordable, comment pouvons-nous accepter un plan où les libéraux nous disent « patience; après les prochaines élections, nous passerons à l'action », comme si cette façon de procéder allait solutionner la crise du logement? Voyons donc! Passons à l'action dès maintenant.

• (2035)

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue à ma gauche de son discours enthousiaste. Elle fait preuve de la même intensité à chacune des réunions du comité dont nous sommes tous les deux membres.

La députée a mentionné un certain nombre de facteurs, dont, évidemment, le logement. Elle a parlé des différentes façons dont les réfugiés peuvent être admis au Canada et s'y établir. De nombreux réfugiés sont parrainés par le gouvernement, tandis que d'autres le sont par le secteur privé.

Je saurais gré à la députée de nous en dire plus là-dessus. Je sais qu'elle a de l'expérience personnelle dans le parrainage privé de réfugiés dans sa région et ailleurs au pays. Je sais qu'elle a parlé à des réfugiés. La députée pourrait-elle nous parler un peu plus de l'importance de poursuivre ce programme, voire de l'élargir?

Mme Jenny Kwan: Monsieur le Président, je suis très fière de constater que la vaste majorité des Canadiens sont extrêmement généreux et compatissants. Ils le sont tellement qu'ils iraient littéralement jusqu'à donner leur chemise pour aider quelqu'un dans le besoin.

On a pu constater cet élan de générosité dans le cas de l'initiative pour les réfugiés syriens. Aujourd'hui, il y a encore plus de Canadiens qui attendent de parrainer une famille au pays. Le seul obstacle qui les empêche d'agir plus rapidement, c'est le quota fixé par le gouvernement.

*Article 52 du Règlement***DÉBAT D'URGENCE**

[Français]

LE SECTEUR CANADIEN DU PÉTROLE ET DU GAZ

Le vice-président: La Chambre procédera maintenant à l'étude d'une motion d'ajournement de la Chambre en vue de discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir le secteur canadien du pétrole et du gaz.

[Traduction]

Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de St. Albert—Edmonton.

Le secteur canadien de l'énergie est en crise. C'est une urgence nationale qui se répercute sur tout le Canada et qui nuit de manière disproportionnée à l'Alberta et aux Albertains. Sous les libéraux, l'industrie pétrolière et gazière a déjà perdu plus de 100 000 emplois et plus de 100 milliards de dollars depuis 2015. C'est huit fois la contribution au PIB de l'industrie aérospatiale et plus d'emplois que n'en compte cette dernière. C'est cinq fois la contribution au PIB de l'industrie automobile et presque autant d'emplois qu'en compte cette dernière. Tout autre gouvernement fédéral reconnaîtrait que la situation est urgente et y consacrerait sa pleine attention. Or, la réaction du gouvernement actuel à la situation désastreuse en Alberta, dans l'industrie pétrolière et gazière et chez les travailleurs et les familles qui en dépendent est une combinaison de paroles creuses, d'attaques ainsi que de politiques et de mesures législatives qui ne font qu'aggraver les choses.

L'écart de prix constant et de plus en plus grand associé au pétrole canadien menace d'entraîner des dizaines de milliers de pertes d'emplois supplémentaires en 2019. Les grands producteurs qui mènent leurs activités en Alberta depuis des décennies annulent leurs projets d'expansion, réduisent la production et risquent la faillite.

Pas plus tard qu'en 2014, sur 10 emplois à temps plein qui étaient créés au Canada, 9 étaient en Alberta. Aujourd'hui, plus de 120 000 Albertains sont au chômage. La plus grande aide offerte par le premier ministre et les libéraux remonte à deux ans. Ils ont prolongé les prestations d'assurance-emploi de cinq semaines et demie, une mesure qui ne s'appliquait pas initialement à Edmonton, à Bruderheim et au centre industriel. Tout ce qu'ils ont fait depuis, c'est dire aux Albertains de tenir bon.

Les Albertains ne veulent toutefois pas d'assurance-emploi. Ils veulent simplement pouvoir travailler et continuer d'apporter leurs contributions exceptionnelles dans l'intérêt de tous les Canadiens. Selon ATB Financial, la crise pourrait provoquer une récession au Canada. La Banque du Canada a déjà prédit qu'il n'y aurait aucun nouvel investissement dans le secteur énergétique jusqu'après 2019, ce qui signifie qu'il y aura moins d'argent pour les pensions, la santé, les écoles, les services sociaux et tous les gouvernements du pays.

Au cours de la dernière décennie, le Western Canadian Select s'est vendu, en moyenne, 17 dollars américains de moins le baril que le West Texas Intermediate. Ce mois-ci, l'écart a atteint un sommet record d'environ 50 dollars américains et n'a pas beaucoup changé depuis. La situation cause des ravages dans l'industrie et, par extension, dans toute l'économie canadienne. Le Canada perd entre 50 et 100 millions de dollars par jour en raison de cet écart de prix.

Les membres du comité ont entendu de nombreux témoins, qu'ils soient d'allégeance conservatrice, libérale ou néo-démocrate, demander que le gouvernement annule ce quota pour permettre à des gens de parrainer des familles de réfugiés. Ils souhaitent faire cela de tout coeur et ils disposent des ressources financières requises. Les collectivités appuient sans réserve le gouvernement du Canada à cet égard.

Tout ce qui manque, c'est la volonté du gouvernement d'agir dans ce dossier. Le gouvernement doit lever le quota de réfugiés parrainés par le secteur privé.

M. Matt DeCourcey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle à la députée que l'actuel gouvernement a quadruplé le nombre de places pour les réfugiés parrainés par le secteur privé et qu'il aura plus que doublé le nombre total de réfugiés admis au Canada en 2018. Nous allons continuer d'augmenter ce nombre grâce au Plan pluriannuel des niveaux d'immigration.

Le Canada aura accueilli en 2018 plus de réfugiés que tout autre pays au monde, y compris 1 000 femmes et jeunes filles vulnérables de plus. Le gouvernement fait preuve d'un leadership inégalé sur la scène internationale pour ce qui est d'offrir l'asile à des gens comptant parmi les plus vulnérables au monde.

Ma question porte plutôt sur le logement. Le gouvernement est fier de sa stratégie sur le logement et du fait que des logements abordables sont déjà en construction partout au pays. Ma question pour la députée néo-démocrate est la suivante: comment le NPD pourrait-il planifier la construction de logements tout en promettant d'atteindre l'équilibre budgétaire à tout prix, comme il l'a fait en 2015?

Mme Jenny Kwan: Monsieur le Président, voici ce que j'ai à dire au député qui aime tant vanter les actions de son gouvernement. Je ne nie pas que le gouvernement a accompli certaines choses, mais je soutiens qu'il peut faire davantage dans ce dossier. Pour situer le contexte, additionnons tous les demandeurs d'asile et les réfugiés, toutes les contributions du gouvernement dans le cadre de la crise mondiale, qui touche quelque 70 millions de personnes en ce moment.

Le gouvernement devrait savoir que si on fait le calcul par rapport aux 70 millions de personnes déplacées et touchées par la crise qui secoue le monde en ce moment, on constate que la contribution du Canada ne se chiffre qu'à 0,1 %. Ce n'est pas beaucoup. Nous avons les moyens de faire plus.

Pour ce qui est du logement, je dirai ceci. Si les libéraux n'avaient pas induit les Canadiens en erreur et accumulé un déficit deux fois plus gros que prévu, nous serions en mesure de consacrer beaucoup plus d'argent au logement. Cela étant dit, le problème n'est pas là.

Le gouvernement est maintenant...

• (2040)

Le vice-président: La période des questions et observations est terminée. Nous poursuivons le débat.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion est réputée avoir été mise aux voix et un vote par appel nominal est réputé avoir été demandé et reporté au mercredi 5 décembre, juste avant la période réservée aux affaires émanant des députés.

Article 52 du Règlement

En plus de 70 ans, les investissements dans le secteur de l'énergie du Canada n'ont jamais tant baissé que sous le gouvernement libéral actuel. Au Canada, les investissements en capitaux chutent, tandis que, aux États-Unis, ils grimpent en flèche. Partout dans le monde, la demande et le développement énergétiques augmentent.

Au moins huit grandes sociétés ont vendu la plupart de leurs entreprises canadiennes pour investir aux États-Unis. Les services, les chaînes d'approvisionnement, les outils technologiques et les entreprises de forage développés au Canada partent avec elles. Entre août 2017 et août 2018, le nombre d'entreprises qui a fait faillite en Alberta a augmenté de 27,8 %. Le taux d'inoccupation et la valeur des propriétés diminuent. Cette situation nuit à tous les secteurs.

Jeudi dernier, à Calgary, le premier ministre a même eu le culot de dire ceci: « Il s'agit tout à fait d'une crise. » Toutefois, la crise dure depuis trois ans en Alberta. Ce sont les messages que le premier ministre a envoyés aux Canadiens et au reste du monde ainsi que ses politiques qui l'ont causée et qui ne font que l'aggraver. Ce qui est inadmissible, c'est que la crise découle directement des politiques du gouvernement fédéral et que le premier ministre et le gouvernement fédéral ont le pouvoir de la résoudre.

Les libéraux ont annulé le projet d'oléoduc Northern Gateway, qui aurait permis d'exporter le pétrole canadien vers l'Asie-Pacifique. Dans le projet Énergie Est, l'intervention des libéraux et les retards qu'elle a entraînés, en plus de leur politique de deux poids, deux mesures, avaient comme objectif d'inciter le promoteur à abandonner le projet, ce qu'il a menacé de faire, un mois avant de joindre le geste à la parole. Pourtant, le projet aurait garanti l'indépendance énergétique du Canada ainsi que ses exportations vers l'Europe. Les libéraux nuisent au Canada, et c'est précisément à cause des décisions du premier ministre, surtout celles qui touchent les États-Unis, qui, sur le plan énergétique, demeurent non seulement le principal client du Canada, mais également son principal concurrent, eux qui devraient répondre à 80 % de la demande mondiale croissante en pétrole au cours des trois prochaines années.

La construction du projet d'expansion Trans Mountain est toujours paralysée indéfiniment, sans date de mise en chantier à l'horizon. Les libéraux ont choisi la solution la plus longue et la plus compliquée, repoussant indéfiniment le projet, alors même qu'ils ont donné l'argent des contribuables canadiens à Kinder Morgan, qui vend ses actifs au Canada pour construire des pipelines aux États-Unis tout en donnant l'argent des contribuables canadiens à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures pour la construction de pipelines en Chine pendant qu'elle finance à son tour avec des fonds canadiens des militants anti-énergie et des manifestants qui s'opposent à la construction de pipelines au Canada.

● (2045)

La capacité insuffisante de transport par pipeline du pétrole canadien, dont les gisements sont enclavés au cœur du continent, est le résultat direct des politiques du gouvernement fédéral qui ont causé l'abandon des projets de pipeline pour l'exportation et qui ont poussé le prix à la baisse.

Les libéraux empilent les tracasseries administratives et font augmenter les coûts à un moment qui ne saurait être plus mal choisi, ce qui fait perdre aux investisseurs toute confiance envers le Canada. La taxe sur le carbone destructrice d'emplois des libéraux fait disparaître des emplois au Canada et incite les entreprises canadiennes à s'installer aux États-Unis. Imaginez. Le Canada est le seul pays à s'infliger une taxe sur le carbone parmi les 10 premiers pays producteurs de pétrole. Pourtant, il est le producteur d'énergie le plus responsable au monde depuis des dizaines d'années. C'est

absurde que le premier ministre rende la tâche encore plus difficile aux travailleurs de l'industrie pétrolière et gazière canadienne, alors qu'ils font déjà mieux que toutes les autres industries semblables sur la planète.

Les libéraux ont annulé le crédit d'impôt pour l'exploration pétrolière et gazière au moment même où les forages connaissent une baisse historique au Canada et où les emplois disparaissent dans le secteur de l'énergie. Dans les 27 jours qui ont suivi son arrivée au pouvoir, le premier ministre a présidé à la décision d'interdire les pétroliers transportant du pétrole brut le long de la côte nord de la Colombie-Britannique, ce qui revient à interdire les projets de pipeline et l'exploitation des sables bitumineux. Il l'a fait sans aucune consultation et sans s'appuyer sur des données scientifiques. Les libéraux ont imposé un moratoire sur l'exploration pétrolière et gazière dans le Nord et n'ont donné que deux heures d'avis aux territoires avant de l'annoncer.

Les règles sur le méthane qu'ils veulent instaurer pourraient bien signer l'arrêt de mort de l'exploitation du pétrole lourd et du raffinage au Canada, car elles coûteront des dizaines de milliards de dollars de plus à une industrie déjà en crise, non pas parce qu'elle refusera de se conformer aux normes établies, mais parce qu'elles n'auront pas les moyens technologiques de se conformer au cadre imposé par les libéraux et qu'elles pourront difficilement respecter les échéances qui y sont associées.

Le projet de loi C-69 sur la fin des pipelines créera un nouveau processus de réglementation et d'évaluation aux échéanciers on ne peut plus flous et aux conditions extrêmement vagues. Il permettra aux intérêts étrangers de s'immiscer plus facilement dans les examens ayant lieu en sol canadien, en plus d'accorder le pouvoir aux ministres fédéraux de s'ingérer dans les projets d'exploitation des ressources pour des motifs d'ordre politique. Les promoteurs ne sauront vraiment à quoi s'en tenir qu'en 2021, c'est-à-dire lorsque le règlement d'application de la loi sera publié. D'ici là, ils continueront à nager dans la même incertitude que celle que les libéraux font régner depuis le début de 2016.

Le projet de loi C-86 accorderait au Cabinet le pouvoir de stopper unilatéralement le transport des ressources naturelles par voie maritime partout au Canada, ce qui englobe les hydrocarbures extracôtiers de l'Atlantique et du Nord.

Le projet de loi C-69 imposerait un tas de nouvelles formalités administratives aux promoteurs de projet, puisqu'il les obligerait, pour exploiter un site, à soumettre à un examen de plusieurs mois tous les plans d'eau, y compris les fossés, où pourrait flotter une embarcation, quelle qu'elle soit. Voilà qui devrait nuire aux secteurs minier, pétrolier, gazier et agricole.

Le projet de loi C-88 accorderait au Cabinet le pouvoir de stopper unilatéralement l'exploitation des hydrocarbures dans le Grand Nord. Il retirerait aussi aux Territoires du Nord-Ouest certains des pouvoirs qui leur avaient été confiés.

Il n'existe pas, ailleurs dans le monde, de normes sur le carburant comme celles que proposent les libéraux. Ces normes entraîneront une taxe sur le carbone de 228 \$ par tonne de carburant, taxe qui s'appliquera aux installations industrielles.

Cette nouvelle devrait préoccuper tous les Canadiens, puisque le secteur de l'énergie est le principal investisseur du secteur privé au Canada et le deuxième exportateur en importance au pays. Les réserves de pétrole du Canada sont les troisièmes en importance à l'échelle mondiale, et le Canada arrive au quatrième rang mondial parmi les exportateurs d'énergie. Son bilan en matière de développement énergétique responsable est sans égal.

Article 52 du Règlement

La situation d'urgence que vit le secteur canadien de l'énergie et les pertes d'emploi catastrophiques qui secouent l'Alberta se font sentir dans tous les secteurs et dans toutes les provinces. Il s'agit d'une urgence d'envergure nationale.

Nancy Southern, PDG d'ATCO, envisage de transférer des actifs de cette entreprise, l'une des plus anciennes et des plus importantes entreprises à avoir été fondées en Alberta par le secteur privé. Voici ce qu'elle a dit: « Quel déchirement que de voir notre merveilleuse province, si riche en ressources, confrontée à d'innombrables contraintes imposées par la politique réglementaire et les diverses positions politiques. »

Gwyn Morgan, fondateur d'Encana, une entreprise fondée en Alberta qui est maintenant la plus grande entreprise énergétique du pays, est très clair. Son message est celui que plus de 2 000 Albertains ont transmis au premier ministre la semaine dernière, pendant son passage à Calgary:

Depuis quelques années, l'industrie canadienne vit un cauchemar. Chaque fois qu'une lueur apparaît au bout du tunnel, c'est en fait un train conduit par le premier ministre, qui nous fonce dessus à toute vitesse.

Il n'est pas étonnant que les Albertains ne croient pas un traître mot de ce que disent le premier ministre et les libéraux. Il s'agit d'une urgence nationale. Les libéraux devraient avoir terriblement honte d'avoir placé le pays dans une telle position. Mes collègues sont probablement du même avis.

J'ai hâte que les Albertains fassent clairement savoir aux libéraux, en 2019, ce qu'ils pensent de leur bilan.

• (2050)

L'hon. Kent Hehr (Calgary-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de nous faire part de sa préoccupation sincère pour les travailleurs albertains et leur famille. Je partage ses inquiétudes, de ce côté-ci de la Chambre. Cependant, nous devons analyser la situation plus en détail.

En 2006, le gouvernement Harper s'est fait élire en disant que tout allait être formidable et que le Canada allait devenir une superpuissance énergétique. Or, les conservateurs n'ont pas fait construire un centimètre de pipeline pour acheminer les ressources vers de nouveaux marchés. Par ailleurs, les conservateurs ont apporté des modifications à la réglementation en 2012. Ils disaient que cela allait faire avancer les projets énergétiques. De toute évidence, ces changements n'ont rien donné. C'est pour cela que nous sommes dans cette situation aujourd'hui. C'est pour cette raison que les projets d'oléoduc Northern Gateway et Trans Mountain ont été bloqués. L'approche des conservateurs n'a pas fonctionné.

Le gouvernement actuel fait des progrès. En effet, il apporte les changements qui s'imposent pour faire avancer le projet d'oléoduc Trans Mountain, et il fait en sorte qu'il y ait un seul examen par projet à partir de maintenant. N'est-ce pas une façon d'obtenir plus de succès que pendant les dix ans d'échec du gouvernement Harper?

Mme Shannon Stubbs: Monsieur le Président, je doute fort que les affirmations du député correspondent à ce qu'il entend de la part des gens de sa région.

Voyons le contraste entre l'ancien premier ministre et l'actuel premier ministre. L'ancien premier ministre a effectivement affirmé que le Canada pouvait et devrait être une superpuissance énergétique. Sous le gouvernement conservateur, quatre projets de pipeline ont été approuvés et réalisés. Je pense notamment à l'amélioration de l'accès à la région de l'Asie-Pacifique, grâce au projet Anchor Loop sur le réseau Trans Mountain existant, et au golfe, grâce à la construction de l'oléoduc Keystone.

De son côté, l'actuel premier ministre a affirmé à maintes reprises qu'il souhaite éliminer progressivement l'exploitation des sables bitumineux au Canada. Au printemps dernier, à Paris, il a dit qu'il regrettait que le Canada ne puisse pas dire adieu au pétrole du jour au lendemain. Par ailleurs, la construction de l'oléoduc Northern Gateway n'a pas été retardée indéfiniment par des facteurs externes ou mystérieux. Le premier ministre a délibérément pris la décision de s'opposer à ce projet. C'était l'unique option pour exporter vers l'Asie-Pacifique, et elle avait été approuvée sous le gouvernement conservateur.

Le premier ministre aurait pu choisir de prolonger les consultations auprès des communautés autochtones. D'ailleurs, 31 d'entre elles appuyaient déjà le projet, qui incluait des partenariats d'une valeur de 2 milliards de dollars. Toutes ces retombées sont parties en fumée à cause de la décision du premier ministre d'annuler le projet d'oléoduc Northern Gateway.

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NDP): Monsieur le Président, ma collègue doit savoir que j'aurais été très surpris que Gwyn Morgan pose un jugement négatif sur les répercussions des pipelines.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes convaincus que les évaluations environnementales représentent une composante essentielle de tout projet de pipeline. Je ne pense pas que ma collègue doute de l'existence des changements climatiques et du fait qu'ils sont d'origine humaine. Selon elle, quel type d'évaluation environnementale serait équitable tout en permettant de déterminer les véritables répercussions d'un projet de pipeline sur le climat? Quel type d'évaluation environnementale serait compatible avec la volonté de la Chambre d'avoir un processus d'approbation des projets qui soit fondé sur des données probantes tout en respectant nos engagements relativement aux changements climatiques?

• (2055)

Mme Shannon Stubbs: Monsieur le Président, nous devrions toujours commencer les discussions sur la gérance de l'environnement dans le développement énergétique canadien en partant du principe que, pendant des décennies, le Canada a été premier pour les évaluations environnementales, les décisions fondées sur des connaissances scientifiques provenant de sources indépendantes, la consultation des communautés autochtones, y compris l'incorporation de leur savoir traditionnel, pour l'observation des meilleures pratiques de même que pour ses compétences et sa capacité à prendre des décisions fondées sur des connaissances scientifiques provenant de sources indépendantes qui tiennent aussi compte des répercussions économiques et environnementales des projets énergétiques.

Depuis très longtemps, le Canada observe les normes les plus élevées du monde, au point où il est un modèle pour les pays producteurs d'énergie du monde entier. Ce n'est pas juste nous qui le disons. Ce sont des spécialistes dans le monde entier, notamment dans le cadre de deux grandes analyses comparatives de pays grands producteurs de gaz et de pétrole. WorleyParsons est arrivé à cette conclusion avant les dernières élections provinciales et fédérales.

Article 52 du Règlement

Je suis d'accord avec mon collègue pour dire que les Canadiens exigent des normes et des règlements plus rigoureux et ne s'attendent à rien de moins. Pour les conservateurs, cela passait par des évaluations et des approbations de projets énergétiques. Toutefois, le simulacre que représente le projet des libéraux pour empêcher les pipelines, le projet de loi C-69, est on ne peut moins clair au sujet des délais, des conditions et des mesures que les promoteurs devraient prendre. Le projet de loi prévoit plein d'interventions politiques et de décisions politiques.

Même si mon collègue et moi pourrions probablement proposer des amendements à cette mesure législative...

Le vice-président: Nous reprenons le débat. Le député de St. Albert—Edmonton a la parole.

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Monsieur le Président, ce soir, je prends part au débat d'urgence sur la crise économique et la crise de l'emploi qui secouent ma province, l'Alberta. Tant de personnes partout dans la province et dans ma circonscription, St. Albert—Edmonton, sont sans emploi ou ont vu leurs heures être réduites.

Le premier ministre prétend comprendre la frustration et l'anxiété ressenties par les Albertains. Il a raison: les Albertains sont frustrés et anxieux. Après tout, depuis l'arrivée en fonction du premier ministre, plus de 100 000 Albertains ont perdu leur emploi. Des dizaines de milliers d'autres ont subi des pertes de salaire et ont vu leurs heures être réduites. En Alberta, le chômage a grimpé en flèche depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral. Le taux d'inoccupation des bureaux dans la ville de Calgary, en pleine expansion il y a seulement quatre ans, a atteint le niveau effarant de 28 %.

Comme la députée de Lakeland l'a fait remarquer, 100 milliards de dollars d'investissements dans le secteur de l'énergie ont été perdus. Cent milliards partis en fumée. Pour donner aux députés un ordre de grandeur, 100 milliards représentent près de cinq fois le PIB du secteur de l'automobile et huit fois le PIB du secteur aérospatial. Bien que ce nombre, 100 milliards, suscite énormément d'inquiétude, la réalité est que les choses ne vont qu'empirer.

En 2016-2017, sept sociétés d'énergie internationales ont vendu presque la totalité de leurs actifs de l'Ouest canadien, une vente d'une valeur de plus de 37 milliards de dollars. Cela représente une perte de 37 milliards de dollars pour l'Ouest canadien. En plus de l'exode des entreprises internationales, nous voyons maintenant les entreprises canadiennes déménager leurs actifs, se repositionner et réorienter leurs actifs, surtout vers les États-Unis. Je pense entre autres à Encana, qui emploie 1 000 personnes à son siège social de Calgary, ainsi qu'à Baytex et à Crescent Point.

Alors, oui, les Albertains sont frustrés et anxieux. Le premier ministre a raison à ce sujet. Toutefois, si le premier ministre veut savoir ce qui est à l'origine de ces sentiments, je lui suggère de se regarder dans le miroir parce que c'est lui qui est à blâmer. Ce sont ses politiques inefficaces, son incapacité à défendre le secteur canadien de l'énergie et son manque de leadership qui sont en cause.

Le premier ministre tient de beaux discours. Il parle de la grande sympathie qu'il éprouve pour ces gens, et il dit à quel point il se soucie de leur sort. Il prétend gouverner avec son cœur. Or, les électeurs que je représente à St. Albert—Edmonton en ont jusque-là des paroles du premier ministre. Ils n'ont pas besoin de ses meilleurs voeux. Ils ont besoin de mesures concrètes. Ils ont besoin d'un plan, d'un plan pour remettre l'Alberta au travail.

● (2100)

Les gestes sont plus éloquents que les paroles. La députée de Lakeland a parlé de certains des gestes posés par le premier ministre et du fait qu'au lieu de contribuer à redonner du travail aux Albertains, ceux-ci ont contribué à la mise à pied de bien des gens en Alberta.

Penchons-nous sur les ratées du premier ministre. Ce premier ministre raté a cru que c'était une bonne idée d'interdire la circulation des pétroliers sur la côte nord de la Colombie-Britannique sans qu'aucune évaluation environnementale ou scientifique digne de ce nom n'ait été menée. Quel fut le résultat de ce choix politique du premier ministre? Le résultat fut que le projet d'oléoduc Northern Gateway a été annulé alors qu'il nous aurait permis d'acheminer nos produits énergétiques jusqu'aux côtes et jusqu'au marché de l'Asie-Pacifique. Nous n'aurions plus eu à dépendre, pour ainsi dire, d'un seul client, les États-Unis, et à vendre nos ressources au rabais. Ce projet d'oléoduc aurait créé des milliers d'emplois et attiré des milliards de dollars d'investissements au Canada. Tout cela est tombé à l'eau lorsqu'il a été annulé en raison des politiques ratées de ce premier ministre raté.

Dans son infinie sagesse, le premier ministre a décidé à mi-chemin qu'il allait changer les règles concernant les émissions en amont et en aval. Les députés connaissent-ils les conséquences qu'a eues le choix politique du premier ministre? Il a mené à l'annulation de l'oléoduc Énergie Est, un autre pipeline se rendant jusqu'aux côtes. Celui-ci aurait permis au Canada d'accroître son indépendance par rapport aux États-Unis, de créer des milliers d'emplois, et d'attirer des milliards de dollars en investissements. Cependant, cet oléoduc a été annulé et est chose du passé, tout cela à cause des politiques ratées de ce premier ministre raté.

Le premier ministre, qui cumule les échecs, a ensuite décidé de changer les règles et de créer beaucoup d'incertitude par rapport à la réglementation. Puis, il a présenté le projet de loi C-69, juste pour être sûr qu'aucun oléoduc ne serait plus jamais construit. La société Kinder Morgan a déclaré qu'elle en avait assez et qu'elle se retirait du projet. Le premier ministre lui a alors dit de ne pas s'inquiéter. Le gouvernement lui verserait 4,5 milliards de dollars pour qu'elle puisse l'investir aux États-Unis et prendrait le relais de la construction de l'oléoduc. Les députés connaissent-ils la fin de l'histoire? L'histoire se termine sans oléoduc. Encore des politiques ratées d'un premier ministre raté qui, à maintes reprises, n'a pas su répondre aux attentes.

Les Albertains en ont assez. Les Canadiens en ont assez. Les gens de ma circonscription et les Albertains qui ont perdu leur travail, qui vivent en ce moment même le désespoir méritent mieux que les politiques inefficaces et que le leadership défaillant du premier ministre, qui accumule les échecs.

● (2105)

[Français]

M. Steven MacKinnon (secrétaire parlementaire de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours de mon collègue.

Article 52 du Règlement

[Traduction]

J'ai passé beaucoup de temps en Alberta. En tant que député du Québec, je suis bien conscient de l'extraordinaire contribution économique et des autres contributions qu'apportent les Albertains au pays, et les gens de ma circonscription en sont bien conscients également. Nous reconnaissons cette contribution et nous sommes reconnaissants envers les Albertains. Cependant, nous savons que, après la crise financière de 2008, le cours mondial du pétrole s'est effondré. Il a connu une chute précipitée qui a gravement touché l'Alberta.

Cependant, il y a un point qui me chicote dans le discours de mon collègue. Pour les Albertains que je connais, la situation ne découle pas de décisions politiques. Ils savent que le gouvernement actuel a tout fait pour que le pétrole soit acheminé vers de nouveaux marchés et pour favoriser l'innovation dans le secteur pétrolier. Je me demande si mon collègue pourrait laisser un peu de côté la partisanerie et reconnaître que les forces du marché ont eu un effet aussi important que n'importe quel autre facteur dans ce dossier.

M. Michael Cooper: Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire fait complètement fausse route. Ce sont les décisions politiques du gouvernement qui ont contribué à faire fuir des investissements de 100 milliards de dollars vers les États-Unis. Cela représente huit fois la contribution du secteur aérospatial au PIB et près de cinq fois celle du secteur de l'automobile. Tout cet argent est parti au sud de la frontière, où on réduit les impôts et allège la réglementation, tandis que le gouvernement canadien augmente les impôts, ajoute des règles et s'en prend aux Albertains et au secteur de l'énergie alors qu'ils peinent déjà à se relever.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NDP): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours. Il est toujours intéressant d'entendre ses belles paroles.

Il semble que, selon les conservateurs, tout ce dont nous ayons besoin, c'est d'un pipeline. Alors, le monde serait un meilleur endroit. Pourtant, le gouvernement n'a pas réussi à aménager de pipeline parce qu'il fait exactement la même chose que les conservateurs, c'est-à-dire tenter de précipiter un processus qui ne peut pas et ne doit pas être précipité. Le projet Northern Gateway a été annulé, non pas par le gouvernement, mais par les tribunaux, parce que le gouvernement a précipité le processus et n'a pas mené de consultations adéquates. Les libéraux ont fait un peu mieux à l'égard du projet Trans Mountain, mais c'était insuffisant. Ils ont eu tort et le projet a été annulé. TransCanada s'est retiré du projet Énergie Est parce qu'elle avait le projet Keystone XL, qui vient lui-même d'être annulé par un juge américain parce que le processus avait été précipité. Le député ne voit-il pas que, si nous voulons vraiment un pipeline, nous devons bien faire les choses dès le début?

• (2110)

M. Michael Cooper: Madame la Présidente, je dirai, respectueusement, que si le gouvernement veut bien faire les choses, il doit cesser ce qu'il fait en ce moment et retourner à la case départ.

M. Dan Albas (Central Okanagan—Similkameen—Nicola, PCC): Madame la Présidente, le député de Calgary-Centre a déclaré tout à l'heure que le projet d'oléoduc Northern Gateway avait été interrompu. J'ai des renseignements différents, et peut-être que le député peut me dire ce qu'il en pense.

Ensuite, comme je viens de la Colombie-Britannique, j'ai vu le premier ministre venir à Nanaimo pour y tenir des assemblées publiques. Je n'ai jamais vu un premier ministre affirmer que quelque chose est dans l'intérêt national, et au lieu de se rendre dans la région

concernée, comme Burnaby, où il faut expliquer pourquoi l'oléoduc Trans Mountain est dans l'intérêt national, il est partout sauf là.

Si le premier ministre prend ce projet vraiment au sérieux, ne devrait-il pas se rendre dans les endroits concernés et promouvoir le savoir-faire albertain et canadien dans le secteur pétrolier et gazier?

M. Michael Cooper: Madame la Présidente, je suis on ne peut plus d'accord avec mon collègue de l'Okanagan. Le premier ministre dit une chose dans une région du Canada, puis il en dit une autre ailleurs au pays. Il sympathise avec les Albertains sans avoir de plan. Toutefois, les Albertains ne se laissent pas duper par le premier ministre. Ils voient exactement comment ses politiques inefficaces ont contribué au borbier dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Avant que nous reprenions le débat, il y a eu des questions là-dessus, alors je rappelle aux députés que, pendant un débat d'urgence, ils peuvent s'asseoir ailleurs qu'à leur place habituelle.

Nous reprenons le débat. Le secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles a la parole.

M. Paul Lefebvre (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais dire pour commencer que tous les députés comprennent que, pour les Albertains, la situation est urgente. Quand l'Alberta va mal, le Canada va mal. Comme le disait le premier ministre, cette crise ne touche pas seulement les Albertains, ni même les Canadiens de l'Ouest, mais bien l'ensemble de nos concitoyens.

Je représente la circonscription de Sudbury, alors je connais bien le secteur des ressources naturelles de même que les hauts et les bas qui y sont associés. Nous les ressentons nous aussi, et les gens de Sudbury se sont souvent retrouvés dans la même situation. Nous avons perdu des emplois nous aussi. L'économie finit toujours par rebondir, et les hauts par succéder aux bas, mais il faut dire que nous avons investi dans nos gens, tout comme l'Alberta investit actuellement dans les Albertains. Pour le moment, l'Alberta est dans tout un tunnel, mais nous voyons déjà la lumière poindre au bout. J'ai donc une chose en commun avec les Albertains: les hauts et les bas du secteur des ressources naturelles.

Nous savons que le secteur de l'énergie est l'un des principaux moteurs de l'économie. L'objectif du gouvernement est que, pour chaque baril de pétrole, la province de l'Alberta en ait pour son argent. Voilà pourquoi il a fait de cette question nationale une priorité urgente. Nous savons que, lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 2006, 99 % des exportations de pétrole étaient destinées aux États-Unis; en 2015, c'était toujours le cas. Les conservateurs ont eu 10 ans pour élargir nos marchés à l'étranger. Ils ont échoué pendant 10 ans. Nous choisirons les bons moyens pour élargir ces marchés et étendre la capacité de transport par pipeline.

Ce débat me donne l'occasion de remettre les pendules à l'heure sur certaines des choses que nous avons entendues ce soir, et de parler de la façon dont le gouvernement appuie le secteur énergétique dans le cadre de ses efforts pour bâtir un Canada meilleur, un Canada qui fonctionne pour tout le monde.

Ce mois-ci, cela fera trois ans que le gouvernement a commencé à travailler pour le Canada, lorsqu'il a été assermenté après avoir promis sans équivoque de faire les choses différemment et de faire des choses différentes. Bref, nous nous efforçons de bâtir un Canada où chacun a des possibilités immenses et réelles, qui sont aussi infinies que semble l'être le territoire canadien.

Article 52 du Règlement

Nous avons entrepris de renforcer la classe moyenne, de construire l'infrastructure d'une économie moderne et d'investir dans la prospérité, l'inclusivité et la durabilité du Canada. Résultat: une économie vigoureuse et en croissance. L'économie du Canada a affiché un taux de croissance de 3 % l'an dernier — la meilleure performance du G7 — et devrait continuer de figurer parmi celles dont la croissance est la plus rapide cette année et l'an prochain.

Dans les trois dernières années, plus de 550 000 emplois à temps plein ont été créés. Le taux de chômage du pays est aujourd'hui à son plus bas en 40 ans. Personne ne nie qu'il reste du travail à faire. Nous le voyons à l'heure actuelle en Alberta et dans le secteur de l'énergie. Le gouvernement libéral a fait de ce dossier et de toute la question de l'accès aux marchés une priorité urgente. La canalisation 3 approuvée par le gouvernement devrait être mise en service en 2019, ce qui ajoutera une capacité de 370 000 barils par jour. C'est une augmentation importante. Nous maintenons en outre notre engagement à l'égard du pipeline Keystone XL.

L'énoncé économique de l'automne que nous avons présenté la semaine dernière comprenait des changements fiscaux, des incitatifs et des investissements pour stimuler la confiance des entreprises et favoriser la compétitivité. Le gouvernement y prévoyait, entre autres choses, de nouvelles mesures qui vont permettre aux entreprises d'amortir immédiatement le coût total des machines et du matériel utilisés pour la fabrication ou la transformation, de même que de matériel désigné de production d'énergie propre. Nous instaurons en outre un incitatif à l'investissement accéléré qui autorisera les entreprises à amortir une part plus importante du coût de leurs nouveaux actifs l'année où elles en font l'acquisition.

De plus, nous investissons la somme additionnelle de 800 millions de dollars sur cinq ans pour stimuler l'innovation dans toute l'économie, dont 100 millions de dollars pour soutenir le secteur forestier et 50 millions de dollars en capital de risque pour aider les entreprises du secteur des technologies propres. Nous comptons accélérer les investissements dans les corridors de transport vers les marchés d'Asie et d'Europe.

Parallèlement à cela, nous modernisons nos organismes de réglementation pour qu'il soit plus facile pour les entreprises de se conformer à la réglementation. Soyons clairs: les règlements jouent un rôle important. Ce sont les règles qui régissent le fonctionnement des entreprises et elles jouent un rôle essentiel dans la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens et dans la préservation de notre environnement naturel.

Nous sommes conscients qu'à la longue les règlements peuvent devenir désuets, le fardeau qu'ils imposent peut s'alourdir et tout cela peut nuire à la position du Canada comme pays attractif pour qui veut y investir et faire des affaires. C'est pour cette raison que nous encourageons les organismes de réglementation à prendre en compte l'efficacité et des considérations économiques et que nous créons un comité consultatif externe qui se penchera sur la compétitivité réglementaire du Canada.

• (2115)

Nous croyons que les Canadiens peuvent conquérir le monde. Pensons à la décision de LNG Canada d'aller de l'avant avec son projet d'une valeur de 40 milliards de dollars sur la côte Ouest de la Colombie-Britannique. Ce projet, qui représente le plus important investissement du secteur privé de l'histoire du Canada, permettra de créer 10 000 emplois pendant la plus forte période de construction. Il générera des milliards de dollars en recettes que les gouvernements pourront dépenser pour financer les choses qui importent le plus aux Canadiens. Il permettra au gaz naturel canadien d'accéder à de

nouveaux marchés mondiaux et de remplacer d'autres combustibles qui émettent des taux supérieurs de gaz à effet de serre. On construira l'installation de grande taille la plus propre du genre au monde. Voilà qui confirme une fois encore que l'économie et l'environnement peuvent aller de pair.

Tout cela témoigne de ce que nous appelons l'avantage naturel du Canada. Il ne s'agit pas uniquement d'avoir une abondance de ressources dont le monde aura besoin pour stimuler une croissance économique écologique, mais aussi d'avoir l'expertise et l'expérience nécessaires pour les exploiter de façon durable et concurrentielle. Voilà le vrai avantage, que le gouvernement cherche à accroître en concluant une série de nouveaux accords commerciaux avec nos partenaires nord-américains, l'Union européenne et les 11 autres pays membres du Partenariat transpacifique.

Le nouvel ALENA en est un bon exemple. Il va nous permettre d'accroître notre compétitivité et d'inspirer la confiance des investisseurs dans le secteur énergétique du Canada. Il supprime notamment la disposition de proportionnalité, ce qui veut dire que la souveraineté du Canada en matière de ressources énergétiques est rétablie. Les changements administratifs prévus dans le nouvel ALENA feront économiser 60 millions de dollars par année en frais et en coûts au secteur pétrolier. Il y a également un accord parallèle sur l'énergie entre le Canada et les États-Unis. Il reconnaît la valeur des marchés énergétiques intégrés, des organismes indépendants de réglementation de l'énergie, de l'accès à l'infrastructure énergétique, du libre-échange et des investissements. Tout cela va nous permettre de mieux exploiter notre avantage naturel et de soutenir un secteur énergétique solide et dynamique.

Malheureusement, comme nous l'avons entendu plus tôt ce soir, le secteur énergétique n'est pas exempt de difficultés et de contrecoups. Une décision de la Cour d'appel fédérale sur le projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain nous a donné l'occasion de faire le point et de veiller à bien faire les choses en ce qui concerne les projets énergétiques. Nous avons pris des mesures globales pour répondre à la décision de la cour. Nous avons d'abord demandé à l'Office national de l'énergie de réévaluer les effets cumulatifs du transport maritime sur les côtes. Puis, nous avons relancé les consultations de la phase 3 avec les groupes autochtones touchés par le projet. Ensuite, nous avons nommé un ancien juge de la Cour Suprême, Frank Iacobucci, pour veiller à ce que les consultations avec les peuples autochtones soient sérieuses et conformes aux directives de la Cour d'appel fédérale.

Nous sommes également aux prises avec la pire des tempêtes parfaites, qui conjugue un différentiel de prix sans précédent au détriment du pétrole canadien — une situation provoquée par la baisse temporaire de la demande de la part des raffineries du Midwest américain en raison de travaux saisonniers d'entretien —, l'augmentation de la production tirée des sables bitumineux, ce qui est une bonne chose, et l'insuffisance de la capacité d'exportation par pipeline.

Cette situation a des répercussions différentes sur les diverses entreprises. C'est pourquoi les dirigeants des champs de pétrole ne s'entendent pas sur la voie à suivre. C'est aussi pourquoi nous sommes en pleine discussion avec les intervenants et les provinces pour étudier les solutions à court terme afin de veiller à bien faire les choses. Toutefois, ce qui est certain, c'est qu'un meilleur accès aux marchés est la solution à long terme.

Article 52 du Règlement

Nous avons la responsabilité de nous assurer que nous nous dirigeons dans la bonne direction. Les conservateurs conviennent qu'il est vraiment nécessaire de construire un pipeline vers des nouveaux marchés autres que les États-Unis, mais ils s'opposent farouchement à une mesure législative qui permettrait à de bons projets d'être étudiés de façon plus transparente et plus rapide.

Le projet de loi C-69 garantirait que l'évaluation des projets est bien faite dès le départ. Il retirerait au gouvernement le pouvoir de suspendre l'exécution d'un projet sans raison. Il éliminerait les chevauchements inutiles qui obligent les promoteurs à se soumettre aux mêmes examens aux échelles fédérale et provinciale. Enfin, la mesure législative permettrait de communiquer des renseignements essentiels à tous les Canadiens parce que ces derniers ont le droit de connaître les faits concernant les projets majeurs. Tous ces changements sont bons pour les entreprises, pour l'emploi et pour l'industrie énergétique.

Tandis que le gouvernement précédent a failli à la tâche, nous agissons de manière décisive et nous en voyons les résultats. Nous avons obtenu la concrétisation du plus gros investissement du secteur privé de l'histoire, au Canada, soit le projet de 40 milliards de dollars de LNG Canada. Nous aidons les producteurs à augmenter leur capacité de raffinage au Canada. Nous savons que cela poussera le prix du baril de pétrole à la hausse. Dans l'énoncé économique de l'automne, nous avons annoncé d'importants incitatifs fiscaux pour les raffineries et les usines de valorisation du pétrole. Nous avançons dans la bonne direction, en procédant à des consultations en bonne et due forme, dans le dossier du projet d'expansion de l'oléoduc Trans Mountain. L'accord qui succède à l'ALENA comprend des clauses avantageuses pour le secteur canadien de l'énergie et les travailleurs des champs pétrolifères du pays.

• (2120)

Un demi-billion de dollars d'investissements du secteur privé sont proposés pour les 10 prochaines années, dans les ressources naturelles. En Alberta seulement, cela veut dire 102 projets dans le secteur de l'énergie, qui représentent 178 milliards de dollars en nouveaux investissements. Ainsi, l'exploitation des ressources énergétiques du pays entraînera la création de milliers d'emplois pour les Albertains.

Bien qu'il y ait des raisons d'être optimiste, nous savons que les temps sont durs et qu'il ne faut pas sous-estimer les difficultés. C'est pourquoi nous travaillons de concert avec les Canadiens pour traverser la crise. Pendant très longtemps, l'Alberta et les Albertains ont été le moteur de l'économie canadienne.

La semaine dernière, le premier ministre et le ministre des Ressources naturelles ont convoqué les dirigeants de l'industrie à Calgary pour écouter leurs préoccupations et établir un plan d'action. À court terme, en ce qui concerne le problème immédiat du prix inférieur du pétrole canadien par rapport aux cours de référence, nous avons formé un groupe de travail non partisan d'experts provenant des administrations publiques fédérale, albertaine et saskatchewanaise, y compris des spécialistes en finance, en transport ferroviaire et en énergie. Ce groupe analyse les options existantes, y compris la proposition de transport du pétrole par train que nous avons reçue dernièrement de la part du gouvernement de l'Alberta et qui vise à soulager un peu le grand nombre de personnes durement éprouvées.

Je tiens à dire très clairement que nous sommes solidaires du secteur albertain de l'énergie. Nous ne le laisserons pas tomber. C'est notre priorité absolue, et nous allons livrer la marchandise.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Madame la Présidente, quelle belle ovation pour un discours qui a sûrement été rédigé par les personnes mêmes qui conseillent le gouvernement au sujet du système de paie Phénix, un fiasco de A à Z.

Souvent, les libéraux affirment que le gouvernement précédent n'a rien fait, sauf qu'il a mené à terme le projet Alberta Clipper, le projet Anchor Loop, le premier projet de pipeline Keystone, ainsi que l'inversion de la canalisation 9; et je ne parle même pas de tous les gazoducs. En fait, les libéraux reconnaissent que les conservateurs ont obtenu l'achèvement de certains pipelines, sauf qu'aucun de ces pipelines n'aboutit à une installation portuaire, quelle qu'elle soit. Pourtant, c'est le cas du pipeline Alberta Clipper, qui se rend à Cushing, puis jusqu'à Freeport au Texas.

Pourquoi le gouvernement finance-t-il, à même les deniers publics, la construction de trois pipelines en Asie par l'entremise de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures? Pourquoi l'argent des contribuables canadiens sert-il à la construction de pipelines qui profiteront aux habitants des banlieues de Beijing plutôt qu'à la construction de pipelines ici même, au Canada?

• (2125)

M. Paul Lefebvre: Madame la Présidente, nous nous attardons présentement au secteur canadien de l'énergie. La situation est difficile, et nous savons que c'est parce que nous n'avons pas accès à de nouveaux marchés. Il faut trouver des débouchés pour le secteur de l'énergie. C'est ce que les Canadiens attendent de nous. Ils savent que maintenir un seul client pour le pétrole canadien, les États-Unis, est une mauvaise décision d'affaires qui ne profite à personne.

C'est pour cette raison que nous voulons bien faire les choses. Les conservateurs ont connu des échecs parce qu'ils faisaient fi des tribunaux. De plus, pour eux, consulter les communautés autochtones est facultatif, ce n'est pas une obligation constitutionnelle. Nous savons qu'il est important de bien faire les choses et nous faisons tout ce qu'il faut pour nous y prendre de la bonne façon.

Mme Linda Duncan (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, je ne peux pas croire ce que j'entends de la part des libéraux. Tout monde au Canada se rappelle qu'une des principales promesses électorales des libéraux consistait à rétablir immédiatement le processus d'évaluation environnementale des projets et les lois environnementales que le gouvernement Harper avait saccagées.

Voilà trois ans que le gouvernement libéral est au pouvoir. Il n'a présenté qu'un seul projet de loi, le projet de loi C-69, qui est toujours à l'étude au Sénat. Tous les autres projets qui ont été approuvés auparavant l'ont été selon en fonction des lois et du processus d'examen saccagés par Stephen Harper.

Le député peut-il deviner pourquoi tant de Canadiens s'opposent aux grands projets énergétiques? Serait-ce parce qu'ils ne font plus confiance au processus d'examen du fédéral?

M. Paul Lefebvre: Madame la Présidente, les Canadiens s'attendent à ce que nous mettions en oeuvre de bons processus réglementaires et ils méritent que nous le fassions. Nous sommes déterminés à bien faire les choses à cet égard. Avec le projet de loi C-69, il y aurait un seul examen par projet, et on ferait en sorte qu'il résiste à toute contestation judiciaire, le cas échéant.

Article 52 du Règlement

Par le passé, tous les grands projets qui allaient de l'avant se voyaient contestés devant les tribunaux, avec succès. Il faut faire en sorte que cela ne se produise plus. Je crois que tous les députés conviendront qu'il faut veiller à ce que les entreprises privées qui se manifestent et qui veulent investir au Canada se soumettent à un processus réglementaire qui est transparent et bien défini, dont elles connaissent les règles dès le début. Il n'en était pas ainsi avec l'ancien processus. C'est ce que vise le projet de loi C-69.

[Français]

Mme Mona Fortier (Ottawa—Vanier, Lib.): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de nous avoir fait comprendre où le gouvernement investit et fait des efforts.

Est-ce que mon collègue pense qu'on peut comprendre la situation à l'aide de certaines leçons apprises dans d'autres secteurs? Par exemple, chez lui, à Sudbury, le secteur minier a connu des hauts et des bas relatifs au cycle économique. Je me demande si certaines leçons apprises pourraient servir à la situation actuelle du secteur de l'énergie.

M. Paul Lefebvre: Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue de sa belle question.

Chez nous, à Sudbury, le secteur minier a effectivement connu des hauts et des bas. Les leçons à tirer sont très claires. Il y a 50 ans, Sudbury était reconnu pour être la ville du Canada ayant le plus de pollution. Il n'y avait plus d'arbres. Dans les deux tiers de nos lacs, les poissons avaient disparu.

Grâce à l'innovation, aux interventions du gouvernement et au fait que l'industrie a travaillé de concert avec la communauté, notre industrie se porte aujourd'hui très bien, elle est en santé. Trois nouvelles mines seront exploitées dans les cinq prochaines années et 5 milliards de dollars seront investis.

Cela étant dit, le secteur de l'énergie de l'Alberta est vivant, mais il fait face à des difficultés. Chez nous, le secteur minier a connu des hauts et des bas, et nous avons des leçons à tirer dans tous les secteurs. Présentement, en Alberta, le secteur pétrolier innove, et il faut qu'il continue dans cette voie. Nous verrons un grand changement dans ce secteur. Il est sur la bonne voie, mais nous reconnaissons qu'il y a des moments difficiles.

[Traduction]

M. Dan Albas (Central Okanagan—Similkameen—Nicola, PCC): Madame la Présidente, je viens de la Colombie-Britannique, mais j'ai beaucoup de parenté en Alberta, et ma famille est originaire de cette province. J'ai donc beaucoup d'empathie pour les Albertains. Chaque fois que je me rends en Alberta, l'idée que le gouvernement n'en fait pas assez semble s'imposer.

On a pu voir le premier ministre donner l'accolade au premier ministre John Horgan. Je me réjouis aussi du projet de gaz naturel liquéfié qui vient d'être annoncé. Cela dit, j'inviterais le secrétaire parlementaire à se mettre à la place des Albertains, qui veulent des emplois et qui veulent mettre leur expertise à profit dans le secteur pétrolier et gazier de leur province.

Nous avons été témoins de l'annulation du projet Northern Gateway. D'après le député de Calgary-Centre, il ne serait que suspendu. Nous avons aussi vu l'Office national de l'énergie annuler le pipeline ouest-est avec l'aide du gouvernement.

Le secrétaire parlementaire ne comprend-il pas que les gens sont mécontents de voir le premier ministre appuyer certaines provinces qui se portent bien, mais en délaissant d'autres? Ne voit-il pas pourquoi ce traitement inéquitable pose problème?

● (2130)

M. Paul Lefebvre: Madame la Présidente, je comprends parfaitement le point de vue du député et les impressions des Albertains. Je tiens toutefois à souligner que nous travaillons très assidûment parce que nous tenons à entreprendre le projet d'expansion du pipeline Trans Mountain de la bonne façon. Le ministre se trouve actuellement en Colombie-Britannique, où il consulte les Premières Nations. Il participera à plus de 26 rencontres au cours de la prochaine semaine. Il est sur place en ce moment même et il voit à ce que nous avançons de la bonne façon.

Les conservateurs aimeraient que nous adoptions leurs méthodes alors qu'elles ont échoué. Ce n'est pas la voie que nous suivrons. Nous tenons à avancer de la bonne façon. Le ministre est sur place en ce moment et fait le travail nécessaire.

Nous mènerons ce projet à bon port. Nous faisons le nécessaire pour que ce soit fait de la bonne façon.

M. Tom Kmiec: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre que nous ne sommes pas censés mentionner l'absence d'un député à la Chambre. Or, je crois que c'est ce que vient de faire le secrétaire parlementaire.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le député indique que ce n'est pas ce qu'il a dit. Je n'ai certainement entendu rien de tel, alors je vais le croire sur parole.

Nous avons le temps pour une brève question. La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole.

M. Steven MacKinnon: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Est-ce que cela signifie que nous ne devons pas mentionner le nombre de députés présents pour le débat d'urgence que les conservateurs ont demandé?

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Pourvu qu'il y ait quorum, il n'y a pas de problème.

La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole pour une brève question, qui sera suivie d'une brève réponse.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, le débat sur les prix du pétrole au pays et la prétendue crise omet le fait que les grandes sociétés pétrolières de l'Alberta reçoivent une prime parce qu'elles raffinent et valorisent leur produit. Husky Oil, l'Impériale...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je tiens à rappeler aux députés qu'une de leurs collègues a la parole. Je leur demanderais de respecter cela. J'ai beaucoup de mal à entendre la députée. Le secrétaire parlementaire devrait aussi en tenir compte.

La députée peut poursuivre sa question.

Mme Elizabeth May: Madame la Présidente, j'avais du mal à me faire entendre.

Article 52 du Règlement

Ce débat repose sur de fausses prémisses. C'est comme si le secteur pétrolier albertain en entier éprouvait des difficultés. Les entreprises qui ne produisent que du bitume brut et qui souhaitent l'exporter tel quel en arrachent. Pour leur part, les entreprises qui ont investi dans des installations de valorisation et des raffineries, comme l'Impériale, Husky Energy et Suncor, engrangent des profits considérables. Husky rapporte une hausse de 48 % de ses profits. Richard Kruger, président et chef de la direction de l'Impériale, a déclaré ce qui suit: « Pour l'avenir, dans le contexte difficile du secteur Amont au chapitre du prix, nous sommes particulièrement bien placés pour profiter de l'élargissement des écarts de prix du pétrole brut léger. » Autrement dit, le bitume est un produit solide de faible valeur. Les entreprises qui, sur la recommandation de Peter Lougheed, ont investi dans des installations de valorisation et des raffineries au début de l'exploitation des sables bitumineux réalisent maintenant des bénéfices considérables.

Ce n'est pas une question de pipelines. C'est plutôt une question de politique publique: il faut adopter une bonne politique, plutôt qu'une mauvaise.

M. Paul Lefebvre: Madame la Présidente, c'est exact. Des gens du secteur des sables bitumineux sont venus à Ottawa et nous ont dit essentiellement que nous ne devrions pas nous en mêler. Nous ne devrions pas choisir les gagnants et les perdants, dans la mesure où nous ne devrions pas essayer de couper immédiatement l'approvisionnement, mais bien laisser le marché décider de la voie à suivre. Certains me disent de ne pas m'en mêler, et d'autres, d'intervenir.

En Alberta, les entreprises ne s'entendent pas sur la voie à suivre. C'est pour cette raison que nous avons mis sur pied un comité afin que nous puissions entendre tous les intervenants et leur demander quelle serait la meilleure façon d'avancer ensemble.

• (2135)

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Madame la Présidente, je suis fier de partager mon temps de parole avec ma formidable collègue la députée d'Edmonton Strathcona.

Je suis heureux d'intervenir dans le débat d'urgence de ce soir sur le secteur canadien de l'énergie.

Comme la députée de Lakeland l'a souligné lorsqu'elle a demandé la tenue de ce débat, l'Alberta a subi de lourdes pertes d'emplois lorsque les cours mondiaux du pétrole se sont effondrés, il y a quatre ans, passant de plus de 100 \$ le baril, au milieu de 2014, à moins de 30 \$ le baril au début de 2016. Jusqu'à récemment, les cours du pétrole remontaient de façon constante, jusqu'à atteindre plus de 70 \$ le baril, il y a seulement six mois, au printemps dernier.

Le pétrole canadien est parfois exporté au rabais par rapport aux cours mondiaux, car on l'exporte sous forme de bitume, qui est plus cher à raffiner, et que seules certaines raffineries sont capables de traiter. Ce rabais tourne habituellement autour de 17 \$, mais il peut varier, car certains facteurs ont une incidence sur la capacité des producteurs canadiens d'acheminer leur produit vers les raffineries. Dernièrement, en raison de la fermeture temporaire de raffineries américaines pour des travaux d'entretien, l'écart de prix a augmenté considérablement, puisque les réserves de bitume destiné à l'exportation s'accumulent en Alberta. Aujourd'hui, le cours du Western Canada Select est à environ 50 \$ de moins que celui du West Texas Intermediate.

Je tiens à souligner, comme vient de le mentionner ma collègue de Saanich—Gulf Islands, qu'une part importante de la production canadienne de pétrole n'est pas du tout visée par cet écart ou n'est pas touchée par les variations parce que les plus grands producteurs

canadiens, comme Suncor, Husky et l'Impériale, ont leurs propres usines de raffinage et de valorisation et produisent du pétrole synthétique qui se vend à peu près aux prix en vigueur sur les marchés mondiaux. Je me suis entretenu avec une représentante de Suncor à mon bureau la semaine dernière. Elle m'a dit que son entreprise se portait très bien et obtenait un très bon prix pour son produit.

Selon certaines estimations, la proportion de la production canadienne exposée à cet écart ne dépasserait pas 10 %. Autrement dit, la majeure partie de notre production est vendue aux cours mondiaux ou presque. La proportion qui est exposée à cet énorme écart de prix va toutefois en augmentant à mesure que de nouvelles quantités de pétrole sont prêtes à être expédiées et se disputent la capacité de transport limitée des pipelines vers les raffineries.

Il y a un projet d'expansion de pipeline en cours à l'heure actuelle, la canalisation 3, qui acheminerait le pétrole de l'Alberta au Wisconsin. J'ai rencontré les représentants de l'industrie des pipelines à mon bureau il y a quelques semaines, et ils m'ont confirmé que cette canalisation serait entièrement opérationnelle d'ici l'automne prochain et réglerait le problème de l'écart de prix.

Les conservateurs, bien entendu, blâment les libéraux pour tous les autres pipelines qui n'ont pas été construits. Nous en avons entendu parler ce soir: Northern Gateway, Énergie Est, Trans Mountain. Pendant ce temps, les libéraux blâment les conservateurs. Eh bien, comme je l'ai déjà dit ici, ils ont tous raison.

Pourquoi ces autres pipelines n'ont-ils pas été construits? Ils n'ont pas été construits parce que les conservateurs ont expédié le processus. Ils ont vidé de leur substance les protections environnementales conformément aux directives des producteurs de pétrole. Ma collègue d'Edmonton Strathcona a utilisé un meilleur mot, « saccager », mais l'idée est la même. Ils ont vidé de leur substance le processus d'évaluation de l'impact environnemental, la Loi sur les pêches et la Loi sur la protection des eaux navigables.

Puis, ils en ont rajouté et ont qualifié toutes les personnes soucieuses de l'environnement d'ennemis de l'État ou d'extrémistes financés par des intérêts étrangers. J'entends encore ce discours ici. Cela a réveillé toute une génération de Canadiens et les a amenés à prendre parti. Le débat est maintenant complètement polarisé.

Lors de la dernière campagne électorale, tant les libéraux que les néo-démocrates ont fait campagne en promettant d'améliorer le processus d'évaluation de l'Office national de l'énergie et d'abroger les modifications nuisibles que l'on avait apportées à ces protections environnementales. Malheureusement, ce sont les libéraux qui ont été élus, et ils sont immédiatement revenus sur cette promesse électorale.

L'approbation de l'oléoduc Northern Gateway a été annulée par les tribunaux en raison des consultations boiteuses, et les libéraux ont sagement choisi de ne pas tenter de corriger les lacunes de ce projet profondément compromis. Ils ont plutôt concocté une solution miracle: un comité ministériel a parcouru le tracé du projet d'expansion de l'oléoduc Trans Mountain de Kinder Morgan. Il s'agissait d'une tournée des collectivités organisée très rapidement.

Article 52 du Règlement

On a envoyé des fonctionnaires consulter les gouvernements autochtones, mais, comme nous l'avons appris plus tard, ils ont seulement noté les préoccupations des communautés sans même tenter d'y répondre. En fait, ils semblaient croire qu'ils n'avaient pas le pouvoir de changer la décision de l'Office national de l'énergie concernant l'oléoduc Trans Mountain. Étant donné que la décision d'aller de l'avant avec l'oléoduc Trans Mountain avait déjà été prise avant de tenir ces consultations, il n'est pas surprenant que les fonctionnaires aient cru qu'ils n'avaient pas le pouvoir ou de motif d'apporter des changements.

• (2140)

Les libéraux ont ensuite approuvé le projet d'expansion de l'oléoduc Trans Mountain. Ils l'ont tellement approuvé qu'ils ont fini par l'acheter, ou, du moins, ils ont acheté l'oléoduc de 65 ans pour 4,5 milliards de dollars. Le projet d'expansion nous coûtera 10 milliards de dollars de plus, bien entendu.

Au moment de finaliser la vente — en fait, seulement cinq minutes plus tard — la Cour d'appel fédérale a annulé l'approbation du projet Trans Mountain, pour les mêmes raisons qui avaient motivé l'annulation du projet Northern Gateway.

Encore une fois, les conservateurs ont blâmé les libéraux de ne pas avoir démarré le projet. Cependant, pour être juste envers les libéraux, ils faisaient exactement ce que les conservateurs avaient fait auparavant, c'est-à-dire qu'ils ont voulu accélérer un processus qui ne pouvait et ne devait pas être précipité.

Nous voilà donc, trois ans après les élections, revenus à la case départ sans avoir réalisé un seul projet d'oléoduc. Au fur et à mesure que de nouveaux projets d'exploitation des sables bitumineux sont démarrés en Alberta, la quantité de bitume qui doit être expédié augmente. Lorsque les raffineries sont fermées pour y effectuer des tâches d'entretien ou lorsque l'exploitation des oléoducs est interrompue pour y réparer des fuites, le surplus de pétrole dans les parcs de stockage de l'Alberta augmente et le prix baisse.

Quelles mesures peut-on prendre pour faire augmenter le prix du bitume canadien dont les réserves s'accumulent? À court terme, le gouvernement de l'Alberta pourrait dire aux producteurs de réduire la cadence, et il semble que ce soit la suggestion de Jason Kenney. Il est extrêmement paradoxal de voir ce grand champion du libre marché défendre une intervention gouvernementale directe. Certains s'inquiètent qu'une telle intervention soit perçue comme un obstacle au commerce international. Les États-Unis pourraient dire que le Canada n'a pas une économie de marché.

Le gouvernement de l'Alberta envisage d'acheter plus de wagons pour acheminer le pétrole vers les raffineries américaines. Cette solution pourrait fonctionner à moyen terme après quelques mois, mais elle n'aurait aucun effet dans l'immédiat. D'ici à ce que des wagons supplémentaires deviennent disponibles, la capacité de raffinage sera probablement rétablie et le rabais disparaîtra.

Comme je l'ai déjà dit, la canalisation 3 entrera en fonction l'année prochaine, ce qui permettra de résoudre le problème. Nous pourrions construire des raffineries et des usines de valorisation. Ainsi, non seulement nous produirions du pétrole que nous pourrions vendre à des prix en vigueur sur les marchés mondiaux, mais nous réduirions également le volume à acheminer dans les pipelines. En effet, le transport de pétrole raffiné ou valorisé nécessite beaucoup moins d'espace que celui du bitume qui doit être dilué.

Les véritables solutions visent le long terme. D'abord, il nous faut rétablir la confiance du public dans le processus de réglementation du secteur énergétique et dans les évaluations environnementales au Canada.

Le sondeur Nick Nanos a découvert qu'après des années de compressions et d'affaiblissement de la réglementation, seulement 2 % des Canadiens font encore pleinement confiance à ces processus. La solution, selon ce qu'il a constaté, consiste à écouter davantage la population et les peuples autochtones.

Prenons un instant pour voir ce qui se fait ailleurs dans le monde. En juin dernier, je me suis rendu en Argentine avec l'ex-ministre des Ressources naturelles pour la réunion des ministres de l'Énergie du G20, dont le thème était la grande transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Le ministre chinois a parlé des vastes investissements à faire dans les infrastructures liées aux énergies renouvelables. Il y est allé de prédictions audacieuses sur la place qu'occuperont les véhicules électriques dans le monde, véhicules que la Chine fabrique à un rythme toujours croissant. Il a aussi dit que, pour la production d'électricité, nous devrions passer directement du charbon aux énergies renouvelables, sans transiter par le gaz naturel. De son côté, le ministre britannique a parlé des centaines de milliers d'emplois que le secteur des énergies propres pourrait créer. « Le beurre et l'argent du beurre », voilà l'expression qu'il a utilisée. De quoi a parlé notre ministre à nous? De l'achat d'un vieux pipeline.

C'est tout à fait possible de créer de bons emplois stables dans le secteur énergétique canadien. Il suffit d'investir dans les énergies propres. Selon une nouvelle étude sur les moyens d'économiser de l'énergie, par exemple en rénovant de fond en comble les grands immeubles du pays, le Canada pourrait économiser pas moins de 54 milliards de dollars par année. C'est 3 % du PIB national.

Si nous fournissons les bons incitatifs et les bons investissements, nous pourrions créer des dizaines de milliers de bons emplois pour toutes les collectivités du Canada, et ce, seulement dans le secteur de l'efficacité énergétique. Nous pourrions en créer tout autant dans le secteur de l'énergie renouvelable. Nous pourrions créer des emplois pour les électriciens, les soudeurs, les travailleurs de la construction et les autres professionnels. Ces emplois survivraient aux cycles d'expansion et de ralentissement et créeraient un avenir propre pour les enfants.

Tirons des leçons de cette crise. Envisageons la question dans une perspective à long terme et suivons la voie sûre vers la prospérité.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, je trouve étonnant de voir le NPD en Alberta essayer de se redéfinir comme le champion des pipelines alors que, en réalité, le NPD fédéral s'oppose constamment aux types d'infrastructures qui nous permettraient d'acheminer nos ressources vers les marchés.

Pourquoi les députés néo-démocrates n'appuient-ils pas le projet Énergie Est? Veulent-ils que le Canada importe du pétrole de l'Arabie saoudite? Estiment-ils qu'il est préférable d'acheter du pétrole à l'Arabie saoudite que de transporter du pétrole canadien jusqu'à la côte est?

Article 52 du Règlement

• (2145)

M. Richard Cannings: Madame la Présidente, j'aimerais corriger le député au sujet du pétrole de l'Arabie saoudite. La grande majorité, c'est-à-dire les deux tiers, du pétrole que le Canada importe provient des États-Unis. Énergie Est était un projet de pipeline de TransCanada. TransCanada ne l'a pas abandonné parce qu'il était préoccupé par l'avancement du projet, mais parce que le président Trump a donné le feu vert au projet Keystone XL. L'entreprise avait seulement assez de contrats pour remplir un pipeline. Cela aurait donc été un gaspillage d'argent du secteur privé de construire deux pipelines. Par conséquent, TransCanada a annulé le projet Énergie Est.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je remercie mon collègue le député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest d'être à la Chambre et d'avoir livré un discours sensé.

J'aimerais donner suite à la question du marché pour les produits canadiens. Pourquoi persiste-t-on à penser que le seul marché pour le bitume canadien, c'est celui de l'exportation à l'étranger? C'est incompréhensible, puisqu'on importe 700 000 barils de pétrole par jour dans l'Est du pays.

Je voudrais corriger mon collègue conservateur. Si le projet Énergie Est avait vu le jour, il ne permettrait pas d'acheminer du bitume dilué dans le Canada atlantique pour y être traité, puisque cette région du pays ne compte aucune raffinerie en mesure de traiter ce produit. Aucune pétrolière ne dispose d'installations de valorisation. Irving Oil a déclaré qu'elle n'avait pas l'intention de construire des installations de ce genre. Elle possède la seule raffinerie au pays à traiter le pétrole saoudien parce que c'est le moins cher d'entre tous. Tant que ce pétrole sera le moins cher, c'est ce qu'Irving Oil continuera de faire.

Mon collègue ne pense-t-il pas que, si le Canada valorisait et raffinait le bitume albertain, l'appelaient « Fort Mac Strong » et le vendait partout au pays, plus personne ne mettrait de pétrole saoudien dans le réservoir de sa voiture?

M. Richard Cannings: Madame la Présidente, la députée de Saanich—Gulf Islands a raison. Je siège au comité des ressources naturelles. Il y a environ un an, des représentants d'Irving ont témoigné devant le comité. Je leur ai demandé de but en blanc si l'entreprise construirait des raffineries ou des usines de valorisation si l'oléoduc Énergie Est acheminait du bitume jusqu'aux côtes du Nouveau-Brunswick. Ils m'ont répondu qu'ils l'ignoraient, car cela dépendrait de l'état du marché mondial.

Par conséquent, oui, je crois que la construction de raffineries et d'usines de valorisation au Canada réglerait plusieurs problèmes. Cela créerait des emplois. Si nous voulons créer des emplois en Alberta, c'est une merveilleuse façon de s'y prendre. Si le gouvernement souhaitait dépenser 4,5 milliards de dollars pour aider l'industrie pétrolière, si c'est vraiment ce qu'il souhaitait faire, alors il devrait peut-être investir des fonds publics dans la construction d'une usine de valorisation. À cette fin, il pourrait offrir des mesures incitatives aux entreprises. Cette mesure nous permettrait non seulement de vendre notre propre pétrole selon les cours mondiaux, mais aussi de l'acheminer en quantité dans les oléoducs, étant donné que ce pétrole fait seulement la moitié du volume du bitume que nous expédions.

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Madame la Présidente, étant donné l'intervention du député du NPD aujourd'hui, je me demande s'il peut parler de l'importance de diversifier nos marchés de façon à ne pas mettre tous nos oeufs dans le même

panier, pour ainsi dire, et à nous donner l'occasion d'avoir d'autres moteurs économiques dans une région particulière du Canada, ainsi que de l'importance de la diversification pour la longévité et la viabilité de l'économie dans différentes régions du pays.

M. Richard Cannings: Madame la Présidente, j'invite le député à lire quelques articles dans des revues de l'industrie pétrolière. Il y en a un dans la revue Alberta Oil qui indique clairement que le meilleur marché pour notre pétrole n'est pas l'Asie ou la Chine, mais la Californie. C'est là que nous obtiendrions le meilleur prix maintenant et dans un avenir prévisible. Il y a des raffineries en Californie qui traitent notre type de pétrole. L'État obtient son pétrole du Mexique, de la Californie et de l'Alaska. La production de ces fournisseurs diminue progressivement, il y a donc de la place dans les raffineries. C'est à cet État que nous voulons expédier le pétrole canadien. Si nous construisions aujourd'hui le projet d'expansion du réseau Trans Mountain jusqu'aux côtes, c'est là que le gros du pétrole serait transporté.

• (2150)

Mme Linda Duncan (Edmonton Strathcona, NPD): En effet, madame la Présidente, il y a une crise à laquelle l'Alberta, le Canada et la planète entière doivent s'attaquer de toute urgence. Cette crise s'appelle les changements climatiques. Je n'ai pas entendu les motionnaires du présent débat en parler ne serait-ce qu'une seule fois, et ce, malgré le fait que ces changements font partie des raisons pour lesquelles l'Alberta peine à assurer une production rentable. Malgré tout le mal qu'ils ont à dire à son sujet, la première ministre de l'Alberta a déployé d'importants efforts en réponse à la crise tout en cherchant à développer l'économie des ressources en Alberta. C'est quelque chose que le précédent gouvernement conservateur n'a pas su faire, nous avons donc beaucoup de rattrapage à faire.

L'écart croissant des prix est l'une des raisons données pour tenir un débat d'urgence, ce soir, sur la crise en Alberta. Les conservateurs aimeraient nous faire croire que le faible cours du bitume de l'Alberta est entièrement attribuable au fait qu'on n'a construit aucun pipeline pour se rendre jusqu'aux côtes. Ce faisant, ils passent sous silence les obstacles supplémentaires auxquels se butent les producteurs, tels que le coût élevé et la longue durée du processus d'extraction et de traitement du bitume. En effet, le bitume doit d'abord être valorisé puis raffiné avant de pouvoir servir de carburant ou de carburateur, ce qui explique dans une large mesure son plus faible cours.

D'autres producteurs, par exemple ceux qui font de la fracturation, n'ont pas le même problème. La question qui s'impose donc et que ma collègue a posée est de savoir pourquoi nous ne valorisons et ne raffinons pas davantage le bitume ici, au Canada. Comme nous l'a rappelé la députée de Saanich—Gulf Islands, les sociétés qui ont investi dans la valorisation et le raffinage du bitume demeurent rentables.

Tâchons également de ne pas oublier qu'afin d'expédier du bitume par pipeline, il faut d'abord le diluer à l'aide d'un produit cancérigène; c'est là le principal obstacle quand on cherche à obtenir l'appui des public et des Autochtones. En effet, beaucoup craignent que ce produit présente un grand danger pour les cours d'eau le long du tracé du pipeline.

Article 52 du Règlement

La première ministre Notley a contribué au financement de la construction d'une nouvelle raffinerie en Alberta, et c'est tout à son honneur. Pour sa part, que pourrait faire le gouvernement fédéral? Il pourrait déjà contribuer au financement de raffineries; ce serait un bon début. Dans aucun des budgets qu'ils ont présentés depuis leur arrivée au pouvoir les libéraux ont-ils même envisagé la possibilité d'appuyer le raffinage et la valorisation du produit ici, au Canada, alors que cela contribuerait à gonfler un peu les coffres du gouvernement et de l'Alberta.

Le gouvernement fédéral pourrait également contribuer sur le plan de l'approbation des exportations. C'est une question que je soulève souvent, car cela me semble évident. Que se passerait-il si l'Office national de l'énergie — que l'on connaîtra éventuellement sous le nom de Régie canadienne de l'énergie — se mettait à exiger, à titre de condition à l'approbation de l'exportation, qu'un certain pourcentage de la matière première soit valorisé ou raffiné? Il en a le pouvoir. Il peut imposer des conditions. Il impose des conditions à des projets tout le temps. C'est un mystère. Si les sociétés ne sont pas prêtes à investir les sommes nécessaires, peut-être est-ce quelque chose que le gouvernement fédéral pourrait commencer à faire par l'entremise de sa nouvelle Régie canadienne de l'énergie. Cela créerait des emplois au Canada, comme beaucoup l'ont dit ce soir, et permettrait aux propriétaires albertains du produit valorisé d'obtenir un meilleur prix.

Deuxièmement, la production américaine provenant de la fracturation est considérable. La demande pour ce que nous produisons au Canada n'est tout simplement plus ce qu'elle était, et de nombreux producteurs contribuent à l'offre excédentaire.

Puis, il y a la question de savoir s'il est rentable de construire un pipeline afin de pouvoir ensuite expédier le produit à nos frais. Les constructeurs de pipelines préfèrent obtenir des contrats couvrant au moins 50 % de la capacité sur une période de 15 ou 20 ans, mais certains acheteurs potentiels, comme la Chine, préfèrent prendre des engagements à plus court terme. Comme l'a dit un analyste du capital de risque: « Dans le secteur de l'énergie, le coût l'emporte sur tout. » Maintenant que les Canadiens sont propriétaires d'un pipeline, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'on veuille prendre connaissance des contrats. Les Albertains et les Canadiens méritent de le savoir, et que dire des travailleurs?

Pourquoi les récents projets de pipelines pour le pétrole destiné à l'exportation n'ont-ils pas été appuyés ou approuvés? Comme l'a indiqué mon collègue, qui est très bien informé, le gouvernement de Stephen Harper a vidé de sa substance le processus d'examen des pipelines. Je trouve remarquable d'entendre les députés conservateurs blâmer continuellement les libéraux pour ne pas avoir approuvé le projet de pipeline Trans Mountain, alors que ce sont eux, les conservateurs, qui ont vidé le processus de sa substance. Les conservateurs sont devenus très frustrés de ne pas arriver à faire démarrer ces projets. Selon les rumeurs, des acheteurs potentiels auraient demandé pourquoi l'approbation du pipeline tardait autant.

• (2155)

Presque du jour au lendemain, après des années à présenter des lois d'exécution du budget en évitant autant que possible les débats et les consultations, les conservateurs ont complètement vidé de leur substance le processus fédéral d'examen et la loi environnementale. C'est plutôt incroyable de voir les conservateurs affirmer devant la Chambre qu'ils n'y sont pour rien et qu'ils auraient été en mesure de faire approuver rondement tous les projets de pipeline.

Que s'est-il produit à la suite des actions des conservateurs? Comme l'a mentionné mon collègue, ce sont ces actions qui ont

provoqué toutes les manifestations pour protester contre les pipelines. En effet, les conservateurs avaient ignoré le droit légitime des collectivités et des gouvernements autochtones concernés d'avoir une part des revenus.

Lorsque le projet d'oléoduc Gateway a été annulé, l'ancien premier ministre Stephen Harper s'est adressé à un consultant, M. Douglas Eyford. Il lui a demandé ce qu'il fallait faire pour que ces projets se réalisent. M. Eyford a rencontré des représentants de toutes les Premières Nations, a étudié attentivement tous les problèmes et a demandé comment on pouvait faire en sorte que les projets énergétiques de l'Ouest voient le jour.

M. Eyford formule quatre observations clés: le Canada et les collectivités autochtones doivent établir des relations efficaces et, pour y parvenir, il leur faudra prendre un engagement durable; selon les collectivités autochtones, l'exploitation des ressources naturelles est liée à un programme de réconciliation plus vaste; les collectivités autochtones songeront à appuyer l'exploitation des ressources naturelles si cela est fait d'une manière durable sur le plan de l'environnement; ces projets serviraient à améliorer les conditions socioéconomiques des collectivités autochtones. Je le cite: « Pour réaliser des progrès, les gouvernements, les collectivités autochtones et l'industrie doivent faire preuve de leadership, prendre des engagements et adopter des mesures. »

Qu'a fait le gouvernement Harper? Comme je l'ai mentionné, au lieu de tenter de régler les revendications territoriales, de tenir des consultations véritables et d'envisager des accommodements, il a éviscéré, au moyen de deux projets de loi d'exécution du budget, toutes les lois environnementales, retirant non seulement aux collectivités autochtones, mais à toutes les parties concernées le droit de participer efficacement aux évaluations.

Puis, les conservateurs ont promis qu'ils imposeraient à toutes les industries des conditions relatives aux gaz à effet de serre. Devignons quelle industrie ils n'ont jamais réglementée? L'industrie pétrolière et gazière. Ceci, comme je l'ai mentionné, a entraîné une vaste opposition à tout pipeline assujéti à la réglementation fédérale. Énergie Est, Northern Gateway, Trans Mountain — aucun projet de pipeline n'a été approuvé.

Ensuite sont venus les libéraux. En campagne électorale, ils ont promis exactement la même chose que mon parti, c'est-à-dire de défaire immédiatement ce qu'a fait le gouvernement de Stephen Harper aux lois environnementales canadiennes et au processus d'évaluation environnementale. Ils ont promis de rétablir sans tarder toutes ces lois environnementales.

Comme on l'a dit, trois ans après le début du mandat du gouvernement actuel, ces lois existent toujours. De plus, nous avons appris, lorsque le comité étudiait le projet de loi C-69, que ces projets allaient être soumis à une évaluation de l'Office national de l'énergie selon les anciennes règles peu exigeantes, à l'instar des autres projets qui font déjà l'objet d'une évaluation.

Même si les libéraux ont fini par faire adopter le projet de loi C-69, tous ces projets seront évalués en suivant les règles laxistes de Stephen Harper. Soit dit en passant, le projet de loi C-69 n'accorde aucun droit précis de participer, de présenter un mémoire ou de vérifier des affirmations. C'est un projet de loi sans substance, quoique certaines de ses dispositions puissent être considérées comme des améliorations.

Article 52 du Règlement

Si les libéraux nous avaient écoutés ou avaient respecté leurs promesses, un ou deux projets de pipeline auraient déjà été autorisés à l'heure qu'il est, car le gouvernement aurait manifesté le respect nécessaire pour les Premières Nations, il se serait conformé aux critères pour qu'une consultation et des accommodements puissent être considérés comme conformes à la Constitution et il aurait pris le temps d'étudier les répercussions dont il est question dans la Loi sur les espèces en péril. Malheureusement, les libéraux doivent maintenant tout recommencer.

Le transport par train est-il la solution? De grâce, non. Je sais que la première ministre de l'Alberta cherche désespérément n'importe quelle solution. J'ai déposé aux Communes un projet de loi qui modifierait la loi fédérale sur l'évaluation environnementale pour que les projets de transport de bitume par train puissent être évalués au même titre que les projets de pipeline le sont.

Il est absolument répréhensible de songer à avoir recours au transport ferroviaire. Tous les députés savent que c'est plus dangereux et plus risqué.

Où est l'argent fédéral pour réaliser une bonne transition?

● (2200)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je voudrais rappeler aux députés que j'ai une minuterie sous les yeux et que je suis tout à fait capable de savoir quand le temps est épuisé. De plus, je veux leur rappeler que, tant que nous ne sommes pas arrivés aux questions et aux observations, les députés devraient écouter ce qui se dit de manière à pouvoir poser des questions.

L'hon. Kevin Sorenson (Battle River—Crowfoot, PCC): Madame la Présidente, j'apprécie cette réprimande très douce.

Depuis 10 minutes, on écoute la cassette partisane, mais pas une fois les travailleurs ont été mentionnés. Le débat d'urgence de ce soir porte sur les 100 000 travailleurs qui ont perdu leur emploi dans ce secteur et pas une seule fois on a fait référence à eux. Il a été question de critiques à l'endroit du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, mais rien ne concernait les travailleurs.

J'ai pris un taxi pour me rendre à une réunion à l'autre bout de la ville ce soir. J'ai rencontré un jeune chauffeur et je lui ai demandé depuis combien de temps il était à Ottawa. Il m'a dit qu'il était arrivé il y a quelques semaines à peine. Je lui ai demandé d'où il arrivait et il a répondu Toronto. Je lui ai demandé s'il avait habité là-bas longtemps et il a dit non, qu'il venait de Calgary. Il m'a raconté que, étant ingénieur, il était venu d'Afrique pour travailler dans son domaine au sein d'une entreprise pétrolière. Il a dit avoir été mis à pied peu après son embauche. Il a ajouté que, compte tenu de la direction prise par le gouvernement, il n'avait aucun espoir de voir un autre pipeline être construit. Le projet de loi C-69 viendra sceller le destin de jeunes hommes comme lui.

Les habitants de ma circonscription dépendent du secteur de l'énergie. La Chine, l'Inde et toute la planète veulent qu'on leur vende nos ressources énergétiques, mais le gouvernement y fait obstacle. La députée qui vient de parler n'a pas mentionné une seule fois les travailleurs, des gens qui habitent dans sa province. Elle devrait avoir honte.

Mme Linda Duncan: Madame la Présidente, c'est à cause du gouvernement conservateur précédent et du gouvernement libéral actuel que les travailleurs de ce secteur sont privés de débouchés. C'est à cause d'eux qu'on n'a pas construit de pipeline. Les deux gouvernements n'ont pas demandé pourquoi les sociétés ne procédaient pas à la valorisation et au raffinage du produit au Canada, ce qui créerait beaucoup d'emplois à grande valeur ajoutée. Que

faisaient-ils quand les gens réclamaient des emplois dans les raffineries? Rien du tout. Pourquoi les conservateurs n'ont-ils pas investi dans une transition juste, et pourquoi les libéraux ne le font-ils pas aujourd'hui? Ne parlent-ils jamais aux travailleurs des champs pétrolifères? Les travailleurs veulent être formés dans les deux secteurs, mais il n'y a eu aucun investissement gouvernemental dans cette transition juste.

M. Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Madame la Présidente, la députée demande pourquoi nous ne procédons pas à la valorisation de notre produit au lieu de l'expédier sous forme de bitume dilué. À mon avis, si le secteur privé croyait qu'il investit là-dedans lui rapporterait un rendement, il le ferait. Je souhaite demander à la députée...

Des voix: Oh, oh!

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À l'ordre. Je demande aux députés de faire preuve de respect envers leurs collègues qui interviennent pour poser des questions. Les députés peuvent ne pas aimer les questions ou les observations. Cependant, si c'est le cas, ils devraient attendre leur tour pour poser des questions ou faire des observations. Ces remarques s'appliquent à tous les députés.

Le député de Coquitlam—Port Coquitlam a la parole.

M. Ron McKinnon: Monsieur le Président, si les groupes d'intérêts privés ne semblent pas croire que la valorisation du produit ou la construction d'infrastructures à cette fin peut rapporter un rendement, pourquoi la députée encourage-t-elle le gouvernement fédéral à investir là-dedans?

Mme Linda Duncan: Madame la Présidente, je croyais avoir été claire à ce sujet. Une foule de possibilités s'offrent au gouvernement fédéral pour sauver l'industrie. Le gouvernement libéral choisit de ne rien faire pour raffiner ou valoriser des ressources albertaines, alors que cela permettrait de créer beaucoup plus d'emplois pour les Canadiens. Que compte faire le gouvernement libéral? Va-t-il acheter tous les pipelines, toutes les usines de valorisation, les gisements de bitume? Le gouvernement libéral peut se servir de son pouvoir de réglementation, exercer son autorité et créer des emplois dans le secteur canadien de la valorisation.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, j'aimerais revenir sur les observations de ma collègue au sujet du processus d'évaluation environnementale. Elle et moi avons été toutes deux avocates spécialistes des questions environnementales pendant longtemps.

À mon souvenir, dans l'histoire du pays, seulement deux projets ont été rejetés dans le cadre de l'ancien processus, soit le projet de Taseko Mines au lac Fish, et le projet de carrière de Digby Neck, en Nouvelle-Écosse. C'était un bon processus qui a été éliminé en 2012. Le gouvernement conservateur de Stephen Harper estimait que le processus d'évaluation environnementale ralentissait les projets.

J'aimerais savoir si la députée convient, comme moi, que l'ancien processus permettait d'améliorer les projets en ce qui a trait à la planification.

● (2205)

Mme Linda Duncan: Madame la Présidente, la députée a parfaitement raison. Si le gouvernement conservateur n'avait pas affaibli ce processus, il aurait probablement pu faire avancer les projets dans le cadre d'un processus qui était généralement considéré comme étant crédible partout dans le monde. Les conservateurs ont plutôt affaibli le processus et causé tous les ralentissements économiques.

Article 52 du Règlement

M. Randy Boissonnault (Edmonton-Centre, Lib.): Madame la Présidente, le débat d'urgence de ce soir sur le secteur énergétique canadien est absolument essentiel vu la situation dans laquelle se trouve le pays en ce mois de novembre 2018. L'industrie doit déjà affronter de sérieux vents de face, mais les écarts de prix sans précédent qui touchent le pétrole de l'Ouest canadien n'ont fait qu'exacerber ses problèmes.

Comme le disait le premier ministre, il s'agit bel et bien d'une crise, et elle ne touche pas seulement l'Alberta, mais le pays au grand complet. Les travailleurs, leurs proches, les localités: tout le monde en pâtit, y compris les gouvernements, celui-ci autant que celui de l'Alberta, car ils sont privés de recettes dont ils auraient grand besoin, sans parler des projets auxquels ils doivent renoncer et aux rêves sur lesquels ils doivent mettre une croix.

Hélas, la conjoncture était parfaite: les Américains ont décidé de produire un million de barils de moins pour faire l'entretien de leurs installations juste au moment où de nouveaux projets voyaient le jour dans les sables bitumineux albertains. Nous en voulons plus, de ces projets, mais dans les circonstances, ils ont créé un surplus sur le marché du brut alors que la capacité de raffinage est en baisse et que, disons-le, il manque de pipelines pour en faire l'exportation. Résultat: le pétrole canadien se vend moins cher que les autres, ce qui est source de beaucoup d'incertitude, de colère et de frustration après plusieurs années difficiles où le cours du pétrole est demeuré très bas. C'est moi qui dirige le caucus libéral de l'Alberta, alors je suis bien placé pour voir la douleur de mes concitoyens. Je la ressens, cette douleur, car ces gens font partie de ma famille.

Il y a 50 000 ingénieurs au chômage à Calgary. Il y a 12 millions de pieds carrés de locaux à bureaux inoccupés au centre-ville de Calgary. C'est plus que la totalité des locaux à bureaux à Vancouver. Il faudra 15 ans à la ville pour s'en remettre. C'est une douleur que nous ressentons en Alberta ainsi que de ce côté-ci de la Chambre.

De nombreuses familles se retrouvent ainsi devant un avenir incertain, ne sachant pas comment elles réussiront à joindre les deux bouts; c'est le cas de certains membres de ma propre famille immédiate et élargie. Les gens à qui je parle quand je fais du porte-à-porte se demandent à quoi ressemblera leur prochain emploi, où il se situera et ce qu'ils devront faire pour le garder.

[Français]

Ce n'est pas un sujet théorique que j'ai lu dans les nouvelles, c'est un sujet qui me touche personnellement et profondément, et c'est aussi le cas de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Une telle anxiété se fait sentir présentement dans les communautés. Nous l'avons ressentie en Alberta, les entreprises locales la ressentent et le pays la ressent. Nous continuons de ressentir les effets de ce ralentissement et les conséquences de notre incapacité à tirer pleinement parti de nos ressources.

[Traduction]

Au moment même où les cours mondiaux commencent à se rétablir, l'Alberta se retrouve à devoir vendre ses ressources pétrolières à un rabais inacceptable. Les Albertains sont vexés et inquiets. Nous en avons marre. J'en ai marre, à l'instar de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Notre message ce soir est clair. Le statu quo ne peut plus durer. Nous ne pouvons rester là les bras croisés alors que le pétrole qui appartient aux Canadiens se vend à un prix dérisoire.

Personne ne veut que ses produits soient vendus à un prix correspondant à 15 % ou 25 % de leur valeur, mais c'est pourtant ce qui nous arrive maintenant, aujourd'hui, au Canada, parce que nous

avons un seul marché et que nous n'en avons aussi qu'un seul pour nos ressources pendant une décennie d'échecs sous le gouvernement conservateur de Stephen Harper. Voilà pourquoi notre gouvernement travaille avec l'Alberta et la Saskatchewan dans le cadre de notre groupe de travail à examiner les options qui pourraient permettre d'alléger les souffrances que tant de gens ressentent. Nous sommes saisis de la question et envisageons toutes les solutions possibles, y compris celles qui nous sortiront de cette situation. Quoi qu'il en soit, soyons clairs: notre but ultime est de nous assurer que chaque baril de pétrole de l'Alberta soit vendu à plein prix.

Il y a de bonnes nouvelles à l'horizon. Par exemple, l'année prochaine, la canalisation 3, approuvée par notre gouvernement, nous permettra de transporter 370 000 barils de plus par jour.

● (2210)

[Français]

Nous savons que les quatre raffineries des États-Unis qui étaient fermées depuis octobre sont maintenant réactivées.

[Traduction]

Cela va nous permettre de commencer à réduire l'écart. C'est pourquoi le gouvernement a accordé une telle priorité à cette question et au fait de veiller à ce que les forces du marché l'emportent.

La bonne nouvelle est que nous ne commençons pas à zéro. C'est tout le contraire. Nous savions qu'il y avait un problème d'accès aux marchés quand nous sommes arrivés au pouvoir. Nous savions que rien n'avait changé pendant les 10 années où le gouvernement Harper était aux commandes.

Quand le gouvernement Harper s'est formé en 2006, 90 % du pétrole canadien allait aux États-Unis. En 2015, lorsqu'ils ont quitté le pouvoir, 99 % du pétrole canadien continuait d'aller vers ce pays, qui était notre plus grand et meilleur client jusqu'à ce qu'il cesse de l'être. Nous nous sommes rendu compte que nous devons construire des pipelines allant jusqu'aux côtes. Nous avons compris que le plan des conservateurs, qui ne tenait pas compte des besoins des Autochtones, ne prenait pas plus en considération l'environnement et ne prévoyait pas de consultations adéquates, n'était pas le plan à suivre.

Les députés se souviendront que nous avons été freinés par le manque de confiance du public dans la façon dont les grands projets liés aux ressources étaient évalués. Les Canadiens savaient que les conservateurs avaient mis en place un système qui leur permettait de couper les coins ronds, de se dérober de leur responsabilité de consulter adéquatement les peuples autochtones et d'ignorer les mesures nécessaires pour protéger l'environnement. Ainsi, nous avons entrepris de rétablir la confiance des Canadiens dans les évaluations environnementales, d'améliorer la transparence et d'accroître la participation publique dans le processus d'évaluation.

Nous avons commencé par mener de vastes consultations publiques. Nous avons nommé deux groupes d'experts et nous avons examiné les conclusions de deux études parlementaires. Nous avons écouté les Canadiens et nous avons agi. Pourquoi avons-nous eu à faire tout cela? C'est à cause des 10 années d'inaction du gouvernement Harper. Les conservateurs, en négligeant les besoins des Autochtones, ont échoué. Ils ont été blâmés par les tribunaux et n'ont pas tenu compte des protections environnementales les plus élémentaires.

Article 52 du Règlement

Les conservateurs ont eu 10 ans pour nous trouver des marchés au-delà des États-Unis, mais ils n'y sont jamais parvenus. Le gouvernement actuel fera en sorte de développer de nouveaux marchés mondiaux grâce au renforcement de notre capacité de transport par pipeline, en faisant bien les choses. Voilà pourquoi la décision d'investir 4,5 milliards de dollars dans le pipeline Trans Mountain était la bonne.

Je suis en mesure de confirmer à mes collègues que j'ai rarement été aussi fier, en ma qualité de député libéral d'Edmonton, que le jour où le gouvernement, sous la direction du premier ministre, a décidé qu'investir 4,5 milliards de dollars dans l'avenir des Albertains et des Canadiens était la bonne chose à faire, que c'était un investissement stratégique et judicieux dans notre avenir commun. C'était la bonne chose à faire que de trouver une façon rentable et sûre d'expédier nos ressources vers les marchés internationaux; rien n'a changé.

J'aimerais en profiter pour soulever, et ensuite déboulonner, certains des mythes très répandus parmi les députés conservateurs parce qu'ils font leur affaire.

Parlons quelques instants de l'oléoduc Northern Gateway. La Cour d'appel fédérale a annulé l'approbation du projet d'Enbridge par l'ancien gouvernement, au motif que la Couronne n'avait pas suffisamment consulté les Premières Nations. Elle a dit:

Nous concluons que le Canada n'a offert qu'une occasion brève, précipitée et inadéquate [...] pour échanger des renseignements et en discuter [...] Il aurait suffi de peu de temps et de peu d'efforts [...] pour le Canada afin d'entamer un dialogue véritable [...] Mais cela ne s'est pas produit.

C'est proprement scandaleux, mais c'est ainsi que nous en sommes venus à ne toujours pas avoir accès aux marchés internationaux après une décennie sous la direction de Stephen Harper.

Le deuxième mythe, c'est que la décision de TransCanada d'annuler le projet d'oléoduc Énergie Est était plus qu'une simple décision d'affaires prise strictement en fonction de facteurs économiques assez élémentaires. Comment est-ce que je le sais? J'ai rencontré le PDG de TransCanada le 27 mai 2017, dans la salle à manger qui se trouve à l'étage supérieur de l'édifice même où nous trouvons. Le député d'Edmonton Mill Woods, alors ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, était également de la partie.

À la fin du repas, j'ai regardé Russ Girling et je lui ai dit: « Monsieur Girling, qu'arrivera-t-il si l'administration américaine approuve le projet Keystone XL? » Il m'a regardé et a dit: « Randy, si cela se produit, je vais devoir mettre un terme à Énergie Est. » Je lui ai demandé: « Dites-moi pourquoi? » Il m'a répondu: « Parce que la production canadienne n'est pas suffisante pour permettre l'exploitation de deux pipelines. » J'ai dit: « Qu'est-ce que cela veut dire? » Il a dit: « Je devrais m'assurer que le projet Énergie Est ne soit pas soumis à l'Office national de l'énergie. Je devrais demander à mes fournisseurs de transférer leurs contrats d'Énergie Est à Keystone XL, parce que l'entreprise n'aura pas les liquidités pour faire rouler Énergie Est. »

Qu'est-il arrivé trois mois plus tard? L'administration américaine a approuvé Keystone XL.

• (2215)

Le projet Énergie Est n'a jamais été soumis à l'Office national de l'énergie. D'ailleurs, à l'intérieur d'un mois, TransCanada demandait au gouvernement de l'Alberta et à tous ses autres fournisseurs de transférer leur capacité du projet Énergie Est au pipeline Keystone XL. Soyons très clairs, le gouvernement libéral était prêt à travailler avec TransCanada jusqu'au bout, y compris pour l'application des principes de l'approche provisoire. Nous n'avons pas dit à l'Office de

ne pas étudier le projet; c'est l'entreprise qui a retiré son projet, et ce, pour des raisons purement financières.

La perspective financière n'est pas nécessairement celle que préfèrent les conservateurs. D'ailleurs, si on regarde leur ratio d'endettement et la manière désastreuse dont ils ont géré l'économie pendant 10 ans, je peux comprendre qu'il soit difficile d'absorber de simples notions financières de ce côté de la Chambre. De ce côté-ci, par contre, nous comprenons les principes économiques, qu'ils soient simples ou compliqués. C'est pourquoi le gouvernement a investi 4,5 milliards de dollars dans un pipeline pour nous ouvrir de nouveaux marchés.

M. Garnett Genuis: Voilà un principe économique compliqué, très compliqué.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés que, s'ils ont quelque chose à dire, des commentaires à faire ou des questions à poser, ils peuvent les noter pour ne pas les oublier lorsqu'ils prendront la parole durant la période réservée aux questions et observations.

Le député d'Edmonton-Centre a la parole.

M. Randy Boissonnault: Madame la Présidente, je peux comprendre que les gens en face ont des trous de mémoire. De ce côté-ci, nous allons continuer de défendre les travailleurs canadiens du secteur de l'énergie.

Malgré les discours creux et les points de discussion que nous entendons de la part des conservateurs, notre approche contribuera à diversifier les marchés de l'énergie du Canada en garantissant que de bons projets d'exploitation sont menés à bien dans un délai raisonnable, de manière responsable et en toute transparence.

C'est pour cette raison que le gouvernement et mon collègue, le ministre des Ressources naturelles et député d'Edmonton Mill Woods, ont élaboré une réponse complète à la décision de la Cour fédérale, en donnant pour instruction à l'Office national de l'énergie de reconsidérer les effets du transport maritime lié au projet et de présenter un rapport avant février, et en relançant les consultations de la phase 3 auprès des communautés autochtones touchées par le projet, un travail auquel le ministre se consacre depuis plusieurs semaines et qu'il poursuivra.

Soyons clairs. Nous devons respecter toutes nos obligations légales et constitutionnelles et prendre en compte les considérations environnementales. Nous devons veiller à mener des consultations sérieuses, à faire des concessions et à collaborer avec les peuples autochtones dans les collectivités qui se trouvent sur le parcours des lignes pour nous assurer que le projet est respectueux et qu'il répond à leurs besoins. Cela s'inscrit directement dans notre programme et notre projet pour que les ressources de l'Alberta puissent être acheminées jusqu'à de nouveaux marchés.

Notre appui à l'égard du secteur énergétique est évident dans le nouvel Accord États-Unis—Mexique—Canada, qui comporte des gains considérables pour le secteur canadien de l'énergie, accroît la compétitivité du Canada et renforce la confiance des investisseurs. Le nouvel accord n'inclut pas l'ancienne disposition de proportionnalité qui figurait dans l'ALENA. Il redonne au Canada sa souveraineté à propos de ses propres ressources énergétiques.

Article 52 du Règlement

L'accord parallèle sur l'énergie conclu par le Canada et les États-Unis reconnaît qu'il est important d'intégrer les marchés nord-américains de l'énergie en fonction d'investissements commerciaux ouverts. Il engage les deux pays à soutenir la compétitivité, la sécurité et l'indépendance de l'énergie nord-américaine; il exige que les deux pays aient des organismes de réglementation de l'énergie indépendants, et il interdit tout accès discriminatoire ou préférentiel à l'infrastructure énergétique.

Il convient de prendre un moment pour comprendre l'origine de certains des éléments de l'énoncé économique de l'automne. Lors d'une rencontre récente, le premier ministre a posé aux dirigeants du secteur pétrolier une question très simple. Il leur a demandé ce que le gouvernement fédéral devait faire pour les aider à acheminer leurs produits jusqu'aux marchés. C'était une question très claire. Ils lui ont demandé de voir à ce qu'ils aient accès à un pipeline qui se rendra jusqu'à une côte d'où ils pourront rejoindre d'autres clients que les États-Unis, et de leur accorder une déduction pour amortissement accéléré qui leur permettra de construire et de recouvrer leurs dépenses en immobilisations avant de devoir payer des redevances.

Qu'avons-nous accompli? Qu'est-ce que le premier ministre a incité le gouvernement à faire? L'investissement de 4,5 milliards de dollars dans l'oléoduc TMX transporte actuellement pour 300 millions de dollars de pétrole par année. Si nous réussissons à respecter le plan actuel à la lettre, le chiffre pourrait tripler, ce qui signifie que pour 900 millions de dollars de pétrole serait expédié vers de nouveaux marchés. Les 14,7 milliards de dollars en déductions pour amortissement accéléré qui figurent dans l'énoncé économique de l'automne correspondent exactement à ce que les dirigeants du secteur pétrolier ont demandé au gouvernement libéral fédéral.

C'est comme le gouvernement libéral des années 1970, lorsque le gouvernement libéral de l'Ontario et le gouvernement dirigé par Peter Lougheed, en Alberta, ont décidé de créer Syncrude, qui a innové afin d'extraire du sol cette substance qu'on appelle les sables bitumineux, en trouvant une manière d'en séparer le pétrole pour l'exporter dans le monde. Syncrude était dirigée par un gouvernement fédéral libéral, un gouvernement libéral en Ontario et un gouvernement conservateur dirigé par Peter Lougheed. Voilà le genre de leadership dont on faisait preuve dans les années 1970; c'est le même genre de leadership dont on fait de nouveau preuve en 2018.

• (2220)

[Français]

Encore une fois, nous avons écouté et nous avons agi, notamment en offrant un incitatif à l'investissement accéléré qui permet aux entreprises de déduire immédiatement le coût total de la machinerie et des matériaux utilisés dans la fabrication et la transformation, ainsi que de tout équipement précisément lié à l'énergie propre.

Nous avons également promis de moderniser la réglementation fédérale, car nous comprenons que les contraintes réglementaires peuvent s'additionner avec le temps. L'énoncé économique de l'automne propose de supprimer les fardeaux réglementaires obsolètes, faisant du Canada un lieu d'investissement plus attrayant.

[Traduction]

Il faut notamment inciter les organismes de réglementation à tenir compte des questions d'efficacité et des considérations économiques. Comment y arriverons-nous? Nous présenterons un projet de loi de modernisation annuelle des règlements. Nous établirons un comité consultatif externe qui étudiera la compétitivité réglementaire du Canada. Nous mettrons sur pied un centre d'innovation en matière de

réglementation. Nous prendrons des mesures immédiates pour répondre aux recommandations des entreprises.

De plus, pour stimuler le commerce outre-mer, le gouvernement propose d'accélérer les investissements dans les corridors commerciaux vers l'Asie et l'Europe. Hier, j'ai eu l'honneur de me joindre au ministre de la Diversification du commerce international, dans ma propre ville, Edmonton, pour annoncer un nouveau centre logistique et carrefour électronique à l'aéroport international. C'est un autre exemple de l'approche du gouvernement: il ne cherche pas seulement à répondre aux besoins des travailleurs du secteur de l'énergie, il diversifie également l'économie canadienne afin que divers centres de partout au pays deviennent des plaques tournantes du commerce international. C'est ce que j'appelle faire preuve de leadership et favoriser l'innovation. C'est exactement pourquoi, de ce côté-ci de la Chambre, nous travaillons à améliorer la vie des Canadiens.

Avant d'être député, j'étais consultant en gestion. La Chambre est régie par de toutes sortes de procédures. Je ne siège pas au Parlement du Canada pour passer d'incalculables heures dans un dédale de procédures, mais plutôt pour produire des résultats. J'ai des nièces et des neveux qui sont âgés de 17, 15 et bientôt 11 ans. Lorsqu'ils me demandent ce que je fais, je cherche à savoir s'ils m'écoutent à la télévision. Ils m'ont déjà répondu qu'ils ne m'écoutaient pas longtemps parce que mon travail semblait un peu ennuyant. Je leur ai dit qu'en résumé, nous prenons des décisions maintenant afin de créer un avenir meilleur pour eux. Ainsi, après avoir fini leurs études, ils pourront décider s'ils veulent apprendre un métier, fréquenter l'Institut de technologie du Nord de l'Alberta pour devenir communicateurs, travailler dans le secteur pétrolier ou obtenir un doctorat en neurophysique.

L'objectif de ce côté-ci de la Chambre est d'améliorer la vie des Canadiens, et cela comprend les centaines de milliers d'Albertains qui ont perdu leur moyen de subsistance à cause de la récession de 2008.

Le pays se porte bien. Nous sommes en tête du G7. Cependant, 12 % de la population, qui compte pour 16 % du PIB, souffrent toujours. L'économie du pays fonctionne comme un moteur de cinq cylindres, mais grâce au plan, au projet, et au travail de ce côté-ci de la Chambre, elle fonctionnera éventuellement comme un moteur de six cylindres, et les Albertains ainsi que les Canadiens auront de nouveau des emplois.

Dans 10 ans, lorsque ma nièce et mes neveux me demanderont si je suis fier de ma carrière à la Chambre, je leur dirai: « Nous avons obtenu des résultats. Nous avons transformé le secteur de l'énergie. Nous avons respecté nos promesses. » Ce jour-là, je sais que je serai fier non seulement de mon travail, mais de chaque député de ce côté-ci de la Chambre.

• (2225)

M. Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): La crise en Alberta n'a rien d'étonnant, madame la Présidente. Un ancien membre du Cabinet libéral, le député qui représente une circonscription située au coeur même du secteur pétrolier à Calgary, disait plus tôt que le projet de pipeline Northern Gateway était simplement en veilleuse alors qu'en réalité, le gouvernement libéral l'a torpillé. Pour sa part, la députée d'Edmonton Strathcona n'a pas arrêté de vanter les mérites du raffinage en Alberta, alors que les résultats indiquent qu'il s'agit de la plus faible valeur ajoutée. Ce sont les pipelines et l'extraction même qui ajoutent le plus de valeur, pas le raffinage.

Article 52 du Règlement

Maintenant, c'est au tour du député d'Edmonton-Centre, celui-là même qui s'est levé à la Chambre pour voter avec le gouvernement pour torpiller le projet Northern Gateway; qui a voté pour la taxe sur le carbone nuisible à l'emploi; qui a voté pour l'interdiction de la circulation de pétroliers au large de la côte de la Colombie-Britannique, écartant ainsi toute possibilité qu'un nouveau projet Northern Gateway soit présenté; et qui fait partie du gouvernement qui a nommé des militants anti-Alberta extrémistes à des postes de conseillers supérieurs au ministère des Ressources naturelles.

Ma question porte sur le projet de loi C-69, que le député d'Edmonton-Centre a déjà appuyé. On dit que c'est le projet de loi qui interdira tous les pipelines. Si le but de la mesure était de ralentir la production d'hydrocarbures et d'empêcher la construction de nouveaux pipelines, c'est en plein dans le mille.

J'aimerais demander au député de se lever, de regarder la caméra et de dire aux gens d'Edmonton et de l'Alberta qu'il n'appuiera pas le projet de loi C-69 et qu'il choisira plutôt d'appuyer les Albertains.

M. Randy Boissonnault: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir livré des remarques hautes en couleur et d'avoir résumé mon bilan, dont je suis très fier. J'ai dit que je siégeais ici pour produire des résultats, et c'est exactement ce que nous sommes en train de faire.

La meilleure façon d'accélérer la réalisation des projets, c'est de respecter les Autochtones et de collaborer avec les environnementalistes et les promoteurs. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne cherchons pas seulement à concrétiser le projet Trans Mountain. Nous tenons aussi à mettre en place un processus qui favorisera la construction d'autres pipelines sous notre gouverne. J'en suis très fier.

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NDP): Monsieur le Président, dans quel monde imaginaire ces choses se sont-elles produites sous la gouverne des libéraux? Pendant la campagne électorale, ils ont promis de reprendre l'évaluation du projet Trans Mountain de Kinder Morgan, mais ils ne l'ont pas fait. Ils ont mis sur pied un étrange comité ministériel, qui a dit au gouvernement que six éléments des travaux nuisaient à la réalisation du projet. Les libéraux ont décidé de ne rien faire du tout à ce sujet. Puis, les tribunaux leur ont dit qu'ils avaient échoué à l'égard de toutes les questions dont le député vient de parler, soit obtenir le consentement des Autochtones, procéder à une évaluation environnementale et protéger les épaulards menacés d'extinction. Les tribunaux ont indiqué que les libéraux avaient échoué sur tous les fronts. Les vantardises de la part des libéraux sont absolument insensées.

Maintenant, le gouvernement doit procéder à un nouvel examen, qui a été ordonné par les tribunaux. Les personnes intéressées devront envoyer leurs mémoires par télécopieur. Qui possède un télécopieur de nos jours? Comment une telle exigence peut-elle s'inscrire dans le programme d'innovation du gouvernement? C'est dingue. On ne tient toujours pas compte des changements climatiques, et il n'est toujours pas possible de mener des contre-interrogatoires au sujet des preuves présentées. Par conséquent, rien ne justifie le projet d'expansion de Trans Mountain, qui présente des risques pour les côtes de la Colombie-Britannique. Le processus pertinent n'est certainement pas en place. Le député pourrait-il s'expliquer?

M. Randy Boissonnault: Monsieur le Président, je respecte le fait que le député se passionne pour ce dossier. Il y a 1,5 milliard de dollars de prévus pour la protection des océans et 165 millions de dollars pour celle des baleines. Les principes provisoires mis en

place par le ministre des Ressources naturelles ont reçu des commentaires favorables de la part de la Cour d'appel fédérale.

Il est vrai qu'il faut mener d'autres consultations, et nous reconnaissons notre responsabilité à cet égard. Ce travail est en cours et il se déroule correctement. Nous avons fait appel aux services de l'ancien juge de la Cour suprême Frank Iacobucci, qui a récemment fait rapport au premier ministre. Nous sommes résolus à faire en sorte que la construction du projet Trans Mountain procède comme il se doit. Soyons clairs. Les émissions produites par le projet d'expansion sont prises en compte dans le cadre de lutte contre les changements climatiques.

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Monsieur le Président, je vais reprendre là où le député d'Edmonton-Ouest s'est arrêté, parce que le député d'Edmonton-Centre n'a pas donné de réponse claire concernant le projet de loi C-69, lequel a pour but de voir à ce que les ressources énergétiques de l'Alberta restent dans le sol, comme Gerald Butts en rêve depuis toujours.

Le député peut-il expliquer comment le processus établi pour l'organisme de réglementation de l'énergie apportera plus de certitude, puisqu'il n'est plus exigé désormais que les demandeurs soient directement touchés par le projet ou connaissent celui-ci, ce qui ouvre la porte aux intérêts étrangers et aux militants qui s'opposent à l'exploitation des sables bitumineux? Comment est-ce que cela rend les choses plus certaines?

• (2230)

M. Randy Boissonnault: Monsieur le Président, je ne voudrais pas manquer de respect au député, mais il a tout faux. Quand le temps le permettra, je reviendrai et je démontrerai un à un les arguments tapageurs que font valoir les lobbyistes à la solde des conservateurs pour faire peur à l'industrie et aux Canadiens en leur faisant croire que c'est mal gérer ses affaires que de protéger l'environnement, de faire le nécessaire pour que les projets soient mis en branle rapidement et de faire économiser de l'argent aux entreprises. Le projet de loi C-69 modernisera l'Office national de l'énergie et il fera en sorte que les projets qui verront le jour partout au Canada puissent être réalisés rapidement.

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Où pouvons-nous vendre notre produit, monsieur le Président: elle est là, la question. Dans les faits, quand Stephen Harper a été porté au pouvoir, en 2006, 99 % du pétrole canadien prenait la direction des États-Unis. Quand il est parti, en 2015, cette proportion était demeurée inchangée. Le voilà, le grand problème. Qu'on puisse chercher à blâmer le gouvernement actuel est tout simplement ridicule.

Mon collègue de Calgary pourrait-il nous dire ce qu'il pense du fait que, durant 10 ans, le pays n'a pas réussi à construire la moindre infrastructure lui permettant d'acheminer son pétrole vers de nouveaux marchés?

M. Randy Boissonnault: Monsieur le Président, même si l'équipe qui a remporté la coupe, les Stampeders, vient de Calgary, moi je viens d'Edmonton. Je représente la circonscription d'Edmonton-Centre.

Je l'ai dit et je le répète: le gouvernement actuel doit nettoyer le gâchis que les députés d'en face lui ont laissé. Notre méthode? Nous collaborons avec les peuples autochtones, nous protégeons l'environnement et nous suivons les directives claires de la Cour fédérale.

Quand nous sommes arrivés, 99 % du pétrole canadien prenait le chemin des États-Unis. Nous allons faire ce qu'il faut pour ouvrir de nouveaux marchés au pétrole albertain.

Article 52 du Règlement

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, ce député a parlé de Syncrude et de son excellent bilan dans les années 1970 et 1980. Mon grand-père travaillait pour Syncrude à l'époque et il se souvient assurément mieux que le député du programme énergétique national.

Ce qui est dommage, c'est que le député sacrifie les intérêts des électeurs de sa propre circonscription et de sa province sur l'autel des ambitions de son Cabinet.

Il a voté contre Énergie Est. Il a voté contre le pipeline Trans Mountain. Il a voté pour le projet de loi C-69, le projet de loi anti-pipelines. Il a voté pour le projet de loi C-48, la mesure législative sur la zone interdite aux pétroliers. Il a parlé de la décision de la cour à ce sujet, mais cela ne justifie pas son vote en faveur d'une zone permanente d'exclusion des pétroliers qui empêcherait tout pipeline, indépendamment du nombre de consultations, de traverser le Nord de la Colombie-Britannique. Il a refusé d'appuyer l'annulation de la décision concernant Trans Mountain.

Chaque fois que le député a l'occasion de se prononcer et de voter à la Chambre pour les électeurs de sa circonscription, pourquoi choisit-il constamment de voter comme le premier ministre plutôt que dans le sens de ceux qui l'ont élu ici?

M. Randy Boissonnault: Monsieur le Président, je tiens à être clair. Les poules auront des dents avant que je vote pour une motion de l'opposition conservatrice dont la seule raison d'être est de brouiller les cartes, d'essayer de piéger et de diviser notre côté de la Chambre, et de tenter de semer la discorde parmi les Canadiens.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes là pour construire un avenir meilleur, et investir dans celui-ci. Nous sommes là pour faire en sorte que le pétrole albertain atteigne de nouveaux marchés, en dépit du théâtralisme et des discours creux des députés d'en face.

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec la députée d'Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill.

Je suis très triste d'être ici ce soir. Je suis désolée que nous devions tenir ce débat encore une fois.

Ce n'est certes un secret pour personne que ces dernières années ont été difficiles pour l'Alberta, non seulement pour les travailleurs de Calgary, mais pour tous les Albertains, et j'ose même dire pour tous les Canadiens, car le secteur pétrolier et gazier fournit historiquement des emplois non seulement à Calgary, où je suis née et j'ai grandi, ni seulement en Alberta, mais bien dans tout le pays. Pour emprunter une expression à Lemony Snicket, une série de désastreuses aventures ont mené à la situation actuelle. Il s'agit en fait de plusieurs événements qui, je dois l'avouer, incluent sans doute les mesures prises par la province. En réalité, lorsqu'on cherche à savoir qui a provoqué cette crise de l'écart des prix, il faut admettre que c'était le gouvernement. Certainement, elle lui est attribuable en grande partie.

Voici quelques statistiques qui ont déjà été mentionnées ce soir. Comme on le sait, le secteur pétrolier et gazier a perdu plus de 100 milliards de dollars d'investissements et plus de 100 000 emplois. Cela représente huit fois le PIB et plus d'emplois que tout le secteur de l'aérospatiale, ou cinq fois le PIB et presque autant d'emplois que tout le secteur de l'automobile. Comme je l'ai déjà dit, cette crise ne touche pas seulement l'Alberta: c'est une crise d'envergure nationale. D'après l'Institut canadien de recherche énergétique, chaque emploi du secteur pétrolier et gazier crée deux emplois indirects et trois emplois induits dans d'autres secteurs et d'autres provinces. Chaque

emploi du secteur des sables bitumineux crée sept emplois dans le secteur manufacturier.

Autre fait inquiétant, un rapport publié récemment par le Forum économique mondial, qui établit un indice de compétitivité à l'échelle mondiale, montre que la position concurrentielle du Canada est plus faible que celle des États-Unis. En effet, le Canada occupe le 12^e rang parmi les 140 pays évalués, tandis que les États-Unis sont au premier rang. J'ai d'ailleurs une anecdote à ce sujet.

À l'époque où je faisais partie du corps diplomatique, avant de devenir parlementaire, j'ai eu le grand privilège d'être invitée à l'événement U.S. Select qui se tenait à Calgary. L'ambassadeur des États-Unis y assistait. Je trouvais terrifiant de voir comment le gouvernement américain réussissait à convaincre les investisseurs et les employeurs d'envoyer leurs investissements et leurs emplois aux États-Unis. Ce n'est malheureusement pas une tâche très difficile à l'heure actuelle.

Le gouvernement conservateur a un bilan extraordinaire. Il a mené à bien quatre projets de pipeline, dont deux qui ont augmenté l'accès aux côtes. Il y a le projet Keystone de TransCanada, le projet Alberta Clipper d'Enbridge, le projet Anchor Loop de Kinder Morgan, qui a augmenté la capacité vers la côte Ouest, et le projet d'inversion de la canalisation 9B d'Enbridge. Tout le monde sait que les libéraux ont torpillé deux grands projets de pipeline: le projet Northern Gateway d'Enbridge et le projet Énergie Est de TransCanada.

Qui peut oublier l'horreur absolue du pipeline Trans Mountain, qui était comparable à l'intrigue d'un mauvais film d'horreur pour les députés de ce côté-ci de la Chambre? Juste au moment où nous pensions que la situation ne pouvait pas empirer, c'est ce qui est arrivé. Tous les jours, nous pensions à l'échéance imminente et nous nous demandions quoi faire. Puis, ô surprise, les Canadiens ont acheté un pipeline. Dans ce cas-ci, ce n'est pas le maître d'hôtel qui a fait le coup. Il s'agit d'une fin que nous n'aurions jamais pu voir venir. Comme je l'ai dit, c'est comme l'intrigue d'un mauvais film d'horreur.

Pire encore, dans l'esprit de nombreux Albertains et certainement dans le mien, il n'y a aucun doute que le projet de loi C-69 signerait l'arrêt de mort de tous les projets énergétiques potentiels à l'avenir.

• (2235)

Pour comble d'insulte, le premier ministre, qui a affirmé déplorer l'existence des sables bitumineux — je pense que c'est l'expression qu'il a employée —, a eu le culot de se rendre à Calgary cette semaine pour essayer de jouer les gentils et de montrer qu'il est du côté des Albertains et des Calgariens. Je crains que les Calgariens sachent pertinemment qu'ils ne doivent pas le croire.

Une voix: Ils ne sont pas dupes.

Mme Stephanie Kusie: Exactement. Monsieur le Président, ils n'y ont pas cru une seule minute, car les gestes sont plus éloquentes que les paroles. Les gestes du gouvernement actuel ont démontré à maintes reprises qu'il est responsable de la crise de l'écart de prix du pétrole parce qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour acheminer notre produit vers les marchés. Les Albertains ne le toléreront pas. Les Calgariens ne le toléreront pas.

Article 52 du Règlement

Je cite quelques acteurs du domaine. La première personne m'est très chère. Il s'agit de Nancy Southern, PDG d'ATCO. Je suis très fier de faire partie de la Commission trilatérale avec Nancy Southern. L'assemblée générale annuelle d'ATCO est réglée comme une horloge suisse. Ces incroyables sociétés de Calgary ont un riche historique et de solides méthodes de travail. Elles se plient de très bonne grâce aux exigences et font preuve d'une grande capacité d'adaptation tant qu'elles n'en sont pas à l'extrême limite de leur marge de manoeuvre. J'ai eu la chance de pouvoir assister à la dernière assemblée générale annuelle, où j'ai entendu Nancy Southern prononcer ces mots: « Quel dommage que notre magnifique province qui regorge de ressources soit entravée dans sa marche par des politiques réglementaires et des forces politiques de divers ordres! »

On aurait pu entendre une mouche voler dans la salle parce que tout le monde savait que Mme Southern disait la vérité. Dieu merci, elle disait la vérité. Elle n'était pas la seule à ressentir la vérité dont elle parlait.

La crise de l'écart des prix causée par le gouvernement libéral n'est pas une fatalité. C'est le message que je veux faire entendre aux gens de Calgary et aux Albertains. Ce n'est pas une fatalité. Il y a des solutions.

Que fera le Parti conservateur en 2019, lorsqu'il arrivera au pouvoir? Il abrogera la taxe sur le carbone des libéraux. Nous abrogerons le projet de loi antipipeline C-69. Nous mettrons fin à l'interdiction de transport du pétrole près de la côte nord de la Colombie-Britannique. Nous adopterons un projet de loi pour préciser les rôles des promoteurs et des gouvernements dans les consultations. Nous veillerons à ce que seules les personnes qui possèdent de l'expertise et celles qui subiraient directement les effets du projet puissent prendre part aux consultations, de manière à mettre fin à l'ingérence étrangère dans les audiences prescrites par la loi. Nous donnerons des assurances aux investisseurs quant aux délais et aux échéanciers à respecter dans les évaluations. Nous aurons recours au pouvoir fédéral de déclarer un projet majeur dans l'intérêt général du Canada, en vertu de l'article 92.10 de la Loi constitutionnelle de 1867, lorsque nous estimerons que cela est nécessaire.

Je tiens à dire que ce qui se produit actuellement n'est pas une fatalité.

Voici la nouvelle la plus réjouissante de toutes: les jeunes saisissent le message. Hier, j'ai eu l'immense plaisir, en compagnie de la chef adjointe du Parti conservateur, la députée de Milton, et de la ministre du cabinet fantôme responsable des ressources naturelles, la députée de Lakeland, de rencontrer un organisme extraordinaire, un groupe de jeunes gens portant le nom de Young Pipeliners Association of Canada. J'espère que Molly, Sarah, John et Tran sont à l'écoute parce que nous avons prêté attention à ce qu'ils avaient à dire hier. Nous voulons qu'ils sachent que nous les avons entendus. Nous comprenons que cette industrie leur tient à coeur et qu'ils sont conscients de l'importance de son histoire. Nous savons qu'ils tiennent à leur emploi et qu'ils accordent de la valeur à ce secteur qui représente l'avenir non pas seulement de Calgary, non pas seulement de l'Alberta, mais de tout le Canada. J'espère que le gouvernement se joindra à ces jeunes et à notre parti, l'opposition officielle, le Parti conservateur du Canada, pour appuyer cette industrie. Il doit abandonner le projet de loi C-69 et assumer la responsabilité de cette crise de l'écart de prix. Après tout, ce sont les libéraux qui l'ont créée.

● (2240)

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai soulevé ce point dans une autre question un peu plus tôt et je crois qu'il vaut la peine que je le répète, car j'aimerais entendre la réponse de la députée d'en face.

La réalité, c'est que Stephen Harper était lamentable pour ce qui est d'aménager des pipelines, non pas parce qu'il manquait de volonté, mais parce que, alors même qu'il se vantait que nous allions devenir une superpuissance énergétique, il nuisait au processus en s'en prenant constamment aux environnementalistes et à la lutte contre les changements climatiques, faisant de l'industrie pétrolière une cible. C'est pour cela qu'il n'a pas réussi à acheminer le pétrole vers de nouveaux marchés.

Les faits sont ce qu'ils sont. En 2006, lorsque Stephen Harper est arrivé au pouvoir, 99 % du pétrole que nous exportions allait aux États-Unis. Cela n'avait pas changé en 2015 lorsqu'il est parti. Par conséquent, la députée peut-elle à tout le moins admettre que le gouvernement précédent est en partie responsable?

● (2245)

Mme Stephanie Kusie: À mon avis, monsieur le Président, être parlementaire, c'est avant tout savoir assumer sa responsabilité. Cela s'applique autant aux parlementaires qu'aux gouvernements. J'en ai franchement assez d'entendre le gouvernement libéral chercher à imputer son incompétence et son inaction au gouvernement précédent; ce n'est pas de sa faute.

Je suis disposée à prendre la responsabilité, au nom du précédent gouvernement, de 1,3 million d'emplois. Voilà ce pour quoi je prends la responsabilité en tant que membre du parti qui formait précédemment le gouvernement.

Pour sa part, le gouvernement libéral doit assumer la responsabilité d'avoir orchestré l'élimination progressive des sables bitumeux, détruisant au passage des emplois partout au pays, et pour sa tentative d'assassinat d'une industrie.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, pas plus tard qu'hier à *As It Happens*, Susan Bonner, animatrice à CBC Radio, a posé une question à Dan Halyk, PDG de Total Energy Services à Calgary. Pour la première fois en 22 ans, l'entreprise a dû fermer des points de production.

La question portait sur l'engorgement du marché et sur le fait qu'il n'y a pas moyen d'expédier notre produit à cause du manque de pipelines au Canada. Voici ce qu'il a répondu, et j'apprécierais la perspective de la députée de ce côté-ci de la Chambre qui vient de faire des observations très intéressantes.

Il a dit:

Tout d'abord, nous avions prévu une hausse de la production, particulièrement en ce qui concerne le pétrole, il y a cinq ans, mais on s'attendait également à ce que les règles raisonnables en vigueur régissant la construction et l'élaboration d'infrastructure pipelinier restent en vigueur, et je pense que toute personne objective, raisonnable et impartiale se serait attendue à ce que l'on construise des pipelines. Je pense que personne n'aurait pu prévoir à quel point il deviendrait difficile de bâtir de telles infrastructures au Canada.

L'industrie a effectué des investissements de bonne foi sur l'hypothèse que la raison l'emporterait. Toutefois, ce n'est pas le cas présentement, et ce qui est en train de se produire, c'est que les projets, surtout ceux d'envergure qui prennent des années à réaliser, commencent à entrer en production. C'est la construction d'infrastructures qui a calé. C'est un énorme problème. Ce n'est pas un problème industriel dans la mesure où l'industrie, elle, était préparée et entièrement disposée à investir et à continuer de l'avant. C'est sur le plan politique qu'on a échoué.

Article 52 du Règlement

Mme Stephanie Kusie: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de ses excellentes observations. Je vais répondre en disant que le monde est avide de pétrole éthique, soit du pétrole qui est extrait selon les normes environnementales les plus élevées. Il s'agit d'une demande qui ne disparaîtra pas et qui, en réalité, ne fera qu'augmenter.

En ne fournissant pas les mécanismes pour approuver ces projets et pour acheminer ces produits vers les marchés, produits que le monde demande, le gouvernement a grandement nui aux Canadiens.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, il y a une partie du discours de la députée avec lequel je suis totalement d'accord, soit que le projet d'expansion de l'oléoduc de Kinder Morgan est le pire film d'horreur que l'on puisse imaginer, et il ne fait qu'empirer.

Je tiens à lui rappeler cette notion, étant donné que j'ai suivi le projet attentivement. Je l'ai contesté. Chaque étape menant à l'annulation du permis par la Cour d'appel fédérale était pratiquement coulée dans le béton avant les élections. Le processus d'évaluation de l'Office national de l'énergie a été établi au titre des règles du projet de loi C-38 et il est allé dans ce sens. La recommandation du comité de l'Office n'aurait pas été différente si Stephen Harper avait encore été premier ministre, et je doute que le Cabinet de Stephen Harper ait agi autrement que le Cabinet de l'actuel premier ministre, c'est-à-dire en faisant fi des lacunes et en approuvant l'oléoduc.

● (2250)

Mme Stephanie Kusie: Monsieur le Président, je crois sincèrement, du plus profond de mon cœur, que l'on aurait pu tout mettre en place, mais, en réalité, on n'a toujours pas procédé à la première pelletée de terre. Les travaux ne semblent pas prêts de commencer. Les consultations ont été un échec.

Je le répète, le gouvernement a fait preuve de l'incompétence la plus totale. Comme je l'ai mentionné, compte tenu de notre excellent bilan entourant les quatre pipelines dont j'ai parlé, je n'arrive pas à croire que le gouvernement n'ait pas mené à bien ce projet. C'est ce que je crois fermement.

Mme Leona Alleslev (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, c'est en toute humilité que je participe à ce débat d'urgence incroyablement sérieux au sujet de l'industrie pétrolière et gazière au Canada et de la crise que vivent les Albertains. C'est une question très grave pour les Albertains, qui commencent à perdre espoir.

Il y a 29 députés conservateurs à la Chambre des communes et ils auraient tous voulu prendre la parole sur cette importante question ce soir. Malheureusement, nous n'avions droit qu'à six discours, et j'ai le privilège de pouvoir en faire un.

Pour ceux qui l'ignorent peut-être, je ne suis pas une députée de l'Alberta. Je viens de l'Ontario, de la circonscription d'Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, juste au nord de Toronto. Probablement comme bien des Canadiens, je ne comprenais pas tout à fait l'ampleur, l'importance et la gravité de la situation, ni la contribution qu'apporte l'industrie pétrolière et gazière à l'Alberta et à l'ensemble du Canada. Puis, j'ai eu l'occasion de me rendre à Calgary.

La députée de Calgary Nose Hill, la députée de Lakeland, le député de Foothills et un grand nombre des autres députés de l'Alberta ont pris la peine de m'expliquer la gravité de ce qui se passe. Je tiens à remercier les députés conservateurs, de même que les habitants de leur circonscription, de m'avoir donné la possibilité de leur transmettre un message très important, à savoir que je vais faire tout mon possible pour veiller à ce que les Canadiens qui, comme moi, ne savent pas l'importance de l'Alberta pour le Canada

en prennent conscience. J'espère aussi pouvoir transmettre un message important aux Albertains, soit que nous comprenons combien ils sont importants pour le Canada, car si l'Alberta vit une crise, c'est tout le Canada qui vit une crise. Le moment est venu de rallier la nation pour notre pays, le Canada.

Les temps sont durs et l'Alberta vit une crise. Pourtant, dans son énoncé économique, le ministre des Finances nous a dit que l'économie était en croissance, que tout allait bien, que nous n'avions aucune raison de nous inquiéter et que le gouvernement libéral pouvait s'attribuer le mérite de tout ce qui va bien. Des problèmes à régler? Aucun.

Ne nous méprenons pas. Nous pouvons être en désaccord, mais les statistiques fournies par le ministre des Finances sont des indicateurs tardifs. Il se fonde sur des données anciennes. Il ne tient pas compte de la situation actuelle et de ce que cela représente pour l'avenir.

Si on considère la situation de l'Alberta comme le premier indicateur, on peut y voir un signe avant-coureur de ce qui se produira dans le reste du pays. L'Alberta a perdu plus de 100 000 emplois et plus de 100 milliards de dollars en investissements.

Pourquoi l'industrie pétrolière et gazière est-elle importante? Pendant de nombreuses années, cette industrie a été un moteur économique responsable d'une grande partie de la croissance au pays. Le Canada dispose de la troisième réserve de pétrole en importance au monde. Il se classe au quatrième rang des pays exportateurs de pétrole, et cette ressource est la deuxième exportation en importance du Canada. Ce secteur se classe au premier rang au chapitre des investissements privés dans l'économie canadienne, et il représente plus de 11 % du PIB canadien. Ce n'est pas négligeable. C'est considérable.

Or, ce moteur économique exceptionnel est maintenant en panne. Pourquoi? Ce n'est pas parce que les entreprises prennent des décisions économiques éclairées qui échappent au contrôle du gouvernement. C'est plutôt à cause des politiques et des décisions en matière de réglementation que le gouvernement a décidé de mettre en oeuvre ou, dans certains cas, de ne pas mettre en oeuvre.

● (2255)

Le fardeau réglementaire auquel est assujéti le processus d'approbation des projets de pipeline est incroyablement compliqué et nébuleux, et les règles ne cessent de changer. Les règles sont extrêmement complexes, ce qui pousse ces sociétés à aller faire des affaires ailleurs. Comme dans le cas d'autres industries, le Canada doit soutenir la concurrence d'autres pays qui souhaitent aussi attirer des investissements. Comme les règlements et les politiques sont extrêmement difficiles à comprendre au Canada, les investisseurs choisissent d'autres pays pour réaliser leurs projets.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que nous ne pouvons pas acheminer notre pétrole et notre gaz vers les marchés. Nous ne pouvons pas construire des pipelines qui permettraient d'acheminer ces produits vers les marchés étrangers ou au sud de notre frontière. Nous ne pouvons pas les acheminer vers les marchés et, malheureusement, plus nous attendons, plus les autres producteurs de pétrole et de gaz étrangers vont pouvoir combler ce vide. Nous allons perdre une possibilité qui ne se représentera plus.

Article 52 du Règlement

Nous sommes aussi en train de perdre d'énormes investissements de capitaux, qui sont nécessaires non seulement aujourd'hui, mais aussi pour la croissance future, car ils constituent un moteur économique. On parle aussi de sécurité énergétique, car il faut que le pays puisse répondre à ses besoins. Nous disposons de réserves énergétiques suffisantes. Nous devons être indépendants sur le plan énergétique, car cela assure notre sécurité énergétique et économique et, dans une certaine mesure, cela nous procure une sécurité en matière de défense, en cette période d'incertitude mondiale.

Voilà pourquoi l'industrie pétrolière et gazière est importante en Alberta, mais pourquoi l'est-elle aussi pour le Canada? Elle l'est parce que non seulement nous perdons les revenus tirés du pétrole et du gaz, mais un emploi dans l'industrie pétrolière en crée sept dans le secteur manufacturier. Bon nombre des entreprises sur les marchés financiers et des entreprises cotées en bourse viennent du secteur pétrolier et gazier. Ainsi, 3,9 milliards de dollars ont été générés dans la seule province de l'Ontario grâce à des ventes de pétrole et de gaz, et 12 % des emplois de l'industrie pétrolière et gazière sont créés en Ontario. Donc, si nous réussissons à faire construire certains de ces pipelines, 153 milliards de dollars seront générés par le pétrole et le gaz dans l'économie ontarienne de 2017 à 2027. Cela représenterait 12,6 milliards de dollars de recettes fiscales pour l'Ontario, dont la province a grandement besoin. N'étant pas en mesure d'exploiter ce potentiel, non seulement l'Alberta souffre, mais l'Ontario aussi, tout comme d'autres régions du Canada qui, autrement, en bénéficieraient.

Le premier ministre se trouvait à Calgary la semaine dernière. Lors de son passage là-bas, il a parlé aux Albertains, et il a dit qu'il ressent leur douleur. Il a également dit qu'il s'agit d'un problème complexe pour lequel il n'existe aucune solution simple ou facile. Cependant, il ne suffit vraiment pas d'affirmer qu'il ressent la douleur de ces personnes car, en fin de compte, c'est le premier ministre. Sa tâche consiste probablement à résoudre les problèmes complexes et difficiles avec lesquels le Canada est aux prises. Nous comptons sur lui pour faire ce qui s'impose. Il doit diriger le pays et résoudre des problèmes difficiles. Il doit veiller à ce que ces choses soient faites.

En terminant, je voudrais m'assurer que nous parlons aux Albertains. Je veux leur dire de ne pas perdre espoir parce que bon nombre d'entre nous à la Chambre comprennent la gravité de cette crise. Nous nous unissons aux Albertains, et nous poursuivrons nos efforts jusqu'à ce que nous soyons en mesure de bâtir le pays que nous devons être grâce à la construction de pipelines, qui permettront d'assurer l'unité du Canada.

• (2300)

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, comme ma collègue, je viens d'une autre région que l'Alberta, à savoir le Québec, mais je me soucie grandement des Albertains.

J'ai écouté très attentivement beaucoup de discours ce soir, et je suis un peu troublé qu'un si grand nombre d'entre eux aient cherché davantage à blâmer un côté ou l'autre pour ce qui s'est produit qu'à trouver des solutions.

Mes collègues conservateurs ont proposé quelques solutions. Ils ont dit à quel point les projets de loi C-48 et C-69 sont horribles. Pourtant, la députée a voté en faveur des deux projets de loi à toutes les étapes. Comment concilie-t-elle sa façon de voter avec les opinions qu'elle a exprimées ce soir?

Mme Leona Alleslev: Monsieur le Président, le député parle évidemment de l'époque où j'étais députée libérale et que je ne comprenais pas à quel point les projets de loi C-48 et C-69 étaient

dévastateurs, non seulement pour l'Alberta, mais pour l'ensemble du pays. Ainsi, je suis très reconnaissante envers mes collègues de ce côté-ci de la Chambre qui m'ont permis de comprendre la complexité de la question ainsi que les raisons pour lesquelles il s'agit de mauvais projets de loi. Je n'ai aucun problème à admettre que je ne savais pas à ce moment-là ce que je sais aujourd'hui. Je fais de mon mieux avec ce que je sais aujourd'hui et je tente de faire amende honorable.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, la députée a semblé blâmer en grande partie les processus d'évaluation environnementale et les règlements trop sévères pour expliquer le fait que ces oléoducs n'ont pas été construits. Je sais qu'elle a un point de vue unique, comme elle a été des deux côtés de la Chambre. Ne se rend-elle pas compte que les processus dans lesquels sont coincés les projets d'oléoducs sont ceux que les conservateurs ont conçus pendant la législature précédente?

Nous ne nous entendons pas sur cette question, mais le projet de loi C-69 n'a pas encore été adopté. Il est toujours au Sénat. Je ne crois pas que cela change grand-chose malgré ce que disent les conservateurs. Toutefois, le processus d'évaluation par lequel sont passés les projets d'oléoducs est le processus défaillant...

Le vice-président: La députée d'Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill a la parole.

Mme Leona Alleslev: Monsieur le Président, en substance, le gouvernement actuel a fait deux choses. Il a suspendu les processus existants pour veiller à ce que rien ne se passe et il a créé une énorme incertitude concernant les processus futurs. On ne peut donc pas s'attendre à ce que l'industrie attende de voir ce qui va se passer dans le futur et investisse du temps et de l'argent alors que des processus ont été suspendus.

L'hon. Kevin Sorenson (Battle River—Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, lundi soir, nous avons tenu un débat d'urgence sur les 2 500 mises à pied à Oshawa. J'ai bien aimé le discours de la députée ce soir-là, et j'ai bien aimé son discours ce soir.

Une panoplie de spécialistes de l'industrie pétrolière et gazière le disent: rien ne nuirait autant à l'investissement en Alberta et au Canada que le projet de loi C-69. Celui-ci nuirait à l'investissement dans les emplois. Les capitaux quitteraient la province et notre pays. Un rapport parle de 100 milliards de dollars, mais selon mes données, ce serait 85 milliards de dollars. Les emplois disparaissent. On parle de 100 000 pertes en Alberta. Sans oublier qu'une taxe sur le carbone s'en vient. Il y a l'acquisition d'un pipeline qui mène les investisseurs potentiels à se demander à quoi bon investir dans cette industrie puisque le gouvernement va simplement prendre le contrôle ou encore faire en sorte qu'il leur soit impossible d'acheminer le pétrole jusqu'aux côtes. Le gouvernement a également interdit la circulation des pétroliers le long de la côte Ouest.

La députée pourrait-elle parler davantage de la politique qu'elle a mentionnée qui nuit à la création d'emplois au pays?

• (2305)

Mme Leona Alleslev: Monsieur le Président, je crois qu'il serait injuste de ma part de même tenter de concurrencer cette excellente liste, qui brosse un tableau complet de la situation. En résumé, je crois que ceux qui souhaitent investir au Canada ont bien du mal à comprendre exactement à quoi s'en tenir, ce qui est attendu d'eux, quelles sont les règles à suivre et à quel délai ils peuvent s'attendre.

Article 52 du Règlement

Le processus est si complexe et incertain qu'aucun investisseur ne sait à quoi s'attendre au Canada, ce qui les incite à investir plutôt ailleurs, là où l'information est claire et où ils savent que les projets se concrétiseront.

L'hon. Kent Hehr (Calgary-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Kingston et les Îles.

C'est pour moi un honneur et un privilège de prendre part au débat d'urgence de ce soir sur la crise qui frappe le secteur canadien des hydrocarbures.

Les habitants de ma circonscription et de Calgary vivent une période difficile. Je le sais. Je connais personnellement certains d'entre eux, parce que j'ai grandi avec eux ou que je suis allé à l'école avec eux. J'ai moi-même des proches qui travaillent dans le secteur pétrolier et gazier. Ma soeur, Kristie Smith, est à TransCanada, tandis que son mari, Bob, est à Pembina Pipeline. La situation me touche donc personnellement. Le gouvernement comprend qu'il s'agit d'une période difficile.

Je me suis rendu à Calgary la semaine dernière en compagnie du premier ministre pour rencontrer deux hauts dirigeants du secteur. Aucun moyen clair ne s'offre à eux pour sortir de la crise, selon ce qu'ils nous ont dit. Chacun avait sa propre idée. Ils s'entendaient toutefois sur le fait que nous devons trouver de nouveaux marchés, et c'est précisément ce à quoi s'emploie le gouvernement. Nous avons toujours l'intention de bâtir le pipeline Trans Mountain, mais nous entendons nous y prendre dans les règles de l'art.

Avec la déduction pour amortissement accéléré que nous avons annoncée dans l'énoncé économique de l'automne, nous avons aussi accédé à une requête de longue date de l'industrie. Cette mesure nous permettra de réaliser plus de projets, de manière plus efficace et plus efficiente.

Les députés d'en face ont fait beaucoup de discours creux au cours du débat de ce soir. Je sais qu'ils s'inquiètent pour les habitants de Calgary, de l'Alberta et ainsi de suite, néanmoins, ils semblent avoir oublié comment nous en sommes arrivés là.

Prenons une date au hasard, disons 2006. Revenons à 2006, lorsque le gouvernement Harper a été élu. Ce gouvernement a annoncé sur-le-champ, avec tambours et trompettes, qu'il allait bâtir une superpuissance énergétique au Canada. Les députés conservateurs de l'époque, tous les hommes et toutes les femmes, se sont mis à cogiter, à unir leurs efforts et à travailler jour et nuit, je présume, pour y parvenir. C'est ce qu'ils ont dit qu'ils allaient faire. Pourtant, voici où nous en sommes.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 2015 après que les conservateurs ont été au pouvoir pendant une décennie, on n'avait pas construit un seul pouce d'oléoduc pour acheminer le pétrole vers de nouveaux marchés. Le problème auquel nous sommes confrontés actuellement, c'est l'écart de prix, qui provient du fait que nous n'avons qu'un seul client: les États-Unis. Lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir, 99 % de notre pétrole était acheminé aux États-Unis. Après la décennie qu'ils ont passée au pouvoir, ce chiffre était identique.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Le gouvernement a investi 4,5 milliards de dollars dans le pipeline Trans Mountain. Nous le construirons de la bonne façon. Cela témoigne de notre engagement envers les habitants de Calgary-Centre, la circonscription que je représente, et de notre engagement envers les Albertains. Lorsque l'Alberta va bien, le Canada va bien.

Non seulement les conservateurs n'ont pas réussi à faire construire des pipelines, mais, dans leur grande sagesse ou en l'absence de celle-ci, ils ont aussi annoncé en 2012 qu'ils établiraient un système qui garantirait la construction de tous les projets énergétiques. Ils ont dit qu'ils nous rassembleraient tous dans une pièce pour déterminer comment mener à bien les projets énergétiques très rapidement et sans problème. Pourtant, nous nous retrouvons dans la situation actuelle.

Grâce à leur processus, les conservateurs ont essentiellement réussi à nous mettre dans la position où nous sommes aujourd'hui. Ils ont mis leur processus en place et nous l'avons suivi et, en gros, il a torpillé le projet Northern Gateway et est responsable de la situation actuelle du pipeline Trans Mountain.

● (2310)

Ils disent que nous ne devrions faire rien de plus, que nous ne devrions pas essayer de faire mieux, que nous devrions essayer de mettre en place un processus qui permette aux bons projets d'être menés, avec un examen par projet, pour que les gens puissent en voir la fin et être rassurés. Ils veulent, en quelque sorte, revenir à ce que c'était, alors que, manifestement, le processus qu'ils avaient mis en place ne fonctionnait pas. Ils doivent bien l'admettre.

Ils ne peuvent nier le fait que le processus qu'ils ont mis en place en 2012 a été un échec total, vraiment. Je n'entends rien de cela ici ce soir — que le processus sur lequel ils ont travaillé nuit et jour pour créer cette superpuissance qu'ils disaient vouloir créer, n'a mené qu'à l'échec. C'est là où nous en sommes aujourd'hui, avec un écart gigantesque créé par l'incapacité du précédent gouvernement conservateur, d'une part, à construire un pipeline et, d'autre part, à avoir un processus qui permette aux gens d'être entendus. Nous en sommes là.

La Cour fédérale a affirmé que nous avons l'obligation constitutionnelle de mener de véritables consultations auprès des peuples autochtones canadiens, et nous procédons dans le respect de l'environnement en concordance avec ce que nous avons affirmé pendant la campagne électorale de 2015, soit que l'économie et l'environnement vont de pair. À notre époque, il faut agir ainsi, parce que c'est ce que les Canadiens attendent de nous, et c'est ce qu'ils demandent.

Nous devons également apprendre à voir les succès du gouvernement quant à l'éducation des Canadiens au sujet du pipeline Trans Mountain. À notre arrivée au pouvoir, le gouvernement conservateur venait de se mettre à dos la population autochtone, les gens qui se soucient de l'environnement et une flopée de Canadiens qui ne lui faisaient plus confiance au sujet de l'environnement et des consultations. Les appuis au projet de pipeline Trans Mountain oscillaient autour de 40 %. C'est tout l'appui qu'obtenait ce projet énergétique au sein de la population.

Parce que nous sommes conscients que l'environnement et l'économie vont de pair, des gens commencent à se rallier à ce projet. Ils ont compris que le gouvernement comprend qu'il faut trouver un équilibre et que, au XXI^e siècle, les projets énergétiques doivent suivre ces étapes nécessaires. Le gouvernement en place comprend l'importance de laisser un environnement plus sain pour l'avenir. Le gouvernement comprend l'importance des consultations avec les communautés autochtones.

Article 52 du Règlement

Il faut également comprendre que le gouvernement a aussi obtenu de nombreuses approbations depuis son arrivée au pouvoir. Le pipeline de LGN, la canalisation 3 d'Enbridge et le pipeline Towerbitch contribueront tous à réduire l'écart de prix. Le gouvernement entend mener à bien ces projets. Nous comprenons qu'il est important d'y arriver, non seulement pour le bien de l'Alberta, mais aussi pour le bien de tous les Canadiens.

Comme je l'ai dit, quand l'Alberta réussit, le Canada réussit. Après la décennie d'échecs des conservateurs de M. Harper, nous continuerons de faire progresser le dossier du pipeline Trans Mountain. Selon tous les dirigeants du secteur énergétique auxquels nous avons parlé, c'est l'enjeu le plus important: ils ont besoin d'avoir accès à un pipeline. Nous voyons donc à faire progresser ce projet de la bonne façon. Nous continuerons d'améliorer nos consultations auprès des Autochtones et notre intendance environnementale, car c'est la voie qui s'impose en ce XXI^e siècle. Les conservateurs ne le comprendraient tout simplement pas l'époque, et ils ne semblent toujours pas l'avoir compris.

● (2315)

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté le député tenter de faire ce qui me paraît impossible, c'est-à-dire défendre les trois années d'échecs dont le gouvernement libéral est responsable. Il y a toutefois un domaine où les libéraux excellent, et c'est celui de défendre les emplois des amis du Parti libéral qui n'ont qu'un seul but: mettre fin à l'exploitation des sables bitumineux et faire en sorte que des centaines de milliers de travailleurs du secteur de l'énergie perdent leur emploi, non seulement en Alberta, mais partout au pays.

Je me permettrai de nommer cette élite proche du Parti libéral. Le secrétaire principal du premier ministre, Gerald Butts, est un partisan reconnu de la campagne contre les sables bitumineux. Marlo Reynolds, chef de cabinet de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ancien directeur général de l'Institut Pembina, est un partisan reconnu de la campagne contre les sables bitumineux. Sarah Goodman, conseillère principale en matière de politique énergétique et environnementale et ancienne vice-présidente de Tides Canada, appuie elle aussi la campagne contre les sables bitumineux. Zoë Caron, ancienne présidente du Sierra Club du Canada et ancienne employée du Fonds mondial pour la nature, appuie également la campagne contre les sables bitumineux.

Pourquoi le député défend-il avec ardeur les emplois des amis du Parti libéral, mais pas ceux des travailleurs du secteur énergétique de l'Alberta?

L'hon. Kent Hehr: Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au député, je crains que toute raison l'ait abandonné pendant qu'il récitait cette longue liste de noms qu'il a dû, d'ailleurs, obtenir de Rebel Media. Comment donc peut-il dire cela? Le gouvernement a tant à coeur les intérêts des Albertains qu'il a investi 4,5 milliards de dollars dans un pipeline. Nous savons qu'il est dans l'intérêt du pays de faire avancer ce projet de la bonne façon. C'est tout à fait absurde de la part du député de dire cela.

Je suggère au député de repasser en revue l'information sur les mesures que nous avons adoptées et ce que nous entendons faire.

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député de Calgary-Centre. Je ne sais vraiment pas comment il peut appuyer le premier ministre, qui a manqué à son devoir en ce qui concerne les ressources énergétiques du pays, et celles de l'Alberta en particulier.

Des députés des quatre coins du pays ont pris la parole ce soir. Étant député de la Colombie-Britannique, je vais parler des

répercussions de la situation dans ma région. Nous avons des usines de fabrication et des ateliers d'usinage qui faisaient affaire avec le secteur de l'énergie de l'Alberta. À présent, c'est terminé.

Le député de Calgary-Centre a parlé de la nouvelle structure de déduction pour amortissement. En théorie, cela semble intéressant. Le fait est que les libéraux ont tant éloigné les investisseurs du Canada que cette offre ne va attirer personne. Les investisseurs ne dépenseront de l'argent pour des équipements dans ce secteur que si nous nous débarrassons de ce gouvernement et le remplaçons par un gouvernement qui va remettre les ressources énergétiques au premier plan.

Quels arguments le député a-t-il à nous offrir?

L'hon. Kent Hehr: Monsieur le Président, étant donné que, pendant dix ans, le gouvernement conservateur Harper n'a pas réussi à faire construire un centimètre de pipeline pour acheminer les ressources vers de nouveaux marchés, je suis sûr que notre approche est la bonne. Nous investissons dans le projet d'oléoduc Trans Mountain afin de le faire avancer correctement et d'assurer l'accès à de nouveaux marchés. Je crois que cela démontre notre détermination à faire progresser le pays.

Nous sommes toujours déterminés à aider l'Alberta. Nous continuons de reconnaître son rôle important dans le développement du Canada. Notre approche permettra de faire avancer ce projet.

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, je viens d'une région où on se préoccupe de l'environnement. On me pose beaucoup de questions sur les pipelines et sur ce qu'il advient du Plan de protection des océans, du processus d'évaluation environnementale et de la collaboration avec les peuples autochtones. Selon ce que j'ai vu dans les médias sociaux, le ministre est actuellement en Colombie-Britannique pour travailler avec l'association des Métis de cette province.

Le député pourrait-il parler de notre approche à l'égard des consultations qui touchent l'environnement et qui concernent les Autochtones?

● (2320)

L'hon. Kent Hehr: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que l'approche du XXI^e siècle exige à la fois de consulter les Autochtones et de protéger l'environnement. Nous avons bien vu à quel point le gouvernement conservateur Harper a fait fi de ces deux aspects. C'est ce qui explique pourquoi de nombreux projets ont été bloqués.

En résumé, nous sommes dans cette impasse parce que, pendant 10 ans, le gouvernement conservateur n'a pas su comprendre le travail très important qui devait se faire. C'est pour cette raison que le gouvernement actuel s'engage à protéger les océans et à mettre en place un régime de tarification de la pollution. Les conservateurs oublient l'importance de fixer un prix à la pollution. Les sociétés pétrolières de l'Alberta, dont Cenovus, Suncor et bien d'autres, nous ont demandé de fixer ce prix, car elles savent que le monde entier veut voir ce genre de mesure dans le secteur de l'énergie...

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je suis honoré de prendre part à cet important débat. Je remercie les députés du Parti conservateur de l'avoir lancé.

Article 52 du Règlement

Beaucoup de gens ont été touchés par le fléchissement des cours pétroliers en Alberta. Il est très important de ne pas oublier qu'au coeur de tout cela, il y a des gens qui vivent des difficultés financières, lesquelles se répercutent sur tous les aspects de leur vie. Il incombe aux députés et au gouvernement de faire tout en leur pouvoir pour qu'il y ait une relance le plus tôt possible et qu'elle soit la plus rapide possible.

J'avoue que lorsque le débat a été proposé plus tôt aujourd'hui, j'ai pensé qu'il s'agissait d'une occasion pour tenir un débat positif et approfondi sur les solutions qui s'offrent à nous. Comme c'est souvent le cas à la Chambre, les choses ne sont pas passées tout à fait ainsi. Il y a eu beaucoup de reproches. J'admets que j'en ai moi-même formulé. En vérité, nous partageons tous le blâme et je ne crois pas qu'il soit entièrement juste d'attribuer la responsabilité à un parti ou à un autre, à un gouvernement ou à un autre.

La députée de Lakeland, qui a lancé le débat, a affirmé qu'une crise sévit depuis trois ans et que le gouvernement actuel en est entièrement responsable. C'est complètement illogique: il y a trois ans, le gouvernement nommait les membres de son Cabinet et se mettait en marche. Tenter de lui reprocher tout ce qui s'est passé dans les trois dernières années est tout simplement insensé. La réalité — et j'en ai déjà parlé ce soir —, c'est qu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Stephen Harper en 2006, nous exportions 99 % du pétrole canadien aux États-Unis. Grâce à d'excellents prix du pétrole, il a eu une occasion en or de diversifier le marché. Pourtant, il ne l'a pas fait et il a opté pour l'approche paresseuse.

Il est vrai que nous avons connu des problèmes en 2008 qui auraient rendu la tâche plus difficile. Toutefois, malgré ce que les conservateurs aiment répéter à propos de la construction des quatre pipelines et de toutes les approbations du gouvernement de l'époque, nous nous sommes retrouvés dans la même situation en 2015: 99 % du pétrole canadien était toujours envoyé aux États-Unis. C'est là le problème fondamental. Nous n'acheminons pas nos ressources vers d'autres marchés. Par conséquent, réduire la situation aux trois dernières années est à tout le moins malhonnête, pour ne pas dire une déformation complète de la réalité.

Faisons un récapitulatif des raisons pour lesquelles il a été aussi difficile pour Stephen Harper d'y arriver. Je crois que Stephen Harper voulait construire des pipelines, mais qu'il en a été incapable parce que pendant qu'il clamait que le Canada serait une superpuissance économique avec son industrie pétrolière, il coupait l'herbe sous le pied des mouvements environnementalistes et freinait les initiatives mondiales de lutte contre le changement climatique. Il a essentiellement tout fait pour que l'industrie pétrolière soit mal vue au Canada. Voilà ce qu'il a fait. Ainsi, il y a eu des injonctions et des manoeuvres juridiques tout au long du processus, ce qui a compliqué les choses pour lui.

Je crois que Stephen Harper et le gouvernement précédent avaient de bonnes intentions, mais qu'ils ont fixé des règles du jeu qui ont fait en sorte qu'il était pratiquement impossible pour eux de les concrétiser. C'est pourquoi le gouvernement actuel a choisi d'adopter une approche différente qui respecte les processus et les divers joueurs et avis qui influencent la manière dont sont approuvés et réalisés les projets. Le plus important dans tout cela, c'est que nous diversifions les marchés afin de veiller à ce que le pétrole puisse se rendre dans d'autres parties du monde et que nous n'ayons plus jamais ce problème.

Je vais lire une citation d'un article du *Maclean's* du 5 janvier 2015 pour appuyer ce que j'ai dit. On y lit:

Plutôt que de convaincre les détracteurs qu'ils pouvaient compter sur le Canada pour exploiter de façon durable une ressource à forte intensité carbonique, Ottawa s'est vantée du fait que le Canada était en voie de devenir une superpuissance énergétique, s'en est prise aux environnementalistes et s'est moquée de l'effort international de lutte contre les changements climatiques, faisant du même coup de l'industrie une cible.

● (2325)

Si je peux me permettre d'énoncer les faits honnêtement et directement, je tiens à souligner que 65 000 emplois ont été perdus quand les prix du pétrole ont commencé à baisser sous Stephen Harper. Il est aussi intéressant que le gouvernement précédent ait eu un si mauvais bilan en matière de pipelines, d'environnement et de changements climatiques. Ces enjeux n'étaient pas les points forts des conservateurs. M. Harper a lutté contre les efforts mondiaux visant à combattre les changements climatiques, et il a retiré le Canada du Protocole de Kyoto.

Quand je parle de faire les choses différemment et des possibilités qui s'offrent à nous, cela me donne envie de parler de certaines des mesures que nous avons prises après une décennie d'inaction de la part des conservateurs. Nous avons appuyé le pipeline Keystone XL. Nous avançons dans la bonne direction, en procédant à des consultations en bonne et due forme, dans le dossier du projet d'expansion de l'oléoduc Trans Mountain. Par ailleurs, nous avons approuvé le remplacement de la canalisation 3, le projet de LNG Canada et le gazoduc de NOVA Gas. Dans plusieurs cas, nous avons établi le bon processus afin de pouvoir prendre des décisions utiles sans provoquer une controverse massive qui rendra la réalisation de projets littéralement impossible.

En réalité, et les conservateurs vont devoir le comprendre tôt ou tard, on ne peut pas s'en prendre pompeusement à tous les éléments d'un processus qui assurera la concrétisation de ces projets. C'est ce que les conservateurs ont fait pendant 10 ans.

Je veux également prendre un moment pour parler du gros projet macroéconomique. Nous nous trouvons dans une situation où une grande partie de l'économie albertaine dépend non seulement du pétrole qui est vendu aux États-Unis, mais aussi du pétrole en général. Si nous pouvons également diversifier l'économie quant à l'emplacement des emplois et de l'industrie, nous pouvons aussi nous protéger davantage contre d'autres menaces éventuelles dans un secteur particulier de l'économie. C'est très simple. Je pense que tout le monde peut comprendre la notion de ne pas mettre tous nos oeufs dans le même panier. C'est le même principe.

C'est pourquoi l'Alberta a pris des mesures assez impressionnantes pour promouvoir le secteur de l'énergie renouvelable, ce qui est tout à son honneur. Si on examine les statistiques, on peut voir que l'Alberta a doublé et triplé le nombre d'emplois dans le secteur de l'énergie renouvelable et des technologies propres. Il s'agit d'une initiative très brillante de sa part, car elle diversifie son économie. Les Albertains ont accès à des emplois bien rémunérés qui seront les emplois de l'avenir, et ils sont en train de créer un environnement où l'économie peut être diversifiée au lieu de dépendre d'un seul secteur.

Parlons des engagements de l'Alberta. Elle s'est engagée à ce que, d'ici 2030, 30 % de son électricité provienne de sources renouvelables, comme l'énergie éolienne, hydroélectrique et solaire. Cette nouvelle mesure prometteuse pourrait favoriser une croissance de l'emploi de 30 % à 50 % dans ce secteur. Je le répète, nous savons que ces emplois sont extrêmement bien rémunérés, et, quand on peut diversifier un marché, on peut le prémunir davantage.

Article 52 du Règlement

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. J'ai bien aimé le débat de ce soir. J'ai beaucoup appris au sujet des différents points de vue sur le sujet, mais je crois sincèrement que, pour faire progresser une industrie particulière, nous devons adopter une approche équilibrée. En réalité, pendant 10 ans, les conservateurs n'ont pas adopté une approche équilibrée. Ils ont tenté d'imposer leur volonté à la faveur d'une industrie, mais c'était peine perdue compte tenu de la forte opposition. En définitive, l'approche proposée fonctionnera, car elle réunira tous les acteurs afin d'entamer des discussions et un processus sérieux pour que nous puissions créer des projets qui bénéficieront vraiment à l'Alberta et à l'ensemble du pays.

• (2330)

M. Jim Eglinski (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté le député d'en face bien attentivement. Il se plaignait de tous les problèmes qu'a eus le Parti conservateur en tentant de faire construire des oléoducs allant jusqu'aux différentes côtes canadiennes. Cela fait trois ans que les libéraux sont au pouvoir. Ils ont changé les règlements. Ils parlent de transparence et se vantent de leur prouesse pour négocier. Qu'est-il arrivé au projet Trans Mountain lorsqu'il a été examiné par la Cour suprême? Il a été annulé. La Cour a dit que les libéraux n'ont pas bien fait leur travail. Cela décrit bien le gouvernement libéral. Ils travaillent au projet depuis trois ans. Je demande donc au député: que leur est-il arrivé?

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, lorsqu'on examine les projets spécifiques comme celui dont parle le député, ainsi que les décisions de la Cour, on constate qu'en réalité, nous avons respecté la décision. La Cour suprême a dit que nous devions revenir en arrière et suivre un certain processus pour faire en sorte que toutes les parties soient consultées. C'est exactement ce que nous avons dit que nous allions faire. C'est exactement ce que nous faisons. Nous respectons le processus.

Au moins, je suis prêt à dire que chaque député a sa part de responsabilité. Ce qu'a avancé la députée de Lakeland, que c'est un problème qui existe seulement depuis trois ans et que, puisque le gouvernement est au pouvoir depuis exactement trois ans, ce problème relève forcément seulement de lui, est tout à fait ridicule. Ce genre de problème ne se présente pas du jour au lendemain. Il est le résultat de 10 années d'inaction.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, le député tente évidemment de jeter tout le blâme sur les conservateurs, alors que les conservateurs blâment les libéraux. Le parti du député a promis, durant la campagne électorale, de reprendre l'évaluation du projet d'oléoduc Trans Mountain. Le NPD a fait la même promesse parce que nous savions que l'évaluation effectuée par les conservateurs était déficiente et qu'elle serait rejetée par la Cour suprême. Or, les libéraux n'ont pas respecté leur promesse à cet égard. Ils ont organisé un spectacle de cirque itinérant le long du tracé de l'oléoduc, et les tribunaux ont jugé que c'était complètement inadéquat. Ils ont donc annulé l'autorisation du projet Trans Mountain. Le député peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement formé par son parti croyait obtenir un résultat différent après avoir commis les mêmes erreurs que les conservateurs?

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, je n'ai pas dit que c'était uniquement la faute des conservateurs, comme l'a affirmé le député au début de son intervention. J'ai dit tout à fait le contraire. J'ai soutenu que tout le monde avait sa part de responsabilité. Nous avons évalué le projet d'une manière qui, d'après la Cour d'appel fédérale, devait être revue. La Cour a également demandé que nous accordions une plus grande attention à un aspect particulier. Nous

avons respecté sa décision, et nous la respectons encore. Nous nous baserons sur elle pour aller de l'avant.

La réalité, c'est que bien des gens peuvent être blâmés pour la situation. Je tentais seulement de dire qu'il n'est pas logique d'attribuer la responsabilité à un seul gouvernement selon une chronologie qui étaye une certaine version des faits. L'humilité est une excellente leçon à apprendre dans le cadre de ce travail. Si les conservateurs voulaient uniquement admettre qu'ils ont une petite part de responsabilité dans cette situation, cela permettrait peut-être de rendre leurs arguments bien plus crédibles.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, le député a dit que le gouvernement doit assumer une partie du blâme. Il a raison en partie, car la totalité du blâme revient au gouvernement. Si je me fie à son discours, il ne semble pas comprendre le processus qui permet la construction de pipelines. Jusqu'ici, les pipelines n'avaient pas été construits par le gouvernement, mais plutôt par le secteur privé. Sous le gouvernement conservateur précédent, tous les projets du secteur privé ont été approuvés, dont quatre pipelines, ce qui a contribué à améliorer l'accès aux côtes. Un cinquième avait été approuvé, mais le gouvernement a imposé une zone d'exclusion des pétroliers, non seulement pour torpiller ce projet, mais aussi pour empêcher la construction future de tout autre pipeline, tant et aussi longtemps que les dispositions législatives en la matière n'auront pas été abrogées.

Le député a parlé des changements climatiques. Le gouvernement libéral a repris les mêmes cibles que nous avions fixées. Il a donc tout de prétendre que la situation a changé du tout au tout. La seule différence entre les deux plans, c'est que celui des libéraux prévoit une taxe. Le député peut-il à tout le moins reconnaître le processus qui permet la construction de pipelines et le fait que, sous le gouvernement conservateur...

• (2335)

Le vice-président: Le temps est écoulé.

Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Mark Gerretsen: Je le sais bien, monsieur le Président, que c'est le secteur privé qui construit les pipelines. Cela ne change toutefois rien au fait que le fédéral, les provinces et les municipalités ont un rôle à jouer, parce que ce sont eux qui établissent les règles et la marche à suivre. Le député s'est vanté du nombre de pipelines que les conservateurs ont réussi à bâtir. Ils ont connu un certain succès, je ne le nie pas, mais dans des secteurs qui continuent d'acheminer le pétrole précisément là où nous n'avons plus besoin de l'envoyer, parce que 99 % du pétrole canadien y va déjà. Les conservateurs auraient peut-être dû faire un peu plus d'efforts pour ouvrir de nouveaux marchés, mais ce n'est pas ce qu'ils ont fait.

L'hon. Michelle Rempel (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, la situation du secteur de l'énergie est très simple: il manque de stabilité et de certitude. C'est ce que disent à la fois ceux qui décident d'investir ou non dans le secteur énergétique canadien et les gens à qui je parle au quotidien, ceux qui m'ont choisie pour être leur porte-voix, ici à Ottawa. Certitude et stabilité: tout est là.

Les députés qui rient de nous ce soir feraient mieux de se réveiller. Quand les membres d'un conseil d'administration s'assoient pour décider si leur entreprise dépensera ou non des milliards de dollars sur un projet d'envergure, ils tiennent compte de plusieurs facteurs: la disponibilité de la main-d'oeuvre, la stabilité politique, les conditions du marché, ce genre de chose. Leur décision est fondée sur l'information à leur disposition à ce moment-là, mais encore faut-il qu'ils aient la certitude que cette information est exacte et qu'elle ne changera pas du jour au lendemain.

Article 52 du Règlement

Quand l'incertitude plane, les travailleurs sont incapables de déterminer s'ils doivent déménager dans une autre région, vendre la maison ou acheter tel ou tel bien. Ils se demandent même parfois comment joindre les deux bouts. Pourtant, il faut qu'ils se décident.

Depuis trois ans sous l'actuel gouvernement, il y a un problème d'instabilité. Lorsqu'on a commencé à constater un virage dans l'offre des produits énergétiques en Amérique du Nord, et que les Américains ont pris une plus grande part de l'approvisionnement énergétique — bien entendu, il faudrait discuter longuement de la demande à l'international également —, le gouvernement libéral, à son arrivée au pouvoir en 2015, aurait dû tout mettre en oeuvre pour assurer plus de stabilité aux travailleurs du secteur énergétique canadien, pour faire en sorte que les sociétés puissent rester et prospérer au Canada et pour attirer les investissements dans ce secteur.

Qu'est-ce que le gouvernement devrait faire pour corriger les décisions qu'il a prises et qui ont rendu les choses instables, de sorte que d'autres projets peuvent être entrepris dans le futur?

Premièrement, le gouvernement doit abandonner la taxe sur le carbone, qui perturbe les investissements dans le secteur de l'énergie et constitue un fardeau pour les travailleurs de ce secteur. Il n'existe aucun modèle économique pour indiquer que cette taxe contribuera à faire réduire les émissions de gaz à effet de serre, parce qu'en ce qui concerne le carbone, la demande est pour la plus grande part inélastique quant au prix.

Deuxièmement, comme l'économie canadienne connaît un ralentissement important, le gouvernement doit remettre en vigueur les crédits d'impôt pour l'exploration pétrolière et gazière qu'il a annulés. Il doit revenir sur cette annulation.

Par ailleurs, le gouvernement doit lever l'interdiction de circulation des pétroliers qu'il a mise en place.

Le gouvernement a aussi imposé un moratoire de cinq ans sur la prospection pétrolière et gazière dans le Nord. Les gouvernements territoriaux en ont été informés moins de deux heures avant le début du moratoire, ce qui a créé de l'instabilité. Le gouvernement doit revenir sur cette décision.

Le gouvernement doit également éliminer sa décision de mettre en place un cadre de réglementation du méthane. En adoptant ce cadre, le gouvernement a créé de l'instabilité alors qu'il savait très bien que le secteur énergétique connaissait un ralentissement.

Le gouvernement doit abandonner le projet de loi C-69, qu'il a déposé, et faire tout son possible pour qu'il ne soit pas adopté. Cette mesure est une source d'instabilité. Elle crée un nouvel organisme de réglementation et un processus d'évaluation environnementale assorti d'échéances floues. Quand les membres d'un conseil d'administration sont assis autour de la table et tentent de décider s'ils souhaitent investir ou non, ils ont besoin de se fonder sur un échéancier clair pour prendre leur décision. Le projet de loi C-69 va tout à fait à l'encontre de cette exigence.

Tout investisseur qui envisage de mettre son argent dans le secteur canadien de l'énergie abandonnera l'idée à la lecture du projet de loi C-69. Le gouvernement a présenté cette mesure législative en période de ralentissement économique: il doit l'abandonner.

• (2340)

Les libéraux doivent laisser tomber le projet de loi C-48, qui prévoit l'imposition unilatérale d'un moratoire relatif aux exportations de gaz et de pétrole le long de la côte nord de la Colombie-Britannique. Ils l'ont proposé. Ils doivent reculer dans ce dossier.

Le projet de loi C-86 accorde au Cabinet le pouvoir de mettre fin unilatéralement à l'expédition de ressources naturelles par voie maritime partout au Canada, y compris pour le pétrole et le gaz extracôtiers. Le secteur est sensible à un tel climat d'incertitude. Les libéraux doivent abroger ce projet de loi, qu'ils ont présenté alors que le secteur canadien de l'énergie connaît un ralentissement marqué.

Ils doivent abroger le projet de loi C-68 parce qu'il accroît considérablement les formalités administratives entourant le développement de projets. Il ajoute un examen de plusieurs mois en vertu de la Loi sur les eaux navigables canadiennes pour toute étendue d'eau sur un site de projet qui est assez grande pour y faire flotter un kayak. Le projet de loi accentue le climat d'incertitude en plus d'ajouter des tracasseries administratives inutiles. Les libéraux doivent abroger ce projet de loi, qu'ils ont présenté pendant un ralentissement majeur du secteur de l'énergie.

Ils doivent abroger le projet de loi C-88, qui politise l'exploitation pétrolière et gazière dans le Grand Nord en donnant au Cabinet à Ottawa le pouvoir unilatéral de mettre fin à des projets pétroliers et gaziers dans la région.

De plus, ils doivent renoncer aux normes sur les carburants qu'ils veulent dévoiler avant Noël. Elles équivaudraient à une taxe sur le carbone de 228 \$ par tonne de carburant, ce qui signifierait probablement l'arrêt de mort du secteur pétrolier et gazier.

Ils doivent également s'excuser d'avoir applaudi Barack Obama après n'avoir rien fait pour l'empêcher d'opposer son veto à la construction de l'oléoduc Keystone XL et de ne pas s'être prononcés contre cette décision.

Ils doivent s'excuser de n'avoir rien fait pour empêcher Denis Coderre de déverser des millions de litres d'eaux d'égout brutes au Québec et de dire qu'Énergie Est n'était pas bon pour le Canada. Ils ont préféré prendre la parole à la Chambre et dire qu'ils étaient d'accord avec lui. Le discours du député de Calgary-Centre a été tellement honteux. Il a dit qu'il allait marteler la table à coups de poing pour qu'un pipeline soit construit. Où était-il au moment où Denis Coderre autorisait le rejet d'eaux d'égout dans le fleuve? Il se faisait expulser du Cabinet. Il était le supposé représentant de Calgary au Cabinet et il n'a rien fait pour empêcher ces projets de loi.

Ils ont opposé leur veto politique à l'oléoduc Northern Gateway. Le gouvernement s'est servi d'un processus politique pour annuler l'examen réglementaire du pipeline Northern Gateway, qui durait depuis des années, à l'issue duquel le projet était tenu de respecter plus de 200 conditions et était prêt à être bâti. Cela a créé de l'incertitude et de l'instabilité et politisé le système en pleine récession économique dans le secteur de l'énergie.

Ils doivent invoquer l'article 92.10(c) de la Loi constitutionnelle pour que le pipeline Trans Mountain relève complètement de la compétence fédérale afin que la Colombie-Britannique ne puisse empêcher qu'il soit construit par le biais de permis ou d'autres mécanismes à sa disposition.

Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Peace River—Westlock.

Article 52 du Règlement

Le gouvernement doit commencer à réaliser le projet d'oléoduc Trans Mountain. Si le premier ministre croit sincèrement que le projet est dans l'intérêt supérieur du pays, alors pourquoi les libéraux remettent-ils le projet à plus tard, alors que des élections pourraient avoir lieu au printemps? Si le gouvernement libéral est sérieux, il devrait lancer le projet dès aujourd'hui. Il faudrait commencer à creuser dès ce soir.

Enfin, pour l'amour du ciel, le gouvernement libéral devrait arrêter d'abdiquer sa responsabilité d'adopter les bonnes politiques. À toutes les occasions, il jette le blâme sur Stephen Harper. Il a eu trois ans pour faire avancer ces projets. En imposant d'innombrables conditions qui ne sont pas près d'être remplies, il n'a fait qu'aggraver l'incertitude et l'instabilité pour les investisseurs du secteur canadien de l'énergie et les travailleurs de ma région. Tout ce que veulent les résidents de ma circonscription, c'est se remettre au travail. Le gouvernement n'a fait qu'abdiquer sa responsabilité et créer de l'instabilité.

La dernière chose dont ils ont besoin est que le premier ministre aille à l'étranger pour décrire son véritable programme au monde, qui est d'éliminer progressivement le secteur de l'énergie du Canada. Si je travaillais dans le secteur canadien de l'énergie ou si je songeais à y investir, je dirais que c'est une politique très claire. Il lui a donné suite avec des mesures. Tous les projets de loi et toutes les mesures présentés sont contre le secteur de l'énergie.

Pas un seul libéral ne peut prendre la parole ici et dire que les libéraux ont fait quoi que ce soit pour le secteur de l'énergie du Canada. Toutefois, ils peuvent faire quelque chose dès ce soir en entreprenant d'abroger tous ces projets de loi et en prenant la parole pour dire qu'ils ont eu tort, que ces mesures étaient mauvaises, qu'elles ont créé de l'instabilité et entraîné la mort du secteur de l'énergie du Canada.

Nous manquons de temps. Les libéraux doivent construire Trans Mountain. Ils doivent enfoncer les pelles dans le sol ce soir, abroger ces projets de loi et commencer à prendre au sérieux l'une des industries les plus stables et les plus prospères du Canada.

• (2345)

M. Garnett Genuis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais qu'un grand nombre de députés souhaitent aussi s'exprimer à ce sujet. Je me demande si je pourrais demander le consentement unanime pour que nous prolongions d'une heure la période allouée pour ce débat d'urgence.

Le vice-président: Je remercie le député de soulever ce point. Nous débattons en vertu d'une motion qui est en quelque sorte en pilotage automatique. Il n'y a pas de motions dilatoires dans ce type de débat. L'ordre a été adopté plus tôt à l'unanimité.

Nous passons aux questions et observations. Le député de Malpeque a la parole.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas été présent toute la soirée, mais j'ai pu entendre beaucoup de partisanerie et aussi beaucoup de solutions. La dernière allocution était du domaine de la partisanerie. Tout ce que les libéraux ont fait est mauvais. Il n'a pas été question de ce que les conservateurs ont fait avant. La députée a voulu faire passer un certain message.

Cette crise se préparait depuis un bon moment. Le gouvernement actuel n'a pas ménagé ses efforts pour tenter de faire construire des pipelines. Je suis d'accord avec la députée sur un point, à savoir qu'il faut offrir plus de certitude et de stabilité en ce qui concerne l'industrie énergétique et les pipelines. C'est en fait l'objet du projet

de loi C-69: concilier environnement et industrie énergétique et offrir une plus grande certitude à l'avenir.

J'ai eu l'occasion d'aller en Alberta et ailleurs au pays en tant que président du comité des finances. J'ai entendu beaucoup de choses de la part de l'industrie énergétique de l'Alberta. Celle-ci a bel et bien besoin de stabilité et de certitude. Je suis d'accord là-dessus. Or, nous ne pourrions les lui offrir que si nous travaillons ensemble dans cette enceinte pour trouver des solutions plutôt que de nous adonner à des manoeuvres politiques partisanses, ce que la députée n'hésite pas à faire comme d'autres.

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Malpeque sur une chose. Le projet de loi C-69 procurera effectivement une certitude au secteur de l'énergie: la mort certaine. C'est ce que disent tous les dirigeants de l'industrie à propos de la création du processus le plus politisé qui soit qui, de surcroît, prévoit des échéances floues, et ce, sans raison particulière, sinon tuer le secteur de l'énergie.

J'ai énoncé toutes les choses que doit faire le gouvernement pour créer de la certitude dans ce secteur pour les citoyens de ma circonscription qui n'ont plus d'emploi et pour les investisseurs dont l'apport est nécessaire pour faire avancer les projets. Le gouvernement refuse d'admettre sa responsabilité et son échec. Or, il doit le faire. Il doit annuler ces projets de loi et ramener de la certitude et de la stabilité dans le secteur énergétique canadien.

Je n'ai pas d'excuses à présenter pour bien faire mon travail.

• (2350)

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, la députée a lancé au gouvernement le défi d'amorcer ce soir les travaux du projet d'expansion du réseau Trans Mountain. Je ne sais pas quelle partie de la loi elle ne comprend pas. En ce moment, la cour d'appel a annulé les autorisations que le gouvernement a donné pour le projet Trans Mountain. Si l'on amorçait les travaux ce soir, nous serions en cour demain et de retour à la case départ.

Ces discours incitant à précipiter la réalisation des projets et à abroger les lois encombrantes sont la raison pour laquelle nous sommes là où nous en sommes.

Dans quel monde la députée vit-elle si elle pense que cela amènerait les Canadiens à faire confiance au processus et à nos lois pour faire progresser les choses? C'est ce qui cause le problème.

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le Président, nous pourrions débattre d'un projet de loi ce soir qui viendrait corriger rétroactivement la situation ou affirmer que l'analyse qui a été menée concernant l'interdiction des pétroliers était exhaustive afin que les travaux puissent commencer sur-le-champ. Si le gouvernement avait porté en appel la décision de la Cour suprême et réclamé un sursis d'exécution, les travaux seraient présentement en cours.

La réalité, c'est que le premier ministre et le ministre des Finances s'attendent à arriver à Calgary sous les applaudissements; ils croient qu'on les remerciera d'être venus. Les gens de ma région sont fûtés. Ils savent ce que le gouvernement aurait pu faire s'il en avait eu la volonté politique. Soit c'est dans l'intérêt national, soit ce ne l'est pas. Cela ne peut pas être les deux à la fois.

Article 52 du Règlement

Si les libéraux veulent vraiment que ces projets soient achevés, ils doivent se servir de tous les outils dont ils disposent pour y arriver, ce qui comprend la volonté politique d'adopter des lois en conséquence. Ils ne peuvent laisser les tribunaux faire la sale besogne à leur place à long terme sans agir ici à la Chambre. Ils n'ont rien fait de tout cela. C'est inadmissible. C'est inacceptable, et ils doivent s'en aller.

Le vice-président: Il reste huit minutes au débat de ce soir. Nous reprenons le débat. Le député de Peace River—Westlock a la parole.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat de ce soir, quel que soit le temps qu'il y reste.

J'ai été élu en 2015. Si je me suis présenté aux élections, c'est entre autres parce que j'ai toujours cru que l'Alberta se faisait flouer dans l'exploitation des ressources. Nous habitons un pays vaste et magnifique, mais j'étais d'avis qu'à certains endroits de ce pays, on se montrait injuste envers l'Alberta en l'accusant de ne pas prendre toutes les précautions nécessaires dans l'exploitation de ses ressources. Je voulais représenter ma circonscription dans cette enceinte pour y défendre le mode de vie des Albertains et dire que nous exploitons nos ressources de la meilleure manière qui soit.

Je me souviens qu'avant d'être élu, je voyais les députés libéraux se promener au pays pour discréditer tout ce que nous faisons en Alberta. Ils se baladaient en prétendant que nous polluions l'environnement alors que c'était faux. Ils disaient que les Canadiens n'approuvaient pas les règles d'évaluation des projets de pipeline alors qu'en fait, ils y souscrivaient depuis longtemps. Ils prétendaient que la Loi sur la protection des eaux navigables faisait partie des politiques de protection de l'environnement alors que ce n'était pas le cas. Je me suis mis à ressentir suffisamment de frustration pour entrer sur la scène politique. J'ai acheté ma carte de membre du parti et posé ma candidature. J'ai remporté l'investiture, puis l'élection qui m'a permis de devenir député. Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui pour défendre les intérêts des Albertains, en particulier ceux du Nord de la province.

Samedi soir, je faisais la file dans un restaurant Subway et j'ai vu Wade qui attendait derrière moi. Je lui ai demandé comment il allait. Il ne se souvenait pas du tout de moi, mais, lorsque je travaillais chez Stephani Motors, j'avais souvent fait l'entretien de son camion. Il m'a dit: « Eh bien, ça va. » Je lui ai demandé s'il se gardait occupé. Il m'a répondu: « Non, pas vraiment, mais qui êtes-vous? » J'ai répondu: « Eh bien, je suis Arnold et j'effectuais l'entretien sur votre camion chez Stephani Motors. » Il a dit: « Ah! eh bien, le camion fonctionne toujours bien, mais je ne l'ai pas utilisé depuis plus d'un an. J'ai mis fin au contrat que j'avais avec le champ pétrolifère. Depuis, je pratique l'agriculture, alors je n'ai plus besoin du camion, et il reste stationné. » Je lui ai demandé s'il allait signer un autre contrat. Il m'a répondu: « Je suis devenu trop vieux pour ce genre de travail maintenant, et ce n'est tout simplement pas assez payant. » Il était très découragé par la situation. C'est en raison de cette conversation que je prends la parole au nom des gens que je représente dans cette enceinte, comme Wade, et que je tiens vraiment à participer au débat de ce soir.

J'ai croisé un autre homme en fin de semaine, Roland. Il a un atelier de mécanique pour les poids lourds. Je l'ai croisé l'autre jour à la station-service. Je lui ai demandé comment il allait. Il a dit: « Les choses vont assez bien, Arnold. » J'ai dit: « Avez-vous emménagé dans votre nouvelle maison, celle que vous construisiez? » Il a dit: « Oui, nous avons déménagé. » J'ai dit: « Est-elle terminée? J'ai commis l'erreur de déménager dans ma maison avant qu'elle soit complètement terminée. Cela fait maintenant quatre ans et je n'ai pas

encore fini le sous-sol. » Il a répondu: « C'est ce qui m'est arrivé, mais, ce n'est pas parce que je manque de temps que je n'ai pas terminé le sous-sol, mais plutôt parce que je manque d'argent. Nous sommes un peu justes par les temps qui courent. Depuis que la production du champ de pétrole a cessé, il n'y a simplement pas beaucoup d'argent pour faire les choses qui doivent être faites. »

J'ai récemment pris un taxi à Calgary. J'ai demandé au chauffeur d'où il venait et il m'a répondu qu'il venait du Pakistan. Je lui ai demandé ce qui l'a amené à Calgary. Il a dit: « Oh, j'avais un très bon emploi en tant qu'ingénieur. J'ai occupé cet emploi pendant deux ans, mais j'ai été mis à pied il y a deux ans. Depuis, j'accepte tous les boulots que je peux trouver. » Il conduisait maintenant un taxi et il n'entrevoit pas la fin à ses problèmes. Il m'a dit qu'il pensait déménager à Toronto ou une ville semblable. Il ne savait pas où il allait aller.

Cette histoire ne concerne pas seulement l'Alberta. Elle concerne le Canada.

Je me souviens du temps où des gens de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse venaient me voir à l'atelier pour que je répare leur camion. Ils étaient heureux d'avoir un emploi dans le Nord de l'Alberta. Le député de Tobique—Mactaquac a lui-même travaillé dans les champs de pétrole là-bas. Il a de bonnes histoires à raconter sur l'argent qu'il a fait dans le Nord de l'Alberta et les aventures qu'il a vécues.

Il en est de même pour des centaines de milliers de Canadiens, qui sont venus de partout au pays pour faire fortune dans le Nord de l'Alberta. Aujourd'hui, plus de 100 000 emplois ont disparu, et pas seulement en Alberta. Il y a des gens qui envoyaient de l'argent chez eux, à Terre-Neuve ou au Nouveau-Brunswick. Ces personnes venaient travailler pendant 10 jours, puis ils avaient 4 jours de congé. Ils se déplaçaient en avion.

● (2355)

Depuis que j'ai été élu, je ne saurais dire le nombre de vols d'est en ouest qui ont été supprimés. Ce sont toutes les régions du pays qui ont été touchées, pas seulement le Nord de l'Alberta. Cependant, cette région est gravement touchée. Les hôtels sont vides et les stations-service enregistrent une baisse d'achalandage d'environ 33 %. Dépendamment de l'endroit où ces commerces se trouvent, la diminution peut atteindre 50 %. Les centres récréatifs sont moins fréquentés, les autoroutes comptent moins d'usagers et, par conséquent, tous les services connexes sont affectés. Le Nord de l'Alberta subit un effet domino dans toute son économie. Je pense à Wade et à Roland, à mon chauffeur de taxi, et même, au député de Tobique—Mactaquac, qui a vécu de bons moments là-bas, et aux habitants de sa circonscription qui ne pourront avoir la chance de faire fortune comme lui dans le Nord de l'Alberta.

C'est une tragédie pour tout le pays que nous ne soyons pas en mesure d'acheminer notre magnifique ressource vers les marchés, une ressource qui a fait du Canada un pays incroyable et qui nous permet de partager la richesse dans l'ensemble du pays. Je suis fier d'être Albertain et je suis fier d'être Canadien. Redonnons du travail aux Canadiens.

Article 52 du Règlement

M. Matt DeCoursey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, le député a parlé de l'expérience du député de Tobique—Mactaquac et a dit qu'il regrette que les jeunes gens de Tobique—Mactaquac n'aient peut-être plus la même expérience. Je puis dire à la Chambre que les jeunes gens de Tobique—Mactaquac travaillent dans Tobique—Mactaquac. Les petites entreprises sont florissantes dans Tobique—Mactaquac. Le secteur manufacturier est très dynamique dans Tobique—Mactaquac. En fait, cette circonscription accueille une des entreprises canadiennes qui connaît le plus de succès dans le monde, McCain Foods. Entreprise comptant parmi les plus novatrices, McCain Foods vend les meilleures frites de la planète à des entreprises du monde entier.

Les entreprises se portent bien à divers endroits du monde. On comprend que l'Alberta connaît des difficultés, mais il y a aussi une croissance de l'emploi partout dans le pays, fait que nous ne devons pas oublier lorsque nous parlons des difficultés que connaît actuellement le secteur albertain de l'exploitation des ressources.

● (2400)

M. Arnold Viersen: Monsieur le Président, le député d'en face a raison. L'économie de tout le pays est florissante lorsque des gens qui font de l'argent dans le Nord de l'Alberta peuvent l'investir dans des entreprises situées dans leur région d'origine. Tous les chauffeurs de camion à qui j'ai parlé — je réparais leurs camions — avaient un emploi secondaire chez eux, au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse. C'est ce qu'ils faisaient. Ils faisaient de l'argent dans le Nord de l'Alberta, puis ils l'investissaient chez eux, au Nouveau-Brunswick. C'est ainsi que fonctionne l'économie canadienne et que...

Le vice-président: Comme il est minuit, je déclare la motion adoptée. En conséquence, la Chambre s'ajourne à plus tard aujourd'hui, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à minuit.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 28 novembre 2018

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les transports	
Mme Gill	24125
Garde-rivière des Outaouais	
M. Amos	24125
Le Temple de la renommée agricole du comté de Kent	
M. Van Kesteren	24125
Naseeha	
M. Alghabra	24126
Deux médecins de famille honorés	
Mme Hughes	24126
Le Jour de l'indépendance de l'Albanie	
Mme Dabrusin	24126
La violence fondée sur le sexe	
M. Aboultaif	24126
La sécurité publique	
Mme Khera	24126
La situation au Yémen	
M. Spengemann	24127
Peter Klein	
M. Albas	24127
La violence fondée sur le sexe	
Mme Vandebeld	24127
Richmond Hill	
M. Jowhari	24127
L'industrie automobile	
Mme Vecchio	24127
La société Paoletti Gracioppo Therrien	
M. Iacono	24128
Le massacre de Nankin	
Mme Kwan	24128
La patinoire extérieure commémorative Canada 150 Gord-Brown	
Mme Raitt	24128
Les langues officielles	
M. Arseneault	24128

QUESTIONS ORALES

L'économie	
M. Scheer	24129
M. Trudeau	24129
La tarification du carbone	
M. Scheer	24129
M. Trudeau	24129
M. Scheer	24129
M. Trudeau	24129
M. Scheer	24129
M. Trudeau	24129

Les ressources naturelles	
M. Scheer	24129
M. Trudeau	24130
L'industrie automobile	
M. Caron	24130
M. Trudeau	24130
M. Caron	24130
M. Trudeau	24130
Mme Trudel	24130
M. Trudeau	24130
M. Julian	24130
M. Trudeau	24131
Le député de Brampton-Est	
Mme Raitt	24131
M. Trudeau	24131
Mme Raitt	24131
M. Trudeau	24131
M. Rayes	24131
M. Trudeau	24131
M. Rayes	24131
M. Trudeau	24131
L'industrie des médias d'information	
M. Kent	24131
M. Trudeau	24132
M. Kent	24132
M. Trudeau	24132
Le député de Brampton-Est	
M. Cullen	24132
M. Trudeau	24132
M. Cullen	24132
M. Cullen	24132
M. Trudeau	24132
Les finances	
M. Poilievre	24132
M. Trudeau	24132
M. Poilievre	24133
M. Trudeau	24133
M. Poilievre	24133
M. Trudeau	24133
M. Poilievre	24133
M. Trudeau	24133
Les pêches et les océans	
M. Donnelly	24133
M. Trudeau	24133
Les langues officielles	
M. Choquette	24133
M. Trudeau	24134
L'environnement	
M. Hogg	24134
M. Trudeau	24134
L'économie	
M. Deltell	24134
M. Trudeau	24134

M. Deltell	24134
M. Trudeau	24134
Les ressources naturelles	
Mme Stubbs	24134
M. Trudeau	24135
Mme Stubbs	24135
M. Trudeau	24135
Le transport aérien	
Mme Moore	24135
M. Trudeau	24135
Les affaires autochtones	
Mme Jolibois	24135
M. Trudeau	24135
L'éthique	
M. Paul-Hus	24135
M. Trudeau	24136
Mme Bergen	24136
M. Trudeau	24136
Les droits de la personne	
Mme Rempel	24136
M. Trudeau	24136
Le développement social	
M. Fragiskatos	24136
M. Trudeau	24136
Les anciens combattants	
Mme Wagantall	24136
M. Trudeau	24136
Les droits de la personne	
Mme Kwan	24136
M. Trudeau	24137
Le développement économique	
M. Housefather	24137
M. Trudeau	24137
La justice	
M. Genuis	24137
M. Trudeau	24137
Les affaires autochtones	
M. Tootoo	24137
M. Trudeau	24137

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités	
Motion	24137
Rejet de l'amendement	24139
Adoption de la motion	24140
La Loi sur les normes de prestation de pension	
Projet de loi C-405. Deuxième lecture	24140
Rejet de la motion	24141

AFFAIRES COURANTES

La Loi sur le Parlement du Canada	
Le Président	24141
Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Lamoureux	24141

Les comités de la Chambre	
Citoyenneté et immigration	
M. Whalen	24141
Santé	
M. Casey (Cumberland—Colchester)	24141
Transports, infrastructure et collectivités	
Mme Sgro	24141
La Loi sur le Parlement du Canada	
M. Cullen	24141
Projet de loi C-422. Présentation et première lecture	24141
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	24142
Les comités de la Chambre	
Motion portant autorisation de se déplacer	
M. Lamoureux	24142
Motion	24142
Adoption de la motion	24142
Pétitions	
Le transport ferroviaire	
M. Aubin	24142
Le monument à Champlain	
M. Stanton	24142
Le trafic d'organes humains	
M. Stanton	24142
Le logement	
Mme Dabrusin	24142
L'initiative Emplois d'été Canada	
M. Genuis	24142
Le trafic d'organes humains	
M. Genuis	24143
L'environnement	
Mme Malcolmson	24143
Le trafic d'organes humains	
M. McCauley	24143
L'environnement	
M. Johns	24143
Le trafic d'organes humains	
M. Cooper	24143
Les aires marines de conservation	
M. MacGregor	24143
Les armes à feu	
Mme Finley	24143
Le massacre de Nankin	
Mme Kwan	24143
Questions au Feuilleton	
M. Lamoureux	24144
Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. Lamoureux	24144
Demandes de documents	
M. Lamoureux	24145
Demande de débat d'urgence	
Le secteur canadien du pétrole et du gaz	
Mme Stubbs	24145
Décision de la présidence	
Le Président	24146

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Le Code criminel

M. Blair (au nom de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada)	24146
Projet de loi C-75. Troisième lecture	24146
M. Virani	24146
M. Cooper	24149
M. Johns	24149
M. Julian	24150
M. Cooper	24151
M. Virani	24153
M. MacGregor	24153
M. Falk (Provencher)	24153
M. Lamoureux	24154
M. McCauley	24156
M. MacGregor	24156
M. Virani	24157
M. Kmiec	24157
M. Rankin	24157
Report du vote	24159

Les travaux de la Chambre

M. Lamoureux	24159
Motion	24159
Adoption de la motion	24159

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur le rapatriement de biens culturels autochtones

Projet de loi C-391. Étape du rapport	24160
M. Casey (Cumberland—Colchester)	24160
Motion d'adoption	24160
Adoption de la motion	24160
M. Casey (Cumberland—Colchester)	24160
Troisième lecture	24160
M. Whalen	24161
M. MacGregor	24161
M. Shields	24161
M. MacGregor	24163
M. Whalen	24164
M. Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis)	24164
M. Nater	24165
M. McCauley	24166

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Citoyenneté et immigration

Motion d'adoption	24167
M. Garrison	24167
M. DeCoursey	24169
M. MacGregor	24169
Mme Duncan (Edmonton Strathcona)	24169
M. DeCoursey	24171
M. Lamoureux	24171
M. DeCoursey	24171
M. MacGregor	24174
Mme Vandenberg	24174
M. Maguire	24175
M. Wrzesnewskyj	24175
M. Maguire	24175
M. DeCoursey	24178

Mme Kwan	24178
M. Kmiec	24179
Mme Kwan	24179
M. Wrzesnewskyj	24181
M. MacGregor	24182
M. Maguire	24182
M. DeCoursey	24183
Demande et report d'office du vote	24183

DÉBAT D'URGENCE

Le secteur canadien du pétrole et du gaz

Mme Stubbs	24183
M. Hehr	24185
M. Caron	24185
M. Cooper	24186
M. MacKinnon	24186
M. Cannings	24187
M. Albas	24187
M. Lefebvre	24187
M. Kmiec	24189
Mme Duncan (Edmonton Strathcona)	24189
Mme Fortier	24190
M. Albas	24190
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	24190
M. Cannings	24191
M. Genuis	24192
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	24193
M. Gerretsen	24193
Mme Duncan (Edmonton Strathcona)	24193
M. Sorenson	24195
M. MacKinnon	24195
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	24195
M. Boissonnault	24196
M. McCauley	24198
Mme Malcolmson	24199
M. Cooper	24199
M. Gerretsen	24199
M. Genuis	24200
Mme Kusie	24200
M. Gerretsen	24201
Mme Wagantall	24201
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	24202
Mme Alleslev	24202
M. Housefather	24203
M. Cannings	24203
M. Sorenson	24203
M. Hehr	24204
M. Kmiec	24205
M. Arnold	24205
M. Longfield	24205
M. Gerretsen	24205
M. Eglinski	24207
M. Cannings	24207
M. Genuis	24207
Mme Rempel	24207
M. Easter	24209
M. Cannings	24209
M. Viersen	24210
M. DeCoursey	24211

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>